

Guide

Notes sur les notations des Tables auxiliaires

Table 1. Subdivisions communes

T1—01

Philosophie et théorie

L'expression « philosophie et théorie » désigne un concept unitaire, englobant les principes généraux ou abstraits appliqués à un domaine d'activité ou de pensée, par exemple la science ou l'art. Employer T1—01 pour un ouvrage qui traite de la discipline considérée comme discipline et non de la matière contenue dans la discipline. Ne pas employer T1—01 quand l'essence même d'un domaine est théorique, ex. : physique nucléaire. Dans les subdivisions de philosophie sous 100, T1—01 est rarement utilisée, bien que ses subdivisions puissent l'être, mais alors seulement lorsqu'il s'agit de la théorie et de la méthodologie d'un sujet.

T1—015 vs T1—0245–0246

Principes scientifiques vs Le sujet destiné à des personnes de professions scientifiques et techniques

Employer l'indice pour la technologie suivi de la notation 015, Table 1, pour les principes scientifiques d'une technologie, ex. : principes mathématiques de l'ingénierie, 620.00151. Dans de tels cas, la table des matières est souvent structurée en fonction des concepts contenus dans les subdivisions de la technologie ou selon la table des matières des traités généraux sur la technologie. À l'inverse, employer l'indice pour la science suivi de la notation 024, Table 1, pour la science si l'ouvrage est destiné aux technologues et aux ingénieurs, ex. : mathématiques pour les ingénieurs, 510.2462. Dans de tels cas, la table des matières est structurée en fonction des concepts contenus dans les subdivisions de la science ou selon la table des matières contenue dans les traités généraux sur la science. Dans le doute entre la science et la technologie, préférer l'indice pour la technologie.

Cas où il ne faut employer ni l'une ni l'autre des subdivisions

Ne pas employer T1—015 ni T1—024 sous 500 et 600 quand il existe une relation directe entre une science et la technologie correspondante, ex. : ne pas employer 540.2466 pour la chimie destinée aux ingénieurs chimistes, ni 660.0154 pour les principes chimiques en génie chimique.

T1—0207 vs T3B—7, T3A—8 + 02, T3B—802, T3B—8 + 02, T3A—8 + 07, T3B—807, T3B—8 + 07

Humour, satire, plaisanteries

Tout sujet peut faire l'objet d'un traitement humoristique ou satirique. Employer l'indice pour le sujet sans T1—0207 pour les ouvrages dans lesquels l'humour est purement accessoire au traitement sérieux du sujet, ex. : une plaisanterie qui apporte un moment de détente dans une conférence. Employer l'indice pour le sujet, et compléter en ajoutant la notation 0207, Table 1, pour les ouvrages dans lesquels l'intention de l'auteur est sérieuse, mais où il emploie l'humour et la satire pour livrer son message, ex. : satire politique basée sur une véritable critique politique. Employer les indices en littérature, ordinairement T3B—802 (ou T3A—8 + 02 ou T3B—8 + 02), seulement pour les ouvrages où le sujet est simplement un prétexte à l'humour et où l'auteur ne cherche qu'à divertir, ex. : un recueil de plaisanteries sur les chats. Dans le doute entre la littérature et le sujet, préférer le sujet. Dans le doute quant à l'emploi de T1—0207, préférer le sujet sans la subdivision.

Employer T3B—802 (ou T3A—8 + 02 ou T3B—8 + 02) pour les plaisanteries ; employer T3B—807 (ou T3A—8 + 07 ou T3B—8 + 07) pour les ouvrages littéraires humoristiques d'un genre qu'on ne peut identifier. Employer T3B—7 seulement pour les recueils ou anthologies d'humour ou de

satire dans plusieurs genres littéraires, y compris la poésie et la prose. (Classer les ouvrages dans un genre littéraire particulier, ex. : théâtre ou fiction au genre ; classer les ouvrages en plusieurs genres de prose à la prose.)

T1—0222 vs T1—0223

Images et illustrations connexes vs Cartes, plans, schémas

Employer T1—0222 pour les représentations graphiques qui sont principalement des images d'objets, T1—0223 pour les représentations graphiques qui sont avant tout des cartes ou des diagrammes. Employer T1—0222 pour les dessins qui donnent une impression visuelle de ce que fait un objet ou de ce à quoi il ressemblera, ex. : dessins architecturaux ; employer T1—0223 pour les représentations graphiques montrant le détail de plans horizontaux ou verticaux (souvent comme étape préliminaire à la construction) ou la disposition et la relation des diverses parties indiquant le fonctionnement de quelque chose. Employer T1—0223 pour les atlas qui sont généralement un ensemble de cartes, de plans ou de diagrammes, à moins qu'il ne s'agisse d'un ensemble d'images. Employer T1—0222 pour les atlas d'anatomie qui sont habituellement comme un ensemble d'illustrations. Employer 001–999 sans ajout des subdivisions communes pour des atlas qui sont simplement des textes abondamment illustrés sur un sujet.

Employer T1—0222 pour les ouvrages généraux, ex. : dessins et plans architecturaux, 720.222. Dans le doute entre T1—0222 et T1—0223, préférer T1—0222.

T1—024

Le sujet destiné à des groupes professionnels particuliers

Employer T1—024 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur des indications spéciales destinées à des groupes professionnels particuliers, mais qui ne seraient pas utiles au lecteur non spécialisé, ex. : mathématiques pour les ingénieurs, 510.2462. Ne pas employer T1—024 pour les ouvrages qui tirent leurs exemples d'une grande discipline ou qui s'adressent à une catégorie d'utilisateurs professionnels, mais qui couvrent effectivement le sujet pour le lecteur non spécialisé, ex. : employer 616.12 (et non 616.12002461073) pour un manuel sur la cardiologie pour les infirmiers et infirmières, mais qui pourraient aussi être utile aux patients et à leurs parents ou aux travailleurs sociaux.

Ne pas employer T1—024 quand c'est redondant, c'est-à-dire quand l'ouvrage est destiné à des personnes qui normalement étudieraient le sujet, ex. : le génie pour les ingénieurs, 620 (et non 620.002462).

T1—025 vs T1—029

Répertoires d'entreprises et de produits

Employer T1—025 pour les répertoires qui décrivent les entreprises commerciales dans le but de rendre service aux directeurs d'entreprises, à ceux qui investissent ou qui prêtent de l'argent aux entreprises ou qui veulent vendre des idées, des produits et des services aux entreprises commerciales. Ces répertoires mettent habituellement l'accent sur la structure, la direction et les finances de ces entreprises. Employer T1—029 pour les répertoires et catalogues conçus pour aider le client à obtenir ou à évaluer des produits et services. Dans le doute, préférer T1—025.

Répertoires d'entreprises commerciales et connexes

Les indications de cette section s'appliquent aux répertoires qui se restreignent aux entreprises et qui fournissent une information importante sur leur structure et parfois aussi sur leurs administrateurs, leurs finances et leur type d'activité. Employer T1—025 avec les indices sous 001—999 pour les répertoires de personnes et d'organismes qui ne se limitent pas aux entreprises ou qui fournissent simplement leurs noms, leurs adresses et les personnes-ressources.

Répertoires limités à une industrie particulière

Employer T1—025 avec les subdivisions de 338.76 et les indices connexes pour les répertoires d'entreprises spécialisées dans certaines industries qui soulignent la structure, les administrateurs et l'information financière. Les indices connexes sont les subdivisions de 338.8 qui sont divisées par industrie pour des activités de concentration ; de 332.1—6 pour les établissements financiers ; de 333.33 pour l'immobilier ; de 334 pour les coopératives ; de 368 pour les entreprises d'assurances ; de 380 pour les entreprises de commerce, de communications et de transport.

Puisque l'« organisation » des entreprises est l'élément principal de 338.76 et des indices connexes, les indications de la note du Guide T1—025 vs T1—0601—0609 ne s'appliquent pas. Employer la notation 025, Table 1, à ces indices pour les listes de compagnies, même si l'on y trouve une information générale importante sur les compagnies.

Dans la plupart des cas, l'organisation d'un répertoire par entreprises suggère l'emploi de T1—025 avec les subdivisions de 338.76 et les indices connexes, à moins que l'ouvrage ne contienne surtout des détails sur les produits et services. Dans ce cas, employer T1—029 suivant les indications ci-dessous. Dans le doute, cependant, préférer T1—025.

Répertoires non limités à des industries particulières

Employer T1—025 sous 338.7, 338.8 et leurs subdivisions générales (celles qui ne sont pas limitées aux industries particulières) pour les répertoires d'entreprises non limitées à une industrie particulière, ex. : répertoires de toutes les entreprises en France, 338.702544 ; répertoires d'entreprises multinationales, 338.88025.

Employer 338.74025 seulement pour les répertoires explicitement restreints aux sociétés. Si la restriction n'est pas mentionnée de façon explicite, préférer 338.7025.

Employer 338.767025 pour les répertoires de fabricants industriels qui donnent de l'information structurale et financière.

Employer T1—025 aux indices sous 381—382 pour les répertoires de marchands. Employer 381.025 et 382.025 pour les chambres de commerce même si la liste des membres comprend une large portion des entreprises commerciales de la région.

Employer T1—025 aux indices sous 914—919 pour les répertoires de téléphone, de ville et de télécopieurs, pour les pages blanches des entreprises (répertoires téléphoniques réservés en grande partie aux entreprises) et les pages jaunes paraissant avec les répertoires généraux de personnes et d'organismes de la région. Cependant, employer 338.7025 pour les pages blanches des entreprises et les répertoires généraux de télécopieurs d'entreprises qui ne sont pas produits en relation avec un répertoire de toutes les personnes et organismes, et 338.02029 pour les pages jaunes qui ne sont pas produites en relation avec un répertoire de toutes les personnes et organismes.

Répertoires et catalogues de produits et services

Les répertoires de produits et services existent sous plusieurs noms, y compris catalogues commerciaux et pages jaunes. Les pages jaunes ne sont habituellement pas limitées à une industrie particulière. Les indications dans cette section s'appliquent également aux guides d'achat et aux informations à l'intention des consommateurs.

Répertoires et catalogues limités aux industries particulières

Employer T1—029 aux indices sous 001—999 (autres que 338.47 et indices connexes) pour les répertoires de produits et services des industries particulières, ex. : services d'information, 025.04029 ; produits chimiques des États-Unis, 660.02973 ; aliment et boisson en Europe, 664.00294. Dans tous les cas, employer l'indice qui représente la fabrication du produit ou la production du service, sauf quand les produits et services sont fabriqués ou rendus par trois industries et plus s'adressant à une seule industrie consommatrice. Dans tous ces cas, employer l'indice pour l'industrie consommatrice, ex. : répertoire d'éditeurs, de relieurs et de fabricants de mobilier pour les bibliothèques, 020.29.

Répertoires et catalogues non limités aux industries particulières

Employer 338.4029 pour les répertoires de produits variés qui mettent l'accent sur les produits des industries du secteur secondaire ou sur les services et produits des industries du secteur secondaire. Employer 338.02029 pour les répertoires généraux qui couvrent tout, des produits de la ferme et des minéraux jusqu'à la production des industries du secteur secondaire. Dans le doute, préférer 338.4029.

Employer 338.4029 (*et non* 670.29) pour les répertoires de produits manufacturés, ce qui permet de les grouper avec les autres répertoires généraux et divers. Employer 338.4700029 pour les répertoires généraux de services.

T1—025 vs T1—0601—0609

Répertoires de personnes et d'organisations vs Organisations

Employer T1—025 pour les documents traitant de plusieurs ou de nombreuses organisations qui donnent des renseignements de type répertoire, même s'ils n'en portent pas le nom, c'est-à-dire les documents qui indiquent les adresses, les noms des principaux directeurs ou des personnes-ressources, les numéros de téléphone et un bref exposé de leur raison d'être. Il peut s'y trouver des renseignements de type répertoire sur des éléments constituant d'organisations particulières, ou un certain nombre de renseignements généraux sur la structure et les éléments constitutifs. Cependant, employer T1—06 si le document contient des renseignements généraux substantiels (plus d'une page) sur chaque organisation. Employer T1—0601—0609 pour les documents où l'on retrouve l'histoire, les chartes, les règlements, les listes de membres et les rapports administratifs d'une organisation, de même que pour les programmes d'activités de congrès d'une organisation et les guides administratifs.

Employer T1—06 pour une publication qui réunit un guide administratif et un répertoire de membres même si la partie consacrée aux membres est plus importante. Cependant, employer T1—025 suivi de la notation géographique de la Table 2 pour le lieu desservi par l'organisation, si la partie consacrée à l'organisation se résume à seulement quelques pages préliminaires suivies d'un long répertoire des membres.

Employer T1—025 pour une liste de membres qui inclut les adresses puisqu'elle est considérée comme un répertoire.

Dans le doute, préférer T1—025.

Voir aussi T1—025 vs T1—029

T1—0285

Applications informatiques

Employer T1—0285 pour les ouvrages généraux sur le traitement des données appliqué à un sujet. Ajouter aussi T1—0285 si 004 est l'indice interdisciplinaire pour l'application du concept, ex. : ordinateurs, T1—0285. Ne pas employer T1—02854 seul, puisque le chiffre 4 répète simplement ce que signifie la notation 0285. Cependant, il n'est pas redondant d'ajouter à T1—0285 la notation pour les subdivisions de 004, ex. : ordinateurs personnels, T1—0285416.

Ne pas ajouter le chiffre 4 seul à un indice qui se divise comme 004–006 lorsque l'indice de base se limite au traitement des données et aux concepts informatiques, ex. : 651.8, 658.05.

Ressources électroniques et logiciels

Employer T1—028553 pour les logiciels eux-mêmes et pour les ouvrages sur les logiciels sans tenir compte de la forme (ex. : logiciels sous forme électronique, listes imprimées de code informatique). Ne pas employer T1—0285 pour indiquer qu'un ouvrage est sous forme électronique, ex. : employer 310 (et non 310.285) pour des données électroniques de recensement.

Ne pas employer T1—028553 pour les documents qui incluent à la fois des logiciels et des fichiers de données, à moins que les fichiers de données soient manifestement d'importance secondaire, ex. : petits fichiers visant uniquement à aider les débutants à apprendre à se servir des logiciels.

Dans le doute, ne pas employer T1—028553.

T1—0601–0609

Organisations

Employer les subdivisions sous T1—0601–0609 surtout pour les associations et organisations à adhésion, mais aussi pour certaines associations, fondations et organismes sans adhésion qui n'appartiennent pas aux catégories énumérées dans les notes « classer à » sous T1—0601–0609. Cependant, si le concept d'« organisation » est inhérent au sujet, ne pas employer T1—06 pour des associations sans adhésion. Par exemple, sauf indication contraire ci-dessous, ne pas employer T1—06 pour la plupart des subdivisions sous l'indice 360, Services sociaux. Sous ces indices, employer T1—09 pour les organismes généraux dans des lieux géographiques précis et pour les organismes généraux particuliers, ex. : hôpitaux en Chine, 362.110951. Cependant, employer T1—06 pour les associations qui regroupent les organismes généraux et leur personnel en tant que membres, ex. : associations d'hôpitaux en Chine, 362.1106051.

Employer T1—06 également pour l'histoire administrative (par opposition à l'histoire des services) des établissements, ex. : histoire administrative des hôpitaux, (362.1106) ou des

organismes de police, (363.206). Ne pas confondre ces histoires avec les ouvrages de technique de gestion classés à T1—068.

Ne pas employer T1—06 pour les associations à adhésion lorsque le concept d'organisation par adhésion est inhérent au sujet, ex. : à 366, Associations ou sous 061—068, Organisations générales. Ne pas employer T1—06 aux indices d'une religion en raison de l'ambiguïté de l'adhésion à une organisation religieuse, ex. : 296.06 apparaît entre crochets et un renvoi dirige vers 296.67 où la notion d'adhésion est inhérente à l'indice de l'organisation.

Choix de l'indice géographique

Pour les associations à adhésion, employer l'indice de la région qui représente le centre d'intérêt principal des membres, ex. : American Medical Association, 610.6073. Pour les organisations locales affiliées ou les sections locales qui ont leur propre nom, employer l'indice de la région de l'association locale, ex. : Massachusetts Medical Association, 610.60744. Pour les bureaux et les sections qui prennent le nom de l'organisation mère, employer l'indice géographique de l'organisation mère, ex. : le bureau de Washington de l'American Medical Association, 610.6073 (et non 610.60753).

T1—068

Pour les associations sans adhésion, les instituts, les fondations et les congrès, employer l'indice géographique du siège de l'organisme. Employer aussi l'indice du siège de l'organisme pour les associations à adhésion dont il est difficile de déterminer le lieu.

Gestion

Les subdivisions sous T1—068 suivent l'ordre des subdivisions sous 658. Employer 658 comme guide pour choisir adéquatement les subdivisions sous T1—068, ex. : gestion de l'information, 658.4038, donc gestion de l'information dans l'industrie de l'automobile 629.2220684.

T1—068 vs 353–354

Administration publique et gestion de domaines particuliers

Employer les indices hors 350–354 et compléter en ajoutant la notation 068, Table 1, pour la gestion ou l'administration des organisations publiques ou privées dont l'activité s'exerce directement à l'intérieur de leur sphère de compétence. Employer les indices sous 353–354 pour les organismes gouvernementaux qui réglementent, contrôlent ou subventionnent les organisations qui fournissent les services. Par exemple, employer 363.2068 (et non 353.36216) pour la gestion des services de police urbains ; employer 364.62068 (et non 353.39) pour la gestion des services de libération conditionnelle ; employer 385.068 (et non 354.767) pour la gestion d'un système ferroviaire nationalisé.

Un domaine peut présenter les deux aspects, celui de l'administration publique et celui de la gestion. Par exemple, employer 385.068 pour la gestion des chemins de fer, mais employer 354.76728 pour la gestion des organismes qui réglementent les chemins de fer ; employer 025.1974 pour l'administration des bibliothèques publiques, mais employer 353.73 pour l'administration des organismes qui soutiennent les bibliothèques publiques.

Exceptions

Employer 353–354 pour l’administration des activités du gouvernement qui lui sont propres (comme la délivrance des autorisations, l’imposition et la collecte de l’information pour les recensements, c’est-à-dire les activités figurant sous 352 et qui ne se retrouvent pas sous 658) quand elles s’appliquent aux domaines particuliers de l’administration publique.

Les affaires étrangères sont parmi les rares activités importantes pour lesquelles l’administration d’une activité concrète se classe sous 353–354. Employer 353.13 (et non 327.068 ni les indices sous 327.3–9 complétés par la notation 068, Table 1) pour la gestion des affaires étrangères. Employer également 353.17 (et non 327.12068 ou les indices sous 327.123–.129 complétés par la notation 068, Table 1) pour la gestion des services de renseignements étrangers.

Dans le doute, préférer l’indice en dehors de l’administration publique.

T1—072 vs T1—0601–0609

Recherche vs Organisations

Employer T1—072 pour les organisations qui font de la recherche, ex. : stations de recherche agricole aux États-Unis, 630.72073, mais T1—06 pour les organisations à adhésion qui font la promotion de la recherche, ex. : l’American Association for the Advancement of Science, 506.073. Dans le doute, préférer T1—072.

Voir aussi T1—07201–07209 vs T1—0721.

T1—07201–07209 vs T1—0721

Étude géographique de la recherche vs. Méthodes de recherche

Employer les indices de l’étude géographique pour les ouvrages sur la recherche en cours ou projetée, pour les ouvrages qui comprennent une description générale des projets de recherche et ne mettent pas l’accent sur la méthode de recherche. Employer également les indices de l’étude géographique pour les ouvrages sur les organismes de recherche qui réalisent ou parrainent en totalité ou en partie la recherche dans leurs domaines, même s’ils portent des noms comme « stations expérimentales en agriculture ».

Ne pas employer les indices pour une méthode de recherche particulière quand ils sont redondants, ex. : recherche historique en histoire ou recherche expérimentale dans une science expérimentale comme la chimie.

Toutefois, employer T1—0723 pour les enquêtes ou les projets de collecte de données qui se concentrent sur des lieux particuliers et sur une seule enquête plutôt que sur plusieurs projets. Dans le doute, préférer T1—07201–07209.

T1—074 vs T1—029

Musées, collections, œuvres et objets exposés vs Publications commerciales diverses

Employer T1—074 pour les catalogues dont le but principal est la promotion de la connaissance ou de l’art comme les catalogues d’une collection ; employer T1—029 pour les catalogues dont le but

principal est la promotion des ventes ou la distribution de produits. Employer T1—074 pour les catalogues de copies, de reproductions ou d'objets mineurs quand ils sont offerts en vente dans un musée ou un lieu d'exposition par des établissements non commerciaux. Employer aussi T1—074 pour les catalogues de ventes aux enchères (ex. : en art) et pour les catalogues d'expositions temporaires de groupes d'artistes, même si la répétition de telles expositions procure à la plupart des artistes leur principale source de revenus. Dans le doute, préférer T1—074.

T1—08 et 306.2–6

Institutions culturelles et groupes de personnes

Employer l'indice interdisciplinaire pour un sujet se rapportant à une institution culturelle, et compléter en ajoutant la notation 08, Table 1, pour les ouvrages sur les groupes de personnes en relation avec une institution culturelle, ex. : racisme dans les sports, 796.089 (et non 306.483), femmes dans les sciences, 500.82 (et non 306.45), discrimination policière envers les minorités, 363.208 (et non 306.28). Si l'indice interdisciplinaire pour l'institution culturelle se trouve sous 306.2–6, employer l'indice pour l'institution ou le sujet connexe en ajoutant T1—08, Table 1, ex. : discrimination envers les femmes retraitées, 306.38082.

T1—08

Groupes de personnes

Sauf indications contraires, employer T1—08 au besoin pour les cas suivants :

1. Groupes de personnes associées à un sujet d'une façon ou d'une autre, ex. : personnes qui étudient un sujet, personnes qui enseignent un sujet ; personnes qui fournissent des services, personnes qui bénéficient de services
2. Ouvrages généraux sur les minorités, ex. : minorités de toutes catégories (T1—08), minorités ethniques et nationales (T1—089)
3. Concepts généraux associés à des groupes de personnes, ex. : discrimination, identité collective, points de vue particuliers sur un sujet

Par exemple, employer 780.82 (construit avec 78 provenant de 780 Musique suivi de T1—082 Femmes) pour les femmes artistes en musique, pour les femmes compositeurs, et pour les points de vue féministes sur la musique.

Un indice est parfois prévu pour mettre directement en valeur les groupes de personnes, sans recourir à T1—08, ou pour exprimer un aspect des groupes de personnes à un endroit différent. Dans ce cas, un indice construit avec T1—08 est présent accompagné d'une note « ne pas employer ». Si l'indice construit n'est pas entre crochets, employer cet indice construit et ses subdivisions non placées entre crochets au besoin pour tous les cas possibles de T1—08, sauf ceux qu'interdit la note « ne pas employer ». Par exemple, la rubrique de 253.08 Groupes de personnes (construit avec 253 Activités pastorales [Théologie pastorale] suivi de T1—08) présente à la fois une note « ne pas employer » et une note « classer ici » :

Ne pas employer pour les activités pastorales des groupes particuliers de personnes ; classer à 259

Classer ici les activités pastorales effectuées par les groupes de personnes

La note « classer ici » à 253.08 ne restreint pas ce qui peut être classé à 253.08 et à ses subdivisions ; la note indique simplement le sujet principal qu'on s'attend à voir classé à cet endroit. Ainsi, 253.082 Femmes peut être employé pour les points de vue féministes sur les activités pastorales aussi bien que pour les activités pastorales effectuées par les femmes.

T1—081 et T1—08351, T1—08352, T1—08421, T1—08422

Hommes et femmes, Garçons de douze à vingt ans et filles de douze à vingt ans, Jeunes hommes et jeunes femmes

Employer les subdivisions pour les hommes et les femmes seulement si les ouvrages mettent explicitement en évidence le sexe des personnes étudiées. Par exemple, ne pas employer 363.370811 pour les hommes comme groupe en relation avec la lutte contre les incendies à moins que l'ouvrage n'oppose clairement les hommes pompiers aux femmes pompiers, ni 364.3608351 pour les jeunes délinquants (un terme qui sous-entend fréquemment les garçons de moins de dix-huit ans) à moins que l'ouvrage n'oppose les délinquants aux délinquantes.

T1—0882 et 200

Groupes religieux et Religion

Employer les subdivisions de T1—0882 sous 200 pour représenter les positions officielles ou officieuses des confessions et sectes, ex. : enseignements catholiques sur les problèmes socio-économiques, 261.8088282.

Ne pas employer T1—0882 pour les ouvrages d'une personne, sauf dans les rares cas où le point de vue d'une personne est devenu la position officielle d'un groupe. Donc, employer 261.8 (et non 261.8088282) pour les écrits sur les attitudes chrétiennes à l'égard des problèmes socio-économiques par des personnes qui, incidemment, sont catholiques.

T1—09 vs T1—089

Histoire, étude géographique, biographie vs Groupes ethniques et nationaux

Employer T1—09 (et non T1—089) pour identifier les caractéristiques distinctives d'un sujet dans une région où vit un groupe particulier de personnes, ex. : architecture arabe, 720.9174927 (et non 720.89927) ; desserts français, 641.860944 (et non 641.8608941).

Régions où prédomine un groupe ethnique

Ne pas employer la notation 09174 (régions où un groupe ethnique prédomine) pour l'étude relative à des groupes de personnes puisque cet usage doublerait pratiquement les indices de l'étude de ce groupe. Par exemple, les Arabes vivant dans toutes les régions où ils prédominent, considérés globalement, constituent la grande majorité des Arabes ; donc, employer T1—089927 pour l'étude des Arabes comme groupe et employer T1—09174927 seulement pour les ouvrages sur les régions où ils vivent et les ouvrages sur les modes de vie habituels dans ces régions.

T1—0901–0905

Périodes historiques

Ne pas employer les périodes historiques pour les sujets qui n'ont aucune histoire importante en dehors de la période indiquée, ex. : l'histoire des chemins de fer, 385.09 (et non 385.0903), mais l'histoire des chemins de fer au 19^e siècle, 385.09034. Dans le doute, ne pas employer les périodes.

Éviter d'employer la subdivision de la période la plus récente pour les ouvrages sur la pratique actuelle ou l'état des connaissances sur un sujet. La plupart des utilisateurs s'attendent à trouver ces ouvrages à l'indice de base. Néanmoins, employer l'indice de la période la plus récente lorsque la nature du sujet demande d'attirer l'attention sur une situation changeante, ex. : 320.90511 pour les conditions politiques dans le monde au cours des années 2000–2009.

Employer les périodes historiques antérieures uniquement pour les ouvrages rétrospectifs et non pour les ouvrages contemporains. Par exemple, employer 781.09032 pour un ouvrage actuel sur la théorie musicale du baroque, mais employer 781 pour une réimpression d'une étude sur la théorie musicale écrite en 1620 (lorsque la musique baroque était le genre en usage).

T1—092

Biographie

Les indications qui suivent s'appliquent aussi à la notation 2, Table 2, lorsque les notations de la Table 2 sont ajoutées directement sans l'intercalation de T1—09.

Dans les notes ci-dessous, le mot « biographie » est un accommodement stylistique ; toutefois, les indications s'appliquent autant à l'analyse et à la critique qu'aux autres aspects relatifs à des personnes.

Ne pas employer T1—092 pour les œuvres d'une personne sauf si une indication le permet à certains indices sous 700–779.

Voir aussi Table 3A : Biographie ; aussi 170.92 vs 171 ; aussi 230–280 ; aussi 200.92 et 201–209, 292–299 ; aussi 220.92 ; aussi 297.092 ; aussi 300 vs 600 : Biographie et histoire d'une compagnie ; aussi 338.092 ; aussi 362.1–4 vs 610 ; aussi 610.92 vs 615.534092 ; aussi 615.53 : Biographie ; aussi 700.92 ; aussi 709.2 vs 381.457092 ; aussi 779 vs 770.92 ; aussi 780.92 et 791.092 ; aussi 780.92 ; aussi 781.6 ; aussi 784–788 ; aussi 913–919 : Table de complément : 04 : Biographie ; aussi 920.008 vs 305–306, 362 ; aussi 920.009, 920.03–.09 vs 909.09, 909.1–.8, 930–990 ; aussi 930–990 : Guerres : Récits personnels ; aussi 930–990 : Biographie.

Biographie générale

Pour la biographie générale d'une personne, employer l'indice pour le sujet auquel cette personne a le plus contribué. Si la personne s'est signalée à peu près également dans plusieurs domaines, employer l'indice pour le sujet qui constitue le meilleur dénominateur commun, tout en accordant plus d'importance à sa profession principale. Par exemple, employer l'indice du domaine universitaire sous 378 pour un physicien qui est devenu professeur de sciences et ensuite directeur d'une école de sciences et enfin recteur d'université. Employer 300.92 pour une personne qui a contribué de façon importante à la science politique, à l'enseignement universitaire et à l'étude des aspects administratifs et économiques de la réglementation des services publics, parce que l'indice fournit le meilleur dénominateur commun pour son activité. Cependant, employer 610.92 pour une femme médecin célèbre qui a également joué un rôle important dans le mouvement féministe, qui a

écrit des romans mineurs et qui a souvent été déléguée à des congrès politiques, à moins que l'ouvrage n'insiste sur ses activités secondaires. Il faut accorder de l'importance à la désignation mentionnée en premier lieu dans les dictionnaires biographiques, mais il faut prendre aussi en considération la tendance à citer d'abord la profession, même lorsque la carrière transcende la profession.

Dans le doute entre un indice pour une discipline et un indice pour un sujet précis à l'intérieur de la discipline, préférer l'indice pour la discipline, ex. : employer 620.0092 plutôt que 621.092 pour un ingénieur en mécanique qui a aussi réalisé d'importants travaux en génie du transport et de la construction.

Personnages publics

Les biographies des personnages publics posent fréquemment des difficultés, car ces personnes peuvent avoir occupé plusieurs postes auxquels différents auteurs n'accordent pas tous la même importance ou encore elles peuvent avoir occupé un poste comportant de nombreuses facettes. Employer 930–990 pour les ouvrages généraux sur les personnes qui ont occupé de tels postes. Cependant, employer un indice qui reflète un poste ou un intérêt particulier de la carrière de la personne quand une biographie le met en évidence, ex. : employer 362.1092 pour une biographie qui souligne particulièrement la promotion des National Institutes of Health par Wayne Morse, même s'il était sénateur américain. (Voir aussi Biographie partielle, ci-dessous.)

Un personnage public peut exercer une grande influence sur l'histoire de son pays. Par exemple, Daniel Webster est célèbre comme sénateur américain, bien qu'il ait été secrétaire d'État à deux reprises, de même qu'avocat et orateur. Dans tous ces rôles, il a exercé une influence sur le cours de son temps. Employer 973.5092 pour sa biographie, plutôt que 328.73092 pour son rôle de sénateur, 327.730092 pour son travail en relations étrangères ou 349.73092 pour ses activités en droit. Cependant, si une personne qui occupe un poste élevé de responsabilité générale concentre ses efforts dans un domaine particulier important, classer sa biographie à un indice dans ce domaine d'activité. Par exemple, le principal centre d'intérêts de William Wilberforce, tout en étant membre du Parlement britannique, était l'abolition de l'esclavage. Donc, employer 326.8092 pour sa biographie plutôt que 941.073092 pour son influence sur l'histoire générale de sa période ou 328.41092 pour son travail législatif.

Accorder l'importance au poste le plus élevé, à moins qu'il y ait une raison évidente de procéder autrement, en utilisant la table de priorité suivante :

1. Employer 930–990 pour les rois, les présidents, les autres chefs d'État, les premiers ministres, les vice-présidents et les régents en employant l'indice de la période durant laquelle ils ont occupé le poste. Employer aussi 930–990 pour les personnages publics titulaires de postes ou d'une combinaison de postes qui ont eu une influence significative sur l'histoire en général, en employant les indices de périodes qui coïncident le mieux avec la période où s'est exercée leur influence. Les candidats des principaux partis politiques éligibles aux plus hauts postes d'un pays se classent aussi en histoire, en utilisant généralement l'indice correspondant à la période au cours de laquelle ils ont brigué les suffrages, ex. : employer 973.68092 pour Stephen Douglas qui a affronté Lincoln en 1860. Parfois, un candidat défait à la nomination d'un parti exerce suffisamment d'influence sur le dénouement pour que sa biographie générale justifie un indice en histoire, ex. : 973.923092 pour Eugene McCarthy qui a brigué sans succès la nomination à la présidence pour le Parti démocratique en 1968.
2. Employer l'indice pour le domaine où servent les membres de cabinets, ex. : employer 327.440092 pour un ministre des Affaires étrangères de France

3. Employer 327.3–9 pour les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires d'avant la Seconde Guerre mondiale.
4. Employer 328.4–9 pour les législateurs qui ne justifient pas un indice de sujet déterminé, ex. : un leader, un whip ou un membre connu pour sa promotion de l'activité législative. Les biographes ont tendance à traiter surtout des législateurs qui ont marqué l'histoire en général ; donc il faut toujours considérer l'indice du pays concerné dans la classe 900 avant d'attribuer un autre indice. Ce n'est que rarement qu'un ouvrage s'intéresse de façon particulière à la circonscription même d'un législateur.
5. Employer 327.3–9 pour les diplomates de rang inférieur aux ambassadeurs ou aux ministres plénipotentiaires d'avant la Seconde Guerre mondiale ; cependant si les diplomates sont associés à des événements remarquables, employer l'indice pour ces événements.
6. Employer l'indice du domaine où servent les hauts fonctionnaires ou administrateurs publics non titulaires d'un poste de cabinet, si leur contribution au service a été importante, ex. : employer 363.25092 pour J. Edgar Hoover, directeur du U.S. Federal Bureau of Investigation (FBI) ; autrement, employer 352–354.

Suivre le même ordre de priorité pour les personnages publics d'un État, d'une province et d'un gouvernement local. La charge nationale a habituellement priorité sur les charges des autres niveaux, mais il faut tenir compte de l'importance des contributions. Par exemple, DeWitt Clinton, le célèbre gouverneur de New York, a été brièvement sénateur et candidat d'un parti de second plan à la présidence, mais employer 974.703092, indice pour l'histoire de l'État de New York, pour sa biographie générale. Fiorello La Guardia a servi pendant quatorze ans comme représentant américain et fut durant une courte période chef du U.S. Office of Civilian Defense et directeur de l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction ; mais, pour sa biographie, employer 974.71042092 parce qu'il est mieux connu comme maire de la ville de New York.

Systemes et lois désignés d'après des personnes

Ne pas employer T1—092 pour un système ou une loi désignée d'après une personne, mais il faut l'employer pour le traitement biographique de cette personne, ex. : employer 150.1952 pour un ouvrage sur le freudisme, mais employer 150.1952092 pour une biographie de Freud.

Lorsqu'une personne est désignée dans un intitulé ou dans les notes, traiter le système selon les règles habituelles pour les sujets, mais ajouter libéralement la notation 092, Table 1, pour une étude qui met l'accent sur la personne. Par exemple, 576.82 (Théories de l'évolution) mentionne Darwin dans une note « classer ici », de sorte que l'on peut ajouter n'importe quelle subdivision, ex. : employer 576.8205 pour une publication en série sur le darwinisme, employer 576.82092 pour la biographie de Darwin. À l'inverse, 150.19434 (néo-béhaviorisme) mentionne les systèmes de Guthrie, de Hull, de Skinner, de Tolman dans une note d'inclusion, ce qui empêche d'ajouter les subdivisions communes, ex. : employer 150.19434 pour une publication en série sur les systèmes de Skinner sans l'ajout de la notation 05, Table 1. Néanmoins, on peut employer la notation 092 pour une étude biographique de l'une ou l'autre de ces personnes, ex. : employer 150.19434092 pour une biographie mettant en évidence le travail de Skinner sur le néo-béhaviorisme.

Familles et personnes étroitement liées aux personnes célèbres

Classer une histoire de la famille immédiate ou élargie d'une personne célèbre avec la biographie de cette personne si l'ouvrage traite abondamment de celle-ci. La même règle s'applique à la biographie d'un parent ou d'un proche associé d'une personne célèbre. Cependant, si le parent ou l'associé a aussi une certaine renommée ou si la personne célèbre n'est pas fortement mise en évidence, classer la vie du parent au sujet déterminé par son propre travail, ex. : employer 269.2092 pour une biographie de l'évangéliste Ruth Carter Stapleton, sœur du président Jimmy Carter, qui ne parle qu'en passant du président. Dans le doute, ne pas attribuer l'indice d'une personne célèbre à un parent ou à un proche ; préférer un indice justifié par les activités de la personne faisant l'objet de la biographie. Classer l'histoire générale d'une famille à 929.2.

Biographie partielle

Classer une biographie partielle illustrant une contribution particulière d'une personne, à cette contribution. Cependant, employer l'indice de la biographie générale pour un ouvrage qui porte sur des épisodes de la vie d'une personne qui ont précédé l'activité avec laquelle elle est principalement associée, sauf si l'ouvrage comporte d'autres aspects significatifs. Par exemple, employer 796.42092 pour les années de jeunesse, alors qu'il était athlète, du membre du Parlement britannique Christopher Chataway ; mais pour l'enfance d'Indira Gandhi, employer 954.045092, l'indice pour sa période comme premier ministre de l'Inde.

Biographie associée à un lieu plutôt qu'à un sujet

Classer une biographie individuelle à l'indice qui couvre le plus possible l'histoire et la civilisation du lieu et la période de l'activité dont il est question, quand un ouvrage n'est pas clairement associé à un sujet, mais est associé de façon évidente à un lieu, même dans les cas où l'activité d'une personne ne couvre pas la quasi-totalité de la période la plus précise, ex. : employer 979.46104092 pour le journal intime d'une personne qui habitait San Francisco durant la ruée vers l'or.

Voir aussi T1—0922 vs T1—093—099 ; aussi 930—990 : Biographie.

T1—0922

Biographie collective

Employer T1—0922 pour un ouvrage sur deux personnes travaillant en collaboration dans le même domaine, ex. : les frères Wright, 629.1300922, Pierre et Marie Curie, 530.0922. Cependant, employer T1—092 lorsque l'ouvrage insiste sur l'une des deux personnes.

Ne pas employer les subdivisions géographiques pour la biographie collective des groupes qui ont une forte identité personnelle collective, même si tous les membres proviennent d'une région particulière, ex. : les Beatles, 782.421660922 (et non 782.42166092242 ni 782.42166092242753).

T1—0922 vs T1—093—099

Biographie collective vs Continents, pays, localités particuliers

La biographie collective comprend l'analyse et la critique de l'œuvre, et l'étude géographique comprend la description par lieu et par circonstances particulières entourant le sujet. Préférer T1—0922 à T1—093—099 pour les documents qui traitent des personnes tout en donnant de l'importance à l'aspect géographique. Cependant, employer T1—093—099 lorsque l'intention de l'auteur ou du

compilateur est de décrire les œuvres d'art caractéristiques d'une région ou simplement de décrire de telles œuvres dans une région (même si les œuvres se présentent sous les noms des créateurs). Lorsque le titre et les textes préliminaires ne révèlent pas l'intention de l'auteur, tout texte relatif au style artistique est un important indicateur. Une étude qui se concentre sur la personne et le style d'un créateur est une biographie ; une étude qui traite des caractéristiques du lieu et de la période est une étude géographique. Par exemple, employer 730.92245 pour un ouvrage sur la nature et le style des sculptures de Cellini, Donatello et Michel-Ange, mais employer 730.94509024 pour un ouvrage qui illustre la sculpture de la Renaissance italienne en décrivant les œuvres de ces mêmes artistes. Dans le doute, préférer T1—0922.

Employer l'indice géographique si le texte se restreint à de courtes analyses d'œuvres techniques ou artistiques (ou à des identifications et des illustrations de ces œuvres), même si les personnes sont nommées dans le titre, ex. : description des œuvres de six sculpteurs italiens célèbres, 730.945.

Cependant, pour une seule personne, employer T1—092, sans autre subdivision, pour toutes les analyses et critiques de ses œuvres.

T1—0940902 vs T1—0902

Période médiévale dans l'histoire de l'Europe vs 6e–15e siècle, 500–1499

Employer T1—0940902 pour les ouvrages qui mettent clairement l'accent sur l'Europe au Moyen Âge et sur la période médiévale, mais employer T1—0902 pour les ouvrages qui tentent de couvrir le monde entier durant cette période. Toutefois, les documents axés sur la période médiévale et relatifs à de nombreux sujets hors Europe sont peu nombreux, de sorte qu'un ouvrage cherchant à traiter un sujet mondialement peut, en fait, traiter surtout de l'Europe. Dans le doute, préférer T1—0940902.

Table 2. Régions géographiques, périodes historiques, biographie

T2—162

Océans et mers

Employer T2—163–168 (et non T2—3–9) pour les parties des océans et des mers non intérieures limitées par un pays ou une localité, ex. : employer T2—16347 (et non T2—752 ni T2—7551) pour la baie de Chesapeake, un bras de l'océan Atlantique qui est presque entouré par le Maryland et la Virginie.

Estuaires

Employer l'indice géographique approprié sous T2—3–9 pour les estuaires qui sont des parties de fleuves ou de rivières identifiés, mais employer T2—16 pour les estuaires qui sont des parties des océans et des mers non intérieures, ex. : employer T2—16347 (et non T2—7553) pour le fleuve York, estuaire de la baie de Chesapeake.

Eaux côtières

Pour les ouvrages généraux sur les eaux côtières d'un pays, employer l'indice sous T2—163–168 qui englobe la plus grande partie des eaux, ex. : eaux côtières de Russie, T2—1632 (et non T2—

16334 ni T2—16451), eaux côtières des États-Unis, T2—1634 (et non T2—16364 ni T2—1643). Si les aires géographiques sont de taille à peu près équivalente, employer le premier indice, ex. : eaux côtières d'Espagne, T2—16338 (et non T2—16381), de Panama, T2—16365 (et non T2—1641).

T2—163 et T2—164, T2—165

Océans Atlantique, Indien et Pacifique

La table 2 divise le monde océanique en trois parties : les océans Atlantique, Indien et Pacifique. L'océan Arctique est considéré comme une mer de l'océan Atlantique. Il n'existe pas d'océan Antarctique, mais T2—167 est prévu pour les parties les plus méridionales des trois océans.

Voici les divisions des océans :

Atlantique-Pacifique : au nord, le détroit de Béring ; au sud, une ligne sud-est depuis le cap Horn jusqu'à l'extrémité nord de la péninsule Palmer, en Antarctique.

Pacifique-Indien : au nord, une ligne allant de l'île Melville jusqu'au Timor, de là par les îles d'Indonésie jusqu'au détroit de Singapour ; au sud, une ligne depuis le cap Howe, dans le Victoria, en Australie, le long du 150° méridien est.

Indien-Atlantique : au nord, le canal de Suez ; au sud, une ligne depuis le cap Agulhas (cap des Aiguilles), en Afrique du Sud, le long du 20° méridien est.

Employer les notes et références pour choisir l'indice approprié pour les étendues d'eau confluentes, ex. : détroit de Béring, T2—16451 (et non T2—16325 ni T2—16327).

T2—3

Monde antique

Les autorités administratives du monde antique se subdivisent selon les régions et les autorités administratives modernes. Par exemple, le plateau iranien antique T2—357 se subdivise selon les provinces de l'Iran, ex. : T2—35772, Persis se construit en utilisant la notation 5572, Table 2, pour la province du Fars. La France antique T2—364 se subdivise selon les régions et départements de la France moderne, ex. : T2—36439, la Germanie supérieure se construit en utilisant la notation 4439, Table 2, pour l'Alsace.

T2—4-9 Monde moderne ; mondes extraterrestres

Structure générale de la Table 2

La Table 2 est structurée selon la géographie plutôt que selon la politique, ex. : Hawaii, T2—969 sous Océanie, est séparée des États-Unis qui se trouvent sous T2—73-79 ; les parties asiatiques de la Russie, T2—57, sont séparées de la portion européenne de la Russie sous T2—471-474.

Régions et accidents géographiques

Classer une région ou un accident géographique particulier non mentionné dans la Table géographique et qui est entièrement ou presque entièrement compris dans une entité politique

ou administrative, à l'entité ; cependant, ne pas ajouter d'autre notation. Par exemple, employer T2—7421 pour le mont Washington, New Hampshire ; T2—75793 pour le lac Moultrie, Caroline du Sud ; 917.5793 (*et non* 917.579304) pour les voyages reliés au lac Moultrie.

Classer un fleuve ou une rivière à l'entité politique ou administrative où est située son embouchure, ex. : rivière Escabana, Michigan, T2—77494. Cependant, si la partie supérieure d'un fleuve ou d'une rivière a plus d'importance sur les plans politique, économique ou culturel, classer le fleuve ou la rivière à cette partie, ex. : les fleuves Tigre et Euphrate, T2—5674 (*et non* T2—5675).

Classer l'étude générale d'une catégorie particulière de régions ou d'accidents géographiques limitée à un continent, pays ou localité particuliers au continent, pays ou localité, et compléter en ajoutant la notation 091 de la table sous T1—093-099, Table 1, ex. : fleuves d'Europe, T2—4091693, fleuves d'Angleterre, T2—42091693. Cependant, ne pas ajouter la notation 091 pour une région ou un accident géographique particuliers, ex. : le Nil en Égypte, T2—62 (*et non* T2—62091693). Classer l'étude d'une catégorie particulière de régions ou d'accidents géographiques non limitée à un continent sous T2—1, ex. : fleuves, T2—1693.

Cités, villes, villages

Les villes ne sont pas mentionnées dans la Table 2, sauf :

1. Les grandes villes du monde, soit avec leur propre indice, ex. : Amsterdam, T2—492352, soit dans une note, ex. : La Mecque, T2—538
2. Des villes de moindre importance, mais qui ont leur propre indice depuis les premiers développements de la CDD, ex. : Guelph, Ontario, T2—71343
3. La capitale et la plus grande ville de chaque État des États-Unis, ex. : Pierre et Sioux Falls, Dakota du Sud, T2—78329 et T2—783371 respectivement
4. Les villes indépendantes, ex. : Alexandria, Virginie, T2—755296
5. Les villes américaines de même étendue que leur comté, ex. : Philadelphie, T2—74811, San Francisco, T2—79461
6. Les cités, villes et villages mentionnés pour marquer les frontières si elles ne sont pas facilement disponibles dans les ouvrages de référence, ex. : dans toute la table de l'Australie, T2—94 et dans la table des provinces de l'Ouest du Canada, T2—711-712

Sauf indications contraires, classer une région métropolitaine à la ville centrale, ex. : la région métropolitaine de Chicago, T2—77311. On peut ajouter les subdivisions communes au besoin.

Classer l'étude générale des régions urbaines limitées à un continent, pays ou localité particuliers au continent, pays ou localité, en ajoutant la notation 091732 (dérivée de la notation 091 de la table sous T1—093-099), ex. : régions urbaines de l'Europe, T2—4091732, régions urbaines de l'Angleterre, T2—42091732. Classer l'étude des régions urbaines non limitées à un continent sous T2—1732.

Voir aussi T2—41 et T2—42 ; aussi T2—713 et T2—714 ; aussi T2—93.

T2—4-9 vs T2—3

Monde moderne ; mondes extraterrestres vs Monde antique

Employer T2—4-9 pour les parties du monde plus ou moins connues dans l'antiquité classique (le « monde antique ») quand elles sont considérées après la période de l' « histoire ancienne », ainsi que pour d'autres aires géographiques, comme l'Amérique, considérées tant à l'époque du monde antique qu'à l'époque moderne. Employer T2—3 seulement pour le « monde antique » durant la période de l' « histoire ancienne ». Par exemple, T2—51 pour la Chine moderne et T2—31 pour la Chine antique ; T2—5694 pour la Palestine moderne et T2—33 pour la Palestine antique ; T2—44 pour la France et T2—364 pour la Gaule ; mais employer T2—7265 pour le Yucatán antique et moderne. La date de démarcation entre « antique » et « moderne » varie d'un lieu à un autre et peut se déterminer par l'observation des dernières dates qui apparaissent dans les Tables générales sous 931-939, ex. : 931, Chine, jusqu'à 420 ; 933, Palestine, jusqu'à 70 ; 936.4, régions celtiques, jusqu'à 486. Dans le doute, préférer T2—4-9.

T2—41 et T2—42

Écosse et Angleterre

Les autorités administratives de niveau inférieur en Angleterre et les autorités administratives unitaires en Angleterre et en Écosse peuvent se nommer de plusieurs façons, le plus souvent « District », « Administration municipale (Borough) » ou encore « City ». Le terme « City » ne renvoie pas forcément aux localités urbaines. Les districts, les administrations municipales ou les cités sont souvent désignés d'après une localité urbaine à l'intérieur de l'autorité administrative ou de la même étendue que celle-ci. Si la localité urbaine est de la même étendue que l'autorité administrative, la localité se voit attribuer une note « classer ici ». Par exemple, Exeter City, l'autorité administrative et Exeter, la localité urbaine, ont la même étendue ; la rubrique dans la Table est donc :

T2—42356

Exeter City

Classer ici Exeter

Si la localité urbaine n'est pas de la même étendue que l'autorité administrative, seule l'autorité administrative est mentionnée. Le classificateur peut présumer que si la localité avait été mentionnée, son nom figurerait dans une note d'inclusion. Par exemple, Canterbury City, l'autorité administrative, et Canterbury, la localité urbaine, n'ont pas la même étendue ; la rubrique dans la Table est donc :

T2—42234

Canterbury City

Voir aussi T2—4-9 : Cités, villes, villages.

T2—45

Italie

Les administrations de second niveau en Italie varient selon les régions et comprennent la province, la ville métropolitaine, l'entité régionale décentralisée et le libre consortium municipal. L'administration de second niveau « ville métropolitaine » ne renvoie pas à une localité urbaine. Chaque ville métropolitaine est nommée d'après la principale localité urbaine qu'elle contient. Dans chacun des cas, la localité figure en entrée distincte, subordonnée à l'entrée de la ville métropolitaine ; ainsi, les entrées :

T2—4541

Ville métropolitaine de Bologne (Città metropolitana di Bologna)

(Option : classer ici la ville métropolitaine de Bologne jusqu'à 476 ; préférer -37261)

T2—45411

Bologne

(Option : classer ici Bologne jusqu'à 476 ; préférer -372611)
Voir aussi T2—4-9 : Cités, villes, villages.

T2—713 et T2—714

Ontario et Québec

En Ontario et au Québec, les autorités administratives portent les noms de district, ville, municipalité, comté, municipalité régionale, municipalité régionale de comté ou agglomération urbaine. Le terme « ville » ne renvoie pas forcément à une localité urbaine. Un district, une ville, une municipalité, un comté, une municipalité régionale, une municipalité régionale de comté ou une agglomération urbaine peuvent être désignés d'après une localité urbaine à l'intérieur de l'autorité administrative. Si la localité urbaine est de la même étendue que l'autorité administrative, la localité se voit attribuer une note « classer ici ». Par exemple, la Ville de Toronto, l'autorité administrative, et Toronto, la localité urbaine, ont à peu près la même étendue ; la rubrique dans la Table est donc :

T2—713541 Ville de Toronto

Y compris East York, Etobicoke, North York, Scarborough, York
Classer ici Toronto. Si la localité urbaine n'est pas de la même étendue que l'autorité administrative, seule l'autorité administrative est mentionnée. Le classificateur peut présumer que si la localité avait été mentionnée, son nom figurerait dans une note d'inclusion. Par exemple, la ville de Gatineau, l'autorité administrative, et Gatineau, la localité urbaine, n'ont pas la même étendue ; la rubrique dans la Table est donc :

T2—714221 Ville de Gatineau

Voir aussi T2—4-9 : Cités, villes, villages.

T2—73 vs T2—71

États-Unis vs Canada

Employer T2—73 si les ouvrages sur les États-Unis et le Canada portent principalement sur les États-Unis. Employer T2—71 pour les ouvrages où le Canada est traité de façon plus complète, ou lorsque les États-Unis et le Canada sont traités de façon égale. Employer T2—7 seulement si l'ouvrage traite aussi des régions sous T2 — 72, même si le Canada et les États-Unis couvrent presque entièrement les indices sous cette notation. Dans le doute, préférer T2—73.

T2—93

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, l'autorité administrative directement sous la région est le district ou la « City ». Le terme « City » ne se rapporte pas forcément à une localité urbaine. Un district ou une « City » sont souvent désignés d'après une localité urbaine à l'intérieur de l'autorité administrative ou de la même étendue que celle-ci. Si la localité urbaine correspond à peu près à l'autorité administrative, la localité reçoit une note « Classer ici ». Par exemple, Auckland City, l'autorité administrative, et Auckland, la localité urbaine, sont à peu près identiques ; la rubrique dans la Table est donc :

T2—9324 Auckland City

Si la localité urbaine n'est pas de la même étendue que l'autorité administrative, seule l'autorité administrative est mentionnée. Le classificateur peut présumer que si la localité était donnée, son nom figurerait dans une note d'inclusion. Par exemple, Dunedin City, l'autorité administrative, et Dunedin, la localité urbaine, ne sont pas identiques ; la rubrique dans la Table est donc :

T2—9392 Dunedin City

Voir aussi T2—4-9 : Cités, villes, villages.

T2—99 vs T2—19

Mondes extraterrestres vs Espace

Employer T2—99 pour les divers corps de l'univers se déplaçant dans l'espace, ex. : roches lunaires, 552.09991. Employer T2—19 seulement pour l'espace lui-même. Dans le doute, préférer T2—99.

Table 3. Subdivisions pour les arts, les littératures, les genres littéraires

Construction des indices

Voici des exemples pour construire les indices de base pour les œuvres dans une langue particulière par ou sur un seul auteur (avec la Table 3A) et par ou sur plusieurs auteurs (avec la Table 3B). Employer les éléments suivants pour construire un indice : indice de base ; genre littéraire ; période ; type d'écrits, de longueur ou de médium ; notation 08, Recueils ou notation 09, Critique (en ajoutant des zéros supplémentaires en certains cas) ; sous-genre ; notation additionnelle de la Table 3C et

d'autres tables. Des indications détaillées pour la construction des indices sont données à la Table 3A et à la Table 3B.

Note : dans les textes qui suivent, « T3 » signifie la Table 3A (un seul auteur) aussi bien que la Table 3B (plusieurs auteurs).

Plusieurs genres littéraires

1. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : sans restriction de période ou de genre littéraire (Table 3B)

Indice de base + notation 08 ou 09

81 + 08 = 810.8 (une anthologie de littérature américaine)

2. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : restreints à une période particulière, mais non à un genre littéraire particulier (Table 3B)

Indice de base + notation 08 ou 09 + période

83 + 08 + 006 = 830.8006 (un recueil de littérature allemande du 18e siècle)

3. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : sans restriction de période ou de genre littéraire, lieu des auteurs mis en évidence (Table 3B)

Indice de base + notation 080 ou 09 + 9 de la Table 3C + notation géographique de la Table 2

869 + 080 + 9 + 81 = 869.080981 (une anthologie de littérature en portugais par des auteurs brésiliens)

Genres littéraires T3—1–7

1. Ouvrages par ou sur un seul auteur : restreints à un genre littéraire particulier et à une période particulière (Table 3A)

Indice de base + genre littéraire + période

82 + 1 + 3 = 821.3 (*Faerie Queene* de Spenser)

2. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : restreints à un genre littéraire particulier, mais non à une période particulière (Table 3B)

Indice de base + genre littéraire + notation 008 ou 009

82 + 2 + 009 = 822.009 (critique du théâtre anglais)

3. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : restreints à un genre littéraire particulier, à un type d'écrits, de longueur ou de médium particulier et à une période particulière (Table 3B)

Indice de base + genre littéraire + type d'écrits, de longueur ou de médium + notation 08 ou 09 + période

84 + 3 + 01 + 08 + 07 = 843.010807 (un recueil de nouvelles françaises du 19e siècle)

4. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : restreints à un genre littéraire particulier, mais non à un type, une longueur ou un médium particulier ; restreints à une période particulière (Table 3B)

Indice de base + genre littéraire + période + notation 08 ou 09

83 + 2 + 914 + 09 = 832.91409 (critique du théâtre allemand de la seconde moitié du 20e siècle)

Genre littéraire T3—8 Écrits divers

1. Ouvrages par ou sur un seul auteur : restreints à un genre littéraire, une période et un sous-genre (T3A—8)

Indice de base + genre littéraire + période + sous-genre

$81 + 8 + 4 + 02 = 818.402$ (un recueil de citations d'un auteur américain de la fin du 19^e siècle)

2. Ouvrages par ou sur plusieurs auteurs : restreints à un genre littéraire, une période et un sous-genre (T3B—8) :

Indice de base + genre littéraire + période + sous-genre + notation 08 ou 09

$84 + 8 + 914 + 02 + 08 = 848.9140208$ (un recueil de citations de plusieurs auteurs français de la fin du 20^e siècle)

Table 3A. Subdivisions pour les ouvrages par ou sur un seul auteur

Voir aussi Table 3B vs Table 3A.

Indice général pour un auteur et indice pour un seul ouvrage

Suivre les critères ci-dessous relatifs à la langue, à l'appartenance nationale, au genre littéraire et aux périodes pour déterminer l'indice général des œuvres complètes, de la critique ou de la biographie d'un auteur. Employer la même appartenance nationale et la même période littéraire pour les ouvrages généraux sur un auteur et pour son œuvre complète ; cependant, employer la langue et le genre littéraire qui conviennent à chaque ouvrage particulier, même si ces éléments diffèrent de la langue et du genre littéraire choisis pour l'indice général de l'auteur.

Langue

Classer un auteur à la langue dans laquelle il écrit.

Si un auteur va habiter dans un autre pays ou devient citoyen d'un pays où se parle une autre langue, mais continue à écrire dans sa langue, employer la langue dans laquelle il écrit, ex. : employer 891.7344 pour un roman en russe de Soljenitsyne, même si l'auteur a écrit le roman pendant qu'il vivait aux États-Unis.

Classer les ouvrages généraux sur un auteur qui écrit dans plus d'une langue à la dernière langue qu'il a employée, ex. : Samuel Beckett, 848.91409. Cependant, si une autre langue prédomine, classer à cette langue. Classer les ouvrages individuels d'un tel auteur à la langue dans laquelle ils ont été écrits à l'origine.

Appartenance nationale

L'appartenance nationale est un critère pour le choix d'un indice seulement pour la littérature de langue anglaise (810 vs 820) ou lorsque l'on emploie l'option d'identifier une littérature nationale.

Si un auteur change de nationalité pour celle d'un pays dont la langue est la même que celle dans laquelle il écrit, employer l'indice établi pour la littérature du pays dont il est devenu citoyen, ex. : classer T. S. Eliot comme un auteur britannique. Classer tous les ouvrages d'un tel auteur, y compris

les ouvrages individuels écrits avant de changer de nationalité, à la même littérature nationale.

Si un auteur change son lieu de résidence, sans changer de citoyenneté, pour un autre pays ayant la même langue que celle dans laquelle il écrit, continuer d'employer l'indice pour la littérature de son pays d'origine, ex. : classer un auteur jamaïcain vivant à Londres tout en conservant la citoyenneté jamaïcaine, comme un auteur jamaïcain.

S'il est difficile d'établir la citoyenneté d'un auteur dans l'ouvrage à classer ou dans les ouvrages de référence, employer l'indice pour la littérature de son pays d'origine, s'il est connu, ou l'indice pour la littérature du pays où ont été publiés ses ouvrages antérieurs.

Genre littéraire

Pour les ouvrages généraux, employer le genre auquel un auteur est principalement associé, ex. : Jane Austen, 823.7. Si l'auteur n'est pas associé à un genre particulier, employer T3A—8, Écrits divers, plus la période, plus la notation 09 de la Table T3A—81–89, ex. : employer 828.91409 pour un auteur anglais de la fin du 20^e siècle renommé comme romancier, dramaturge et poète. Un ouvrage particulier d'un tel auteur se classe au genre littéraire de l'œuvre.

Périodes littéraires

N'employer qu'une seule période littéraire pour un auteur et tous les ouvrages de cet auteur, y compris les ouvrages qui peuvent avoir été publiés avant ou après cette période littéraire. La période littéraire est déterminée selon un consensus dans les milieux érudits quant à l'époque où un auteur a été le plus prolifique. Par exemple, un auteur considéré généralement comme un écrivain du début du 19^e siècle se classe comme tel, même si l'auteur a publié des œuvres littéraires à la fin du 18^e siècle. S'il n'y a pas consensus dans les milieux érudits, considérer l'ensemble des renseignements bibliographiques pour déterminer l'époque où un auteur a été le plus prolifique. Par exemple, classer un auteur qui a publié un roman en 1999, un autre en 2000, un autre en 2001 et un autre en 2002 à la période qui commence par l'année 2000. Lorsqu'il est impossible de déterminer la période où un auteur a été le plus prolifique, employer la date de la publication littéraire la plus ancienne connue, en ne tenant pas compte des collaborations à des périodiques, des ouvrages écrits à titre d'étudiant et des œuvres de jeunesse.

S'il est reconnu qu'un nouveau nom est le pseudonyme d'un auteur dont la période littéraire a déjà été établie, employer cette période pour les ouvrages attribués au pseudonyme. Par exemple, si un auteur anglais a commencé à être publié à la fin du vingtième siècle et qu'on lui a attribué la notation 914 pour 1945–1999, et a ensuite commencé à publier sous un nouveau pseudonyme en 2001, employer la même notation de période 914 pour les ouvrages attribués au nouveau pseudonyme (et non 92 pour 2000-).

On fait une exception à la règle d'une seule période littéraire pour un auteur si l'auteur a écrit dans plusieurs langues et a été actif durant différentes périodes dans différentes langues : employer la notation de la période littéraire appropriée pour chaque langue. Par exemple, si un auteur a commencé à être actif comme auteur littéraire en Russie durant les années 1917–1945, employer la notation de période 42 pour 1917–1945 pour les ouvrages de cet auteur écrits à l'origine en russe. Si ce même auteur a commencé à être actif comme auteur littéraire en anglais américain après 1945, employer la notation de période 54 pour 1945–1999 pour les ouvrages de cet auteur écrits à l'origine en anglais.

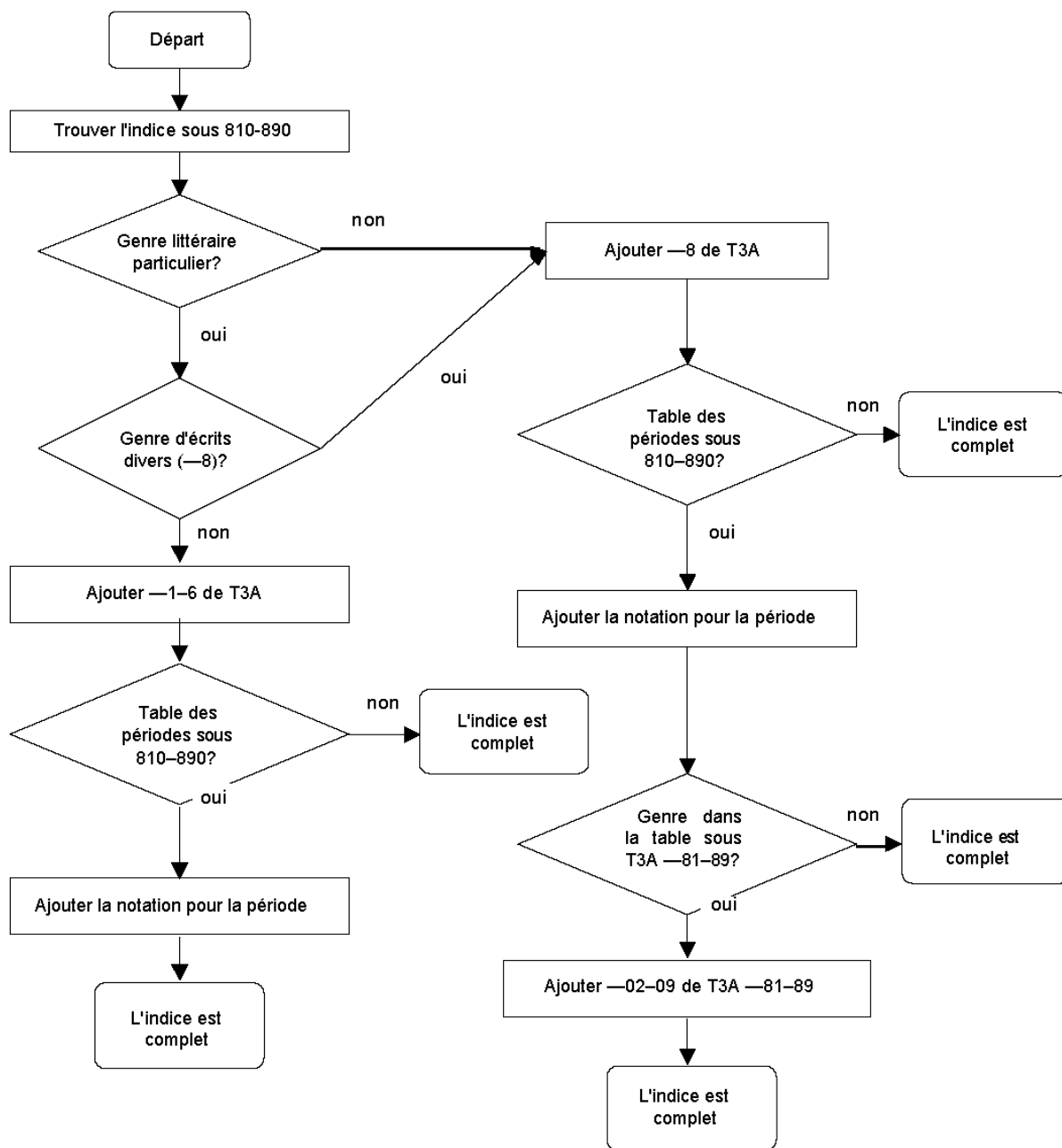
Biographie

Ne pas employer la notation 092 de la Table 1 pour les biographies. Classer les journaux intimes et souvenirs littéraires sous T3A—8, plus la période, plus la subdivision 03, ex. : A Moveable Feast d'Ernest Hemingway, 818.5203.

Construction des indices

On trouve des exemples de construction d'indices dans le Guide, au début de la Table
Consulter le diagramme suivant pour aider à construire les indices et comme complément aux indications détaillées dans la Table 3A.

Diagramme A : Œuvres par ou sur un seul auteur



T3A—2, T3B—2 vs T3A—1, T3B—102

Œuvres dramatiques vs Poésie dramatique

Employer T3—2 pour les pièces poétiques destinées à une représentation théâtrale, comme celles de Shakespeare et de Marlowe et pour les pièces poétiques conçues pour être lues plutôt que jouées sur scène, comme le *Samson Agonistes* de Milton. Employer T3A—1 et T3B—102 pour la poésie qui utilise le genre dramatique ou certains éléments de la technique dramatique pour atteindre des fins poétiques.

Employer T3A—2 et T3B—2045 pour les monologues conçus à des fins de représentations théâtrales à un seul acteur. Employer T3A—1 et T3B—102 pour les monologues dramatiques qui sont des poèmes où le narrateur est un personnage fictif ou historique qui s'adresse à un auditeur identifiable, mais silencieux à un moment dramatique de la vie du narrateur, comme dans le cas de *My Last Duchess* de Robert Browning.

Dans le doute, préférer T3A—2 ou T3B—2.

T3A—8 + 02, T3B—802, T3B—8 + 02 vs 398.6, 793.735

Anecdotes, blagues, citations, devinettes et énigmes, épigrammes, graffitis, plaisanteries, virelangues vs. Énigmes anonymes de la tradition populaire vs. Énigmes considérées comme casse-têtes

Employer T3A—8 + 02, T3B—802, T3B—8 + 02 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les devinettes et les énigmes et pour les devinettes et les énigmes par des auteurs connus même si elles ne semblent peut-être pas à leur place parmi les belles-lettres, en particulier les plaisanteries pour les jeunes. Employer 398.6 pour les devinettes et les énigmes comme littérature populaire, qui sont habituellement anonymes. Employer 793.735 pour les devinettes et les énigmes considérées comme catégorie de casse-tête semblables aux casse-têtes logiques.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : devinettes et énigmes considérées comme plaisanteries (T3A—8 + 02, T3B—802, T3B—8 + 02), 398.6, 793.735.

T3A—8 + 03 et T3B—803, T3B—8 + 03

Carnets, journaux intimes, mémoires, souvenirs

Employer T3A—8 + 03, T3B—803, et T3B—8 + 03 pour les journaux intimes et les souvenirs d'écrivains dont la vie est d'un intérêt notoire. Toutefois, classer les journaux intimes et les souvenirs d'écrivains qui traitent des sujets autres que la vie de l'auteur en général au sujet, ex. : employer 940.5472 pour le journal intime rédigé par un écrivain pendant son internement dans un camp de prisonniers de guerre durant la Seconde Guerre mondiale.

Table 3B. Subdivisions pour les ouvrages par ou sur plusieurs auteurs

Voir Guide Table 3B vs Table 3A.

Ordre de priorité

Lorsqu'il y a conflit entre les genres littéraires, l'ordre de priorité apparaît au début de la classe 800 dans les Tables générales et dans la Table 3B sous T3B—1–8. Il existe aussi d'autres ordres de priorité lorsqu'il y a conflit entre d'autres aspects. Voici l'ordre de priorité pour les quatre aspects exprimés par la Table 3C :

Thèmes et sujets	T3C—3
Procédés littéraires	T3C—2
Qualités littéraires intrinsèques	T3C—1
Ouvrages pour ou par des groupes de personnes	T3C—8-9

Par exemple, employer 811.00803581 (et non 811.00809287) pour une anthologie générale de poésie sur la guerre écrite par des poétesses américaines.

La priorité accordée à la période littéraire par rapport aux quatre aspects exprimés par la Table 3C varie : pour les ouvrages traitant de plus de deux littératures ou de plusieurs genres littéraires dans une littérature, les périodes littéraires figurent plus bas que les aspects de la Table 3C dans la table de priorité ; pour les ouvrages traitant d'un genre particulier dans une littérature particulière, les périodes littéraires figurent plus haut que les aspects de la Table 3C dans la table de priorité.

Les types d'écrits, de longueurs, de médias particuliers ont toujours priorité sur les périodes et les aspects de la Table 3C. Néanmoins, la priorité de la longueur par rapport au type d'écrits varie : pour le théâtre, la longueur a priorité ; mais en fiction, c'est le type qui a priorité.

Dans tous les cas, l'ordre de priorité demeure le même pour les recueils ou anthologies de textes littéraires et les critiques de textes.

Cinq listes figurent dans le Guide comme résumés d'ordre de priorité, information qui se trouve aussi dans les tables et les classes, mais dispersée dans les notes « Classer ici » et dans les choix en ce qui concerne la « règle des zéros ». Ces listes sont ci-dessous appelées « listes de priorité », et les références « Voir aussi » à la fin de cette section permettent de les localiser.

Des éléments figurant en bas de la liste de priorité peuvent parfois être ajoutés à un indice, après les éléments ayant une plus grande priorité. Il faut, par exemple, prendre en considération la liste de priorité pour la fiction. Employer 813.540932162 pour une évaluation critique de la fiction américaine de la fin du 20e siècle sur les voyages en mer : 813 (fiction américaine) + 54 (période : fin du 20e siècle) + 09 (évaluation critique) + 32162 (thème : voyages en mer). La période est donnée d'abord, car elle a priorité sur le thème, mais le thème peut également être exprimé. On emploie le même ordre de priorité pour les éléments supplémentaires, ex. : pour l'évaluation critique de la fiction américaine de la fin du 20e siècle sur les voyages en mer par des femmes, le thème des voyages en mer peut être exprimé au moyen de la Table 3C mais la qualité d'auteur d'un membre d'un groupe particulier de personnes ne pourrait l'être, car les thèmes figurent plus haut dans la liste de priorité.

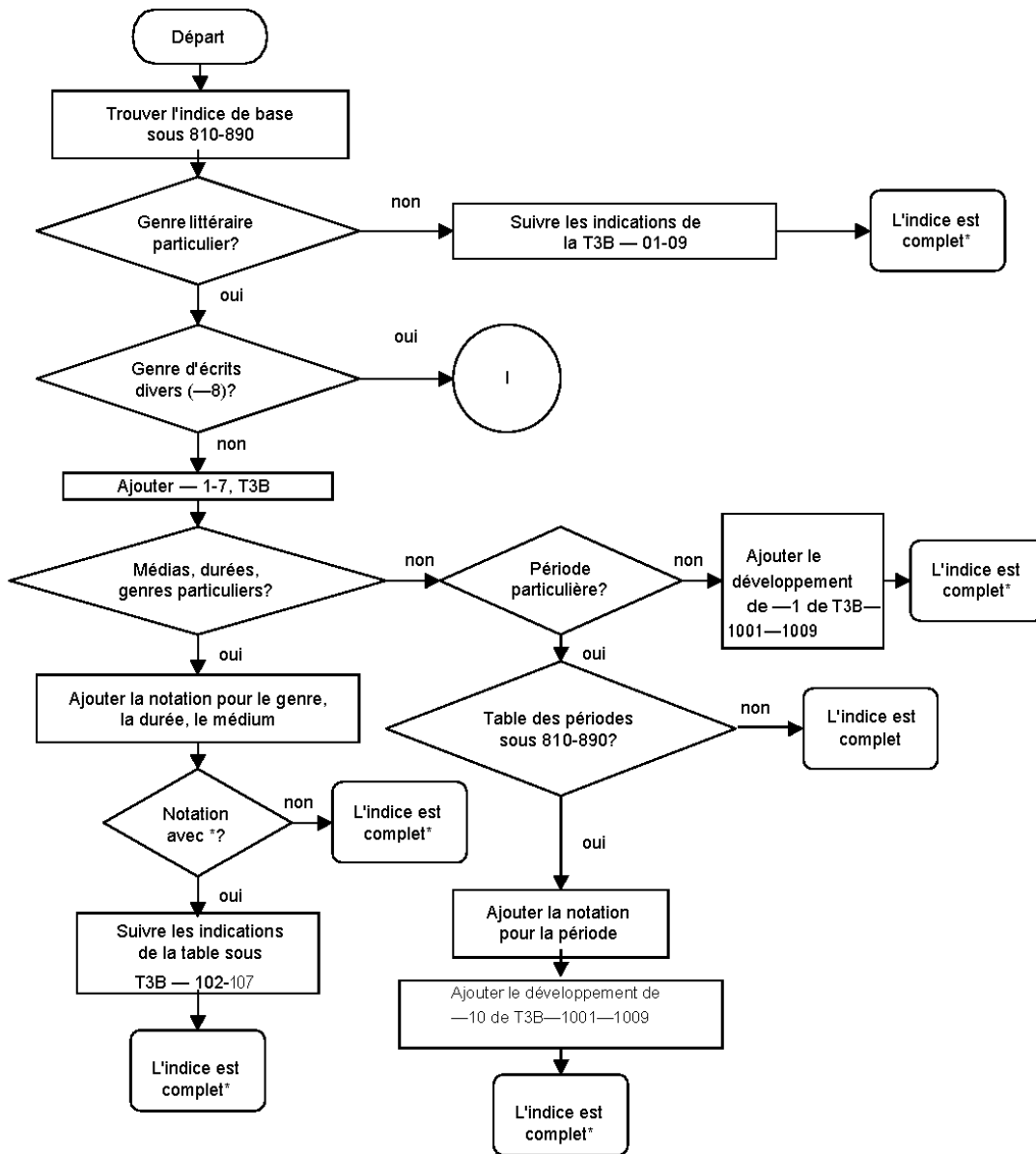
Les aspects figurant en bas de la liste de priorité peuvent parfois être exprimés à l'aide de la notation des subdivisions communes de la Table 1. Dans l'exemple d'une critique de la fiction américaine de la fin du 20e siècle sur les voyages en mer par des femmes, employer la notation 082, Table 1, pour refléter l'aspect des femmes : 813.540932162082. Dans un autre exemple, employer 808.83935820973209034 pour un recueil de fiction du 19e siècle de plusieurs littératures sur la vie urbaine : 808.839 (recueil de fiction de plusieurs littératures montrant des caractéristiques particulières) + 358209732 (thème : vie urbaine) + 09034 (subdivision commune pour la période historique du 19e siècle). Dans la liste de priorité, le thème figure avant la période ; une fois que le thème est exprimé, il n'existe aucune façon de préciser la période sauf par l'emploi de la subdivision commune.

Voir aussi T3B—08 et T3B—09 ; aussi T3B—1 ; aussi T3B—2 ; aussi T3B—3 ; aussi 808.8.

Construction des indices

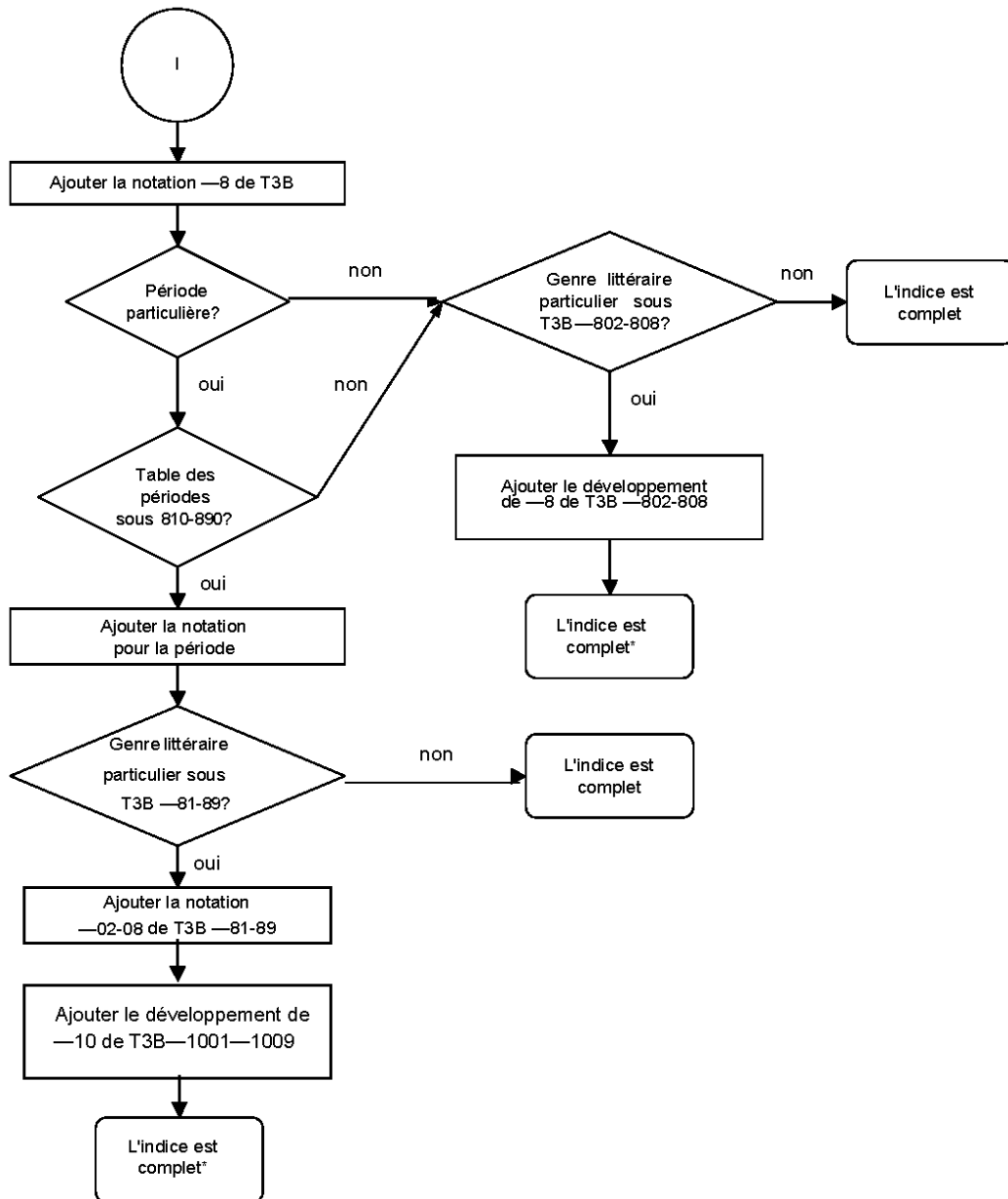
On trouve des exemples de construction d'indices dans le Guide, au début de Table 3. Consulter le diagramme suivant pour aider à construire les indices et comme complément aux indications détaillées dans la Table 3B.

Diagramme B : Œuvres par ou sur plusieurs auteurs



*Ajouter les subdivisions communes au besoin

Diagramme B pour la notation 8 Écrits divers



*Ajouter les subdivisions communes au besoin

Table 3B vs Table 3A

Table 3B. Subdivisions pour les ouvrages par ou sur plusieurs auteurs vs. Table 3A. Subdivisions pour les ouvrages par ou sur un seul auteur

Employer la Table 3B pour un seul ouvrage par plusieurs auteurs si l'ouvrage est un recueil où les différents auteurs ont contribué à des parties clairement définies

Employer la Table 3A pour un seul ouvrage par plusieurs auteurs qui ont collaboré en vue de créer un tout indissociable et où il n'est pas facile (ou du moins pas conçu pour être facile) de déterminer où commence la contribution d'un auteur et se termine celle de l'autre. Par exemple, employer la Table 3A pour une œuvre dramatique écrite en collaboration entre Sir Francis Beaumont et John Fletcher

Dans le doute, préférer la Table 3B.

T3B—08 et T3B—09

Ordre de priorité pour les recueils et la critique d'ouvrages de plusieurs genres littéraires

Voici quelques exemples illustrant l'ordre de priorité pour les recueils ou anthologies (T3B—08) de textes de plusieurs genres littéraires d'une littérature particulière (la littérature américaine est employée à titre d'exemple). L'ordre de priorité est le même pour la critique (T3B—09).

1. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 810.80382 (religion)
2. Procédés particuliers, ex. : 810.8024 (intrigue)
3. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 810.8013 (idéalisme)
4. Littérature pour ou par des groupes particuliers de personnes, ex. : 810.809282 (pour les enfants)
5. Période, ex. : 810.8003 (19e siècle)

Voir aussi Table 3B : Ordre de priorité.

T3B—091—099 vs T3B—09001—09009

Littérature présentant des caractéristiques particulières ou mettant l'accent sur des sujets, pour ou par des groupes de personnes vs Littérature appartenant à une période particulière

S'il n'existe pas de table des périodes littéraires, on ne peut pas employer T3B—09001—09009 ; on ne peut même pas ajouter la notation 0901—0905 de la Table 1 à T3B—09 pour préciser la période, ex. : littérature macédonienne du 20e siècle, 891.81909 (et non 891.81909000904).

Cependant, la règle des zéros donne la priorité à T3B—091—099 sur T3B—09001—09009. Si on emploie ce qui est prévu à T3B—091—099, on ne peut pas employer par la suite une table des périodes littéraires qui pourrait être appropriée dans un autre cas. On peut néanmoins ajouter la notation 0901—0905 de la Table 1 pour indiquer la période sans tenir compte de l'existence ou non d'une table des périodes littéraires pour cette littérature, ex. : employer 810.93580904 pour la littérature américaine du 20e siècle en anglais sur des thèmes historiques et politiques ; employer 891.819093580904 pour la littérature macédonienne du 20e siècle sur des thèmes historiques et politiques.

T3B—1

Ordre de priorité pour la poésie

Voici des exemples illustrant l'ordre de priorité pour la poésie (A) de plus de deux littératures, et (B) d'une ou de deux littératures. L'ordre de priorité est le même pour les recueils ou anthologies et pour la critique.

A. Poésie de plus de deux littératures

(Recueils ou anthologies employés à titre d'exemple)

1. Types particuliers, ex. : 808.8142 (sonnets)
2. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 808.819353 (amitié)
3. Procédés littéraires particuliers, ex. : 808.81922 (description)
4. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 808.819145 (romantisme)
5. Période, ex. : 808.81033 (18e siècle)

B. Poésie d'une ou de deux littératures

(Critique de la poésie américaine employée à titre d'exemple)

1. Types particuliers, ex. : 811.03209 (épopée)
2. Période, ex. : 811.5409 (fin du 20e siècle)
3. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 811.009353 (amitié)
4. Procédés littéraires particuliers, ex. : 811.00922 (description)
5. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 811.009145 (romantisme)
6. Ouvrages pour ou par des groupes de personnes, ex. : 811.0098924 (par les Juifs)

Voir aussi Table 3B : Ordre de priorité.

T3B—102—107, T3B—205, T3B—308 vs T3C—1, T3C—3

Genres particuliers de poésie, d'œuvres dramatiques, de fiction, de roman vs Mouvements et écoles, appartenances et tendances littéraires et artistiques, ou thèmes ou sujets particuliers dans les arts et la littérature

Employer les indices pour les types particuliers de poésie, de théâtre, de fiction pour les œuvres appartenant aux genres littéraires particuliers, ex. : le drame historique, T3B—20514 et la fiction réaliste, T3B—3083. Souvent, les thèmes et les autres caractéristiques qui identifient les genres peuvent aussi être exprimés par T3C—1 ou T3C—3, ex. : œuvres sur des thèmes historiques, T3C—358, œuvres réalistes, T3C—12. Toujours utiliser l'indice du genre de préférence à l'indice de la Table 3C pour les œuvres littéraires appartenant à un genre particulier, par exemple, un recueil de pièces de théâtre historique se classe à T3B—2051408 (*et non* à T3B—20080358) ; une critique de romans réalistes à T3B—308309 (*et non* à T3B—300912). Si ce n'est pas redondant, ajouter T3C—1 ou T3C—3 à l'indice de genre, ex. : ajouter T3C—358 pour une étude de thèmes historiques dans la tragédie (T3B—2051209358), mais non pour une étude des thèmes historiques dans le drame

historique.

Employer T3C—1 ou T3C—3, pour les œuvres littéraires qui montrent des caractéristiques particulières et ne se limitent pas à un genre particulier, ex. : une étude des thèmes historiques en théâtre sérieux et comique non limitée par la période, T3B—2009358, une étude des éléments réalistes en fiction de divers genres non limités par la période, T3B—300912. Employer aussi T3C—1 ou T3C—3, pour les œuvres littéraires ayant des caractéristiques particulières qui pourraient être considérées comme marquant un genre, lorsque ce genre n'est pas désigné nommément comme genre littéraire pertinent dans la Table 3B, ex. : employer T3B—200935878 pour une étude du théâtre occidental non limitée à une période puisqu'aucune mention n'est faite du théâtre occidental sous T3B—205, Genres de théâtre particuliers. Cependant, employer la notation de genre T3B—30874 de la Table 3B pour la fiction ou le roman occidental (*et non* T3B—30095878).

Dans le doute entre la notation de la Table 3B pour les genres et la notation de la Table 3C, préférer la notation de la Table 3B.

Employer la notation de la Table 3B uniquement pour la littérature ; ne pas l'employer pour les arts, pour les films ou pour les émissions radiophoniques et télévisées. Employer T3C—1 et T3C—3 pour exprimer le genre dans les arts, les films et les émissions radiophoniques ou télévisées, ex. : employer T3C—15 pour la science-fiction dans les arts, les films, les émissions radiophoniques ou télévisées ; mais employer T3B—308762 pour la science-fiction comme genre de fiction. Employer T3C—11 pour les œuvres expérimentales dans les arts, pour les films expérimentaux, pour les émissions radiophoniques ou télévisées expérimentales ; cependant, employer T3B—807 pour les œuvres littéraires expérimentales sans genre littéraire identifiable.

T3B—2

Ordre de priorité pour le théâtre

Voici quelques exemples illustrant l'ordre de priorité pour le théâtre (A) de plus de deux littératures et (B) d'une ou de deux littératures. L'ordre de priorité est le même pour les recueils ou anthologies et pour la critique.

A. Théâtre de plus de deux littératures

(La critique est employée à titre d'exemple)

1. Médias particuliers, ex. : 809.225 (télévision)
2. Longueurs particulières, ex. : 809.241 (pièces en un acte)
3. Types particuliers, ex. : 809.2512 (tragédie)
4. Thèmes ou sujets particuliers, ex. : 809.29351 (Faust)
5. Procédés littéraires particuliers, ex. : 809.2925 (courant de conscience)
6. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 809.29145 (romantisme)
7. Période, ex. : 809.204 (20e siècle)

B. Théâtre d'une ou de deux littératures

(Recueils de théâtre américain employés à titre d'exemple)

1. Médias particuliers, ex. : 812.025083548 (pièces télévisées sur la mort)
2. Longueurs particulières, ex. : 812.04108 (pièces en un acte)
3. Types particuliers, ex. : 812.051208 (tragédie)
4. Période, ex. : 812.5408 (recueil de la fin du 20e siècle, sans centre d'intérêt particulier), 812.540809287 (20e siècle, par des femmes)
5. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 812.008036 (temps)
6. Procédés littéraires particuliers, ex. : 812.008027 (personnages)
7. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 812.008015 (symbolisme)
8. Ouvrages pour ou par des groupes de personnes, ex. : 812.008092827 (pour les filles)

Voir aussi Table 3B : Ordre de priorité.

T3B—3

Ordre de priorité pour la fiction

Voici des exemples illustrant l'ordre de priorité pour la fiction (A) de plus de deux littératures et (B) d'une ou de deux littératures. L'ordre de priorité est le même pour les recueils ou anthologies et pour la critique.

A. Fiction de plus de deux littératures

(Recueils employés à titre d'exemple)

1. Types particuliers, ex. : 808.8383 (sociologique)
2. Longueurs particulières, ex. : 808.831 (nouvelles)
3. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 808.839362 (animaux)
4. Procédés littéraires particuliers, ex. : 808.83922 (description)
5. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 808.83913 (idéisme)
6. Période, ex. : 808.83034 (19e siècle)

B. Fiction d'une ou de deux littératures

(Critique de la fiction américaine employée à titre d'exemple)

1. Types particuliers, ex. : 813.0876209 (science-fiction)
2. Longueurs particulières, ex. : 813.01093581 (nouvelles sur la guerre)

3. Période, ex. : 813.5409 (fin du 20e siècle), 813.540932162 (fin du 20e siècle, sur les voyages en mer)
4. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 813.009351 (sur le roi Arthur)
5. Procédés littéraires particuliers, ex. : 813.00927 (personnages)
6. Qualités intrinsèques particulières, ex. : 813.00912 (naturalisme)
7. Ouvrages pour ou par des groupes de personnes, ex. : 813.009896073 (fiction par des Afro-Américains)

Voir aussi Table 3B : Ordre de priorité.

Table 3C. Notation supplémentaire pour les arts et la littérature

T3C—3

Arts et littérature traitant de thèmes et de sujets particuliers

Table de mappage : 001–999 vers Table 3C—3

Consulter la table à <https://bit.ly/2MIPFVo> pour un mappage approximatif de 001–999 vers la notation 3 Arts et littérature traitant de thèmes et de sujets particuliers sous la Table 3C Notation supplémentaire pour les arts et la littérature. Par exemple, pour un thème normalement classé à une subdivision de 640 des Tables générales (ex. : cuisine ou couture), repérer 640 dans la colonne Indices CDD ; sur la même ligne, colonne T3C—3, se trouve 3564 (T3C—3564 Gestion du foyer et de la vie familiale).

La table de mappage ne vise qu'à donner une idée de l'endroit où commencer la recherche de la notation 3 pour un thème particulier ; les classificateurs devront ensuite examiner les intitulés et les notes sous la Table 3C, particulièrement la table de priorité sous T3C—35 Le genre humain. Par exemple, les personnes en particulier (individus réels, fictifs, légendaires ou mythologiques) sont prioritaires dans cette table, ce qui veut dire qu'elles sont toutes classées à T3C—351 Personnes en particulier, sans tenir compte du thème auquel elles peuvent être associées, ex. : Jules César, T3C—351 (et non T3C—3583705).

T3C—37 vs T3C—15

Le surnaturel, la mythologie, le légendaire vs Symbolisme, allégorie, fantastique, mythe

Employer T3C—37 pour les thèmes mythologiques liés étroitement à des mythologies particulières du passé, ex. : mythologie romaine dans la poésie de la Renaissance. Employer T3C—15 pour les mythes abstraits non reliés à des mythologies particulières du passé, ex. : le mythe d'une quête pour l'innocence perdue. Dans le doute, préférer T3C—37.

Classer des personnages mythologiques particuliers à T3C—351, des groupes particuliers de personnages mythiques à T3C—352, la mythologie comme thème religieux à T3C—382013.

T3C—93–99

Résidents par continents, pays, localités particuliers

Employer la notation 93–99 de la Table 3C principalement pour ce qui suit :

1. La littérature dans une langue par des résidents d'une certaine aire géographique à l'intérieur d'un pays, ex. : un recueil de littérature américaine par des résidents de l'Illinois, 810.809773.
2. La littérature dans une langue par des résidents d'un pays autre que la patrie traditionnelle de la littérature dominante de la langue, ex. : un recueil de littérature espagnole par des auteurs chiliens, 860.80983. Les personnes dans un pays autre que la patrie traditionnelle peuvent être des résidents originaires ou non du pays, ex. : un recueil de littérature anglaise par des résidents non japonais du Japon, 820.80952.
3. La littérature dans une langue par des résidents de plusieurs pays d'un même continent et couvrant plus d'une période (seulement pour les ouvrages dans lesquels la littérature d'un pays ne prédomine pas), ex. : littérature française par des résidents de la France, de la Suisse, de la Belgique, 840.8094 ; littérature française par des résidents de l'Afrique, 840.8096.

Ne pas employer T3C—93–99 pour la littérature dans une langue par des résidents de la patrie traditionnelle de la littérature dominante de la langue, à l'exception des résidents d'une seule partie du pays, ex. : un recueil de littérature espagnole par les résidents de l'Espagne, 860.8, mais un recueil de littérature espagnole par les résidents de Madrid, 860.8094641.

Ne pas employer T3C—943 pour la littérature allemande par des résidents de la République fédérale d'Allemagne, mais employer T3C—9436 pour la littérature allemande par les résidents de l'Autriche.

Ne pas employer T3C—973 pour la littérature en anglais par des résidents des États-Unis, mais employer T3C—971 pour la littérature en anglais par des résidents du Canada

T3C—93–99, T3C—9174 vs T3C—8

Littérature pour ou par des résidents par continents, pays, localités particuliers et Littérature pour ou par des résidents de régions où prédominent des groupes ethniques et nationaux particuliers vs Littérature pour ou par des groupes ethniques et nationaux

Employer T3C—93–99 plutôt que T3C—8 pour les groupes qui prédominent dans une aire géographique, ex. : un recueil de littérature anglaise par des personnes d'origine irlandaise en Australie, 820.8089162094, mais un recueil de littérature anglaise par des personnes d'origine irlandaise en Irlande, 820.809415 ; un recueil de littérature espagnole par des Américains d'origine mexicaine, 860.8086872073, mais un recueil de littérature espagnole par des Mexicains, 860.80972 ; un recueil de littérature française par des Arabes en France, 840.808927044, mais un recueil de littérature française par des Arabes en Afrique du Nord, 840.80961.

Ne pas employer T3C—8 pour le groupe ethnique ou national lié si étroitement à la langue qu'il serait redondant de préciser le groupe, ex. : un recueil de littérature arabe par des Arabes, 892.708 (et non 892.70808927) ; ainsi employer 892.7080944 (et non 892.70808927044) pour un recueil de littérature arabe par des Arabes résidant en France.

Ne pas employer T3C—9174 (régions où des groupes ethniques et nationaux particuliers prédominent) pour la littérature pour ou par des groupes ethniques et nationaux, car un tel emploi doublerait pratiquement les indices pour les groupes ethniques et nationaux. Par exemple, les Arabes qui sont des résidents de toutes les régions où ils prédominent constituent, pris dans leur ensemble, l'écrasante majorité des Arabes, de sorte qu'on utiliserait pour eux T3C—8927 plutôt que T3C—9174/927. Cependant, dans la plupart des cas, l'emploi de T3C—8 serait redondant. Par exemple, la plupart des livres sur la littérature par les Arabes de toutes les régions où ils prédominent concernent la littérature en langue arabe, de sorte que l'expression des Arabes comme groupe ethnique avec T3C—9174 ou T3C—8 serait redondante.

Dans le doute, préférer T3C—93–99.

Table 4. Subdivisions des langues et des familles de langues

T4—1–5, T4—8 vs T4—7

Description et analyse de la forme standard de la langue et Usage standard de la langue (Linguistique normative) vs Variantes historiques et géographiques, variantes modernes non régionales

Une langue peut avoir plusieurs formes standard. Employer T4—1–5 et T4—8 pour toute forme standard, ex. : employer 421.52 (et non 427.994) pour un ouvrage sur la prononciation standard de l'anglais en Australie. Employer 427.994 pour un ouvrage sur la prononciation de l'anglais en Australie seulement s'il expose ce qui distingue la prononciation australienne de la prononciation britannique ou américaine. Dans le doute, préférer T4—1–5 et T4—8.

T4—3 vs T4—81

Dictionnaires de la forme standard de la langue vs Usage standard des mots

Employer T4—3 pour les ouvrages conçus pour la consultation rapide. Les dictionnaires spécialisés peuvent être présentés sous une forme autre qu'alphabétique (ex. : dictionnaires visuels présentés par sujet, thésaurus présentés par classement systématique), mais l'ordre doit permettre la consultation rapide.

Employer T4—81 pour les ouvrages conçus pour être lus ou étudiés en entier afin d'apprendre le vocabulaire. Ils peuvent être informels et divertissants, ex. : des récits pour enfants, ou ils peuvent être structurés en leçons et comprendre des questionnaires.

Dans le doute, préférer T4—3.

T4—7

Variations historiques et régionales, variations modernes non régionales

Emploi des subdivisions communes

Employer la notation de la Table 1 sous T4—7 et ses subdivisions tout en respectant les restrictions habituelles pour leur usage. Par exemple, employer la notation 03 de la Table 1 et la notation 03 de la table sous T1—093–099 de la Table 1 pour les dictionnaires, ex. : un dictionnaire d'ancien haut-allemand, 437.0103, un dictionnaire d'arabe yéménite du Nord, 492.7709533203.

Lorsque des subdivisions existent pour des versions antérieures d'une langue, les notes s'emploient pour contourner la règle des zéros de sorte que les variations régionales d'une version antérieure se classent à la version antérieure, ex. : employer 427.0209428 pour les dialectes du moyen anglais au nord-est de l'Angleterre. Employer 427.9428 pour les dialectes modernes du nord-est de l'Angleterre et pour les ouvrages généraux sur le moyen anglais et les dialectes anglais modernes du nord-est de l'Angleterre.

Pidgins et créoles

Un pidgin ou un créole particulier se classe comme une variation de la langue qui lui a donné naissance et de laquelle provient la plus grande partie de son vocabulaire. Classifier un pidgin ou un créole, habituellement lié à une région, à T4—709 plus la notation géographique de la Table 2 ou à une des subdivisions de T4—7 pour les variations régionales quand elles sont présentes sous 420—490, ex. : le krio de la Sierra Leone, 427.9664.

Table 5. Groupes ethniques et nationaux

Nationalité et langue

La Table 5, Groupes ethniques et nationaux, et la Table 6, Langues, sont toutes les deux basées sur l'ordre des langues sous 420—490 et, par conséquent, la plupart des indices reçoivent un développement parallèle. Cependant, il est nécessaire d'avoir deux tables séparées parce que la langue et la nationalité ne coïncident pas toujours, ex. : il y a une nation canadienne (T5—11 dans la Table 5), mais il n'y a pas de langue canadienne ; il y a une langue yiddish (T6—391 dans la Table 6), mais il n'y a pas de nation yiddish.

Groupe ethnique et nationalité

L'ordre de priorité accorde ordinairement plus d'importance au groupe ethnique qu'à la nationalité, qui ne reçoit qu'une faible priorité, et les citoyens et étrangers d'un pays se voient attribuer le même indice. Cependant, un ordre de priorité différent et atypique apparaît sous des notations particulières de la Table 5, ex. : pour les Canadiens d'origine française et les Canadiens d'origine britannique, l'ordre de priorité fait d'abord passer la nationalité (T5—11 Canadiens) et ensuite le groupe ethnique : T5—112 pour les Canadiens d'origine britannique, T5—114 pour les Canadiens d'origine française. Employer les notations T5—21071 (T5—21 pour les gens des Îles Britanniques + 71 Canada) et T5—41071 (T5—41 Français + 71 Canada) uniquement pour les personnes d'origine britannique et d'origine française au Canada qui ne sont pas citoyens canadiens. Cependant, en l'absence d'indications particulières, employer l'ordre de priorité mentionné au début de la Table, ex. : Canadiens d'origine ukrainienne, T5—91791071 (et non T5—11). Employer le même indice pour les Canadiens d'origine ukrainienne et les Ukrainiens au Canada qui ne sont pas citoyens canadiens.

En général, on emploie le même indice pour le groupe ethnique majoritaire d'une nation et l'ensemble de la population considéré comme groupe national, ex. : T5—94541 pour les Finlandais comme groupe ethnique, et pour tous les citoyens de la Finlande comme groupe national. Habituellement, la question de priorité entre l'affiliation ethnique et nationale ne se pose que pour les groupes ethniques minoritaires, ex. : employer T5—39704897 (T5—397 Suédois + 4897 Finlande) pour les citoyens finlandais qui appartiennent au groupe ethnique suédois, groupe ethnique minoritaire, parce que le groupe ethnique a priorité sur la nationalité. Employer T5—94541073 (T5—94541 Finlandais + 73 États-Unis) pour des citoyens finlandais d'origine finlandaise aux États-Unis, mais employer T5—397073 (T5—397 Suédois + 73 États-Unis) pour des citoyens

finlandais d'origine suédoise aux États-Unis. L'origine nationale finlandaise n'est pas exprimée à cause de la faible priorité donnée à la nationalité. Il y a exception à cette règle quand la localisation actuelle du groupe est définie par l'indice de la classe auquel on ajoute la notation de la Table 5, comme sous 940–999, de sorte qu'il est possible d'indiquer à la fois la localisation actuelle et passée du groupe, ex. : employer 973.0439704897 pour le groupe ethnique des Suédois venant de Finlande dans l'histoire des États-Unis.

Des développements spéciaux, qui autorisent l'expression de l'affiliation ethnique et nationale, ne sont ordinairement prévus que pour le groupe ethnique majoritaire d'une nation, sous l'intitulé « groupe national », ex. : T5—6887 exprime à la fois l'ethnicité hispano-américaine et la nationalité vénézuélienne, alors que T5—9697292 exprime l'ascendance africaine en même temps que la nationalité jamaïcaine. Il n'y a aucun développement spécial pour exprimer l'ascendance africaine et la nationalité vénézuélienne, car les Noirs constituent une minorité au Venezuela et ne peuvent être considérés comme un « groupe national ». Ainsi, l'indice pour les Vénézuéliens noirs en Angleterre (T5—96042) est le même que l'indice pour les Noirs en général en Angleterre ; le lien avec la nationalité vénézuélienne n'est pas exprimé (sauf lorsqu'il est possible d'exprimer la localisation actuelle et passée, ex. : Noirs du Venezuela dans l'histoire de l'Angleterre, 942.00496087). Par contre, les indices de la Table 5 pour les Vénézuéliens d'origine espagnole en Angleterre (T5—6887042) et les Jamaïcains d'origine africaine en Angleterre (T5—9697292042) expriment toujours les origines nationales.

Dans certains cas, des développements spéciaux pour les groupes nationaux se traduisent par une notation pour un groupe national qui est nettement différente de la notation pour le groupe ethnique majoritaire du pays. Par exemple, la notation pour les Bhoutanais comme groupe national est T5—91418 ; mais le groupe ethnique majoritaire, les Bhotias, parle des dialectes tibétains et se classe comme groupe ethnique avec les Tibétains à T5—9541. Dans d'autres cas, l'indice du groupe national pour un pays peut sembler ne pas exprimer l'ethnicité de la majorité de la population, selon la définition qu'on donne au mot ethnicité. Par exemple, les indices des groupes nationaux pour toutes les nations modernes de l'Amérique latine où l'espagnol est au moins l'une des langues officielles, expriment l'ethnicité hispano-américaine, même si la majorité de la population dans certains pays est d'origine amérindienne, ex. : la Bolivie. Classer les ouvrages qui étudient toutes les personnes d'une nation à l'indice du groupe national indiqué dans la Table. Classer les ouvrages qui étudient un groupe ethnique particulier au groupe ethnique. Employer l'indice du groupe national pour un ouvrage qui étudie un groupe ethnique particulier s'il exprime l'ethnicité appropriée, ex. : employer T5—6884 pour les ouvrages qui étudient toutes les personnes de Bolivie et aussi pour les ouvrages qui étudient les Boliviens qui parlent espagnol et qui suivent les coutumes hispano-américaines ; mais employer T5—98323084 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les Quechuas de Bolivie, T5—98324084 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les Aymaras de Bolivie.

Groupes régionaux

Les développements spéciaux exposés dans les deux paragraphes précédents en relation avec les groupes nationaux comprennent aussi les groupes régionaux multi-pays ; les notices T5—687–688, T5—9275–9276, T5—966–968, et T5—969 ont toutes un intitulé qui mentionne « groupes régionaux et nationaux ». Employer la notation de ces développements spéciaux pour les ouvrages généraux sur les groupes régionaux en tant que population qui, dans son ensemble, présente des caractéristiques similaires, comme s'il s'agissait de groupes nationaux, ex. : ouvrages généraux sur les Centraméricains, T5—68728, ouvrages généraux sur les Nord-Africains, T5—92761.

Ne pas employer la notation des développements spéciaux pour les groupes minoritaires ; employer plutôt la notation pour le groupe ethnique, et compléter en ajoutant zéro suivi de la notation de la

Table 2 pour les groupes minoritaires dans une région, ex. : groupes dispersés de chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale, T5—96067 (et non T5—967).

Ajout de la notation géographique

La notation géographique s'ajoute normalement à la notation de la Table 5 pour indiquer le lieu, ex. : sociologie des Italiens en Angleterre, 305.851042. Cependant, ne pas ajouter la notation géographique si c'est redondant, ex. : 973.046872 Américains d'origine mexicaine dans l'histoire des États-Unis (et non 973.046872073).

Afro-Américains (Noirs des États-Unis)

Pour les Afro-Américains (T5—96073), un développement inhabituel permet de donner une importance particulière à la nationalité d'un groupe minoritaire, tout en conservant l'ordre habituel de priorité, c'est-à-dire le groupe ethnique avant la nationalité. La notation 073 indique la nationalité américaine plutôt que le lieu ; donc la notation géographique s'y ajoute de façon habituelle, ex. : employer T5—960730747 pour les citoyens d'origine africaine de l'État de New York. Cependant, ce développement ne s'applique qu'aux citoyens américains ; par conséquent, employer T5—960747 pour les étrangers d'origine africaine de l'État de New York. Il n'existe aucun développement spécial pour la plupart des groupes ethniques des États-Unis, ex. : employer T5—510747 pour les personnes de descendance italienne de l'État de New York, qu'ils soient citoyens américains ou non. La notation de la Table 5 pour les Afro-Américains exprime toujours l'origine nationale américaine quand elle est employée pour les aires géographiques hors des États-Unis, ex. : employer T5—96073042 pour les Afro-Américains en Angleterre. Par contre, l'indice pour les Italo-Américains en Angleterre (T5—51042) est le même que pour les Italiens en Angleterre (avec l'exception habituelle pour l'histoire, ex. : Italo-Américains dans l'histoire de l'Angleterre, 942.00451073).

T5—112, T5—114 vs T5—2, T5—41

Canadiens d'origine britannique et Canadiens d'origine française vs Britanniques, Anglais, Anglo-Saxons et Français

Employer T5—112 pour les citoyens canadiens d'origine britannique et T5—114 pour les citoyens canadiens d'origine française, même quand on utilise des indices qui désignent déjà le Canada, ex. : employer 971.004112 pour les citoyens canadiens d'ascendance britannique dans l'histoire du Canada. Employer T5—112 ou T5—114 pour les récits de personnes d'ascendance britannique ou française devenues citoyens canadiens. Employer aussi T5—112 et T5—114 pour les personnes d'origine britannique ou française vivant sur le territoire qui est devenu plus tard le Canada s'ils sont considérés parmi les précurseurs des Canadiens d'origine britannique ou d'origine française ou les fondateurs de la nation, ex. : les Français au Canada 1600–1867, 971.004114.

Employer T5—2 et T5—41 pour les personnes d'ascendance britannique ou française qui n'étaient pas ou ne sont jamais devenues citoyens canadiens, même s'ils ont résidé au Canada ou sur le territoire qui est devenu plus tard le Canada. Par exemple, les habitants de l'Acadie, colonie française, dans ce qui est devenu la Nouvelle-Écosse, qui ont été déportés en 1755 et qui sont devenus les Cajuns de la Louisiane d'aujourd'hui, n'ont jamais été citoyens canadiens ; donc, employer T5—410763 (et non T5—1140763) pour les Cajuns de la Louisiane.

Dans le doute, préférer T5—112 et T5—114.

T5—13 vs T5—2073, T5—21073

Peuple des États-Unis (« Américains ») vs Britanniques, Anglais, Anglo-Saxons aux États-Unis et Peuple des îles Britanniques aux États-Unis

Employer T5—13 (et non T5—2073 ni T5—21073) pour les citoyens américains d'ascendance britannique, même avec un indice qui désigne déjà les États-Unis, ex. : Américains d'origine britannique dans l'histoire des États-Unis, 973.0413. Employer T5—13 pour les ouvrages généraux sur les citoyens américains et les étrangers américains d'ascendance britannique aux États-Unis. Employer T5—13 pour les récits de personnes d'ascendance britannique devenues citoyens américains.

Employer T5—2073 ou T5—21073 pour les citoyens non américains d'ascendance britannique aux États-Unis. (Ne pas ajouter 0 suivi de la notation 73 si T5—2 ou T5—21 est employé avec un indice qui désigne déjà les États-Unis, parce que ce serait redondant, ex. : tous les étrangers d'ascendance britannique dans l'histoire des États-Unis, 973.042.) Dans le doute, préférer T5—13.

T5—201–209 vs T5—2101–2109

Britanniques, Anglais, Anglo-Saxons par régions vs Peuple des îles Britanniques par régions

Employer T5—201–209 pour les personnes d'ascendance britannique dans une aire géographique quand plusieurs d'entre elles sont ou ont été jusqu'à tout récemment citoyens des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ex. : personnes du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et de l'Australie dans le tiers-monde, T5—201724. Employer T5—2101–2109 pour les personnes d'ascendance britannique dans une aire géographique quand elles sont ou ont été jusqu'à tout récemment citoyens du Royaume-Uni, ex. : personnes du Royaume-Uni dans le tiers-monde, T5—2101724. Dans le doute, préférer T5—201–209.

T5—9435

Turcs

Classer à T5—9435 (a) le peuple de Turquie comme groupe national ; (b) les personnes qui parlent ou dont les ancêtres parlaient le turc (Turcs ottomans et leurs descendants), y compris ceux qui ne sont pas des ressortissants turcs, ex. Chypriotes turcs, T5—943505693.

T5—96073

Afro-Américains (Noirs des États-Unis)

La notation 073 sous T5—96073 représente la nationalité américaine plutôt que le lieu ; il ne faut jamais l'omettre même en cas de redondance si elle désigne simplement le lieu, ex. : 973.0496073, Afro-Américains dans l'histoire des États-Unis (distinct de 973.0496 pour les étrangers d'ascendance africaine dans l'histoire des États-Unis). On ajoute les subdivisions géographiques de façon habituelle, ex. : 305.8960730747, sociologie des Afro-Américains de New York (distinct de 305.8960747, sociologie des étrangers américains d'ascendance africaine à New York).

Table 6. Langues

La source d'information relative aux familles de langues la plus utilisée, lors des dernières révisions de la Table 6, est la version en ligne d'*Ethnologue* à www.ethnologue.com. Cependant, la Table 6 diffère à plusieurs reprises de ce que l'on trouve dans *Ethnologue*. Vérifier d'abord la Table 6 et l'Index afin de repérer une langue ou un groupe de langues particulier. Si on ne trouve rien, consulter *Ethnologue* pour trouver la famille ou le groupe de langues approprié.

T6—926

Linéaire A

On ignore quelle langue est représentée par l'écriture du linéaire A utilisé dans la Crète antique (aussi désigné comme le minoen linéaire A). À une certaine époque, on estimait qu'il s'agissait d'une langue sémitique du groupe occidental et, pendant de nombreuses années, les ouvrages sur l'écriture ont été classés à T6—926, Langues cananéennes. Si l'écriture est déchiffrée et la langue identifiée comme une langue non cananéenne, la langue du linéaire A sera déplacée

T6—9639

Langues bantoues

Les subdivisions des langues bantoues ont d'abord été adaptées de la classification de Malcolm Guthrie, *Comparative Bantu ; an Introduction to the Comparative Linguistics and Prehistory of the Bantu languages*, 1967–1971. Ces subdivisions ont été modifiées et mises à jour d'après la version en ligne d'*Ethnologue* à <http://www.ethnologue.com/>. Dans la plupart des cas, mais pas toujours, la Table 6 reflète *Ethnologue*. Vérifier d'abord la Table 6 et l'Index afin de repérer une langue ou un groupe de langues particulier. Si on ne trouve rien, consulter *Ethnologue*.

Notes sur les indices des Tables générales

001.9 et 130

Connaissances controversées et Parapsychologie et occultisme

Les indices 001.9 et 130 se rapportent à des sujets qu'il est impossible de réfuter ou d'intégrer à un domaine de connaissance certaine et vérifiable. Les ouvrages qui se classent à 001.9 ou à 130 ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

1. Prétention à l'accès à des sources de renseignements secrètes ou occultes
2. Rejet de l'autorité reconnue
3. Profond respect pour les iconoclastes, les profanes devenus spécialistes
4. Acceptation sans nuance de l'observation d'un phénomène extraordinaire par un profane
5. Obsession pour l'inexpliqué, l'énigmatique, le mystérieux
6. Présomption quant à l'existence de conspirations et de forces malveillantes
7. Reconnaissance des pouvoirs des êtres ou intelligences extraterrestres (autres que religieux).

Employer 001.9 pour les phénomènes paranormaux qui ne sont pas étroitement liés aux humains. Employer 130 pour les phénomènes paranormaux étroitement liés aux êtres humains : l'esprit, les capacités et les pouvoirs humains, l'atteinte du succès et du bonheur humain. Dans le doute, et pour les ouvrages interdisciplinaires, préférer 001.9.

004-006 vs 621.39

Informatique vs Génie informatique

Employer 004-006 pour les ouvrages qui traitent (a) du matériel informatique du point de vue de l'utilisateur, (b) des logiciels ou des micrologiciels, (c) pour les ouvrages généraux sur l'assemblage des composants physiques et l'installation des logiciels d'un système informatique ou (d) pour les ouvrages généraux sur l'informatique et les aspects technologiques d'un sujet informatique.

Employer 621.39 pour les ouvrages qui (a) traitent du matériel informatique seulement du point de vue de la conception, de la fabrication ou de la réparation, et (b) ne traitent pas des logiciels ou de l'aspect « logiciel » des micrologiciels. Employer 621.39 pour les ouvrages limités à l'assemblage des composants physiques d'un système informatique et pour les ouvrages traitant des procédés de fabrication des puces microprogrammables, sans s'intéresser aux logiciels incorporés dans ces puces. Employer 621.39 pour les ouvrages traitant des notions sous 004-006 uniquement si les notions exprimées sous 004-006 sont appliquées aux notions exprimées sous 621.39, comme dans le cas des logiciels infographiques qui aident à la conception des circuits d'ordinateurs, 621.3950285668.

Dans le doute, préférer 004-006.

004 vs 005

Matériel informatique et logiciel

Employer 004 pour les ouvrages sur le matériel et les ouvrages qui traitent à la fois du matériel et des aspects « logiciels » des systèmes informatiques : logiciels, développement de logiciels et données. Employer 005 pour les ouvrages traitant exclusivement des aspects « logiciels ». Employer 005.1–8 en ajoutant la notation 0285, Table 1, pour les ouvrages traitant du matériel appliqué à des sujets mentionnés sous 005.1–8, ex. : architectures parallèles dans le matériel propre aux bases de données, 005.740285435. Cependant, employer 004.6 (*et non* 005.71) pour les ouvrages traitant du matériel d'interfaçage et de transmission de données. Dans le doute, préférer 004.

Voir aussi 004.6 vs 005.71.

004.0151 vs 511.1, 511.35

Mathématiques de l'informatique

Employer 004.0151 pour les ouvrages sur les mathématiques appliquées aux ordinateurs et pour les ouvrages généraux sur les mathématiques informatiques.

Employer 511.1 pour les ouvrages sur les branches des mathématiques dans lesquelles les objets ne peuvent avoir que des valeurs discrètes ou des grandeurs finies et peuvent donc être représentés sur les ordinateurs. On désigne souvent l'ensemble de ces branches sous les termes « mathématiques discrètes », « mathématiques finies » ou « mathématiques des grandeurs finies ».

Employer 511.35 pour les ouvrages sur la théorie des mathématiques informatiques, sans mention des implémentations pratiques sur de vrais ordinateurs. Employer 511.35 pour les ouvrages sur les machines de Turing, parce que ces machines représentent un concept théorique. On désigne aussi le sujet sous le terme « théorie des automates » ou « théorie des machines ».

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 004.0151, 511.1, 511.35.

004.1

Ordinateurs et processeurs

À 004.1, ses subdivisions et les indices similaires sous 004–006 et 621.39, les ordinateurs et les processeurs (unités centrales de traitement) sont considérés comme une seule entité aux fins de la classification. En fait, ils sont différents, mais peu d'ouvrages sur les processeurs peuvent éviter de traiter des autres parties de l'ordinateur avec lesquelles le processeur interagit ; donc, les ouvrages sur les catégories particulières d'ordinateurs et de processeurs ne se distinguent pas suffisamment pour justifier deux indices.

Calculatrices programmables

Employer 510.28541 plutôt que 004.1 pour les calculatrices programmables parce qu'elles sont des ordinateurs à fonctions limitées, capables de traiter uniquement des chiffres et non des données alphabétiques.

004.1 vs 004.24

Évaluation des performances

Employer 004.1 pour les évaluations générales des ordinateurs, ex. : évaluations générales des ordinateurs personnels, 004.16, d'une catégorie particulière d'ordinateurs personnels, 004.165. Employer 004.24 seulement pour les ouvrages spécialisés traitant de la mesure et de l'évaluation des performances comme aide à la conception ou à l'amélioration des performances d'un système informatique. Dans le doute, préférer 004.1.

Ajouter la notation 029, Table 1, à l'indice sous 004.1 si l'accent est mis sur l'évaluation destinée à l'achat, ex. : guides d'évaluation et d'achat des ordinateurs personnels, 004.16029.

004.1 vs 004.3

Modes de traitement

Bon nombre d'ordinateurs, processeurs et systèmes informatiques peuvent être classés par type d'ordinateurs, tel que défini à 004.1 ou par mode de traitement.

Employer 004.1 pour les ouvrages qui traitent d'un ordinateur, d'un microprocesseur ou d'un système informatique en général. Employer 004.3 seulement pour les ouvrages qui mettent l'accent sur le mode de traitement.

Par exemple, le processeur Intel Pentium® est un microprocesseur qui prend en charge la multiprogrammation, le traitement interactif et le multitraitement. Employer 004.165 pour les ouvrages abordant le Pentium en général. Employer 004.357 pour les ordinateurs multitraitements articulés autour du Pentium.

Dans le doute, préférer 004.1.

004.11–.16

Catégories d'ordinateurs

Employer 004.11–.16 et 621.3911–.3916 seulement pour les ouvrages qui mettent l'accent sur le genre particulier d'ordinateurs. Employer 004 et 621.39 pour les ouvrages qui ne mentionnent un type particulier d'ordinateurs que pour illustrer ce que font les ordinateurs en général. Par exemple, employer 004, et non 004.12, pour une introduction générale à l'ordinateur, écrite au moment où il n'existait que des ordinateurs centraux. Dans le doute, préférer 004 ou 621.39 sans subdivision.

Ordinateurs particuliers

Ici, « les indices pour les ordinateurs particuliers sous 004–006 » comprennent 004.125, 004.145, 004.165, 004.1675, 005.265 et les indices qui, sous 004–006, sont construits à partir d'eux, ex. 006.7765.

Employer les indices pour les ordinateurs particuliers sous 004–006 pour les ouvrages qui traitent de plus d'un ordinateur ou processeur, seulement si :

1. L'ouvrage traite d'une série d'ordinateurs ou de processeurs très semblables (ex. : les microprocesseurs Intel Pentium[®], 004.165) ; ou
2. L'ouvrage traite principalement d'un ordinateur ou d'un processeur particulier, mais l'ouvrage indique qu'il est aussi applicable à d'autres appareils semblables (ex. : un ouvrage sur le développement de logiciels pour un IBM PC[®] qui mentionne qu'on peut l'utiliser comme guide de développement de logiciels pour les ordinateurs « compatibles IBM », 005.265).

Employer les indices pour les ordinateurs particuliers sous 004–006 pour un ouvrage qui traite d'un ordinateur et de son processeur, ex. : un ouvrage sur la série d'ordinateurs Apple iMac[®] et la série de microprocesseurs PowerPC[®], 004.165.

Dans le doute, ne pas employer les indices pour les ordinateurs particuliers sous 004– 006.

004.21 vs 004.22, 621.392

Analyse et conception de systèmes vs Architecture des ordinateurs

Employer 004.21 pour les ouvrages sur un système informatique qui requiert un ordinateur, des logiciels d'application, des procédés, ordinairement aussi d'autre matériel, souvent une base de données et un réseau de communication, travaillant tous ensemble pour accomplir une tâche pour l'utilisateur. Employer 004.21 pour les ouvrages généraux sur l'analyse et la conception des systèmes.

Employer 004.22 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur la conception et la structure de l'ordinateur lui-même et sur l'ordinateur en relation avec ses périphériques. La plupart des ouvrages sur l'architecture des ordinateurs traitent des logiciels ou de l'aspect « logiciel » des micrologiciels de même que du matériel ; mais, dans l'étude des logiciels, l'accent porte sur les logiciels de systèmes qui assurent le bon fonctionnement de l'ordinateur plutôt que sur les logiciels d'application qui accomplissent les tâches demandées par l'utilisateur. Employer 004.22 pour les ouvrages généraux sur l'architecture des ordinateurs.

Employer 621.392 pour les ouvrages qui étudient le matériel sans étudier les logiciels ni les micrologiciels.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 004.21, 004.22, 621.392.

004.6 vs 005.71

Télématique (Communications informatiques)

Employer 004.6 pour les ouvrages généraux couvrant à la fois l'aspect « matériel » et l'aspect « logiciel » de l'interfaçage et de la télématique. Employer 005.71 pour les ouvrages généraux sur les aspects « logiciels » — développement de logiciels, logiciels et données en interfaçage et en télématique. Employer 005.7–.8 pour les aspects particuliers des données en interfaçage et en

télématique, ex. : codes de correction d'erreurs, 005.72 ; compression des données, 005.746 ; chiffrement ou cryptage des données, 005.824. Dans le doute, préférer 004.6.

004.6 vs 384.3

Services télématiques

Employer 004.6 pour les ouvrages sur la télématique et son matériel au bureau et à la maison, les ouvrages sur l'informatique appliquée aux aspects technologiques de la télématique, les ouvrages pratiques expliquant l'utilisation du matériel et des logiciels requis en télématique et les ouvrages interdisciplinaires.

Employer 384.3 pour les ouvrages traitant des aspects économiques et connexes de la fourniture des services de télématique au public, et les ouvrages mettant l'accent sur les services et les serveurs, sur les grandes questions d'intérêt public relatives à la télématique.

Dans le doute, préférer 004.6.

004.6 vs 621.382, 621.3981

Communications numériques

Employer 004.6 pour les ouvrages sur les communications numériques qui ne mettent pas l'accent sur l'ingénierie, y compris les ouvrages traitant de l'ingénierie des télécommunications et de la transmission de données en même temps que de l'interfaçage et la télématique.

Employer 621.382 pour les ouvrages sur les télécommunications numériques ou sur les aspects numériques des télécommunications et des transmissions de données qui mettent l'accent sur l'ingénierie. Employer 621.3981 pour les ouvrages relatifs à la transmission des données informatiques qui accordent l'importance à l'ingénierie.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 004.6, 621.382, 621.3981.

Voir aussi 004.6 vs 005.71 ; aussi 004.6 vs 384.3.

004.678 vs 006.7, 025.042, 384.33

Internet et World Wide Web

Les écrits sur Internet et le Web (WWW) peuvent adopter des points de vue de diverses disciplines. La discipline étant à la base de l'organisation de la Classification décimale Dewey, il est nécessaire de bien cerner l'aspect sur lequel l'accent est mis dans un ouvrage particulier sur Internet ou le Web afin de choisir l'indice approprié.

Employer 004.678 pour les ouvrages sur le réseau Internet ou le Web s'ils contiennent une part importante de renseignements de nature informatique et, à tout le moins, un peu d'information sur le matériel informatique, ou encore s'ils contiennent un aperçu général du réseau Internet en tant que système de matériel, de logiciels, de protocoles de communications et autres aspects des communications informatiques traités sous 004.6.

Employer 006.7 pour les ouvrages généraux sur l'usage des langages HTML et XML en vue de créer des documents-textes sur le Web et pour les ouvrages qui traitent de la conception de sites Web ou de pages Web existantes.

Employer 025.042 pour :

1. Les ouvrages interdisciplinaires sur Internet et le Web qui ne contiennent pas suffisamment de renseignements de nature informatique pour être classés à 004.678, mais qui comprennent des renseignements sur les sciences de l'information.
2. Les ouvrages sur les sciences de l'information qui s'intéressent surtout à la recherche et au repérage de l'information, y compris l'utilisation de navigateurs Web et de moteurs de recherche pour faciliter la recherche et le repérage de l'information sur Internet.
3. Les ouvrages qui décrivent les ressources d'information disponibles sur Internet ou sur le Web et comment y repérer l'information.

Employer 384.33 pour les ouvrages sur les serveurs du réseau Internet et les ouvrages sur les questions économiques et d'intérêt public concernant Internet.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 004.678, 025.042, 006.7, 384.33.

005.1–.2 vs 005.42

Développement de logiciels d'application vs Développement de logiciels de systèmes

Employer 005.1–.2 pour les ouvrages sur le développement de logiciels d'application et pour les ouvrages généraux portant sur le développement à la fois de logiciels d'application et de logiciels de systèmes, y compris les ouvrages sur le développement de logiciels d'application qui s'exécutent sous les systèmes d'exploitation particuliers ou sur les interfaces utilisateurs particulières, ex. : développement de logiciels d'application qui tournent sous le système d'exploitation Unix[®], 005.282 ; développement de logiciels d'application qui tournent sur l'interface utilisateurs graphique Mo-tif[®], 005.284. Employer 005.42 pour les ouvrages sur la programmation de systèmes dans le sens « développement de logiciels de systèmes », ex. : développement de systèmes d'exploitation, 005.42 ; développement d'interfaces utilisateurs, 005.428.

Dans le doute, préférer 005.1–.2.

Voir aussi 005.3, 005.5 vs 005.43–.45.

005.1 vs 005.13

Développement de logiciels vs. Programmation des ordinateurs

Le terme « développement de logiciels » est utilisé pour englober toute la séquence d'activités entre la définition des exigences d'un produit logiciel et l'implémentation de ce produit dans un environnement de travail, alors que « programmation des ordinateurs » fait en particulier référence à une activité de cette séquence, la création du produit logiciel. Ce sens étroit de « programmation des ordinateurs » comprend des étapes telles que la génération de pseudocodes répondant aux exigences logicielles, l'identification d'algorithmes permettant de mettre en œuvre la logique du programme, et en particulier le codage de ces algorithmes dans un langage de programmation.

Cependant, le terme « programmation des ordinateurs » était auparavant souvent employé pour désigner un plus large éventail d'activités, par exemple, les tests, le débogage et la production de documentation externe sur les programmes.

Employer 005.1 pour les ouvrages portant sur un large éventail d'activités, y compris l'écriture de code dans un langage de programmation, allant de la définition des exigences de l'utilisateur à la création d'un logiciel exécutable répondant à ces exigences. Employer 005.13 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur un nombre restreint d'activités impliquées dans la création d'un logiciel exécutable dans un langage de programmation. Employer 005.13 pour les ouvrages généraux sur les langages de programmation et pour les ouvrages sur les algorithmes informatiques. En cas de doute, préférer 005.1.

005.1 vs 005.3

Développement de logiciels vs Logiciels

Dans ce texte, l'expression « autres indices liés au développement de logiciels » comprend 005.2, 005.42, 005.711, 005.712, 006.66, 006.67 et 006.76. L'expression « autres indices liés aux logiciels » comprend 005.43, 005.5, 005.713, 006.68 et 006.78.

Employer 005.1 et autres indices liés au développement de logiciels pour les ouvrages sur le génie logiciel, sur les analyses d'exigences, sur la création, le codage, le déploiement, les tests, la maintenance de logiciels, sur la modification des logiciels déjà existants faite selon les méthodes habituelles des programmeurs informatiques. Employer 005.3 et autres indices reliés aux logiciels pour les ouvrages sur l'utilisation des logiciels déjà créés par d'autres personnes, y compris les ouvrages sur la rédaction de macro-instructions du même type que celles qui sont habituellement écrites par l'utilisateur final de logiciels.

Employer 005.1 et autres indices liés au développement de logiciels pour les ouvrages sur le développement de logiciels aux fins de fiabilité, compatibilité, portabilité et autres caractéristiques désirables. Employer 005.3 et autres indices liés aux logiciels pour les ouvrages qui débattent de la présence ou non de ces caractéristiques dans les logiciels déjà existants.

Employer 005.10218 et 005.150218 pour les normes relatives aux logiciels et à la documentation de logiciels qui s'adressent aux développeurs de logiciels et aux rédacteurs de la documentation afin d'assurer la qualité des logiciels et de leur documentation. Employer 005.30218 et autres indices reliés aux logiciels pour les ouvrages qui étudient les normes pour aider l'utilisateur dans le choix des logiciels et de la documentation existants.

Employer 005.14 pour les ouvrages sur les tests et la mesure considérés comme partie du développement de logiciels. Employer 005.30287 et autres indices reliés aux logiciels pour les ouvrages qui traitent de la façon dont les utilisateurs peuvent tester ou mesurer les logiciels pour les aider à faire leur choix.

Employer 005.1 ou 005.2 pour les ouvrages qui étudient à parts égales le développement de logiciels et les logiciels.

Dans le doute, préférer 005.1 ou d'autres indices liés au développement de logiciels.

005.1301

Logique en programmation des ordinateurs

Employer la notation 01, Table 1, seulement pour les ouvrages spécialisés mettant nettement l'accent sur l'analyse logique. Ordinairement, ces ouvrages traitent de logique symbolique (mathématique) ; employer la notation 015113 pour ces ouvrages. Ne pas employer la notation 01, Table 1, sous 005.1–2 pour l'étude générale de la logique en programmation, car la logique est inhérente à la programmation et est abordée dans presque tous les ouvrages au sujet de la programmation.

005.15 vs 808.066005

Documentation de logiciels

Employer 005.15 pour les ouvrages généraux sur la façon de préparer la documentation de logiciels ; pour les ouvrages sur la façon de préparer la documentation technique nécessaire au personnel qui veillera à la maintenance, aux modifications, à l'amélioration des logiciels (y compris les éléments comme le listage des programmes sources, les commentaires, les schémas, les tables de décision, les spécifications de fichiers, les descriptions de la fonction des logiciels, l'historique des tests des logiciels, les registres de modification) ; pour les ouvrages sur la préparation des manuels d'utilisation des logiciels quant au contenu plutôt qu'à la forme ; pour les ouvrages sur les politiques à l'égard de la documentation de logiciels.

Employer 808.066005 pour les ouvrages qui traitent surtout du style d'écriture technique, c'est-à-dire qui étudient principalement l'organisation du texte pour la clarté, le type d'écriture approprié selon le public visé, l'utilisation correcte de la structure d'un paragraphe, l'utilisation de la forme active et d'une terminologie cohérente. Ces ouvrages ne s'appliquent ordinairement qu'aux manuels d'utilisation.

Dans le doute, préférer 005.15.

005.268 vs 005.265, 005.269

Développement de logiciels pour les systèmes d'exploitation particuliers, pour les ordinateurs particuliers et pour les interfaces utilisateurs particulières

Les indices commençant par 005.26 se limitent aux ordinateurs personnels. Les indices similaires pour les autres types d'ordinateurs, avec les indications pour la construction des indices par l'ajout des notations sous 005.26, se trouvent sous 005.22–.25 et 005.27.

Employer 005.268 (et indices similaires pour les autres types d'ordinateurs) pour les ouvrages sur le développement de logiciels qui tournent sous un système d'exploitation particulier. Employer 005.265 (et indices similaires pour les autres types d'ordinateurs) pour les ouvrages sur le développement de logiciels qui tournent sur un ordinateur particulier. Employer 005.269 (et indices similaires pour les autres types d'ordinateurs) pour les ouvrages sur le développement de logiciels qui tournent sur des interfaces utilisateurs particulières, autres que l'interface d'origine du système d'exploitation. (Classer les versions de Microsoft Windows[®] jusqu'à 3.x sous 005.269 ; à partir de Windows NT et Windows 95, classer Microsoft Windows sous 005.268.)

Voir aussi 005.269 et 005.284, 005.3684, 005.384.

Si deux ou trois de ces indices s'appliquent au même ouvrage, suivre la note de priorité sous 004–

006 et classer au dernier indice des Tables générales (exception faite de ce qui est énoncé ci-dessous). Par exemple, si un ouvrage traite du développement de logiciels qui tournent sur un ordinateur particulier, sous un système d'exploitation particulier et sur une interface complémentaire particulière, préférer 005.269. Exception : si un ordinateur particulier ne possède qu'un seul système d'exploitation, de sorte que tous les logiciels qui tournent sur cet ordinateur tournent également sous le système d'exploitation, ex. : la série d'ordinateurs Apple iMac® et le Mac OS X®, classer le développement de logiciels qui tournent sur cet ordinateur et sous le système d'exploitation, à l'ordinateur à 005.265. Les versions antérieures et postérieures de ce système d'exploitation (ex. : Macintosh System 9® et Mac OS X®) comptent comme un seul et même système d'exploitation, même si les différences entre les versions peuvent être importantes.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 005.268 et les indices similaires, 005.269 et les indices similaires, 005.265 et les indices similaires.

005.269 et 005.284, 005.3684, 005.384

Interfaces utilisateurs

L'interface d'origine d'un système d'exploitation est l'interface utilisateur intégrée de façon indissociable au système d'exploitation.

005.3

Logiciels

Classer des logiciels conçus pour tourner sur deux types d'ordinateurs, à l'ordinateur prédominant, s'il y en a un, ex. : logiciel qui tourne sur cinq ordinateurs centraux et sur un ordinateur de milieu de gamme, 005.32. Si aucun type n'est prédominant, classer au plus petit, ex. : logiciel pour les ordinateurs de milieu de gamme et les ordinateurs personnels, 005.36.

Classer les logiciels pour une application particulière en informatique à l'application sous 005–006, mais jamais sous 004. Parmi les indices les plus souvent employés pour les logiciels, outre 005.3 et ses subdivisions, il y a 005.43 pour les logiciels de systèmes et les systèmes d'exploitation, 005.5 pour les logiciels d'application générale (comme les logiciels de traitement de textes et les tableurs), 005.713 pour les logiciels d'interfaçage et de transmission de données, 005.74 pour les systèmes de gestion des bases de données, 006.68 pour les logiciels infographiques et 006.78 pour les logiciels pour les systèmes multimédias.

Les logiciels appliqués à un sujet particulier ou à une discipline particulière se classent au sujet ou à la discipline, en ajoutant la notation 028553, Table 1, ex. : logiciels de comptabilité fiscale, 657.46028553.

Voir aussi TI—0285 ; aussi 005.1 vs 005.3.

005.3, 005.5 vs 005.43–45

Logiciels d'application vs Logiciels de systèmes

Employer 005.3 pour les recueils ou les ouvrages relatifs à plusieurs catégories de logiciels d'application et pour les ouvrages généraux sur les logiciels d'application et les logiciels de systèmes. Les logiciels d'application sont des logiciels qui accomplissent ce que demandent les utilisateurs, par exemple, les tableurs, les logiciels de statistiques, les logiciels de traitement de texte, les logiciels d'édition électronique, les jeux sur ordinateur, les didacticiels, les logiciels de préparation des impôts, les logiciels de gestion des stocks.

Employer 005.5 pour les logiciels d'application générale tels les tableurs, les progiciels de statistiques, les logiciels de traitement de textes. Employer 001–999 pour les logiciels d'application destinés à une discipline particulière, ex. : logiciels d'application utilisés pour les services de bibliothèque, 025.0028553 ; jeux sur ordinateurs, 794.8.

Employer les subdivisions appropriées de 005.3 pour les ouvrages sur les logiciels d'application qui tournent sur des systèmes particuliers, ex. : logiciels d'application qui tournent sous un système d'exploitation particulier pour ordinateurs personnels, 005.3682.

Employer 005.43–.45 pour les logiciels de systèmes eux-mêmes et pour les ouvrages s'y rapportant. Les logiciels de systèmes sont des logiciels qui permettent aux ordinateurs de fonctionner correctement en assurant en permanence le soutien et la gestion interne des ordinateurs. Les logiciels de systèmes ont des fonctions qui intéressent peu les utilisateurs, mis à part le fait qu'ils rendent possible le fonctionnement des logiciels d'application. Les systèmes d'exploitation, les progiciels utilitaires, les interfaces utilisateurs et les traducteurs de langage de programmation sont des exemples de logiciels de systèmes.

Dans le doute, préférer 005.3 et ses subdivisions.

Voir aussi 005.3682 vs 005.365, 005.3684.

005.3682 vs 005.365, 005.3684

Logiciels pour les systèmes d'exploitation particuliers, pour les ordinateurs particuliers et pour les interfaces utilisateurs particulières

Les indices commençant par 005.36 se limitent aux ordinateurs personnels. Les indices similaires pour les autres types d'ordinateurs, avec les indications pour la construction des indices en ajoutant la notation des indices sous 005.36, se trouvent sous 005.32–.35 et 005.37.

Employer 005.3682 (et les indices similaires pour les autres types d'ordinateurs) pour les logiciels d'application qui tournent sous des systèmes d'exploitation particuliers et pour les ouvrages généraux sur les logiciels d'application et les logiciels de systèmes qui tournent sous des systèmes d'exploitation particuliers. Employer 005.365 (et indices similaires pour les autres types d'ordinateurs) pour les logiciels d'application qui tournent sur des ordinateurs particuliers, et pour les ouvrages généraux sur les logiciels d'application et les logiciels de systèmes qui tournent sur des ordinateurs particuliers. Employer 005.3684 (et les indices similaires pour les autres types d'ordinateurs) pour les logiciels d'application qui tournent sur des interfaces utilisateurs particulières, autres que l'interface d'origine du système d'exploitation, et pour les ouvrages généraux sur les logiciels d'application et les logiciels de systèmes qui tournent sur des interfaces utilisateurs particulières, autres que l'interface d'origine du système d'exploitation. (Classer les versions 3.x de Microsoft Windows[®] sous 005.3684 ; à partir de Windows NT et Windows 95, classer Microsoft Windows sous 005.3682.)

Voir aussi 005.269 et 005.284, 005.3684, 005.384.

Si deux ou trois de ces indices s'appliquent au même ouvrage, suivre la note de priorité sous 004–006 et classer au dernier indice des Tables générales (exception faite de ce qui est énoncé ci-dessous). Par exemple, si un ouvrage traite des logiciels d'application qui tournent sur un ordinateur particulier, sous un système d'exploitation particulier et sur une interface utilisateur additionnelle,

préférer 005.3684. Exception : si un ordinateur particulier ne possède qu'un seul système d'exploitation, de sorte que tous les logiciels qui tournent sur cet ordinateur tournent également sur le système d'exploitation, ex. : la série d'ordinateurs Apple iMac[®] et le Mac OS X[®], classer les logiciels qui tournent sur cet ordinateur et sous le système d'exploitation, à l'ordinateur, à 005.365. Les versions antérieures et postérieures de ce système d'exploitation (ex. : Macintosh System 9[®] et le Mac OS X[®]) comptent comme un seul et même système d'exploitation, même si les différences entre les versions peuvent être importantes.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 005.3682 et les indices similaires, 005.3684 et les indices similaires, 005.365 et les indices similaires.

Voir aussi 005.3, 005.5 vs 005.43–45.

005.7, 005.74 vs 025.04, 025.06

Ensembles de données, fichiers de données, bases de données

Les ensembles de données sont des collections de données qui peuvent être non structurées ou de structures variées. En classification, on traite comme un seul sujet les fichiers de données et les bases de données, même s'il s'agit d'une catégorie particulière d'ensemble de données et qu'il y a des différences techniques entre les deux.

Employer 005.7 pour les algorithmes utilisés dans le stockage et la recherche de collections de données. Employer 005.74 pour la conception de bases de données et la recherche dans celles-ci, pour le développement et l'installation des systèmes de gestion de bases de données qui contiennent des données structurées ou relativement structurées.

Employer 025.04 ou 025.06 pour l'indexation et la recherche dans les bases de données bibliographiques et les bases de données textuelles non structurées ou relativement structurées.

Employer 001–999 pour le contenu des ensembles de données et des bases de données (et les ouvrages sur ce contenu) comme si les ensembles de données et les bases de données étaient des livres, ex. : ensembles de données ou bases de données sur la chimie, 540. Ne pas employer la notation 028557 ou la notation 0285574, Table 1, sauf pour les ouvrages étudiant les aspects informatiques des ensembles de données ou des bases de données plutôt que leur contenu. Dans le doute, préférer 005.7 et 005.74.

Voir aussi 011.39 vs 005.3029, 016.0053, 025.0422.

005.74 vs 005.436

Gestionnaires de fichiers et organisation de fichiers

Employer 005.74 ou 005.75 pour un gestionnaire de fichiers, dans le sens de logiciel qui gère les fichiers de données, qui permet de créer, de saisir, de modifier, d'interroger et de produire des états sur un ou des fichiers de données. Employer 005.436 pour un gestionnaire de fichiers, dans le sens de logiciel utilisé pour gérer des fichiers et des répertoires sur un ordinateur, qui permet de supprimer, de copier, de déplacer, de renommer et de visualiser des fichiers et des répertoires. Un gestionnaire de fichiers, entendu dans ce dernier sens, peut faire partie d'un système d'exploitation ou d'un logiciel utilitaire distinct.

Employer 005.436 pour les ouvrages généraux sur les deux types de gestionnaires de fichiers.

Employer 005.741 pour des ouvrages sur l'organisation des fichiers entendue dans le sens de la structure des données d'un seul fichier qui permet l'accès aux données. Employer 005.436 pour les ouvrages sur l'organisation des fichiers entendue dans le sens de la façon dont sont organisés plusieurs fichiers sur un disque ou un autre support de données.

Dans le doute, préférer 005.74.

006.3 vs 153

Sciences cognitives

Les sciences cognitives sont l'étude interdisciplinaire de l'esprit et de l'ordinateur en tant que systèmes de traitement de l'information.

Employer 006.3 pour les sciences cognitives si l'objectif est de produire des systèmes informatiques dotés d'une meilleure intelligence artificielle. Employer 153 pour les sciences cognitives si l'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement de l'esprit humain. Dans le doute, préférer 006.3.

006.35 vs 410.285

Linguistique informatique vs. Applications informatiques en linguistique

Employer 006.35 pour les ouvrages sur la linguistique informatique. Employer 410.285 pour les applications informatiques linguistiques en général. Par exemple, employer 410.28553 pour les outils logiciels généraux, ex. : logiciels qui génèrent des concordances. Dans le doute, préférer 006.35.

006.37 vs 006.42, 621.367, 621.391, 621.399

Vision par ordinateur, reconnaissance optique de formes et ordinateurs optiques

Vision par ordinateur et reconnaissance optique de formes

La vision par ordinateur et la reconnaissance optique de formes concernent toutes les deux la reconnaissance de formes ou d'autres configurations optiques dans le but de les classer, les grouper ou les identifier. Mais alors que la reconnaissance optique de formes se rapporte aux algorithmes ou aux méthodes informatiques qui permettent la reconnaissance des formes visuelles, la vision par ordinateur fait habituellement référence à une application qui comporte non seulement des techniques de reconnaissance optiques de formes, mais également des techniques spéciales de prétraitement de ses données d'entrée et d'interprétation du résultat des techniques de reconnaissance de formes.

Employer 006.37 ou 006.42 pour les ouvrages sur la vision par ordinateur et sur la reconnaissance optique de formes qui accordent de l'importance aux logiciels nécessaires à l'interprétation des formes optiques et pour les ouvrages sur les appareils de vision par ordinateur et de reconnaissance optique de formes du point de vue de l'utilisateur. Employer 621.399 pour les ouvrages sur la conception et la fabrication d'équipement pour la vision par ordinateur et la reconnaissance optique de formes. Dans le doute, préférer 006.37 ou 006.42.

Employer 621.367 pour les ouvrages sur les appareils qui enregistrent et traitent les signaux optiques sans véritable interprétation (parce que l'interprétation n'est pas nécessaire ou parce qu'elle est faite par d'autres, ordinateurs ou personnes), ex. : appareils pour améliorer l'image.

Ordinateurs optiques

On utilise « ordinateurs optiques » pour décrire deux types différents d'ordinateurs. Employer 621.391 pour les ouvrages sur les ordinateurs optiques qui sont des ordinateurs polyvalents dans lesquels le mécanisme central de traitement de données est basé sur la lumière (ex. : lasers). Employer 006.37, 006.42 ou 621.399 pour les ouvrages sur les ordinateurs spécialisés destinés à traiter les données optiques, quel que soit le type de mécanisme central de traitement des données.

011–017

Bibliographies et catalogues

Les termes bibliographies et catalogues s'emploient de façon interchangeable sous 011–017. Le terme bibliographies s'emploie surtout pour des ouvrages regroupés par sujet, auteur, période, etc., tandis que le terme catalogues s'emploie surtout pour des ouvrages conservés dans des collections particulières ou offerts à la vente. Les indices sous 011–017 s'emploient indifféremment pour les bibliographies et les catalogues sans tenir compte du nom donné à une ressource particulière.

011.39 vs 005.3029, 016.0053, 025.0422

Bibliographies de ressources électroniques

Employer 011.39 pour les bibliographies générales de documents électroniques non limitées aux logiciels. Employer 005.3029 pour les listes annotées de logiciels avec des analyses détaillées et considérées comme guides d'achat, ex. : recueils d'analyses de logiciels pour ordinateurs personnels, 005.36029. Employer 016.0053 pour les bibliographies et les listes de logiciels, et pour les listes annotées si les annotations sont relativement brèves. Comme il est ordinairement difficile de distinguer les bibliographies de sites Web (webographies) des répertoires de sites Web, on les classe à 025.0422. Dans le doute, préférer 011.39.

Voir aussi 011–017 ; aussi 005.7, 005.74 vs 025.04, 025.06.

012 vs 016, 001–999

Bibliographies personnelles et biobibliographies

Une bibliographie personnelle est une bibliographie d'ouvrages par ou sur une personne. Une biobibliographie est une bibliographie d'ouvrages par ou sur une personne, combinée à un nombre considérable de détails biographiques sur cette personne.

Employer 012 pour les bibliographies personnelles et les biobibliographies de personnes qui ne sont pas associées à un sujet particulier. Employer 016 et compléter en ajoutant la notation 001–999 pour les bibliographies personnelles de personnes associées à un sujet particulier, ex. : une bibliographie personnelle d'un psychologue, 016.15. Employer 001–999 et compléter en ajoutant la notation 092, Table 1, pour les biobibliographies de personnes associées à un sujet particulier, ex. : une biobibliographie d'un psychologue, 150.92.

Ajouter la notation 092, Table 1, si la bibliographie personnelle comprend des rubriques bibliographiques annotées d'ouvrages de la personne et si ces annotations sont des analyses et des critiques des ouvrages de la personne, ex. : une bibliographie personnelle annotée d'un psychologue, 016.15092.

016 vs 026, T1—07

Bibliographies et catalogues d'ouvrages sur des sujets particuliers vs Bibliothèques consacrées à des sujets particuliers vs Notation de la Table 1 pour les ressources éducatives, la recherche, les sujets connexes

Employer 016 ou 026 pour les ouvrages décrivant les livres, les manuscrits, les enregistrements et autres documents semblables sauf si les ouvrages décrivent également les ressources qui ne sont pas dans les bibliothèques et les archives ou si les ouvrages mettent l'accent sur la façon d'utiliser des ressources documentaires ou archivistiques pour l'étude, l'enseignement et la recherche.

Employer la notation 07, Table 1, pour les ouvrages généraux sur les ressources nécessaires à l'étude et l'enseignement, à la recherche et aux sujets connexes. Plusieurs de ces ressources se trouvent dans les subdivisions de T1—07, ex. : écoles et laboratoires, collections d'objets (comme les herbiers) et soutien financier.

Employer 016 pour les ouvrages sur les ressources qui décrivent, dans un domaine, des œuvres individuelles, comme des livres et des articles. Employer 016 aussi pour les inventaires et les calendriers de conservation des archives. Employer la notation 07, Table 1, sous l'indice 016 si les ressources décrites traitent de l'étude, de l'enseignement et de la recherche, ex. : une bibliographie de documents sur l'étude et l'enseignement, et sur la recherche en mathématiques, 016.5107.

Employer 026 pour les ouvrages sur les ressources qui décrivent de façon générale, dans un domaine, des collections entières de bibliothèques, d'archives et d'autres organismes d'information. Ces ouvrages comprennent souvent de l'information qu'on trouve ordinairement dans les répertoires sur les établissements et les organismes.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 016, 026, T1—07.

080 vs 800

Recueils généraux vs Littérature (Belles-lettres) et techniques d'écriture

Employer 080 pour les essais et les citations réunis à des fins non littéraires, ex. : citations réunies pour permettre d'identifier les auteurs d'expressions ou de mots connus. Employer 080 également pour un recueil d'écrits, d'énoncés ou de citations sur plusieurs sujets, ex. : un recueil de citations par Winston Churchill sur divers sujets, 082. Employer 800 pour un recueil de citations si toutes ou presque toutes les citations proviennent d'œuvres poétiques, dramatiques ou de fiction. Employer 800 également pour un recueil d'essais ou de citations si l'intention exprimée dans la préface du recueil est, hors de tout doute, de nature littéraire, ex. : pour illustrer un style littéraire. Dans le doute, préférer 080.

081–089

Recueils généraux dans une langue ou une famille de langues particulière

Classer les recueils écrits à l'origine dans une langue ou une famille de langues, à cette langue ou famille de langues. Classer les recueils écrits à l'origine en deux ou plusieurs langues ou familles de langues à la langue ou à la famille de langues prépondérante, s'il y en a une. Si aucune langue ou famille de langues originale n'est prépondérante, mais que l'ouvrage paraît en traduction, classer l'ouvrage à la langue dans laquelle il est publié. Employer 080 pour les recueils qui comprennent des textes en plusieurs langues sans qu'aucune ne soit prépondérante, même si les textes sont accompagnés de la traduction dans la langue du public visé.

152–158 vs 150.19

Sujets particuliers en psychologie vs Systèmes, écoles, points de vue

Certaines écoles et certains systèmes tirent leurs principes fondamentaux de quelques sujets choisis en psychologie. Lorsque ces sujets servent à illustrer un système, classer au système sous 150.19, ex. : le subconscient, les fantasmes et les rêves utilisés pour illustrer des principes psychanalytiques, 150.195 (et non 154). Dans le doute, préférer le sujet particulier sous 152–158.

153 vs 153.4

Processus mentaux conscients et intelligence vs Pensée, réflexion, raisonnement, intuition, valeur, jugement

Plusieurs ouvrages qui prétendent traiter de la pensée et de la réflexion ou du raisonnement couvrent aussi des sujets comme la mémoire, la communication, la perception, la motivation et l'intelligence. Employer 153 (et non 153.4) pour ces ouvrages très généraux. Employer 153 (et non 153.4) également pour les ouvrages sur la « psychologie cognitive ». Employer 153.4 seulement pour les ouvrages qui mettent précisément l'accent sur la pensée et la réflexion, le raisonnement, l'intuition, la valeur, le jugement. Dans le doute, préférer 153.

153.7 vs 152.1

Processus de la perception vs Perception sensorielle

Employer 153.7 pour les ouvrages généraux sur la perception sensorielle et les processus de la perception en général, et pour les ouvrages qui traitent particulièrement des processus mentaux actifs et interprétatifs liés à la perception en général. Employer 153.7 également pour les genres de perception qui impliquent plus d'un sens, ex. : perception spatiale où interviennent la vue et le toucher, 153.752. Employer 152.1 pour les ouvrages qui traitent surtout des aspects réceptifs de la perception sensorielle et pour les ouvrages généraux sur la perception d'un sens particulier, ex. : perception visuelle, 152.14. Dans le doute, préférer 153.7.

155

Psychologie différentielle et psychologie du développement

Certains ouvrages sur la psychologie de la perception sensorielle, du mouvement, des émotions, des pulsions physiologiques (152) et des processus mentaux conscients (153) fondent leurs recherches sur des personnes qui appartiennent à un ou plusieurs groupes ou qui sont sujettes à une ou plusieurs influences liées à l'environnement apparaissant sous 155.3–9. Employer 152–153 pour les ouvrages

dans lesquels la distinction du groupe ou de l'influence n'a que peu ou pas d'importance ou encore lorsque le chercheur a simplement utilisé des exemples pratiques. Ceci s'applique particulièrement aux groupes ethniques et nationaux, (155.8), aux adultes, (155.6) et à l'environnement social, (155.92)

Psychologie des sexes

Employer 155.3 pour une étude sur la psychologie des sexes qui porte presque exclusivement sur des Blancs adultes et de classe moyenne, sans attacher trop d'importance à la classe sociale, à l'âge ou à l'appartenance ethnique des sujets. Employer 155.3 aussi pour une étude qui tient compte de la classe sociale, de la nationalité ou de l'ethnie dans ce type de recherche, puisque l'intérêt de la recherche réside dans la validité des conclusions sur la psychologie des sexes.

155.89 vs 155.84

Psychologie nationale vs Psychologie des groupes ethniques particuliers dans les régions où ils ne sont pas prédominants

Employer 155.89 pour la psychologie des peuples pris dans leur ensemble et la psychologie des groupes ethniques prédominants dans une région qui constitue une nation indépendante. Employer 155.84 pour la psychologie des groupes ethniques pris dans leur ensemble et la psychologie des groupes ethniques dans les régions où ils ne sont pas prédominants. Par exemple, employer 155.89595 pour la psychologie nationale de la Malaisie ou la psychologie des Malais en Malaisie ; mais employer 155.849928 pour la psychologie des Malais pris dans leur ensemble, 155.8499280593 pour les Malais en Thaïlande. Dans le doute, préférer 155.89.

170.92 vs 171

Personnes associées à la morale vs Systèmes moraux

Pour un moraliste dont le système moral ne peut être déterminé, employer 170.92 pour sa biographie, ses œuvres complètes et la critique de son œuvre. Employer 171 pour la biographie, les œuvres complètes et la critique d'un moraliste si son système moral peut être déterminé, ex. : critique de la morale de Jeremy Bentham, 171.5092. Dans le doute, préférer 170.92.

180–190

Histoire, étude géographique, biographie

Classer les œuvres individuelles d'un philosophe au sujet en philosophie. S'il n'y a pas de sujet en particulier, classer un ouvrage exprimant surtout la pensée du philosophe avec ses œuvres complètes, sous 180–190, ex. : employer 193 pour un ouvrage général de Hegel, comme *Phénoménologie de l'esprit*.

Classer l'ouvrage d'un philosophe qui étudie surtout les écrits d'autres philosophes, aux écrits de ces autres philosophes. Par exemple, employer 190 pour un ouvrage d'un philosophe occidental qui est essentiellement une critique des philosophes contemporains.

Employer 100 pour l'ouvrage d'un auteur qui aborde de façon générale de nombreuses questions philosophiques et qui ne cherche pas à imposer son propre point de vue.

200 vs 100

Religion vs Philosophie

La philosophie et la religion traitent toutes deux de la nature fondamentale des êtres et de leurs relations, mais la religion le fait dans un contexte de révélation, de divinité, de culte. La philosophie de la religion (210) n'implique pas la révélation ou le culte, mais considère les sujets dans le contexte de la divinité.

200 vs 130

Employer 200 pour tout ouvrage qui met l'accent sur la révélation, la divinité ou le culte, même s'il fait appel à des méthodes philosophiques, ex. : preuve philosophique de l'existence de Dieu, 212.1. Employer 180–190 pour la pensée d'une tradition religieuse qui sert à étudier des questions philosophiques sans référence à la divinité ou à des sujets religieux, ex. : philosophie judivaïque, 181.06, philosophie chrétienne, 190. Cependant, classer la morale fondée sur une religion sous 200. Dans le doute, préférer 200.

Religion vs Parapsychologie et occultisme

Employer 200 pour les ouvrages sur les phénomènes parapsychologiques ou occultes si l'auteur leur confère un caractère religieux ou si les croyants et les pratiquants les considèrent comme religieux. Employer 130 pour les phénomènes parapsychologiques et occultes s'ils ne sont pas présentés sous un angle religieux. S'il y a un doute à ce sujet, préférer 200, ex. : ouvrages sur le hoodoo, 299.675 (et non 133.4 Démonologie et sorcellerie).

Employer 130 pour la connaissance provenant présumément de textes religieux secrets et anciens, mais non utilisée à des fins religieuses ; cependant, employer 200 pour les éditions de ces textes, même s'ils sont annotés d'un point de vue occulte, ex. : analyse des traditions occultes issues du Zohar, 135.47, mais le texte du Zohar, 296.162.

200.9 vs 294, 299.5

Étude géographique de la religion vs Religions d'origine indienne (de l'Inde) et de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

Employer 200.9 pour les ouvrages couvrant plusieurs traditions religieuses dans une région, y compris les religions qui n'ont pas pris naissance dans la région, ex. : employer 200.954 pour les religions de l'Inde (y compris le christianisme et l'islam), employer 200.951 pour les religions de la Chine (y compris le christianisme et le bouddhisme). Employer 294 et 299.5 pour les religions originaires de régions géographiques particulières. La plupart de ces religions se sont répandues en dehors de leur région d'origine. Dans ces régions vivent aussi des croyants de religions qui proviennent d'ailleurs, ex. : bouddhisme (originaire de l'Inde) est présent en Chine. Dans le doute, préférer 200.9.

200.92 et 201–209, 292–299

Personnes associées aux religions autres que le christianisme

Les personnes associées aux religions sous 292–299 sont souvent identifiées à un certain nombre de fonctions et d'activités religieuses. Par exemple, un gourou hindou peut être considéré comme un théologien, un éducateur, un missionnaire ou un membre du clergé. Si un chef religieux ne peut être associé à une fonction, à une activité ou à une secte, classer sa biographie à l'indice de base de la religion, et compléter en ajoutant la notation 092, Table 1. Employer 200.922 pour les biographies collectives de personnes de diverses religions, que l'on ne peut rattacher à aucune fonction ou activité. Employer un indice qui correspond à l'indice donné dans la table ci-dessous pour les personnes associées à une religion particulière, ex. : un bouddhiste membre d'un ordre religieux, 294.3657092 (ce qui correspond à 206.57092 dans la table qui suit). Employer la table de priorité suivante pour les biographies générales de personnes identifiées principalement à une fonction, à une activité ou à une secte :

Fondateurs de religions	206.3
Fondateurs de sectes	209
Fondateurs d'ordres religieux	206.57092
Chefs religieux (de haut rang)	200.92
de sectes particulières	209
Théologiens	202.092
Théologiens moraux	205.092
Missionnaires	207.2092
Martyrs, hérétiques, saints	200.92
de sectes particulières	209
Éducateurs	207.5092
Membres d'ordres religieux	206.57092
Clergé	200.92
de sectes particulières	209

Employer les subdivisions sous 206 pour la nature, le rôle et la fonction des chefs religieux. Sauf pour les fondateurs de religions (206.3) et les fondateurs et membres d'ordres religieux (206.57092), ne pas employer les subdivisions sous 206 pour les biographies.

Classer les ouvrages qui traitent d'un seul aspect de la carrière d'une personne, à cet aspect, ex. : Mahomet considéré comme théologien moral, 297.5092 (et non 297.63).

201–209 et 292–299

Religion comparée

À l'exception de 296 Judaïsme et de 297 Islam, les subdivisions des diverses religions sous 292–299 sont basées sur les subdivisions sous 201–209. Tous les sujets sous 201–209 figurent sous chaque religion sous 292–299 de façon explicite, implicite ou par synthèse, même si l'ordre est parfois différent. Les indications apparaissant sous 201–209 sont donc valables sous 292–299.

Comparer les sujets sous 201–209 et les subdivisions du christianisme pour déterminer la place d'un sujet particulier. Voici donc une liste comparative :

Théologies sociales	201.7	261
Théologies doctrinales	202	230
Culte public	203	246–247, 263–265
Expérience, vie, pratiques religieuses	204	242, 248
Théologie morale	205	241
Chefs spirituels et organisations	206	250, 262, 267
Théologie et devoirs pastoraux	206.1	253
Missions, enseignement religieux	207	266, 268
Sources	208	220
Confessions, sectes, mouvements de réforme	209	280

Confessions et sectes

Classer une confession ou une secte à la religion à laquelle elle se rattache selon les affirmations de ses propres membres.

Classer l'histoire primitive d'une religion particulière avant son fractionnement en sectes comme une histoire générale de cette religion, mais classer une étude générale des diverses sectes à l'indice des sectes de la religion, ex. : les sectes et les mouvements de réforme du bouddhisme, 294.39. Classer un ouvrage traitant à la fois de l'histoire primitive et des sectes à l'indice général pour l'histoire de la religion.

Classer les ordres religieux à 206.5 et aux indices similaires sous 292–299, et non à la secte religieuse à laquelle ils peuvent appartenir.

203.6, 263.9, 292–299 vs 394.265–.267

Coutumes associées aux fêtes religieuses

Employer 203.6, 263.9 et les indices similaires sous 292–299 pour les coutumes religieuses associées aux fêtes religieuses, ex. : cérémonies de Pâques qui se déroulent au lever du soleil, 263.93 ; allumage des bougies pour la fête de Hanoukka, 296.435. Employer 394.265–.267 pour les coutumes profanes associées aux fêtes religieuses, ex. : la chasse aux œufs de Pâques, 394.2667 ; manger des latkes et faire tourner la toupie pour la fête de Hanoukka, 394.267. Dans le doute, préférer 203.6, 263.9 et les indices similaires sous 292–299.

207.5, 268 vs 200.71, 230.071, 292–299

Enseignement religieux, enseignement religieux chrétien vs Étude et enseignement de la religion, étude et enseignement du christianisme, de la théologie chrétienne

Employer 207.5 (et indices similaires sous 292–299 comme 294.575, enseignement religieux hindou ou 297.77, enseignement religieux islamique) pour les ouvrages sur la formation, par les diverses religions, de leurs membres (en particulier les jeunes membres) pour devenir de bons adeptes de leur religion, formation souvent appelée « enseignement religieux ». Ce type de formation met l'accent sur la connaissance de la foi et sur une morale pratique religieuse des membres d'une religion. Il vise à inculquer les valeurs d'une religion particulière, non à l'étudier de manière objective. Employer 268 pour la formation religieuse comme ministère de l'Église chrétienne dans le but de raffermir la foi et la vie chrétiennes des croyants, et les programmes de formation religieuse parrainés par l'Église locale.

Employer 200.71 pour les ouvrages sur la formation religieuse et l'enseignement de la religion comparée, des religions du monde et de la religion en tant que matière académique que l'on appelle habituellement « études en sciences religieuses ». Employer 230.071 pour les ouvrages sur la formation religieuse chrétienne et l'enseignement du christianisme en tant que matière académique, ex. : un cours sur le christianisme dans les écoles secondaires non confessionnelles, 230.0712. Employer un indice similaire sous 292–299 pour les ouvrages sur la formation religieuse et l'enseignement d'une autre religion en tant que matière académique, ex : un cours sur l'hindouisme dans les écoles secondaires non confessionnelles, 294.50712, sur l'islam, 297.0712.

Dans le doute quant au type d'enseignement visé par l'ouvrage, préférer 207.5 (ou un indice similaire sous 292–299) et 268.

Employer 200.711 (et non 207.5) pour les ouvrages d'enseignement religieux au niveau supérieur et pour les ouvrages sur la formation du clergé. Employer 230.0711 (et non 268) pour les ouvrages sur l'enseignement au niveau supérieur du christianisme et de la théologie chrétienne, et pour les ouvrages sur la formation du clergé ; cet enseignement est surtout dispensé dans les écoles de théologie, les séminaires de théologie et les départements de théologie dans les universités. Classer l'enseignement au clergé ou sa formation pour l'accomplissement de tâches spécialisées à la spécialisation, ex. : cours en études bibliques, 220.0711, programmes de conseil pastoral chrétien, 253.50711. Employer les indices similaires sous 292–299, ex. : enseignement universitaire de l'islam, 297.0711.

Classer l'étude et l'enseignement de sujets particuliers en religion comparée, du christianisme ou des religions particulières sous 292–299, comme suit :

Classer les ouvrages sur l'enseignement d'un sujet particulier aux enfants du niveau primaire avec les ouvrages sur la formation religieuse des enfants en général, ex. : cours d'enseignement religieux sur la Bible pour les enfants, 268.432 ; cours de formation religieuse hébraïque sur le Tanakh (Écritures) pour les enfants, 296.68.

Classer les ouvrages sur l'enseignement d'un sujet particulier aux élèves du niveau secondaire et aux personnes plus âgées au sujet en ajoutant la notation 071, Table 1, ex. : étude et enseignement de l'histoire de l'Église chrétienne dans les écoles secondaires, 270.0712 ; étude du Tanakh dans les collèges et universités hébraïques, 221.0711.

Employer 268.434 pour la formation religieuse chrétienne des adultes qui n'est pas dispensée dans le cadre de l'enseignement supérieur formel, ex. : ouvrages destinés à l'éducation des adultes dans un programme de formation religieuse ou dans les écoles du dimanche des Églises locales.

220–290

Structure facultative pour la Bible et les religions particulières

Afin de classer la Bible et les religions particulières par ordre chronologique ou par régions, suivre l'ordre de 220–290 ci-après. L'objectif est de fournir un point de vue différent pour 220–290 sans changements des notations CDD. Employer les intitulés de chaque aire géographique et sous-classer selon l'ordre des indices Dewey.

Religions préhistoriques	201.42
Religions originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	299.5
Religions d'origine chinoise	299.51
Taoïsme	299.514
Confucianisme	299.512
Religions d'origine tibétaine	299.54
Religions d'origine japonaise et de l'archipel Ryu Kyu	299.56
Shinto	299.561
Religions d'origine coréenne	299.57
Religions d'origine birmane	299.58
Religions de diverses origines de l'Asie du Sud-Est	299.59
Religions d'origine indienne (de l'Inde)	294
Hindouisme	294.5
Jaïnisme	294.4
Bouddhisme	294.3
Sikhisme	294.6
Religions de l'Antiquité	200.93
Religion celtique	299.16
Religion classique (Religions grecque et romaine)	292
Religion germanique	293
Religions iranienne/perse	299.15
Zoroastrisme	295
Religions slaves	299.17–.18
Religions baltes et indo-européennes	299.19
Religions sémitiques	299.2
Religion égyptienne de l'Antiquité	299.31
Religion basque	299.9292
Religions élamites	299.9293
Religion étrusque	299.9294
Religions sumériennes	299.9295
Religions caucasiennes	299.9296
Gnosticisme	299.932
Religions provenant des Noirs africains	299.6
Religions des autochtones d'Amérique du Nord et du Sud	299.7–.8
Religions des autochtones d'Amérique du Nord	299.7
Religions des autochtones d'Amérique du Sud	299.8
Religions papoues, australienne, malayo-polynésiennes et d'origine ethniques connexes	299.92
Religions papoues	299.9212
Religions aborigènes australiennes	299.9215
Religions malayo-polynésiennes et religions connexes	299.922
Religions malgaches	299.923
Religions polynésiennes	299.924
Religions mélanésiennes	299.925

Bible	220
Judaïsme	296
Christianisme	230–280
Islam	297
Babisme et foi bahaïe	297.9
Subud	299.933
Théosophie	299.934
Anthroposophie	299.935
Renouveaux modernes de la sorcellerie et paganisme moderne	299.94

**Mappage de la notation standard Dewey pour 220–290 vers
la structure facultative pour la Bible et les religions particulières**

La structure facultative pour la Bible et les religions particulières présentée ci-dessus fournit une organisation chronologique ou par régions des religions du monde sans changements des notations CDD. Ainsi, il est conseillé au classificateur d'« employer les intitulés de chaque aire géographique et [de] sous-classer selon l'ordre des indices Dewey ». Mais si on souhaite une nouvelle notation ? Le mappage ci-dessous fournit une notation qui reflète la structure facultative mise en œuvre par une série d'indications de complément.

La table qui suit présente la correspondance étroite entre la notation standard Dewey pour 220–290 et une notation facultative. La première colonne de la table donne la structure facultative. La colonne 2 donne la notation réservée à la ou aux religions dans la structure standard, alors que la colonne 3 donne la notation correspondante résultant de ce mappage pour la ou les religions dans la structure facultative. La notation a pour caractéristique de tenir compte du volume de la littérature consacrée à ces religions, du nombre d'adhérents et de l'importance qu'on leur accorde.

	Notation standard	Notation facultative
Religions préhistoriques	201.42	201.42
Religions originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	299.5	220
Religion d'origine chinoise	299.51	221
Taoïsme	299.514	221.2
Confucianisme	299.512	221.6
Religion d'origine tibétaine	299.54	222.2
Religion d'origine japonaise et de l'archipel Ryu Kyu	299.56	222.4
Shinto	299.561	222.5
Religion d'origine coréenne	299.57	222.7
Religions d'origine birmane	299.58	222.8
Religions de diverses origines de l'Asie du Sud-Est	299.59	222.9
Religions d'origine indienne (de l'Inde)	294	223 – 229
Hindouisme	294.5	223.1 – 225.8
Jaïnisme	294.4	226
Bouddhisme	294.3	227 – 228
Sikhisme	294.6	229
Religions de l'Antiquité	200.93	200.93
Relation celtique	299.16	231
Religion classique (Religions grecque et romaine)	292	232

Religion germanique	293	233
Religions iranienne/perse	299.15	234
Zoroastrisme	295	235
Religions slaves	299.17-.18	236.7-236.8
Religions baltes et indo-européennes	299.19	236.9
Religions sémitiques	299.2	237
Religion égyptienne de l'Antiquité	299.31	238
Religion basque	299.9292	239.22
Religions élamites	299.9293	239.23
Religion étrusque	299.9294	239.24
Religions sumériennes	299.9295	239.25
Religions caucasiennes	299.9296	239.26
Gnosticisme	299.932	239.4
Religions provenant des Noirs africains	299.6	239.6
Religions des autochtones d'Amérique du Nord et du Sud	299.7-8	239.7-239.8
Religions des autochtones d'Amérique du Nord	299.7	239.7
Religions des autochtones d'Amérique du Sud	299.8	239.8
Religions papoues, australienne, malayo-polynésiennes	299.92	239.9
Religions papoues	299.9212	239.912
Religions aborigènes australiennes	299.9215	239.915
Religions malayo-polynésiennes et religions connexes	299.922	239.92
Religions malgaches	299.923	239.93
Religions polynésiennes	299.924	239.94
Religions mélanésiennes	299.925	239.95
Bible	220	240
Judaïsme	296	251
Christianisme	230-280	252-279
Islam	297	281-298
Babisme et foi bahaïe	297.9	299.1
Mouvements spirituels modernes	299.93	299.2
Subud	299.933	299.3
Théosophie	299.934	299.4
Anthroposophie	299.935	299.5
Scientologie	299.936	299.6
Renouveaux modernes de la sorcellerie et paganisme	299.94	299.9

Le mappage consiste principalement en des indications de complément qui reflètent le développement pour la Bible ou pour une religion particulière comme on les trouve dans la notation standard. Le parallélisme entre les notations standard et facultative est mis en évidence dans la notation facultative par un indice de base composé de toutes les indications de complément auquel viendra s'ajouter la notation standard pour la religion.

Pour préserver au besoin la hiérarchie dans la notation, les intitulés associés à la notation subordonnée peuvent faire partie de l'intitulé d'un indice supérieur. En un tel cas, aucune note « ajouter les subdivisions communes » n'est donnée et l'intitulé apparaît entre crochets. Par exemple, on trouve à 222 l'intitulé

[Religions d'origine tibétaine ; religions d'origine japonaise et de l'archipel Ryu Kyu ; religions d'origine coréenne ; religions d'origine birmane ; religions de diverses origines de l'Asie du Sud-Est]

Les subdivisions communes ne peuvent être ajoutées directement sous 222 pour aucune de ces religions particulières ou pour n'importe quelle combinaison d'entre elles. Les subdivisions communes des religions particulières seraient plutôt ajoutées sous 222.2, 222.4, 222.7, 222.8 et 222.9.

Toute modification aux subdivisions communes en conjonction avec la notation standard s'applique à la notation facultative. Par exemple, tout comme l'indice 294[.506] ne peut être employé, l'indice 223[.06] ne peut l'être non plus. Tout comme les subdivisions communes sous 296.188 sont précédées de trois zéros, les subdivisions standard sous 251.188 le sont aussi.

On ne trouve aucune note d'inclusion, « classer ici », « classer à », ni de renvois « voir » dans le mappage, mais elles sont reportées de la structure standard. Par exemple, dans la structure standard à 299.6 Religions provenant des Noirs africains et des peuples d'origine noire africaine, on trouve un renvoi « voir » *Pour le mouvement des musulmans noirs (Black Muslims), voir 297.87*. Même si aucun renvoi « voir » n'est présent à 239.6 Religions provenant des Noirs africains, les musulmans noirs devraient être classés à dans la structure facultative.

Le principe fondamental pour l'emploi de la notation facultative est de déterminer d'abord la notation standard la plus appropriée, basée sur tout ce qui est présent dans cette notation, puis d'employer la table ci-dessus, et le développement de base et les indications de complément, pour convertir cette notation en notation facultative appropriée.

220 Religions originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ; [religions d'origine indienne]

221 Religions d'origine chinoise

.1 Aspects particuliers des religions chinoises

Ajouter à l'indice de base 221.1 le développement de 299.511

.2 Taoïsme

Ajouter à l'indice de base 221.2 le développement de 299.514

.6 Confucianisme

Ajouter à l'indice de base 221.6 le développement de 299.512

222 [Religions d'origine tibétaine ; religions d'origine japonaise et de l'archipel Ryu Kyu ; religions d'origine coréenne ; religions d'origine birmane ; religions de diverses origines de l'Asie du Sud-Est]

.2 Religions d'origine tibétaine

.4 Religions d'origine japonaise et de l'archipel Ryu Kyu

- .5 Shinto**
Ajouter à l'indice de base 222.5 le développement de 299.561
 - .7 Religions d'origine coréenne**
 - .8 Religions d'origine birmane**
 - .9 Religions de diverses origines de l'Asie du Sud-Est**
Ajouter à l'indice de base 222.9 le développement de 299.59
- 223 Religions d'origine indienne**
- .1 Hindouisme**
 - .2 Mythologie hindoue et relations avec les autres religions**
Ajouter à l'indice de base 223.2 le développement de 294.51
 - .5 Doctrines de l'hindouisme**
Ajouter à l'indice de base 223.5 le développement de 294.52
 - .8 Culte public et autres pratiques religieuses de l'hindouisme**
Ajouter à l'indice de base 223.8 le développement de 294.53
- 224 [Expérience, vie, pratique religieuses, morale religieuse ; sectes et mouvements de réforme de l'hindouisme]**
- .2 Expérience, vie, pratique religieuses, morale religieuse**
Ajouter à l'indice de base 224.2 le développement de 294.54
 - .6 Sectes et mouvements de réforme**
Ajouter à l'indice de base 224.6 le développement de 294.55
- 225 [Chefs spirituels, organisation, missions, enseignement religieux; sources de l'hindouisme]**
- .2 Chefs spirituels et organisation**
Ajouter à l'indice de base 225.2 le développement de 294.56
 - .5 Missions et enseignement religieux**
Ajouter à l'indice de base 225.5 le développement de 294.57
 - .8 Sources**
Ajouter à l'indice de base 225.8 le développement de 294.59

226 **Jainisme**

Ajouter à l'indice de base 226 le développement de 294.4

227 **Bouddhisme**

.1 Mythologie religieuse, relations et attitudes interreligieuses, théologie sociale

Ajouter à l'indice de base 227.1 le développement de 294.33

.3 Doctrines des branches, sectes, mouvements de réforme particuliers

Ajouter à l'indice de base 227.3 le développement de 294.34204

.5 Doctrines particulières

Ajouter à l'indice de base 227.5 le développement de 294.342 in 294.3421 – 294.3424

.7 Culte public et autres pratiques

Ajouter à l'indice de base 227.7 le développement de 294.343

.9 Expérience, vie, pratique religieuses

Ajouter à l'indice de base 227.9 le développement de 294.344

228 **[Morale religieuse, chefs spirituels et organisation, missions, enseignement religieux ; sources ; branches, sectes, mouvements de réforme du bouddhisme]**

.1 Morale religieuse

Ajouter à l'indice de base 228.1 le développement de 294.35

.3 Chefs spirituels et organisation

Ajouter à l'indice de base 228.3 le développement de 294.36

.5 Missions et enseignement religieux

Ajouter à l'indice de base 228.5 le développement de 294.37

.7 Sources

Ajouter à l'indice de base 228.7 le développement de 294.38

.9 Branches, sectes, mouvements de réforme

Ajouter à l'indice de base 228.9 le développement de 294.39

229 **Sikhisme**

Ajouter à l'indice de base 229 le développement de 294.6

- 230 [Religions particulières de l'Antiquité autres que le judaïsme et le christianisme; religions provenant des Noirs africains; religions des autochtones d'Amérique du Nord; religions des autochtones d'Amérique du Sud; religions papoues, australiennes, malayo-polynésiennes et religions connexes]**
- 231 Religion celtique**
Ajouter à l'indice de base 231 le développement de 299.16
- 232 Religion classique (Religions grecque et romaine)**
Ajouter à l'indice de base 232 le développement de 292
- 233 Religion germanique**
Ajouter à l'indice de base 233 le développement de 293
- 234 Religions iranienne/perse**
- 235 Zoroastrisme (Mazdéisme, parsisme)**
Ajouter à l'indice de base 235 le développement de 295
- 236 [Religions slaves; religions baltes et indo-européennes]**
- .7 Religions slaves orientales**
Ajouter à l'indice de base 236.7 le développement de 299.17
- .8 Religions slaves**
Ajouter à l'indice de base 236.8 le développement de 299.18
- .9 Religions baltes et indo-européennes**
Ajouter à l'indice de base 236.9 le développement de 299.19
- 237 Religions sémitiques**
- 238 Religion égyptienne de l'Antiquité**
- 239 [Religion basque ; religions élamites ; religion étrusque ; religions sumériennes ; religions caucasiennes ; gnosticisme ; religions provenant des Noirs africains ; religions des autochtones d'Amérique du Nord ; religions des autochtones d'Amérique du Sud ; religions papoues, australiennes, malayo-polynésiennes et religions connexes]**
- .2 [Religion basque ; religions élamites ; religion étrusque ; religions sumériennes ; religions caucasiennes]**
- .22 Religion basque**
Ajouter à l'indice de base 239.22 le développement de 299.9292
- .23 Religions élamites**
Ajouter à l'indice de base 239.23 le développement de 299.9293

- .24 Religion étrusque
Ajouter à l'indice de base 239.24 le développement de 299.9294
- .25 Religions sumériennes
Ajouter à l'indice de base 239.25 le développement de 299.9295
- .26 Religion caucasiennes
Ajouter à l'indice 239.26 le développement de 299.9296

.4 Gnosticisme

.6 Religions provenant des Noirs africains

Ajouter à l'indice de base 239.6 le développement de 299.6

.7 Religions des autochtones d'Amérique du Nord

Ajouter à l'indice de base 239.7 le développement de 299.7

.8 Religions des autochtones d'Amérique du Sud

Ajouter à l'indice de base 239.8 le développement de 299.8

.9 [Religions papoues, australiennes, malayo-polynésiennes et religions connexes]

- .912 Religions papoues
- .915 Religions aborigènes australiennes
Ajouter à l'indice de base 239.915 le développement de 299.9215
- .92 Religions malayo-polynésiennes et religions connexes
Ajouter à l'indice de base 239.92 le développement de 299.922
- .93 Religions malgaches
Ajouter à l'indice de base 239.93 le développement de 299.923
- .94 Religions polynésiennes
Ajouter à l'indice de base 239.94 le développement de 299.924
- .95 Religions mélanésiennes
Ajouter à l'indice de base 239.95 le développement de 299.925

240 Bible

Ajouter à l'indice de base 24 le développement de 22 in 220–229

250 [Judaïsme; christianisme]

251 Judaïsme

Ajouter à l'indice de base 251 le développement de 296

252 Christianisme

Ajouter à l'indice de base 252 le développement de 230

- **253–259 Théologie dogmatique (doctrinale) chrétienne**
Classer les ouvrages généraux à 252

253 Dieu

Ajouter à l'indice de base 253 le développement de 231

254 Jésus-Christ et sa famille

Ajouter à l'indice de base 254 le développement de 232

255 Humanité (Le genre humain)

Ajouter à l'indice de base 255 le développement de 233

256 Salut et grâce

Ajouter à l'indice de base 256 le développement de 234

257 Êtres spirituels

Ajouter à l'indice de base 257 le développement de 235

258 Eschatologie

Ajouter à l'indice de base 258 le développement de 236

259 [Symboles de foi, confessions de foi, alliances, catéchismes; apologétique et polémique]

.2 Symboles de foi, confessions de foi, alliances, catéchismes

Ajouter à l'indice de base 259.2 le développement de 238

.6 Apologétique et polémique

Ajouter à l'indice de base 259.6 le développement de 239

260 Théologie morale et spirituelle chrétiennes; [Église chrétienne locale et ordres religieux chrétiens]

261 Morale chrétienne

Ajouter à l'indice de base 261 le développement de 241

262 Littérature de dévotion

Ajouter à l'indice de base 262 le développement de 242

263 [Textes d'évangélisation destinés aux individus et aux familles ; art dans le christianisme ; mobilier d'église et objets religieux]

.2 Textes d'évangélisation destinés aux individus et aux familles

Ajouter à l'indice de base 263.2 le développement de 243

- .5 **Art dans le christianisme**
Ajouter à l'indice de base 263.5 le développement de 246
- .8 **Mobilier d'église et objets religieux**
Ajouter à l'indice de base 263.8 le développement de 247
- 264 [Expérience, pratique, vie chrétiennes; pratiques chrétiennes dans la vie familiale]**
 - .2 **Expérience, pratique, vie chrétiennes**
Ajouter à l'indice de base 264.2 le développement de 248
 - .6 **Pratiques chrétiennes dans la vie familiale**
Ajouter à l'indice de base 264.6 le développement de 249
- 265 Église chrétienne locale et ordres religieux chrétiens**
Ajouter à l'indice de base 265.0 le développement de 250
- 266 Prédication (Homilétique)**
Ajouter à l'indice de base 266 le développement de 251
- 267 Textes de sermons (homélie)**
Ajouter à l'indice de base 267 le développement de 252
- 268 [Activités pastorales (Théologie pastorale); administration des paroisses]**
 - .2 **Activités pastorales (Théologie pastorale)**
Ajouter à l'indice de base 268.2 le développement de 253
 - .6 **Administration des paroisses**
Ajouter à l'indice de base 268.6 le développement de 254
- 269 [Congrégations et ordres religieux; activités pastorales auprès des familles, des groupes particuliers de personnes]**
 - .2 **Congrégations et ordres religieux**
Ajouter à l'indice de base 269.2 le développement de 255
 - .6 **Activités pastorales auprès des familles, des groupes particuliers de personnes**
Ajouter à l'indice de base 269.6 le développement de 259
- 270 Théologie sociale et ecclésiastique chrétiennes; [histoire, étude géographique, biographie chrétiennes; confessions et sectes de l'Église chrétienne]**
Ajouter à l'indice de base 270 le développement de 260

- 271 Théologie sociale et relations et attitudes du christianisme envers les autres religions**
Ajouter à l'indice de base 271 le développement de 261
- 272 Ecclésiologie**
Ajouter à l'indice de base 272 le développement de 262
- 273 [Jours, temps, lieux destinés au culte; culte public]**
- .2 Jours, temps, lieux destinés au culte**
Ajouter à l'indice de base 273.2 le développement de 263
 - .6 Culte public**
Ajouter à l'indice de base 273.6 le développement de 264
- 274 Sacrements, autres rites et cérémonies**
Ajouter à l'indice de base 274 le développement de 265
- 275 Missions**
Ajouter à l'indice de base 275 le développement de 266
- 276 [Associations à but religieux; enseignement religieux; renouveau spirituel]**
- .2 Associations à but religieux**
Ajouter à l'indice de base 276.2 le développement de 267
 - .5 Enseignement religieux**
Ajouter à l'indice de base 276.5 le développement de 268
 - .8 Renouveau spirituel**
Ajouter à l'indice de base 276.8 le développement de 269
- 277 [Histoire, étude géographique, biographie concernant le christianisme; congrégations et ordres religieux dans l'histoire de l'Église; persécutions dans l'histoire générale de l'Église; controverses et hérésies doctrinales dans l'histoire générale de l'Église]**
- .2 Histoire, étude géographique, biographie concernant le christianisme**
Ajouter à l'indice de base 277.2 le développement de 270
 - .4 Congrégations et ordres religieux dans l'histoire de l'Église**
Ajouter à l'indice de base 277.4 le développement de 271
 - .6 Persécutions dans l'histoire générale de l'Église**
Ajouter à l'indice de base 277.6 le développement de 272

- .8 **Controverses et hérésies doctrinales dans l’histoire générale de l’Église**
Ajouter à l’indice de base 277.8 le développement de 273
- 278 Christianisme par continents, pays, localités particuliers du monde moderne**
Ajouter à l’indice de base 278 le développement de 27 sous 274 – 279
- 279 Confessions et sectes de l’Église chrétienne**
Ajouter à l’indice de base 279 le développement de 28 sous 280
- 280 Islam**
 - 281–289 Sources de l’islam**
Ajouter à l’indice de base 28 le développement de 297.1
 - 290 [Théologie dogmatique (doctrinale) islamique (Aqidat et Kalam); islam et disciplines profanes ; islam et autres systèmes de croyances ; culte islamique ; soufisme (mysticisme islamique) ; morale islamique et expérience, vie, pratique religieuses; chefs spirituels et organisation islamiques ; protection et propagation de l’islam; sectes et mouvements de réforme islamiques; babisme et foi bahaïe; modern spiritual movements ; paganisme moderne, néo-paganisme, Wicca]**
 - 292–298 [Théologie dogmatique (doctrinale) islamique (Aqidat et Kalam); islam et disciplines profanes ; islam et autres systèmes de croyances; culte islamique; soufisme (mysticisme islamique); morale islamique et expérience, vie, pratique religieuses; chefs spirituels et organisation islamiques; protection et propagation de l’islam; sectes et mouvements de réforme islamiques]**

Ajouter à l’indice de base 29 le développement de 297 sous 297.2–297.8
 - 299 [Babisme et foi bahaïe; mouvements spirituels modernes; paganisme moderne, néo-paganisme, Wicca]**
 - .1 Babisme et foi bahaïe**
Ajouter à l’indice de base 299.1 le développement de 297.9
 - .2 Mouvements spirituels modernes**
 - .3 Subud**
 - .4 Théosophie**
 - .5 Anthroposophie**

.6 Scientologie

.9 Paganisme moderne, néo-paganisme, Wicca

220.92

Biographie d'un personnage de la Bible

Classer une biographie générale d'un personnage biblique au livre ou aux livres auquel le personnage est surtout associé, le plus souvent le livre historique de la Bible dans lequel la vie du personnage est racontée, ex. : Salomon, roi d'Israël, au premier livre des Rois, 222.53092. L'évocation de Salomon dans les livres poétiques à 223 est de moindre importance. Cependant, certains personnages bibliques sont associés de plus près aux livres non historiques, ex. : classer Isaïe et Timothée aux livres qui portent leur nom, soit respectivement 224.1092 et 227.83092. Les récits historiques évoquent brièvement ces personnages, mais on n'y fait pas le récit complet de leur vie. Employer pour les apôtres Jean, Pierre et Paul puisque chacun d'eux est associé à plusieurs livres du Nouveau Testament, mais employer 226.092 pour les autres apôtres, associés surtout aux Évangiles et aux Actes des Apôtres.

Voir aussi 230–280.

221

Indices facultatifs pour les livres de l'Ancien Testament (Tanakh)

Index alphabétique

Chacun des livres de l'Ancien Testament (Tanakh) et leur combinaison peut porter l'un des trois indices selon que l'on choisit la structure sous 222–224 ou l'une des deux options. Les indices facultatifs montrant les livres dans l'ordre observé dans les Bibles juives figurent à la fin de cette note (Option A) et à 296.11 (Option B). La liste alphabétique ci-dessous donne les trois indices pour chaque livre ou leur combinaison.

Livre	Privilégié	Option A	Option B
Abdias	224.91	223.64	296.1144
Aggée	224.97	223.72	296.1152
Amos	224.8	223.63	296.1143
Cantique de Salomon	223.9	224.41	296.11641
Cantique des cantiques	223.9	224.41	296.11641
Chant des chants	223.9	224.41	296.11641
Chroniques	222.6	224.8	296.1168
Chroniques 1	222.63	224.81	296.11681
Chroniques 2	222.64	224.82	296.11682
Cinq rouleaux	221.044	224.4	296.1164
Daniel	224.5	224.5	296.1165
Deutéronome	222.15	222.5	296.1125
Écclésiaste	223.8	224.44	296.11644
Écrits	223	224	296.116
Esther	222.9	224.45	296.11645

Exode	222.12	222.2	296.1122
Ézéchiel	224.4	223.5	296.1139
Ezra	222.7	224.6	296.1166
Genèse	222.11	222.1	296.1121
Grands prophètes	224	223.2	296.1136
Habacuc	224.95	223.68	296.1148
Isaïe	224.1	223.3	296.1137
Jérémie	224.2	223.4	296.1138
Job	223.1	224.3	296.1163
Joël	224.7	223.62	296.1142
Jonas	224.92	223.65	296.1145
Josué	222.2	223.11	296.1132
Juges	222.32	223.12	296.1133
Ketouvim	223	224	296.116
Lamentations	224.3	224.43	296.11643
Lévitique	222.13	222.3	296.1123
Livres prophétiques	224	223	296.113
Malachie	224.99	223.74	296.1154
Megillot	221.044	224.4	296.1164
Michée	224.93	223.66	296.1146
Nahum	224.94	223.67	296.1147
Néhémie	222.8	224.7	296.1167
Neviim	224	223	296.113
Nombres	222.14	222.4	296.1124
Osée	224.6	223.61	296.1141
Paralipomènes	222.6	224.8	296.1168
Pentateuque	222.1	222	296.112
Petits prophètes	224.9	223.6	296.114
Premiers prophètes	222	223.1	296.1131
Proverbes	223.7	224.2	296.1162
Psaumes	223.2	224.1	296.1161
Qohélet	223.8	224.44	296.11644
Rois	222.5	223.14	296.1135
Rois 1	222.53	223.141	296.11351
Rois 2	222.54	223.142	296.11352
Ruth	222.35	224.42	296.11642
Samuel	222.4	223.13	296.1134
Samuel 1	222.43	223.131	296.11341
Samuel 2	222.44	223.132	296.11342
Sophonie	224.96	223.71	296.1151
Torah	222.1	222	296.112
Zacharie	224.98	223.73	296.1153

**Indices facultatifs pour les livres de la Bible tels qu'ils sont présentés dans le Tanakh
(Bible juive, Bible hébraïque) (Option A)**

La table suivante propose une structure facultative pour les livres de la Bible tels qu'ils apparaissent dans les Bibles juives. La structure privilégiée se trouve sous 222–224 dans les Tables générales. L'option B figure sous 296.11 dans les Tables générales. Les renvois et les notes en bas de page dans cette structure facultative font référence aux indices dans les Tables générales et non aux autres indices trouvés dans les rubriques du Guide.

➤ **(222–224) Indices facultatifs pour les livres de la Bible tels qu'ils sont présentés dans le Tanakh (Bible juive, Bible hébraïque)**

Classer les ouvrages généraux à 221

Pour les livres apocryphes, les pseudépigraphes, voir 229

Voir Guide, 221 : Indices facultatifs pour les livres de la Bible

(222) *Torah (Pentateuque)

(Indice facultatif ; préférer 222.1)

(.1) *Genèse

(Indice facultatif ; préférer 222.11)

(.2) *Exode

(Indice facultatif ; préférer 222.12)

Pour les Dix commandements, voir 222.6

(.3) *Lévitique

(Indice facultatif ; préférer 222.13)

(.4) *Nombres

(Indice facultatif ; préférer 222.14)

(.5) *Deutéronome

(Indice facultatif ; préférer 222.15)

Pour les Dix commandements, voir 222.6

(.6) *Dix commandements (Décatalogue)

(Indice facultatif ; préférer 222.16)

223 *Livres prophétiques (Nevi'im)

(Indice facultatif ; préférer 224)

(.1) *Premiers prophètes (Nevi'im rishonim)

(Indice facultatif ; préférer 222)

- (.11) ***Josué**
(Indice facultatif ; préférer 222.2)

*Compléter selon les indications sous 221–229

- (.12) ***Juges**
(Indice facultatif ; préférer 222.32)

- (.13) ***Samuel**
(Indice facultatif ; préférer 222.4)

- (.131) ***Samuel 1**
(Indice facultatif ; préférer 222.43)

- (.132) ***Samuel 2**
(Indice facultatif ; préférer 222.44)

- (.14) ***Rois**
(Indice facultatif ; préférer 222.5)

- (.141) ***Rois 1**
(Indice facultatif ; préférer 222.53)

- (.142) ***Rois 2**
(Indice facultatif ; préférer 222.54)

(.2) *Grands prophètes (Nevi'im aharonim)

(Indice facultatif ; préférer 224)

Pour Isaïe, voir 223.3; pour Jérémie, voir 223.4; pour Ézéchiël, voir 223.5; pour les petits prophètes, voir 223.6

- (.3) *Isaïe**
(Indice facultatif ; préférer 224.1)

- (.4) *Jérémie**
(Indice facultatif ; préférer 224.2)

- (.5) *Ézéchiël**
(Indice facultatif ; préférer 224.4)

- (.6) *Petits prophètes**

(Indice facultatif ; préférer 224.9)

Pour Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, voir 223.7

- (.61) ***Osée**
(Indice facultatif ; préférer 224.6)
- (.62) ***Joël**
(Indice facultatif ; préférer 224.7)
- (.63) ***Amos**
(Indice facultatif ; préférer 224.8)
- (.64) ***Obadiah**
(Indice facultatif ; préférer 224.91)
- (.65) ***Jonas**
(Indice facultatif ; préférer 224.92)
- (.66) ***Michée**
(Indice facultatif ; préférer 224.93)
- (.67) ***Nahum**
(Indice facultatif ; préférer 224.94)
- (.68) ***Habacuc**
(Indice facultatif ; préférer 224.95)

(.7) *Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie
(Indice facultatif ; préférer 224.9)

- (.71) ***Sophonie**
(Indice facultatif ; préférer 224.96)
- (.72) ***Aggée**
(Indice facultatif ; préférer 224.97)
- (.73) ***Zacharie**
(Indice facultatif ; préférer 224.98)
- (.74) ***Malachie**
(Indice facultatif ; préférer 224.99)

(224) *Écrits (Ketouvim)

(Indice facultatif ; préférer 223)

- (.1) ***Psaumes**
(Indice facultatif ; préférer 223.2)

- (.2) ***Proverbes**
(Indice facultatif ; préférer 223.7)

*Compléter selon les indications sous 221–229

- (.3) ***Job**
(Indice facultatif ; préférer 223.1)

- (.4) ***Megillot (Cinq Rouleaux)**
(Indice facultatif ; préférer 221.044)

- (.41) ***Cantique de Salomon (Cantique des cantiques)**
(Indice facultatif ; préférer 223.9)

- (.42) ***Ruth**
(Indice facultatif ; préférer 222.35)

- (.43) ***Lamentations**
(Indice facultatif ; préférer 224.3)

- (.44) ***Ecclésiaste (Qohèlet)**
(Indice facultatif ; préférer 223.8)

- (.45) ***Esther**
(Indice facultatif ; préférer 222.9)

- (.5) ***Daniel**
(Indice facultatif ; préférer 224.5)

- (.6) ***Ezra**
(Indice facultatif ; préférer 222.7)

- (.7) ***Néhémie**
(Indice facultatif ; préférer 222.8)

- (.8) ***Chroniques**
(Indice facultatif ; préférer 222.6)

- (.81) ***Chroniques 1**
(Indice facultatif ; préférer 222.63)

- (.82) ***Chroniques 2**
(Indice facultatif ; préférer 222.64)

*Compléter selon les indications sous 221–229

230–280

Personnes associées au christianisme

Employer la table de priorité suivante pour les biographies générales

Jésus-Christ, Marie, Joseph, Joachim, Anne, Jean-Baptiste	232.9
Autres personnages de la Bible	220
Fondateurs de confessions religieuses	280
Fondateurs d'ordres religieux	271
Haut clergé (ex. : papes, métropolitains, archevêques, évêques) avant 1054	270.1–.3
Haut clergé après 1054	280
Théologiens	230
Théologiens de la morale	241
Missionnaires	266
Évangélistes	269.2
Personnes reconnues pour leur participation aux associations religieuses	267
Martyrs	272
Hérétiques	273
Saints	270
Saints avant 1054	270.1 - .3
Saints après 1054	280
Mystiques	248.22
Auteurs d'hymnes	264.23
Éducateurs religieux	268
Membres d'ordres religieux	271
Clergé avant 1054	270.1 - .3
Clergé après 1054	280
Membres de l'Église primitive jusqu'à 1054	270.1 - .3
Membres de confessions religieuses	280
Biographie chrétienne de personnes qui ne s'inscrivent dans aucune catégorie ci-dessus	270

Ajouter la notation 092, Table 1, s'il y a lieu, ex. : biographie collective de saints, 270.0922 ; le pape Grégoire le Grand, 270.2092.

Employer les indices sous 220–269 pour les biographies générales de personnes qui ont eu une carrière religieuse dans un domaine particulier, mais qui ne sont pas mentionnées dans la table de priorité ci-dessus ou pour les ouvrages qui ne traitent qu'un seul aspect de leur vie et de leur œuvre, ex. : un spécialiste de la Bible, 220.092.

Employer les subdivisions de 230 pour la biographie et la critique des théologiens particuliers, ex. : saint Thomas d'Aquin, 230.2092. Employer 230.044092 pour les théologiens protestants qui ne se rattachent à aucune confession ou qui sont suffisamment importants et influents pour transcender leur propre confession, ex. : Karl Barth, 230.044092. Employer 230.092 pour les théologiens qui ne se rattachent à aucun type particulier de théologie. Dans le doute, préférer 230.092. Classer la critique de la pensée d'un théologien sur un sujet particulier, au sujet, ex. : sur la justification, 234.7092.

Ne pas employer 248.2, Expérience religieuse, ni ses subdivisions à l'exception de 248.22, pour les biographies générales, ex. : une biographie de la vie religieuse de Thérèse d'Avila, 282.092 (et non 248.2092). Cependant, employer 248.2 pour les récits biographiques rédigés à des fins d'émulation religieuse et non comme un récit général de la vie d'une personne, ex. : récit d'une conversion, 248.246092.

Ne pas employer les indices 253, 255 et 262.1 pour les biographies des personnes membres des groupes mentionnés dans la table de priorité ci-dessus.

Classer les biographies des membres de confessions et sectes particulières, à la branche principale de la confession plutôt qu'à l'organisation ou l'aire géographique la plus précise, ex. : une biographie d'un membre de l'Église luthérienne en Amérique, 284.1092 (*et non* 284.133092) ; une biographie d'un membre du clergé de l'Église épiscopale méthodiste africaine, 287.8092 (*et non* 287.83) ; une biographie d'un membre du clergé russe de l'Église orthodoxe, 281.9092 (*et non* 281.9470092) ; biographie collective de catholiques aux États-Unis, 282.092273.

Employer 280 sans subdivision pour les membres des Églises chrétiennes non confessionnelles ou interconfessionnelles. Employer aussi 280 sans subdivision pour une personne ayant vécu après 1054 et qui est membre d'une Église chrétienne dont l'affiliation n'est pas connue.

Si une personne n'appartient à aucune Église ou lorsqu'il n'est pas possible de déterminer si la personne appartient ou non à une Église, employer la période historique qui correspond la plus à la vie de la personne ou à la période prédominante de sa vie sous 270 et le pays, s'il est connu, ex. : biographie d'un chrétien du 20^e siècle, 270.82092, biographie d'un chrétien américain du 20^e siècle, 277.3082092.

Voir aussi 220.92.

231.7652 vs 213, 500, 576.8

Relation entre les points de vue scientifique et chrétien sur l'origine de l'univers vs Création en philosophie de la religion vs Sciences naturelles et mathématiques vs Évolution

Évolution vs création

Employer 231.7652 pour les ouvrages sur la création ou sur le créationnisme écrits par des chrétiens qui présumant que la Bible donne une chronologie de l'histoire naturelle et qui s'appuient sur des arguments religieux pour répondre aux théories basées sur les sciences naturelles. De même, employer 231.7652 pour les ouvrages qui tentent de réfuter la création sauf s'ils utilisent les écrits des créationnistes comme point de départ pour démontrer la thèse de l'évolution. D'un autre côté, employer 500 pour les ouvrages des auteurs créationnistes qui tentent de réfuter la théorie de l'évolution en critiquant les écrits, les hypothèses et les conclusions des scientifiques.

La question de l'évolution est difficile à trancher puisque les positions favorables et défavorables divergent tellement que, normalement, elles appartiennent à des disciplines différentes, à savoir les sciences et la religion. Cependant, lorsqu'un auteur religieux tente d'éclairer les scientifiques sur un point scientifique particulier, classer l'ouvrage en sciences, alors que si un scientifique tente d'éclairer les spécialistes de la religion sur un point religieux particulier, classer l'ouvrage en religion. L'indice approprié est déterminé par l'intention de l'auteur et les lecteurs qu'il veut rejoindre, et non par la véracité, la fausseté ou la validité des interprétations et des hypothèses.

Employer 231.7652 pour les ouvrages généraux englobant la religion et les sciences.

Employer 213 pour les ouvrages qui envisagent la relation entre la création divine et l'évolution comme un problème philosophique, sans faire appel à une religion particulière ni à un texte sacré. Dans le doute entre 213 et 231.7652, préférer 231.7652.

Le centre d'intérêt le plus courant parmi les ouvrages qui appartiennent à la classe 500, réside dans l'évolution biologique. Classer ces ouvrages à 576.8. Employer 523.88 si l'ouvrage porte principalement sur l'évolution stellaire, 530 si l'ouvrage porte avant tout sur les principes physiques fondamentaux, 551.7 si l'ouvrage porte surtout sur la géologie historique, et 560 si l'ouvrage porte sur la paléontologie. Employer 500 si l'ouvrage n'accorde pas d'importance particulière à une science en particulier.

241 vs 261.8

Morale chrétienne vs Théologie sociale chrétienne

Certains sujets sont abordés à la fois en morale religieuse et en théologie sociale, ex. : guerre et paix (241.6242, 261.873). Employer 241 pour les ouvrages qui s'intéressent surtout à la conduite, bonne ou mauvaise. Employer 261.8 pour les ouvrages qui traitent du bien et du mal, mais qui le font dans un contexte plus général, c'est-à-dire en tant que problème de société, et qui étudient les attitudes chrétiennes à l'égard du problème et l'influence chrétienne sur le problème. Employer 241 pour les ouvrages qui accordent l'importance au comportement que doit adopter l'individu. Employer 261.8 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur la position que devrait prendre l'Église, sur la réponse que l'Église ou la communauté chrétienne devrait fournir pour remédier au problème ou sur le point de vue de l'Église par rapport aux problèmes qui dépassent le comportement individuel. Dans le doute, préférer 241.

260 vs 250

Théologie sociale et ecclésiastique chrétiennes vs Église chrétienne locale

La théologie ecclésiastique aborde plusieurs aspects de l'Église chrétienne, y compris sa nature, sa mission, son autorité, et son gouvernement. Ces aspects concernent aussi bien l'Église dans son ensemble que l'Église locale.

L'Église locale est le groupe qui permet aux fidèles de se rencontrer pour la pratique du culte, pour la fraternisation et pour les activités de l'Église—par exemple, une congrégation, un groupe confessionnel collégial.

L'Église locale comprend aussi de petits groupes appelés communautés chrétiennes de base ou communautés ecclésiales de base. Ces groupes sont plus petits que les paroisses ou les congrégations, mais, comme les autres formes d'Église locale, ils sont organisés pour le mieux-être religieux de leurs membres en général et pas seulement pour des projets spéciaux ou des fonctions spéciales. Classer ces groupes de la même façon que les autres formes d'Église locale, c'est-à-dire classer les ouvrages généraux à 250, et classer les aspects particuliers à l'aspect dans les subdivisions de 250.

Employer 260 pour les ouvrages sur l'Église dans son ensemble et pour les ouvrages généraux sur l'Église dans son ensemble et sur l'Église locale. Employer 250 pour les ouvrages destinés à l'individu qui pratique dans son milieu local, pour les ouvrages sur l'Église locale en général, et pour les ouvrages sur les Églises locales particulières. Dans le doute, préférer 260.

Employer 260 pour certaines activités que peut mener l'Église locale, ex. : culte public (264–265), formation religieuse (268), renouveau spirituel et évangélisation (269), puisque le contexte des ouvrages sur ces sujets déborde souvent celui de l'Église locale.

Employer 261 pour la réponse de l'Église aux problèmes culturels et sociaux, y compris son point de vue, son attitude et ses politiques à l'égard de ces problèmes, et pour les activités qu'elle mène à leur sujet, sauf si le contexte est limité aux activités pastorales, ex. : les tâches d'un aumônier de prison, 259.5, mais l'attitude de l'Église à l'égard du traitement des criminels, 261.8336. Dans le doute, préférer 261.

Employer 262.1 pour le clergé ou le laïcat locaux en relation avec leur autorité, leur fonction ou leur rôle au sein de l'Église dans son ensemble. Employer 250 pour le clergé ou le laïcat locaux en relation avec les tâches de ministère et de bien-être des âmes, y compris la prédication, les visites dans les foyers, les visites aux malades, le counseling, et l'administration de l'Église locale. Dans le doute, préférer 262.1.

Employer 262 pour le gouvernement et l'organisation de l'Église, sauf si l'ouvrage se limite à l'administration de l'Église locale (254).

261.5

Christianisme et disciplines profanes

Employer 261.5 pour les points de vue chrétiens personnels et les enseignements de l'Église sur les disciplines laïques considérées dans leur ensemble, leur valeur, l'importance qu'un chrétien doit leur accorder, jusqu'à quel point ces disciplines doivent influencer sa foi. Classer la philosophie chrétienne d'une discipline laïque à la discipline, ex. : philosophie chrétienne de la psychologie, 150.1. Dans certains cas, il y a des indications pour l'utilisation particulière des disciplines laïques à des fins religieuses, ex. : l'utilisation du théâtre, 246.72. Dans le doute, classer à la discipline laïque.

270, 230.11–.14 vs 230.15–.2, 281.5–.9, 282

Église primitive jusqu'à 1054 vs Églises orientales, Église catholique romaine

Employer 270.1–.3 (et non 281.1–.4) pour l'histoire de l'Église antérieure à 1054 parce que l'on considère que l'Église primitive n'est pas divisée par confessions religieuses avant le schisme de 1054. Employer 274–279 pour l'histoire des Églises particulières avant 1054.

Employer 270.1–.3 ou 274–279 pour l'histoire des Églises orientales et de l'Église catholique romaine avant 1054. Employer 281.5–.9 ou 282 pour les ouvrages sur l'histoire après 1054 ou les ouvrages qui couvrent à la fois l'histoire avant et après 1054. Dans le doute pour les ouvrages sur les Églises orientales et catholique romaine traitées ensemble, préférer 270. Dans le doute pour les ouvrages sur une confession particulière, préférer 281.5–.9 ou 282.

Employer 230.11–.14 pour la théologie des Églises orientales et de l'Église catholique romaine avant 1054. Employer 230.15–.2 pour la théologie après 1054.

280.042 vs 262.0011

Relations entre les confessions vs Œcuménisme

Employer 280.042 pour les ouvrages sur le mouvement œcuménique et la coopération interconfessionnelle. Employer aussi 280.042 pour les ouvrages sur les relations entre deux ou plusieurs confessions particulières dont la notation diffère dans les trois premiers chiffres, ex. : relations entre les catholiques romains (282) et les luthériens (284.1). Classer les ouvrages sur les relations entre des confessions dont la notation est la même pour les trois premiers chiffres à l'indice le plus précis qui les englobe toutes, ex. : relations entre les diverses confessions baptistes, entre les baptistes et les disciplines du Christ, 286. Classer les ouvrages sur les relations entre une confession et plusieurs autres à la confession mise en évidence, ex. : relations entre les baptistes et les autres confessions, 286. Classer les études des différentes confessions sur un sujet particulier au sujet, ex. : l'Eucharistie, 234.163. Employer 262.0011 pour les ouvrages théoriques sur l'œcuménisme. Dans le doute, préférer 280.042.

281.9094–.9099 et 281.94–.99

Églises orthodoxes et étude géographique

Au sein de l'Église orthodoxe, une Église autocéphale (par exemple, le patriarcat œcuménique de Constantinople ; l'Église orthodoxe russe alias le patriarcat de Moscou) est autogérée dans le sens où l'évêque qui y préside ne relève pas d'un évêque de rang supérieur ; une Église autonome (par exemple, l'Église de Finlande) est également autogérée, mais l'évêque qui y préside est confirmé par une Église autocéphale. La plupart des Églises orthodoxes autocéphales et autonomes se reconnaissent et sont en pleine communion entre elles. Cependant, certaines entités ecclésiastiques peuvent n'être reconnues comme autocéphales que par certaines autres Églises autocéphales ; ces entités peuvent alors être qualifiées d'Églises « autocéphales arbitraires ». Les Églises indépendantes revendiquent généralement une succession apostolique et incluent souvent, mais pas toujours, le mot « orthodoxe » dans leurs noms sans toutefois être en communion avec les Églises traditionnelles autocéphales, autocéphales arbitraires et autonomes. Les Églises indépendantes, parfois qualifiées de « résistantes » ou d'« isolées », comprennent, sans toutefois s'y limiter, les Églises du vieux-calendrier et les Églises des vieux-croyants. Dans les notes ci-dessous, l'expression « Église autocéphale » est un accommodement stylistique ; toutefois, les indications s'appliquent de la même façon aux Églises autocéphales arbitraires, autonomes et indépendantes.

Il faut porter attention à la distinction entre l'Église autocéphale de Grèce (dont le territoire comprend la totalité de la Grèce, à l'exception des parties appartenant au patriarcat de Constantinople, comme le Dodécanèse et la Crète) et l'Église grecque orthodoxe ou l'Orthodoxie grecque (termes génériques désignant l'ensemble des Églises orthodoxes associées à la liturgie et à la culture grecques ou byzantines).

Une paroisse est l'entité ecclésiastique la plus spécifique de la structure administrative de l'Église orthodoxe. On trouve une variété de types d'entités ecclésiastiques entre les Églises et les paroisses autocéphales, sous des noms tels que « diocèse », « archidiocèse », « éparchie », « exarchat » et « métropole ». Dans les notes ci-dessous, le mot « diocèse » est un accommodement stylistique ; toutefois, les indications s'appliquent de la même façon aux archidiocèses, aux éparchies, aux exarchats et aux métropoles.

Historiquement, toutes les paroisses d'un territoire géographique étaient gouvernées par le même évêque et faisaient donc partie du même diocèse et de la même Église autocéphale. Lorsque c'est toujours le cas, le lieu d'un diocèse ou d'une paroisse permet de savoir à quelle Église autocéphale

il ou elle appartient. Cependant, alors que les adhérents à l'orthodoxie migraient au-delà des régions traditionnellement orthodoxes et que les structures administratives étaient touchées par la guerre et par d'autres événements historiques, des juridictions se chevauchant apparurent créant la situation où deux ou plusieurs Églises autocéphales purent avoir des diocèses et des paroisses sur le même territoire géographique. Des telles juridictions se chevauchent de nos jours en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Europe occidentale, en Estonie et en Océanie. D'autres complications émergent dans les cas de modifications aux frontières nationales sans que les frontières ecclésiastiques ne suivent étroitement. Par exemple, en Grèce, les Nouvelles Terres relèvent de la juridiction ecclésiastique du patriarcat œcuménique de Constantinople bien qu'elles soient administrées dans le cadre de l'Église de Grèce ; la Crète et les îles du Dodécanèse sont régies à la fois sur les plans ecclésiastique et administratif par le patriarcat œcuménique de Constantinople. De tels phénomènes conduisent à des situations où les paroisses ou les diocèses ne peuvent être identifiés ou désambiguïsés qu'en se référant à l'Église autocéphale correspondante de rang supérieur.

Classer l'étude géographique des Églises orthodoxes de la façon suivante :

1. Pour l'étude géographique de plusieurs Églises autocéphales : employer 281.9094–.9099, par exemple, les Églises orthodoxes en Europe, 281.9094 ; l'Orthodoxie en Estonie, 281.909479 (deux Églises orthodoxes sont actives en Estonie, l'une est subordonnée au patriarcat œcuménique de Constantinople, l'autre au patriarcat de Moscou).
2. Pour les diocèses où l'Église autocéphale de rang supérieur n'est pas nécessaire pour l'identification ou la désambiguïsation, et pour toutes les paroisses, que l'Église autocéphale de rang supérieur soit ou non nécessaire pour l'identification ou la désambiguïsation : employer 281.9094–.9099 en recourant à la notation de la Table 2 pour l'emplacement du diocèse ou de la paroisse, par exemple, la Métropole d'Helsinki, une métropole de l'Église orthodoxe de Finlande, un archidiocèse autonome du patriarcat œcuménique de Constantinople, 281.909489718 ; St. Demetrius Ukrainian Orthodox Church, une paroisse de l'Église orthodoxe ukrainienne du Canada, métropole du patriarcat œcuménique de Constantinople, à Toronto, 281.909713541.
3. Pour les Églises autocéphales particulières : ajouter à l'indice de base 281.9 la notation de la Table 2 pour le pays où siège l'Église, par exemple, l'Église orthodoxe russe, 281.947 ; le journal de l'Église orthodoxe russe, 281.947005 (d'après l'indication selon laquelle les subdivisions communes sont précédées de deux zéros après l'ajout de la Table 2 pour le pays où siège l'Église) ; l'Église orthodoxe d'Estonie, une Église autonome dont le primat est confirmé par le patriarcat œcuménique de Constantinople, 281.94798 ; le patriarcat œcuménique de Constantinople, 281.94961 ; l'Église orthodoxe roumaine (une Église autocéphale), l'Église orthodoxe du Vieux-Calendrier de Roumanie (une Église indépendante), 281.9498. Cette notation est réservée aux Églises autocéphales, autocéphales arbitraires, autonomes et indépendantes ; il ne faut pas l'employer pour une autre étude géographique.
4. Pour les diocèses où l'Église autocéphale de rang supérieur est nécessaire pour l'identification ou la désambiguïsation, et pour toutes les Églises semi-autonomes : après avoir ajouté à l'indice de base 281.9 la notation de la Table 2 pour le pays où siège l'Église autocéphale, ajoutez 0 suivi de la notation de la Table 2 pour l'emplacement du diocèse ou de l'Église semi-autonome (en employant pour le lieu d'un diocèse couvrant plus d'un pays le pays où siège le diocèse), par exemple, l'Église orthodoxe russe hors de la Russie, une partie semi-autonome de l'Église orthodoxe russe dont le siège est aux États-Unis, 281.947073 ; l'Église orthodoxe estonienne du patriarcat de Moscou, une partie semi-autonome de l'Église orthodoxe russe, 281.94704798

; la Métropole de Rhodes, une métropole couvrant l'île de Rhodes, partie des îles grecques du Dodécanèse, qui relève de la juridiction ecclésiastique du patriarcat œcuménique de Constantinople et non de l'Église de Grèce, 281.94961049587 ; le diocèse de Grande-Bretagne et de Scandinavie (dont le siège est à Stockholm), partie de l'Église de Serbie, 281.949710485. Comme indiqué ci-dessous, cette notation n'est pas réservée à cet usage, mais est également employée pour une autre étude géographique d'Églises autocéphales particulières. Lorsqu'il est impossible de déterminer s'il faut s'en référer à l'Église autocéphale de rang supérieur pour l'identification ou la désambiguïsation d'un diocèse, présumer que cela n'est pas nécessaire et employer 281.9094–.9099.

(Option : pour mettre en évidence la structure juridictionnelle et sans tenir compte de la nécessité, dans le cas d'une juridiction ecclésiastique subordonnée, de référer à l'Église autocéphale de rang supérieur pour l'identification ou la désambiguïsation : après avoir ajouté à l'indice de base 281.9 la notation de la Table 2 pour le pays où siège l'Église autocéphale, ajouter 0 suivi de la notation de la Table 2 pour l'emplacement de la juridiction ecclésiastique subordonnée, par exemple, la Métropole de Corée, une éparchie du patriarcat œcuménique de Constantinople, 281.949610519.)

5. Pour une autre étude géographique des Églises autocéphales particulières :

Si, pour une juridiction ecclésiastique subordonnée, la notation de la Table 2 n'a pas été ajoutée à une Église autocéphale particulière, ajouter 0 suivi de la notation de la Table 2 pour une autre étude géographique, par exemple, l'Orthodoxie russe aux États-Unis, 281.947073 ; l'Église orthodoxe russe en Alaska et aux îles Aléoutiennes, 281.9470798.

Si, pour une juridiction ecclésiastique subordonnée, la notation de la Table 2 a été ajoutée à une Église autocéphale particulière, ajouter T1—09 suivi de la notation de la Table 2 pour une autre étude géographique, par exemple, l'Église orthodoxe espagnole, qui appartient au diocèse de Grande-Bretagne et de Scandinavie (les quartiers généraux du diocèse sont situés à Stockholm, et il fait partie de l'Église de Serbie), 281.9497104850946.

6. Pour les indices construits avec 281.94–.99 : employer l'approche pour l'étude géographique décrite ci-dessus, par exemple, les doctrines associées à l'Orthodoxie russe aux États-Unis, 230.1947073 ; les missions orthodoxes en Corée au 20^e siècle, 266.19095190904 (le travail missionnaire s'est déployé au 20^e siècle sous les auspices à la fois de l'Église orthodoxe russe et du patriarcat œcuménique de Constantinople) ; les monastères orthodoxes du mont Athos, 271.8190949565.

283–289

Confessions protestantes et autres confessions

Sous la désignation générale de certaines confessions, ex. : Églises presbytériennes originaires des États-Unis, 285.1, il existe une notation pour les confessions particulières, ex. : 285.13. Les confessions particulières sont un ensemble de communautés ecclésiales groupant un certain nombre d'Églises locales individuelles, ex. : l'Église presbytérienne (États-Unis d'Amérique), 285.137, l'Associate Presbyterian Church of North America, 285.13 (cette dernière confession ne figure pas dans les Tables générales). En plus de la notation pour les confessions particulières, il existe une série d'indices pour l'étude d'une confession par continents, pays, localités, ex. : 285.14–.19. Employer la notation qui est attribuée aux confessions particulières si elles sont étudiées par rapport à toute ou presque toute la région géographique qu'elles couvrent, mais employer le traitement par

continents, pays ou localités pour les ouvrages sur une confession particulière couvrant une région plus petite, ex. : employer 286.132 pour la Convention baptiste du Sud (Southern Baptist Convention), mais employer 286.1768 pour une association au niveau de l'État des Églises baptistes du Sud au Tennessee (286.1 auquel on ajoute la notation 768 pour le Tennessee selon la Table 2). Employer le développement pour l'étude par continents, pays ou localités pour les Églises locales particulières sans tenir compte de la confession à laquelle elles appartiennent. Employer aussi le développement pour l'étude par continents, pays ou localités pour un ouvrage sur plusieurs confessions particulières par aires géographiques d'un seul pays, ex. : un ouvrage décrivant plusieurs confessions presbytériennes aux États-Unis, 285.173 (et non 285.13).

Lorsque la notation pour les confessions particulières se limite aux Églises originaires des États-Unis ou du Commonwealth britannique, ex. : le développement de 284.1, 285.1, 285.2 et 287.5, employer les indices pour l'étude par continents, pays, localités pour les ouvrages sur les confessions particulières d'autres régions, ex. : employer 284.135 pour l'Église évangélique luthérienne en Amérique, mais employer 284.1485 (284.1 auquel on ajoute la notation 485 pour la Suède selon la Table 2) pour l'Église luthérienne de Suède.

296.092

Personnes associées au judaïsme

Employer la table de priorité ci-dessous pour les biographies générales de personnes associées à une fonction, une activité ou une secte identifiable du judaïsme :

Personnes du Tanakh	221–224
Prêtres avant 70 apr. J.-C.	296.495092
Personnes associées aux écrits rabbiniques, à la Halakha	296.12–.18
Fondateurs de confessions et de mouvements	296.8
Théologiens	296.3092
Chantres	296.462092
Éducateurs religieux	296.68092
Rabbins de confessions et de mouvements particuliers	296.8
Rabbins	296.092
Membres de sectes et de mouvements	296.8

Classer les ouvrages traitant d'un seul aspect de la carrière ou de l'expérience religieuse d'une personne, à l'aspect, ex. : un récit du retour d'un non pratiquant à la pratique religieuse, 296.715092. Employer 296.092 pour la biographie religieuse d'un Juif qu'il est impossible d'identifier à une fonction, une activité ou une secte.

297.092

Personnes associées à l'islam

Employer la table de priorité ci-dessous pour les biographies générales de personnes associées à une fonction, une activité ou une secte identifiable de l'islam :

Mahomet le Prophète	297.63
Famille de Mahomet	297.64
Compagnons de Mahomet	297.648
Prophètes avant Mahomet	297.246092
Autres personnes du Coran	297.122092
Fondateurs de sectes et de mouvements de réforme	297.8
Fondateurs des ordres soufis	297.48
Chefs religieux non soufis	297.092
de sectes et de mouvements particuliers	297.8
Théologiens	297.2092
Théologiens moraux	297.5092
Da'wa	297.74
Chefs et membres d'ordres soufis	297.48
Autres soufis (mystiques)	297.4
Éducateurs religieux	297.77092
Chefs religieux de mosquée	297.092
De sectes et de mouvements particuliers	297.8
Membres de sectes et de mouvements	297.8

Employer 297.61, Chefs spirituels et leur travail, pour le rôle, la fonction et les devoirs des chefs religieux, mais non pour leur biographie.

Classer les ouvrages traitant d'un seul aspect de la carrière ou de l'expérience religieuse d'une personne, à l'aspect, ex. : un récit d'une conversion à l'islam, 297.574092.

Employer 297.092 pour la biographie d'un musulman qu'il est impossible d'identifier à une fonction, une activité ou une secte.

297.26–.27

Islam et disciplines séculières

Employer les indices hors de la classe 200 pour les ouvrages qui traitent particulièrement de questions d'importance pour les spécialistes d'une discipline laïque et pour les ouvrages qui décrivent des réalisations de musulmans travaillant dans cette discipline, mais employer 297.26–.27 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les questions théologiques islamiques relatives aux disciplines laïques. Par exemple, classer les ouvrages décrivant les réalisations des arts islamiques, à l'art, mais employer 297.267 pour l'attitude islamique à l'égard des arts, ex. : quels sont les genres de musique et d'arts visuels conformes aux croyances islamiques. Employer 320.91767 (situation et conditions politiques du monde islamique) ou une autre subdivision de 320 pour un ouvrage sur l'islam et la politique qui met en relief des questions intéressant surtout les spécialistes de science politique, mais employer 297.272 pour un ouvrage sur l'islam et la politique qui aborde surtout les questions religieuses islamiques. Dans le doute, préférer un indice qui n'appartient pas à 297.

299.93

Religions du Nouvel âge

Classer les perspectives « Nouvel Âge » sur la santé et la médecine, sur l'environnementalisme, le jardinage et d'autres activités et domaines de la connaissance au sujet et à la discipline en question, même si l'étude rejette certaines des principales doctrines de la discipline, ex. : utilisation de l'énergie mentale pour guérir une maladie, 615.851.

Employer 130 et ses subdivisions pour la littérature « Nouvel Âge » portant surtout sur les phénomènes psychiques et paranormaux.

Employer 201–209 pour les ouvrages qui abordent certains aspects de la religion dans une perspective « Nouvel Âge » sans tenter de prêcher pour une religion particulière connue ni d'implanter une nouvelle religion ou secte, ex. : employer 204 pour une perspective « Nouvel Âge » sur la spiritualité.

Employer 299.93 pour les ouvrages qui étudient plusieurs religions « Nouvel Âge », mais employer 200 si l'ouvrage inclut des sectes de religions mieux établies, ex. : sectes du bouddhisme, de l'hindouisme, des religions autochtones de l'Amérique, etc.

Employer 299.93 pour les ouvrages généraux sur le « Nouvel Âge » considéré dans son ensemble ou comme un mouvement.

300–330, 355–390 vs 342–347, 352–354

Projets de loi, audiences et rapports législatifs

Employer 300–330 et 355–390 pour :

Les audiences générales et les rapports connexes, ex. : audiences sur l'état de l'économie américaine, 330.973

Les audiences et les rapports connexes sur les politiques publiques

Les audiences de surveillance et leurs rapports connexes cherchant à démontrer si les crédits alloués, les lois et les politiques publiques actuels répondent aux besoins de la société

Les audiences et les rapports connexes sur les enquêtes parlementaires qui ne sont pas liés à un projet de loi, ex. : enquêtes sur la corruption politique, 364.131

Les projets de lois, les audiences et les rapports connexes sur l'octroi de crédits militaires et l'autorisation de programmes

Employer 342–347 pour :

Les projets de loi, les audiences et les rapports sur les lois ordinaires

Les projets de loi (y compris ceux sur l'octroi de crédits et l'autorisation de programmes), les audiences et les rapports connexes sur la création d'organismes gouvernementaux. Employer l'indice pour le sujet dont s'occupe l'organisme, ex. : un projet de loi pour créer le ministère de l'Éducation aux États-Unis, 344.73070262

Les audiences pour nominations à la magistrature. Employer les indices sous 345 et sous 347, ex. : une audience pour une nomination à la Cour suprême des États- Unis, 347.732634

Employer 352–354 pour :

Les audiences et les rapports connexes sur les autorisations de programmes et les crédits non militaires qui ne mettent pas l’accent sur les politiques publiques ni sur les besoins de la société. Employer 352.49 et compléter en ajoutant la notation 023 de la table sous 352.493–.499 pour les audiences générales et les rapports, ex. : audiences sur les crédits en Allemagne qui ne mettent pas l’accent sur les politiques publiques ni sur les besoins de la société, 352.4943023. Employer l’indice d’un organisme particulier, et compléter en ajoutant la notation 249 de la table sous 352–354 pour les audiences et les rapports sur un organisme particulier qui ne mettent pas l’accent sur les politiques publiques ni sur les besoins de la société, ex. : audiences qui ne mettent pas l’accent sur les politiques publiques concernant les crédits accordés aux établissements de santé, 353.68249, aux établissements de santé en Allemagne, 353.6824943023

Les audiences de surveillance étudiant particulièrement le rendement d’un organisme. Employer l’indice pour l’organisme, ex : une audience de surveillance relative au Bureau des Affaires indiennes des États-Unis, 353.53497073

Dans le doute, préférer les indices dans l’ordre suivant : 300–330 et 355–390 ; 352–354 ; 342–347. *Voir aussi 300, 320.6 vs 352–354 : Audiences pour nomination.*

300, 320.6 vs 352–354

Sciences sociales et formulation des politiques vs Sujets particuliers de l’administration publique

Politique publique

Employer 001–199, 300–349, 355–399, 600–999 pour la politique publique elle-même (ce qu’elle est ou devrait être sans considérer sa formulation ou son administration) dans les domaines particuliers, ex. : politiques publiques relatives aux bibliothèques, 021.8 ; politiques de développement et de croissance économiques, 338.9 ; politiques d’aide sociale, 361.61 ; politique sur les arts, 700 ; cependant, classer la politique religieuse à 322.1, la politique linguistique à 306.449, et la politique scientifique à 338.926. Cependant, employer 323 pour les politiques ayant des implications sur le plan des droits civils, ex. : politiques sur la citoyenneté, 323.6 (et non 303.4833 ou 353.48).

Certaines politiques ont des appellations qui laissent supposer une discipline mais qui, en fait, en concernent une autre. Par exemple, employer 338.926 pour la politique technologique, la politique du transfert technologique, la politique en matière de recherche et développement (R et D) et même la politique scientifique quand elles sont formulées en fonction de la promotion de la croissance et du développement économiques

Employer 320.6 pour les ouvrages interdisciplinaires sur la formulation des politiques et pour les ouvrages sur la façon dont la société, dans son ensemble, prend position. D’habitude, mais pas

toujours, les gouvernements déterminent les principaux intervenants dans la formulation des politiques, ex. : présidents, gouverneurs, tribunaux et organes législatifs à divers niveaux. Employer 320.6 pour la formulation des politiques par des organismes ou par leur entremise, dans deux ou plusieurs branches du gouvernement, mais employer 352.34 pour la formulation des politiques par les organismes du pouvoir exécutif, pour la façon dont un dirigeant prend des décisions en matière de politiques et les met en œuvre. Classer la formulation de la politique dans un domaine particulier par « le gouvernement » ou la société à la politique suivant les explications ci-dessus, mais classer la formulation de la politique par des organismes du pouvoir exécutif dans des domaines particuliers sous 352–354, en ajoutant la notation 234 (tirée des trois derniers chiffres de 352.34).

Par exemple, employer 323 pour un ouvrage traitant de ce que sont ou devraient être les politiques des droits civils, et sur la façon dont la société dans son ensemble décide ce que devraient être ces politiques ; 353.48234 pour un ouvrage sur la façon dont un organisme de défense des droits civils résout les questions liées aux politiques, et 353.485 pour un ouvrage sur la façon d'administrer les politiques des droits civils. Employer aussi 338.9 pour un ouvrage sur le développement économique, 354.27 pour un rapport sur un organisme de développement économique, et 354.27234 pour un ouvrage sur l'établissement des politiques au sein d'un organisme de développement économique. Dans le doute, préférer l'indice qui n'appartient pas à l'administration publique

Audiences de nomination

Classer toutes les audiences pour la nomination de cadres administratifs du secteur public sous 352–354, parce qu'il est difficile de déterminer si l'accent porte sur des questions telles que les qualifications personnelles et les affaires administratives ou sur les politiques que l'organisme devrait mettre en œuvre. Classer les nominations pour la direction d'un organisme au domaine administré par l'organisme, et compléter en ajoutant la notation 2293 de la table sous 352–354, ex. : audience pour la nomination d'un procureur général, 353.42293.

Voir aussi TI—068 vs 353–354.

300 vs 600

Sciences sociales vs Technologie

Employer 300 pour les ouvrages qui traitent des implications sociales d'une application technologique, ex. : importance économique de l'exploitation forestière, 338.17498 (*et non* 634.98). Employer 300 pour les ouvrages sur l'utilisation sociale, le contrôle social de la technologie et l'influence de cette dernière sur la société. Employer 600 pour les ouvrages qui étudient les procédés de fabrication, le fonctionnement, l'entretien ou la réparation de quelque chose, ex. : fabrication de véhicules motorisés, 629.2.

Employer de préférence les indices sous 300 plutôt que sous 600 pour les catégories suivantes d'ouvrages :

1. Les ouvrages qui mettent l'accent sur l'utilisation sociale du sujet plutôt que sur son fonctionnement ou son traitement, ex. : la coutume de boire du thé en Angleterre, 394.12 (*et non* 641.33720942 ni 641.63720942)
2. Les ouvrages qui accordent l'importance à la perspective d'ensemble, ex. : le passage du charbon au mazout dans l'industrie américaine, 333.82130973 (*et non* 621.4023)

3. Les ouvrages qui mettent l'accent sur le contrôle social par opposition au contrôle qui s'exerce en cours de fabrication, ex. : normes imposées par un organisme gouvernemental ou une association commerciale pour la qualité des médicaments, 363.1946 (*et non* 615.19)
4. Les ouvrages qui citent les statistiques brutes, ex. : production agricole, superficie, consommation d'engrais, taille des fermes, 338.1 (*et non* 630)

Rapports techniques

Employer 300 pour les rapports techniques et de recherche qui mettent l'accent sur des détails techniques de procédures et qui évoquent des complexités d'ordre économique, juridique, administratif ou réglementaire. Considérer l'intention de l'auteur et la mission de l'organisme qui a sanctionné les rapports dans le choix d'un indice pour une série de rapports et pour les rapports individuels d'une série. Employer 300 si le rapport met l'accent sur l'exercice du contrôle social, sur un processus, ou sur les aspects sociaux des processus technologiques, ex. : systèmes de contrôle de la qualité de l'eau, 363.739463 (*et non* 628.161) ; un ouvrage qui décrit comment les chemins de fer desservent l'Argentine, 385.0982 (*et non* 625.100982) ; un rapport sur les engrais et le riz qui étudie l'efficacité de la production dans les pays en voie de développement, 338.162 (*et non* 633.1889).

Ouvrages interdisciplinaires

Employer 300 comme indice interdisciplinaire attribué à tout phénomène ayant une portée sociale, ex. : énergie éolienne, 333.92 ; transports ferroviaires, 385 ; cependant, employer 600 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les descriptions de structures ou de produits, ex. : éoliennes, 621.453 ; locomotives, 625.26.

Biographie et histoire des entreprises

Employer 600 pour les ouvrages sur les artisans, les ingénieurs et les inventeurs. Cependant, employer 338.7 pour les ouvrages qui considèrent ces artisans, ces ingénieurs et ces inventeurs comme des entrepreneurs, ex. : Henry Ford, 338.76292092.

Employer 600 (ou 700 s'il y a un intérêt artistique) pour les ouvrages sur les produits des entreprises particulières qui traitent surtout de la description et de la conception des produits, ex. : horloges Seth Thomas ou automobiles Ferrari. Cependant, employer 338.7 si les ouvrages s'intéressent de façon significative à l'organisation ou à l'historique de l'entreprise, ex. : horloges Seth Thomas, 681.113097461, mais la Seth Thomas Clock Company et ses horloges, 338.7681113097461.

301–307 vs 361–365

Sociologie vs Problèmes et services sociaux

Employer 301–307 pour les ouvrages sur les phénomènes sociaux qui traitent exclusivement, ou presque, du phénomène à son état pur et non des mesures existantes et potentielles pour remédier aux problèmes sociaux pouvant être causés par ces phénomènes.

Employer 361–365 pour les ouvrages sur les phénomènes sociaux qui mettent l'accent sur les mesures existantes et potentielles pour remédier aux problèmes sociaux causés par ces phénomènes.

Exemples :

1. Employer 306.85 pour la famille comme phénomène social.
2. Employer 306.88 pour un ouvrage qui étudie l'influence du changement du rôle social des hommes et des femmes sur l'éclatement de la famille.
3. Employer 362.82 pour un ouvrage qui étudie ce qui est fait ou devrait être fait pour empêcher l'éclatement de la famille.

Dans le doute, préférer 301–307.

302–307 vs 150, T1—019

Psychologie sociale vs Psychologie

Employer 302–307 pour les ouvrages qui traitent essentiellement du comportement collectif, y compris ceux qui analysent le rôle de l'individu dans le comportement collectif. Employer 150 pour les ouvrages qui traitent essentiellement de l'individu, y compris les ouvrages qui analysent l'influence du comportement collectif sur l'individu. Dans le doute, préférer 302–307.

Employer 302–307 sans ajouter T1—019, Table 1, pour l'application de la psychologie sociale à un sujet, ex. : psychologie sociale de la religion, 306.6. Employer l'indice du sujet et ajouter T1—019, Table 1, pour l'application de la psychologie à un sujet, ex. : psychologie individuelle de la religion, 200.19. Dans le doute, préférer 302–307.

302–307 vs 156

Psychologie comparée

Employer 302–307 pour les ouvrages considérant le comportement social des animaux comme la base du comportement social des humains. Employer 156 pour les ouvrages sur la psychologie sociale comparée lorsqu'elle est employée pour faire comprendre le comportement de l'individu. Dans le doute, préférer 302–307.

302–307 vs 320

Sujets particuliers en sociologie et en anthropologie vs Science politique

Employer 302–307 pour les ouvrages sur les institutions sociales, les processus et les phénomènes sociaux s'ils mettent l'accent sur les relations et les manifestations de sujets sociaux sur les sujets politiques, même s'ils sont présentés sous un éclairage politique. Employer 320 pour les ouvrages sur les institutions, les processus et les phénomènes politiques seulement lorsqu'ils mettent l'accent sur les aspects politiques. Par exemple, employer 305.42 (et non 324.623) pour un ouvrage sur la relation entre le mouvement féministe et le vote des femmes. Dans le doute, préférer 302–307.

303.483 vs 306.45, 306.46

Effets sociaux de la science et de la technologie

Employer 303.483 pour les effets des découvertes scientifiques et des innovations technologiques sur la société, ex. : un ouvrage sur la transformation des institutions religieuses, économiques et de loisirs causés par le développement des médias électroniques, 303.4833. Employer 306.4 pour les

types de comportement des individus et des groupes engagés dans des activités scientifiques ou techniques, ex. : une description du milieu qui semble être favorable aux innovations technologiques, 306.46. Dans le doute, préférer 303.483.

304.8 vs. 304.804, 307.2

Mouvements de populations vs Migration intérieure vs Mouvements de populations vers, en provenance et à l'intérieur des communautés

Employer 304.8 dans les cas suivants :

1. Ouvrages interdisciplinaires sur la migration internationale (migration transfrontalière), ex. : migration transfrontalière en Europe, 304.8094 ; migration vers la France en provenance de l'Italie, 304.844045. Classer la migration transfrontalière au même indice que la migration internationale même si elle s'effectue dans une région garantissant la libre circulation des travailleurs ou la libre circulation des citoyens, ex. : l'Union européenne ; ou si elle s'effectue dans une zone de circulation sans contrôle frontalier, ex. : l'espace Schengen en Europe.
2. Ouvrages interdisciplinaires sur la migration internationale et la migration intérieure (migration à l'intérieur des frontières nationales), ex. : migration internationale et migration intérieure en Amérique du Nord, 304.8097.
3. Ouvrages sur la migration internationale et la migration intérieure étudiées ensemble, ou sur la migration internationale étudiée seule, portant sur d'autres aspects que les communautés, ex. : ouvrages portant sur la migration de groupes minoritaires religieux, 304.80882 ; ouvrages portant sur la migration de groupes ethniques minoritaires, 304.8089.

Employer 304.804 dans les cas suivants :

1. Ouvrages interdisciplinaires sur la migration intérieure (migration à l'intérieur des frontières nationales), ex. : migration intérieure aux États-Unis, 304.8040973 ; migration intérieure des Afro-Américains aux États-Unis, 304.8040896073.
2. Ouvrages interdisciplinaires sur la migration intérieure couvrant plusieurs pays, si les ouvrages traitent réellement de la migration à l'intérieur des frontières nationales, ex. : ouvrage sur la migration intérieure dans les pays asiatiques, avec des chapitres séparés sur l'immigration intérieure en Chine, en Inde, au Pakistan, au Viêt-Nam, 304.804095.

Employer 307.2 dans les cas suivants :

1. Ouvrages sur les mouvements de populations vers, en provenance et à l'intérieur de régions relativement restreintes considérées comme des communautés, ex. : villes, banlieues, régions métropolitaines, villages ruraux, communes. Par exemple, employer 307.20994 pour la mobilité résidentielle dans les villes australiennes.
2. Ouvrages sur les mouvements de populations, qui mettent l'accent sur la planification des communautés, le développement et la réinstallation, ex. : réinstallation d'une population contrainte de se déplacer en raison de la construction d'un barrage, 307.2.

3. Ouvrages sur les mouvements de population qui mettent l'accent sur le passage d'un type de communauté à un autre, ex. : passage de communautés rurales aux communautés urbaines, 307.24.

Bien que la plupart des ouvrages classés à 307.2 ne traitent que de migration intérieure, les ouvrages qui traitent de migration internationale peuvent être classés à 307.2 si l'ouvrage s'y prête, ex. : dans le cas de communautés transfrontalières ou dans le cas d'ouvrages qui mettent l'accent sur le passage d'un type de communauté à un autre.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 304.8, 304.804, 307.2.

Voir aussi 304.8093-304.8099 vs. 304.83-304.89.

304.8093-304.8099 vs. 304.83-304.89

Mouvements de populations dans des continents, pays, localités particuliers vs Migration internationale vers des continents, pays, localités particuliers

Employer 304.8093-304.8099 dans les cas suivants :

1. Migration internationale en provenance de régions particulières (émigration en provenance de régions particulières), ex. : migration internationale en provenance de l'Afrique, 304.8096 ; migration internationale en provenance de l'Afrique du Sud, 304.80968. Cependant, classer la migration internationale en provenance de régions particulières vers des régions particulières sous 304.83-304.89.
2. Ouvrages généraux sur la migration internationale vers et en provenance de la même région particulière, ex. : ouvrages généraux sur la migration internationale vers et en provenance de l'Europe, 304.8094 ; ouvrages généraux sur la migration internationale vers et en provenance du Royaume-Uni, 304.80941.

Employer 304.83-304.89 dans les cas suivants :

1. Migration internationale vers des régions particulières (immigration vers des régions particulières), ex. : migration internationale vers l'Amérique du Nord, 304.87 ; migration internationale vers le Canada, 304.871.
2. Migration internationale vers des régions particulières en provenance de régions particulières, ex. : migration internationale vers l'Europe en provenance de l'Afrique, 304.8406 ; migration internationale vers l'Allemagne en provenance de la Pologne, 304.8430438.
3. Migration internationale vers des régions particulières en provenance de régions générales, ex. : migration internationale vers les États-Unis en provenance de régions en développement, 304.87301724.

Dans le doute, préférer 304.8093-304.8099.

Voir aussi 304.8 vs. 304.804, 307.2.

305.6 vs 305.92, 306.6

Sociologie de la religion et groupes religieux

Employer 305.6 pour la sociologie d'un groupe de personnes identifiées comme membres d'une religion particulière, surtout dans le cas d'un groupe minoritaire dans un lieu particulier, ex. : ouvrage sur la sociologie des chrétiens en Indonésie, 305.67598.

Employer 305.92 pour la sociologie d'un groupe de personnes qui œuvrent dans le domaine religieux comme activité professionnelle, ex. : un ouvrage sur la sociologie des chamans, 305.920144, un ouvrage sur la sociologie de personnes dans les congrégations et ordres religieux chrétiens, 305.9255.

Employer 306.6 pour la sociologie des institutions religieuses considérées d'un point de vue laïc, ex. : un ouvrage sur la sociologie de l'Église chrétienne, 306.66.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 306.6, 305.6, 305.92.

305.9 vs 305.5

Personnes selon la profession ou le métier vs Personnes selon le niveau social et le niveau économique

Employer 305.9 pour les ouvrages sur un groupe professionnel lorsque :

1. l'ouvrage accorde peu ou pas d'importance au niveau social ou économique,
2. le groupe est bien représenté dans deux ou plusieurs niveaux sociaux ou économiques distincts, ou
3. le groupe possède un statut indéfini ou de transition.

Employer 305.5 pour les ouvrages sur un groupe professionnel lorsque ce groupe est considéré en fonction de son statut social particulier. Dans le doute, préférer 305.9.

306 vs 305, 909, 930–990

Groupes de personnes vs Culture et institutions vs Histoire

Employer 305 pour les groupes de personnes, ex. : femmes considérées comme catégorie sociale, 305.4. Employer 306 pour les institutions sociales, ex. : la famille, 306.85. Employer l'indice pour l'institution sous 306, et ajouter T1—08, Table 1, pour le rôle d'un groupe particulier au sein d'une institution particulière de la société, ex. : femmes dans la famille, 306.85082.

Employer 909 et 930–990 pour le rôle des groupes de personnes dans l'histoire et pour les récits des événements importants qui ont influencé l'histoire. Employer 909 et 930–990 tout particulièrement pour l'histoire des groupes ethniques et nationaux.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 306, 305, 909, 930–990

307

Communautés

Employer 307 pour les ouvrages sur la communauté dans un sens relativement restreint, comme phénomène social, et pour les ouvrages sur la planification, le développement et le réaménagement communautaire. Ces termes sont employés ici dans leur sens ordinaire et signifient la planification et le développement de la communauté dans son ensemble. Employer 300, sauf 307, pour les ouvrages qui traitent de sujets particuliers d'intérêt communautaire, ex. : développement économique de la communauté, 338.93–99, développement des hôpitaux pour la communauté, 362.11, planification du logement communautaire, 363.5525, planification de l'approvisionnement municipal en eau, 363.61, planification du système d'éducation, 379.4–9.

320 vs 306.2

Politique des institutions politiques vs Sociologie des institutions politiques

Employer 320 pour les études descriptives, comparatives, historiques et théoriques des institutions, et des processus politiques dans lesquelles le milieu social ne sert que de contexte. Employer 306.2 pour les ouvrages sur la dynamique sociale des institutions politiques, les sources sociales (ex. : groupe ethnique, classe, famille) et les processus sociaux des institutions politiques ou l'impact de ces institutions et de leur activité sur le milieu social. Employer aussi 306.2 pour les ouvrages qui traitent des institutions et des processus politiques comme modèles d'institutions et de processus sociaux. Dans le doute, préférer 320.

320.557 vs 297.09, 297.272, 322.1

Islamisme et fondamentalisme islamique

Employer 320.557 pour les ouvrages se concentrant sur les idéologies politiques à orientation religieuse de l'islamisme ou du fondamentalisme islamique, et pour les ouvrages sur l'islamisme ou le fondamentalisme islamique mettant l'accent sur les aspects politiques d'un point de vue laïc.

Employer 297.09 et les autres subdivisions de 297 uniquement pour les ouvrages qui se concentrent sur les aspects religieux de l'islamisme ou du fondamentalisme islamique, notamment le maintien et le contrôle d'une version idéale de la foi islamique, un souci constant de suivre à la lettre le Coran et les hadiths (Traditions), une tentative de susciter un réveil religieux par la prédication, l'enseignement et d'autres formes de communication religieuse. Employer 297.272 seulement pour les ouvrages qui traitent la politique du point de vue religieux.

Employer 322.1 pour les ouvrages portant surtout sur le rôle politique des organisations et des groupes fondamentalistes islamistes ou islamiques par rapport à l'État.

Employer la notation 082 Partis religieux de la table sous 324.24–29 pour les partis islamistes qui fonctionnent comme les partis politiques habituels, ex. : partis islamistes turcs, 324.2561082 ; études comparatives des partis islamistes, 324.2182.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 320.557 ; 322.1, 324.2 ; une subdivision de 297.

320.9, 320.4 vs 351

Gouvernement vs Administration publique

Le terme « gouvernement » ne s'applique qu'à des considérations sur la nature, le rôle, les objectifs et la structure des États ; leur direction et leur contrôle politiques ; et la façon dont les contrôles centraux s'exercent et s'équilibrent les uns par rapport aux autres. L'administration publique se concentre sur les organismes du pouvoir exécutif et sur les procédures utilisées pour atteindre leurs objectifs, leurs politiques et leurs mesures dans divers domaines.

Employer 320.9 pour les ouvrages qui étudient la conduite et les méthodes habituelles des personnes qui occupent des postes élevés, même si ces ouvrages semblent couvrir la structure et les activités gouvernementales.

Employer 320.4 pour les ouvrages sur la structure globale des gouvernements, mettant l'accent sur leurs principaux organes législatifs, judiciaires et exécutifs ou pour les ouvrages qui étudient les activités régulières des différents secteurs, ex. : réglementation de la sécurité comme illustration de la fonction policière. Employer 320.4 aussi pour les ouvrages généraux sur le gouvernement et l'administration publique de régions particulières, mais non pour les ouvrages portant surtout sur la réalisation des objectifs et des politiques. Employer 320 pour les ouvrages interdisciplinaires sur le gouvernement et l'administration publique non limités à une région particulière.

Employer 351 pour les ouvrages qui accordent de l'importance aux organismes du pouvoir exécutif ou les composantes habituelles de l'administration : planification, organisation, dotation en personnel, financement et fourniture d'équipement aux organismes pour effectuer leur tâche.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 320.9, 320.4, 351.

322.1 vs 201.72, 261.7, 292–299

Politique et religion

Employer 322.1 pour les ouvrages qui étudient, dans une perspective laïque, les relations entre les organisations ou les mouvements à caractère religieux et les États ou les administrations gouvernementales. Employer 201.72, 261.7 et les indices similaires sous 292–299 pour les ouvrages sur la position qu'adoptent ou devraient adopter les personnes et les organisations religieuses sur les questions politiques (y compris l'État). Dans le doute, préférer 322.1.

324 vs 320

Le processus politique vs Politique et gouvernement

Employer 324 pour les ouvrages limités aux partis politiques, mais employer 320 pour les ouvrages généraux sur la politique. Le terme « politique » dans l'intitulé à 320 couvre les concepts d'adaptation des relations entre les individus et les groupes d'une collectivité politique, d'orientation et d'influence sur la politique du gouvernement, d'acquisition et de maintien du contrôle de la société. Dans le doute, préférer 324.

Voir aussi 909, 930–990 vs 320.

324 vs 320.5, 320.9, 909, 930–990

Mouvements politiques

Employer 324 pour les ouvrages sur les efforts des mouvements politiques pour obtenir le pouvoir sans recours à la violence et leurs tentatives en politique électorale (même à titre de partis dissidents dont les chances de réussite sont minces). Employer 320.5 pour les ouvrages au sujet de l'idéologie et de l'histoire interne des mouvements politiques idéologiques ou au sujet de leur dynamique. Employer aussi 320.5 pour les ouvrages généraux sur des mouvements idéologiques particuliers. Employer 320.9 pour l'influence de ces mouvements sur le système politique et leur interaction avec d'autres forces politiques. Employer 909, 930–990 pour les ouvrages sur les mouvements qui accèdent au pouvoir ou qui exercent une influence directe sur les grands événements historiques. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 324, 909 et 930–990, 320.9, 320.5.

Voir aussi 909, 930–990 vs 320.

324.2094–.2099 et 324.24–.29

Partis politiques des continents, pays, localités particuliers du monde moderne

Employer 324.209 (ou 324.21 pour les catégories particulières de partis) pour l'étude des partis politiques par continents et par régions plus grandes qu'un pays particulier, ex. : partis politiques en Europe, 324.2094 ; partis conservateurs en Europe, 324.214094.

Employer 324.24–.29 pour l'étude des partis politiques par pays, en utilisant la notation géographique pour les pays de la Table 2 suivie de la notation pour indiquer le parti, ex. : partis politiques du Royaume-Uni, 324.241 ; le Parti conservateur, 324.24104.

Employer l'indice du pays sous 324.24–.29, suivi de la notation pour indiquer le parti, suivie de la notation 09, Table 1, pour l'étude des partis politiques par localités au sein d'un pays puisque, dans la plupart des pays, le parti local est une subdivision du parti national ou, au moins, une organisation locale de personnes qui se considèrent membres d'un parti national, ex. : le Parti conservateur au Pays de Galles, 324.2410409429 (et non 324.242904). Suivre la même règle pour les ouvrages sur les partis régionalistes, ex. : un parti régionaliste du Pays de Galles, 324.241098409429 (et non 324.2429084). Employer l'indice national et ajouter la subdivision commune modifiée 324.2094–.2099 et 009 pour les ouvrages généraux sur les partis d'une région particulière d'une nation, ex. : partis du Pays de Galles, 324.241009429, de la Catalogne, 324.246009467.

Cependant, au Canada, aux États-Unis et en Australie, où il existe une solide tradition d'autonomie des partis des États et des provinces, les partis politiques des États et des provinces sont considérés comme des partis politiques de « pays » plutôt que comme des parties politiques de « localités », ex. : les partis politiques de l'État de New York, 324.2747 (et non 324.27309747) ; le Parti démocrate de l'État de New York, 324.274706 (et non 324.273609747). Les régions et les localités sont subordonnées aux indices des États ou des États ou provinces, ex. : le Parti démocrate du Midwest, 324.27360977, de la ville de New York, 324.274706097471.

330 vs 650, 658

Affaires

Employer 330 pour les ouvrages sur les affaires s'ils présentent de l'information générale, les conditions économiques, de l'information financière (taux d'intérêt, par exemple) et s'ils rendent compte de l'activité de certaines entreprises. Employer 650 pour les ouvrages qui mettent l'accent

sur les renseignements pratiques sur la gestion et couvrent 651 Services de bureau et 658 Gestion générale. Employer 658 si l'ouvrage se limite à la gestion. Employer 330 pour les ouvrages généraux traitant des sujets sous 330 et 650. Dans le doute, préférer 330.

331.120424 vs 331.1377

Politiques de plein emploi vs Prévention du chômage et secours aux chômeurs

Employer 331.120424 pour les ouvrages sur les politiques et les programmes gouvernementaux en matière de travail, examinés en fonction d'objectifs plus larges que la simple lutte au chômage, ex. : emploi dans la fonction publique comme mesure pour fournir à la fois des emplois aux chômeurs et de l'aide aux régions en difficulté et aux gouvernements des États et des gouvernements locaux. Employer 331.1377 pour les ouvrages sur les politiques et les programmes gouvernementaux en matière de travail qui les étudient uniquement en fonction de la prévention du chômage et du secours aux chômeurs. Dans le doute, préférer 331.120424.

332, 336 vs 339

Macroéconomie

Employer 332 et 336 pour les ouvrages qui traitent de sujets économiques proprement dits, ex. : activités monétaires des banques centrales, 332.112. Employer 339 si les sujets sont étudiés par rapport à la situation économique globale d'un pays ou d'une région ; en effet, la macroéconomie est l'étude de l'économie dans son ensemble, particulièrement en ce qui concerne le niveau général de rendement et de revenu d'un pays et des interrelations entre les secteurs de l'économie, ex. : activités monétaires des banques centrales entreprises principalement pour mettre en œuvre une politique macroéconomique, 339.53. Dans le doute, préférer 332 et 336.

332 vs 338, 658.15

Sujets financiers dans l'économie de la production et gestion financière

Employer 332 pour les ouvrages qui traitent de sujets financiers du point de vue des personnes ou des organisations disposant d'argent à investir et de ceux qui sont à leur service : investisseurs, banquiers, courtiers et autres. Employer 338 pour les ouvrages qui abordent des sujets financiers du point de vue des personnes liées à la production des produits et services ou des personnes qui s'intéressent au capital dans la mesure où il est nécessaire à la production. Par exemple, employer 332.6722 (investissement intérieur dans les diverses catégories d'entreprises) pour un ouvrage qui étudie si les mines sont un secteur d'investissement sûr et rentable pour le grand public, mais employer 338.23 (aspects financiers de l'extraction des minéraux) pour un ouvrage qui étudie la possibilité pour l'industrie minière d'attirer suffisamment d'investisseurs pour augmenter sa production. Employer 658.15 (ou le sujet, en ajoutant la notation 0681, Table 1) pour les ouvrages qui traitent de sujets financiers du point de vue d'un responsable de la gestion financière d'une entreprise ou pour les ouvrages qui examinent de près les préoccupations de la gestion. Dans le doute, préférer 332.

332.632044 vs 332.6323

Valeurs de premier ordre

Employer 332.632044 pour les ouvrages sur tous les types d'obligations d'État (valeurs de premier ordre, garanties par l'État). Suivant l'usage américain, le terme peut faire référence à des obligations de grande qualité ou peut renvoyer à toute valeur sûre de qualité exceptionnellement élevée. Employer 332.6323 pour les ouvrages qui traitent seulement d'obligations. Employer 332.63232 aussi pour les ouvrages britanniques sur les obligations d'État (valeurs de premier ordre, garanties par l'État). Dans le doute, préférer 332.632044.

332.6322 vs 332.6323

Actions (Titres)

Employer 332.6322 pour des actions au sens de titres (suivant l'usage américain), mais employer 332.6323 pour des actions au sens d'obligations (suivant l'usage britannique). Dans le doute, préférer 332.6322.

333.7–9 vs 363.1, 363.73, 577

Aspects sociaux de l'écologie

Employer les indices sous 300 plutôt que les indices sous 577 pour les ouvrages sur l'écologie et les milieux naturels particuliers qui traitent de la politique publique et de l'économie des ressources plutôt que de la biologie. Classer les ouvrages sur la gestion des ressources naturelles, les impacts environnementaux et la surveillance de l'environnement, l'évaluation des risques, le développement, la conservation et la bio-diversité, comme suit :

1. Gestion des ressources naturelles : employer 333.7 ou l'indice pour la ressource particulière, ex. : gestion des zones humides, 333.918.
2. Impacts environnementaux et surveillance de l'environnement :
 - A. État des ressources en général : employer 333.7 ou l'indice pour la ressource particulière (sans ajouter d'autres subdivisions), ex. : surveillance de la biodiversité, 333.95 ;
 - B. Impacts sur l'environnement : employer 333.714 ou l'indice pour la ressource particulière, et compléter en ajoutant la notation 14 de la table sous 333.7–9, ex. : surveillance de l'impact des projets d'assèchement des zones humides, 333.91814 ;
 - C. Niveaux de pollution : employer 363.7363 ou l'indice pour la catégorie particulière de polluant ou de milieu, et compléter en ajoutant la notation 63 de la table sous 362–363, ex. : surveillance de la pollution par le pétrole, 363.738263. (Cependant, employer 333.7–9 selon les indications données au point 2. B. ci-dessus pour l'impact de la pollution, ex. : surveillance de l'impact de la pollution par le pétrole sur les zones humides, 333.91814) ;
 - D. Impacts potentiels sur l'environnement : classer au projet d'aménagement dont l'impact est à l'étude, ex. : l'impact potentiel d'un oléoduc sur l'écologie de la toundra, 388.55.

3. Évaluation des risques :
 - A. Risques généralisés pour l'environnement : classer comme une étude d'impact à 333.714 ou à l'indice pour la ressource particulière, et compléter en ajoutant la notation 14 de la table sous 333.7-9, ex. : risques actuels pour les zones humides des États-Unis, 333.918140973 ;
 - B. Risques pour la sécurité : employer la subdivision pour la menace particulière à 363.1, et compléter en ajoutant la notation 72 de la table sous 362-363, ex. : évaluation des risques pour l'humain des pesticides présents dans les aliments, 363.19272 ;
 - C. Risques liés à des projets d'aménagement particuliers : classer au projet d'aménagement comme une étude des impacts potentiels, ex. : évaluation des risques liés au tourisme sur la biodiversité en Afrique orientale, 916.7604.
4. Développement : employer 333.715 ou l'indice pour la ressource particulière, et compléter en ajoutant la notation 15 de la table sous 333.7-9, ex. : aménagement hydroélectrique, 333.91415.
5. Conservation : employer 333.72 ou l'indice pour la ressource particulière, et compléter en ajoutant la notation 16 de la table sous 333.7-9, ex. : conservation de la biodiversité, 333.9516.
6. Biodiversité : employer 333.95 (en particulier pour les ouvrages mettant l'accent sur la valeur ou l'importance de la biodiversité).

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 333.7-9, 363.1, 363.73, 577.

Voir aussi 363.73 vs 571.95, 577.27.

333.7-9 vs 363.6

Ressources naturelles et énergie vs Services publics

Employer 333.7-9 pour les ouvrages généraux sur les ressources, la projection des besoins et des disponibilités, le développement, la conservation, la protection des ressources. Employer 363.6 pour les problèmes et les services liés à la distribution des ressources aux consommateurs. Employer 333.7-9 pour la fourniture du produit, mais employer 363.6 pour l'action de fournir le produit. Dans le doute, préférer 333.7-9.

Cependant, employer 333.7932 pour un ouvrage sur la distribution de l'électricité par les services publics si l'ouvrage met l'accent sur les problèmes de développement de l'électricité, traite peu des problèmes de distribution de l'électricité aux consommateurs et ne traite pas des prix sans évoquer les coûts de production.

Employer 333.717 ou un indice pour une ressource particulière sous 333.7-9, et compléter en ajoutant la notation 17 de la table sous 333.7-9 pour les ouvrages sur le rationnement des ressources naturelles qui ne sont pas encore exploitées, mais employer 363 pour les ouvrages sur le rationnement des produits finis, ex : la répartition des sources de gaz naturel entre les entreprises ou les États, 333.823317, mais le rationnement de la distribution du gaz naturel aux consommateurs ou aux catégories de consommateurs à l'autre extrémité de la chaîne, 363.63. Dans le doute, préférer 333.717 et les indices pour les ressources particulières sous 333.7-9.

333.7–.9 vs 508, 913–919, 930–990

Parcs et monuments nationaux

Employer 333.7–.9 pour les ouvrages sur les parcs nationaux où l'intérêt principal est la nature, s'ils mettent l'accent sur la conservation et la protection des ressources naturelles, ex. : parcs forestiers, 333.784, réserves de chasse, 333.954916. Employer 508 ou d'autres indices sous 500 si l'accent est mis sur la description et sur les guides relatifs aux phénomènes naturels, ex. : un guide général sur l'histoire naturelle du Yellowstone National Park, 508.78752, un guide géologique de Yellowstone, 557.8752.

Employer 913–919, et compléter en ajoutant la notation 04 de la table sous 913–919 suivie de la notation des périodes historiques indiquant la période où le guide a été écrit, pour les guides généraux de tous les parcs nationaux d'une aire géographique, ex. : un guide général fait en 1989 sur les parcs nationaux d'Amérique du Sud, 918.0438.

Classer les ouvrages généraux sur les monuments historiques à l'événement commémoré. Par exemple, classer un parc national en souvenir d'un champ de bataille à la bataille, ex. : Gettysburg National Military Park, 973.7349. Classer un parc associé à la vie d'une personne à la biographie de cette personne, ex. : Lyndon B. Johnson National Historical Park, 973.923092, George Washington Carver National Monument, 630.92.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 333.7–.9 ; 508 et autres indices sous 500 ; 930–990 ; 913–919.

Voir aussi 913–919 : Sites et monuments historiques ; aussi 913–919 : Table de complément : 04 : Guides touristiques ; aussi 930–990 : Guerres ; aussi 930–990 : Conservation du patrimoine historique.

333.72 vs 304.28, 320.58, 363.7

Environnementalisme

Employer 333.72 pour les ouvrages sur l'environnementalisme qui traitent de la notion plus générale de conservation et de protection des disponibilités, ainsi que pour la qualité des ressources naturelles et pour les ouvrages portant sur le mouvement environnementaliste qui traitent surtout des préoccupations qui rejoignent celles du mouvement pour la conservation de l'environnement établi depuis longtemps. Employer 304.28 pour les ouvrages qui traitent surtout de l'influence de la surexploitation, de la mauvaise utilisation ou de la pollution de l'environnement sur la société. Employer 320.58 pour les ouvrages qui étudient avant tout les idéologies politiques de l'environnementalisme. Employer 363.7 lorsqu'il est question de la conservation et de la restauration de la qualité de l'environnement social, c'est-à-dire la gestion des déchets, le contrôle de la pollution, du bruit, l'enlèvement des cadavres et la lutte contre les animaux nuisibles. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 333.72, 304.28, 363.7, 320.58.

333.73–.78 vs 333, 333.1–.5

Ressources naturelles vs Économie de la terre

Employer 333.73–.78 pour les ouvrages sur la terre, considérée comme une ressource naturelle, une source de biens économiques (surtout agricoles et minéraux) et pour les ouvrages sur les usages de

la terre et de ses ressources. Employer 333.73–.78, et compléter en ajoutant la notation 17 de la table de complément sous 333.7–.9 pour les ouvrages sur le contrôle de l’usage exercé indépendamment du droit de propriété foncière, ex. : contrôle des prix, zonage. Employer 333.73 pour les ouvrages généraux sur la politique foncière.

Employer 333.73–.78 pour les inventaires des terres qui mettent souvent l’accent sur la terre considérée comme une ressource et sur l’usage des terres.

Employer 333 pour les ouvrages généraux sur la terre et les ressources naturelles uniquement s’ils étudient en détail le droit de propriété. Les ouvrages généraux sur la terre traitent du droit de propriété plus souvent que les ouvrages généraux sur les autres ressources naturelles. Employer 333.7–.9 pour les ouvrages généraux sur les ressources naturelles qui traitent surtout des aspects qui ne sont pas liés au droit de propriété. Dans le doute, préférer 333.7–.9.

Employer 333.1–.5 pour la terre comme propriété, où les questions centrales sont le droit de possession et d’usage, et le droit de transfert de la possession et de l’usage. Employer 333.1–.5 pour le contrôle de la terre seulement si le contrôle découle du droit de propriété.

Employer 333 pour les ouvrages généraux sur les notions relatives à la terre exprimées à la fois sous 333.1–.5 et sous 333.73–.78 uniquement s’ils étudient en détail le droit de propriété. Employer 333.1–.5 pour les ouvrages sur le droit d’usage de la terre et de ses ressources. Dans le doute, préférer les indices dans l’ordre suivant : 333.73–.78, 333.1–.5, 333.

333.955–.959 vs 639.97

Conservation et gestion des catégories particulières d’animaux

La conservation et la gestion des ressources sont avant tout des concepts économiques. Employer 333.955–.959 pour les ouvrages sur la conservation d’espèces particulières d’animaux s’ils font l’étude de la politique et des programmes gouvernementaux ; s’ils présentent les estimations ou les statistiques des populations, de l’abondance, de la récolte de la pêche et de la chasse ; s’ils formulent des demandes pour une gestion des ressources ; et s’ils émettent des demandes pour protéger un animal ou en empêcher l’extinction. Employer 639.97 pour les ouvrages qui traitent des méthodes et techniques agricoles et de leur mise en œuvre.

Quelques termes employés dans les ouvrages consacrés à la conservation portent à confusion, car ils font référence soit à l’économie soit à la technologie. Employer 333.955–.959 pour les ouvrages sur le sauvetage, la réintroduction, la gestion et l’amélioration de l’habitat de catégories particulières d’animaux si les ouvrages se concentrent sur les programmes et la justification des activités. Employer 639.97 uniquement lorsqu’ils mettent l’accent sur des interventions directes sur l’habitat des animaux.

Dans le doute, préférer 333.955–.959.

335 vs 306.345, 320.53

Socialisme et systèmes économiques connexes, sociologie et théorie politique

Employer 335 pour les ouvrages interdisciplinaires sur le socialisme et les systèmes connexes, et pour les ouvrages qui traitent de leurs fondements philosophiques, puisqu’ils sont fondés sur des

théories qui étudient comment l'économie fonctionne ou devrait fonctionner. Employer 335 également pour les ouvrages de grande portée qu'on ne peut placer dans les limites normales des disciplines, mais qui traitent manifestement du socialisme et des systèmes connexes. Employer 335 aussi pour les ouvrages qui traitent de la façon qu'un autre système économique devrait être réorganisé pour devenir un système socialiste.

Employer 306.345 seulement pour les études sociologiques qui montrent le fonctionnement pratique des systèmes économiques socialistes.

Employer 320.53 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur la façon dont les mouvements politiques veulent introduire le socialisme et quelles forces politiques ils entendent mobiliser pour atteindre et conserver le pouvoir, ou pour les ouvrages qui traitent des mouvements et des forces politiques sans étude sérieuse de la dynamique ou de la théorie économique.

Les ouvrages classés à 320.53 et 335 peuvent inclure des considérations normatives sur l'organisation de la société, de l'économie ou du système politique. Dans le doute, préférer 335.

337.3–.9 vs 337.1

Politiques économiques étrangères et relations entre les autorités administratives particulières et les groupes d'autorités administratives particuliers vs Coopération économique multilatérale

Employer 337.3–.9 pour les ouvrages sur les relations entre un groupe de coopération considéré dans son ensemble et d'autres pays ou groupes, ex. : relations économiques de l'Union européenne avec le Japon, 337.4052, relations économiques de l'Union européenne avec le reste du monde, 337.4. Employer 337.1 pour les ouvrages sur les activités de coopération entre les États faisant partie de groupements d'États, ex. : coopération au sein de l'Union européenne, 337.142. Dans le doute, préférer 337.3–.9.

338.091–.099 vs 332.67309, 338.6042

Localisation industrielle et investissement

Employer 338.091–.099 pour les ouvrages qui montrent l'emplacement réel d'une industrie, c'est-à-dire les ouvrages qui considèrent la localisation comme une condition. Employer 338.6042 pour les ouvrages qui expliquent les raisons de l'emplacement des entreprises et les processus de détermination de cet emplacement, c'est-à-dire les ouvrages qui considèrent la localisation comme une action.

Employer 332.67309 pour les ouvrages qui décrivent les avantages et les inconvénients des investissements internationaux, y compris l'établissement d'entreprises internationales dans des lieux particuliers.

Dans le doute, préférer 338.091–.099.

338.092

Biographie d'entrepreneurs

Employer 338.0922 pour les biographies collectives de gens d'affaires dans plusieurs domaines. Employer 338.040922 pour les biographies collectives d'entrepreneurs dans plusieurs domaines.

Employer 338.1–.4 pour les biographies de chefs d'entreprises ne se limitant pas à une entreprise

particulière, mais couvrant un domaine particulier, ex. : chefs d'entreprises dans l'industrie automobile, 338.4762920922. Employer 338.6–8 pour les biographies de personnes associées au développement et à l'exploitation de types particuliers d'entreprises, mais non restreintes à une industrie particulière ou à un groupe particulier d'industries, ex. : propriétaires de petites entreprises, 338.6420922, personnes associées à des trusts, 338.850922. Employer 338.70922 pour les biographies de directeurs d'entreprises siégeant à des conseils d'administration dans plusieurs industries ou groupes d'industries. Employer 338.76 pour la biographie d'un entrepreneur ou d'un dirigeant associé à une entreprise particulière, ex. : le fondateur d'une entreprise de fabrication de cosmétiques, 338.766855092.

338.1 vs 631.558

Rendements des cultures

Employer 338.1 pour les ouvrages sur le rendement agricole qui sont des compilations de la production totale d'une région. Employer 338.16 pour les ouvrages sur le rendement par unité de région s'ils sont pris comme indicateurs du rendement de la production, soit de systèmes agricoles employant diverses méthodes (ex. : rotation des cultures), soit de systèmes agricoles prévalant dans diverses régions. Employer 631.558 seulement lorsque les ouvrages traitent peu ou pas du tout des implications économiques ou expérimentales, ex. : listes des rendements exceptionnels de diverses cultures. Si les études de rendement sont utilisées dans des essais techniques de variétés cultivées ou pour des techniques particulières de production, classer au sujet en agriculture, ex. : tests de rendement d'engrais, 631.80287. Dans le doute, préférer 338.1.

338.926 vs 352.745, 500

Politique scientifique

Une « politique scientifique » s'intéresse généralement à ce que doit faire une société pour promouvoir l'utilisation de la science et la croissance des industries, et aux activités basées sur la science. Employer 338.926 pour les ouvrages sur la politique scientifique considérée comme une politique ou un programme pour encourager le développement et la croissance économiques (employer les indices connexes sous 338.93–99 pour la politique scientifique de développement économique dans une région particulière, ex. : Europe, 338.9406). Employer 352.745 (et indices similaires sous 352–354, construits selon 352.745) pour les ouvrages sur l'administration publique de la politique scientifique. Employer 354.274 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur l'administration du développement économique. Si on n'accorde pas d'importance aux sciences sociales, employer 509 pour la politique des sciences naturelles dans une région. Dans le doute, préférer 338.926.

340, 342–347 vs 340.56

Droit civil

Employer 340 pour les ouvrages généraux qui traitent le droit civil comme tout ce qui n'est pas le droit des nations (droit international public ou droit des peuples) ni le droit pénal (342–344, 346–347). Pris dans ce sens, le droit civil s'oppose au droit pénal (345). Employer 340.56 pour les ouvrages qui considèrent le droit civil comme un système tiré du droit romain et plus ou moins en usage dans la plupart des pays du monde moderne, ex. : Allemagne, France, Japon, Brésil et même dans certaines autorités administratives subordonnées de pays qui emploient un autre système, ex. : la province de Québec au Canada et l'État de la Louisiane aux États-Unis. Dans le doute, préférer 340.

340, 342–347 vs 340.57

Common law

Employer 340 et 342–347 pour les ouvrages qui traitent la « common law », ou droit coutumier, comme le système de droit de l'Angleterre et d'autres pays comme les États- Unis dont le droit dérive du droit anglais, ou comme la branche du droit anglais qui provient des anciens tribunaux anglais de « common law » par opposition à la branche du droit qui a évolué à la cour de la chancellerie, connue sous le nom d'« equity ». Employer 340.57 pour les ouvrages qui considèrent la « common law » comme le droit qui ne découle pas de la législation mais plutôt de la coutume et de décisions judiciaires. Dans le doute, préférer 340.

340 vs 808.06634

Rédaction juridique

Employer l'indice pour le sujet sous 340 pour les ouvrages sur la rédaction d'exposés juridiques, de recueils de jurisprudence et d'autres documents si l'ouvrage porte sur la façon d'assurer la conformité du document avec la loi, ex. : comment rédiger un contrat, 346.022. Employer 808.06634 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les techniques de rédaction. Dans le doute, préférer 340.

340.02–.09 vs 349

Étude géographique du droit

Employer 340.02–.09 pour les ouvrages qui veulent être généraux, même si la majorité des exemples proviennent d'une autorité administrative particulière. Employer 349 pour les ouvrages restreints au droit d'une autorité administrative particulière. Par exemple, employer 340.03, dictionnaires généraux de droit (et non 349.7303, dictionnaires de droit américain) pour le Black's Law Dictionary, même si la plupart des cas cités proviennent des États-Unis. Employer 340.025752 pour un répertoire des avocats qui peuvent exercer le droit non seulement au Maryland, mais également dans d'autres régions des États-Unis et dont le lieu de résidence se trouve au Maryland, mais employer 349.752025 pour un répertoire des avocats qui peuvent exercer au Maryland, mais dont le lieu de résidence n'est pas nécessairement le Maryland. Dans le doute, préférer 340.02–.09.

340.52

Systèmes juridiques non dominants associés à des groupes ethniques particuliers

Dans le contexte de 340.52, un système juridique peut être non dominant pour des raisons culturelles, économiques, démographiques, politiques ou historiques—ou pour n'importe quelle combinaison de ces raisons. Dans les anciennes colonies, le système juridique dominant peut continuer à être principalement celui des anciennes puissances coloniales, et le droit coutumier des Peuples autochtones demeurer non dominant, même après que le Peuple autochtone soit devenu politiquement dominant.

Si le système juridique non dominant est principalement lié à une appartenance religieuse, on devrait alors employer un indice de droit religieux, ex. : 340.59, droit islamique.

Les relations entre les systèmes juridiques non dominants et dominants varient considérablement.

1. Un système juridique non dominant peut être officiellement reconnu par le système juridique dominant et être lié à un groupe ethnique particulier.
2. Un système juridique non dominant peut être officiellement reconnu et être lié à un lieu particulier, comme une réserve indienne aux États-Unis où le groupe ethnique autochtone et son droit sont souverains.
3. Un système juridique non dominant peut ne pas être officiellement reconnu par le système juridique dominant.

Étude géographique

Pour les ouvrages concernant un système juridique non dominant officiellement reconnu et lié à un groupe ethnique particulier ou à un ensemble de groupes connexes, employer la notation du lieu de l'autorité administrative qui reconnaît le droit, complété par la notation 089, Table 1, sauf si c'est redondant, ex. : mariage dans le droit coutumier des Peuples autochtones africains d'Afrique du Sud, 346.6801608996. Adopter la même approche pour des questions découlant des différences entre le système juridique non dominant et le système juridique dominant, ex. : conflit entre les exigences constitutionnelles concernant l'égalité entre hommes et femmes et les lois coutumières sur les successions qui privilégie les hommes en Afrique du Sud, 346.6805208996. Dans les systèmes fédéraux, si à la fois la province et le pays reconnaissent le droit non dominant et que les deux autorités administratives sont aussi compétentes l'une que l'autre en ce qui regarde une affaire ou une question, employer la notation pour le pays.

Pour les ouvrages concernant un système juridique non dominant qui est officiellement reconnu et lié à un lieu particulier où le groupe autochtone et son droit sont souverains, employer la notation pour le lieu particulier. Employer aussi la notation 089, Table 1, sauf si c'est redondant. Pour les lois d'une tribu des États-Unis reconnue (souveraine) au niveau fédéral, employer la notation du lieu pour la région ou le comté où se trouve la plus grande partie de la réserve de la tribu ou dans lequel est situé le siège de la tribu, ex. : droit familial de la nation Navajo, Arizona, Nouveau-Mexique et Utah, 346.79130150899726. Adopter la même approche pour les questions découlant des différences entre le système juridique non dominant et le système juridique dominant, ex. : litige concernant le régime foncier de la nation Oneida de New York, 346.747620432089975543. Pour les lois du système juridique dominant qui s'appliquent à plusieurs groupes autochtones et à leurs réserves, employer la notation du lieu de l'autorité administrative qui promulgue les lois, ex. : législation fédérale des États-Unis sur les Indiens, 342.730872.

Pour un système juridique non dominant qui n'est pas officiellement reconnu, employer la notation du lieu qui convient à la portée de l'ouvrage, ex. : le lieu où vit le peuple qui observe le droit, ou l'autorité administrative qui, d'après l'auteur, devrait reconnaître le droit.

Ouvrages généraux

Employer 340.52 pour les ouvrages généraux sur le droit des Peuples autochtones à travers le monde. Employer 340.52 complété par la notation 089, Table 1, pour les ouvrages généraux sur le système juridique non dominant d'un groupe ethnique disséminé sur plusieurs continents, ex. : droit des peuples tsiganes, 340.5208991497.

Employer 340.524-.529 pour les ouvrages généraux sur les formes historiques des systèmes juridiques qui sont présentement non dominants mais qui ont pu être dominants à une certaine période, ex. : ouvrages généraux sur le droit des Peuples autochtones nord-américains avant l'arrivée des Européens, là où se trouvent maintenant les États-Unis, 340.5273.

Employer aussi 340.524–.529 pour les ouvrages généraux sur les systèmes juridiques contemporains non dominants des Peuples autochtones de plusieurs pays du même continent, ex. : droit coutumier africain, 340.526. Employer aussi 340.524–.529 pour les ouvrages généraux sur le droit autochtone contemporain non dominant qui est officiellement reconnu mais non lié à un lieu particulier où le droit autochtone est souverain, ex. : ouvrages généraux sur le droit coutumier du Nigeria, 340.52669, ouvrages généraux sur le droit coutumier yoruba du Nigeria, 340.526690899633.

Employer 348–349 pour les recueils généraux de traités et pour les traités sur le droit autochtone qui est reconnu et lié à un lieu particulier où le groupe autochtone est souverain, ex. : recueil de lois, règlements, jurisprudence de la nation Navajo, Arizona, Nouveau-Mexique et Utah, 348.791300899726, traité général sur le droit de la tribu des Pieds-Noirs de la Réserve indienne des Blackfeet dans l'État du Montana, 349.7865208997352.

Traités

Employer 341 pour les textes de traités entre les gouvernements colonisateurs et les Peuples autochtones, et pour les discussions qui ont pour objet les traités eux-mêmes, ex. : Traité de Waitangi (1840), 341.026641008999442. Cependant, employer 342–347 pour les ouvrages juridiques qui s'intéressent aux anciens traités en ce qui concerne des sujets particuliers du droit interne, ex. : Traité de Waitangi en ce qui concerne les revendications territoriales maories, 346.93043208999442.

340.9

Conflit de lois

Employer 340.9 pour les ouvrages dont la principale question est de déterminer de quelle autorité administrative relève le règlement d'une affaire, ex. : de quelle autorité administrative relève le cas d'un citoyen canadien marié en France à une citoyenne allemande et ayant obtenu son divorce au Mexique lorsqu'un différend survient concernant la disposition des biens personnels qu'ils possèdent en commun ? Bien que ce droit soit habituellement nommé droit international privé, il ne s'agit pas du droit qui régit les relations entre les pays, mais plutôt du droit qui régit les conflits et les différends entre les citoyens individuels de différentes nations. Son objet est issu du droit privé.

341 vs 327

Droit international public vs Relations internationales

Employer 341 pour les ouvrages qui étudient les normes et les principes qui, selon l'opinion générale, devraient régir les relations internationales ou pour les ouvrages qui étudient les événements du point de vue des problèmes qu'ils posent à ce système de règles. Employer 341.026 pour les ouvrages portant sur les traités et les causes entendues devant les tribunaux internationaux. Employer 327 pour les ouvrages sur les relations internationales qui étudient les événements qui se sont produits (y compris la théorie expliquant la raison des événements) et les conséquences de ce qui s'est passé. Dans le doute, préférer 341.

341.45 vs 343.0962

Droit de la mer vs Droit des transports océaniques

Employer 341.45 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les questions litigieuses relatives au droit de la mer entre des autorités administratives, ex. : les ouvrages sur les problèmes liés au fait que les hautes mers ne sont pas régies par les nations. Employer 343.0962 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les questions de transport relevant du droit maritime ou des droits de l'amirauté qui soulèvent des questions juridiques pouvant survenir à l'intérieur ou à l'extérieur d'une autorité administrative particulière. Dans le doute, préférer 341.45.

342–349

Étude géographique du droit

Classer le droit limité aux régions comme suit :

1. Le droit limité à une autorité administrative particulière : employer 349 ou les indices sous 342.3–.9 (et les indices parallèles, ex. : 343.3–.9), et compléter en ajoutant l'indice géographique pour cette autorité administrative, ex. : droit de l'Allemagne, 349.43, droit relatif aux chemins de fer de l'Allemagne, 343.43095.
2. Classer les lois des autorités administratives locales (villes, comtés, autorités administratives infraprovinciales) particulières comme suit :

Pour les lois d'une autorité administrative locale particulière : employer 349 ou les indices sous 342.3–.9 (et les indices parallèles, ex. : 343.3–.9), et compléter en ajoutant l'indice géographique pour cette autorité administrative locale, ex. : droit fiscal de Bayreuth, en Bavière, 343.4331504 ; arrêtés municipaux afférents aux parcs publics à Sheffield, en Angleterre, 346.42821046783.

Pour les lois de toutes les localités d'une région donnée : employer l'indice géographique pour l'autorité administrative qui englobe les localités, ex : droit fiscal des villes de Bavière, 343.43304, des villes de l'Allemagne, 343.4304, lois afférentes aux parcs publics du Royaume-Uni, 346.41046783.

Ne pas tenir compte du principe de quasi-totalité du sujet pour les autorités administratives pour lesquelles il n'existe aucun indice géographique, c'est-à-dire qu'on peut ajouter des subdivisions pour une autorité administrative qui n'a pas son propre indice, ex. : les ordonnances de Flint et de Mt. Morris, au Michigan, régissant les services de santé mentale pour les toxicomanes, 344.77437044. (Flint figure dans une note d'inclusion sous T2—77437, Table 2, ce qui habituellement signifie qu'on ne peut ajouter de subdivisions. Mt. Morris, une banlieue de Flint, n'est pas mentionnée dans la note d'inclusion, mais on peut quand même ajouter les subdivisions).

3. Pour l'application de la loi d'une autorité administrative particulière à une région limitée à l'intérieur de cette autorité administrative : employer l'indice du droit de l'autorité administrative, et compléter en ajoutant la notation 09 de la table sous 342–347, ex. : droit allemand pratiqué en Bavière, 349.4309433, application de la loi allemande sur les chemins de fer en Bavière, 343.4309509433.
4. Pour le droit s'appliquant à une organisation régionale intergouvernementale : employer 349.2 ou 342.2 (et les indices parallèles, ex. : 343.2), et compléter en ajoutant l'indice géographique pour cette organisation, ex. : droit de l'Union européenne, 349.24, loi de l'Union européenne régissant les chemins de fer, 343.24095.

5. Classer les lois de plus d'une autorité administrative autres que celles d'organisations régionales intergouvernementales comme suit :

Pour un recueil de lois de diverses autorités administratives situées dans une région particulière : employer 349 ou les indices sous 342.3–9 (et les indices parallèles, ex. : 343.3–9), et compléter en ajoutant l'indice géographique pour cette région, ex. : lois de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, 349.4, lois sur les chemins de fer de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, 343.4095.

Pour les lois qui touchent plus d'une autorité administrative : employer 341 ou les indices sous 342.3–9 (et les indices parallèles, ex. : 343.3–9), et compléter en ajoutant l'indice géographique pour la région touchée, ex. : traités entre l'Allemagne, la France, l'Italie, 341.02644, lois internationales régissant le désarmement en Allemagne, en France, en Italie, 341.733094, lois internationales régissant les chemins de fer en Allemagne, en France, en Italie, 343.4095.

Voir aussi 340.02–.09 vs 349.

Droit des pays dotés de gouvernements fédéraux

Dans les pays organisés en fédération, ex. : les États-Unis, l'Australie, la République fédérale d'Allemagne, il existe deux ensembles de lois : celles de l'autorité administrative centrale (lois nationales) et celles des autorités administratives subordonnées (lois des provinces ou des États). Employer l'indice géographique pour l'autorité administrative subordonnée pour les lois d'une province ou d'un État particulier, ex. : droit pénal de Virginie, 345.755, de la Nouvelle-Galles du Sud, 345.944. Cependant, employer l'indice géographique pour l'autorité administrative fédérale pour les lois des provinces ou des États pris dans leur ensemble, ex. : droit pénal des États des États-Unis, 345.73, des États de l'Australie, 345.94. Employer l'indice géographique pour la région pour les ouvrages sur les lois des États et des provinces d'une région, ex. : droit pénal provincial de l'Ouest canadien, 345.712.

Emploi de l'indice géographique pour les districts ou régions des capitales

Employer l'indice géographique pour le district d'une capitale s'il s'agit en fait de lois locales bien qu'elles soient votées par la législature nationale, ex. : employer la notation 753, Table 2, pour les lois de Washington, D.C., même si certaines de ces lois sont votées par le Congrès américain.

Changement d'autorité administrative au fil des ans

Classer les lois d'une région qui n'était pas à un moment donné une autorité administrative indépendante comme suit :

1. Si la loi est toujours en vigueur dans l'autorité administrative à présent indépendante, employer l'indice géographique pour l'autorité administrative en question. Par exemple, employer la notation 5491, Table 2, pour une loi actuellement en vigueur au Pakistan, même si elle a été promulguée avant que le Pakistan ne devienne indépendant, ex. : employer 347.5491052 pour la loi dite Limitation Act de 1908.
2. Si la loi n'est plus en vigueur dans l'autorité administrative à présent indépendante, employer l'indice géographique pour l'autorité administrative qui était auparavant dominante. Par exemple, employer la notation 54, Table 2, désignant l'Inde, pour une loi de 1908 qui n'est plus en vigueur au Pakistan.

342.085 vs 341.48

Droits civils vs Droits de l'homme

Employer 342.085 pour les ouvrages sur les droits politiques et sociaux des individus qui sont reconnus par les lois d'une autorité administrative particulière ou d'un groupe d'autorités administratives. Employer 341.48 pour les ouvrages sur les droits politiques et sociaux reconnus par des accords internationaux (comme la Déclaration universelle des droits de l'homme) comme des droits naturels et inaliénables de tous les humains. Dans le doute, préférer 342.085.

343.04-.06 vs 336.2, 352.44

Droit fiscal vs Impôts et imposition vs Gestion des revenus publics

Employer 343.04-.06 pour la plupart des ouvrages sur les impôts, surtout les ouvrages de vulgarisation, parce qu'ils expliquent ce que la loi autorise et interdit, ex. : un ouvrage destiné aux contribuables sur les déductions d'impôt sur le revenu aux États-Unis, 343.730523. Employer 336.2 pour les ouvrages sur l'aspect économique et les ouvrages interdisciplinaires sur les impôts, ex. : une analyse économique et politique de la politique fiscale des États-Unis, 336.200973. Employer 352.44 pour les ouvrages sur l'administration fiscale, particulièrement l'administration du calcul et de la perception des impôts. Dans le doute, préférer 343.04-.06.

343.078 vs 343.08

Réglementation du secteur secondaire et des services (secteur tertiaire) vs Réglementation du commerce

Employer 343.078 pour les ouvrages qui traitent de la réglementation de sujets tels que les quotas de production, la qualité des produits, les formats des produits, ex. : les services que peuvent offrir les hôtels, la façon de les fournir et les tarifs exigibles pour ces services, 343.07864794. Employer 343.08 pour les ouvrages qui traitent de la réglementation sur des sujets tels que l'étiquetage exact, les pratiques publicitaires et les autres aspects de la mise en marché, ex. : la publicité permise aux hôtels, 343.085564794. Dans le doute, préférer 343.078.

345.02 vs 346.03

Infractions pénales vs Délits civils

Employer 345.02 pour des actes considérés comme des infractions pénales, mais employer 346.03 s'ils sont considérés comme des délits (faisant partie du droit civil), ex. : diffamation considérée du point de vue du droit pénal ou amenée en justice comme une action criminelle, 345.0256, mais considérée comme délit ou amenée en justice comme délit civil, 346.034. Qu'un acte soit considéré comme un acte criminel ou comme un délit civil ou ni l'un ni l'autre, cela dépend souvent de l'autorité administrative à laquelle il est soumis, ex. : l'adultère peut être considéré comme un crime pour lequel le contrevenant peut être poursuivi au pénal, comme un délit civil pour lequel le contrevenant peut être poursuivi au civil ou simplement comme un fait servant de preuve dans un cas de divorce. Dans le doute, préférer 345.02.

Compétence des tribunaux

Le lieu du tribunal ne détermine pas nécessairement l'autorité administrative impliquée dans la procédure et les tribunaux, ex. : employer 347.744 pour une procédure devant un tribunal de Boston, Massachusetts, si c'est un tribunal de l'État du Massachusetts, mais employer 347.73 si c'est un tribunal de district des États-Unis.

351 vs 352.29

Organisation et structure des ministères et des organismes administratifs

Employer 351 pour les descriptions générales des organismes administratifs et de leur travail si les descriptions couvrent un échantillon représentatif des organismes d'une autorité administrative, ex. : un ouvrage sur les ministères du gouvernement indien, 351.54. Employer 352.29 uniquement pour les ouvrages mettant l'accent sur les aspects organisationnels des ministères et des organismes, ex. : un ouvrage décrivant en détail la structure organisationnelle des organismes du gouvernement indien, 352.290954. Dans le doute, préférer 351.

Voir aussi 352–354 : Table de complément : 22 : Table de complément : 22.

351.3–9 vs 352.13–19

Administration dans des et des autorités administratives subordonnées d'aires géographiques particulières

Employer 351.3–9 pour les ouvrages décrivant l'administration d'autorités administratives particulières sans tenir compte de la catégorie, ex. : administration du gouvernement de l'Ontario, 351.713, du comté de Cook (Illinois), 351.7731, de la région nord des Highlands (Écosse), 351.41152. Cette distinction assure une classification cohérente des ouvrages sur l'administration des autorités administratives subordonnées, puisqu'un classificateur n'a pas à décider à quelle catégorie appartient un gouvernement particulier, ex. : le classificateur n'a pas à savoir que le comté de Cook est un comté urbain ou que la région nord des Highlands est une région rurale.

Employer également 351.3–9 pour les ouvrages sur l'administration d'une autorité administrative particulière et de ses subordonnées, ex. : administration de l'Ontario et de ses entités administratives locales, 351.713. Employer 352.13–19 et compléter en ajoutant la notation 09, Table 1, uniquement pour les traités généraux sur les autorités administratives subordonnées ou sur les catégories particulières d'autorités administratives subordonnées, ex. : administration provinciale au Canada, 352.130971, administration des comtés en Illinois, 352.1509773, administration rurale au Royaume-Uni, 352.170941.

La distinction entre 351.3–9 et 352.13–19 s'applique aussi aux sujets particuliers en administration publique sous 352–354. Employer 352–354 et compléter en ajoutant la notation 093–099, Table 1, pour les rapports et les ouvrages pratiques sur l'administration d'une activité particulière dans une autorité administrative ou une région donnée, ex. : administration de l'aide sociale en Ontario, 353.509713. Employer 352–354 et compléter en ajoutant la notation 213–219 de la table de complément sous 352–354 (suivie de la notation 093–099, Table 1) pour les ouvrages théoriques et les ouvrages descriptifs généraux sur la façon dont a été menée ou devrait être menée l'administration des États (ou provinces) ou l'administration locale relative à un sujet dans une autorité administrative ou une région à un niveau plus élevé, ex. : administration locale de l'aide sociale en Ontario, 353.521409713. Dans le doute, préférer 351.3–9.

Sujets particuliers de l'administration publique**Organismes et leurs divisions**

Employer le même indice pour l'administration d'une fonction et l'administration d'un organisme désigné pour assumer cette fonction. Par exemple, employer 354.50973 à la fois pour l'administration publique de l'agriculture aux États-Unis et l'administration du Department of Agriculture des États-Unis. Employer aussi le même indice pour un rapport administratif d'un organisme particulier et une étude indépendante des fonctions qu'assume cet organisme. Par exemple, employer 354.5097305 pour le rapport annuel du Department of Agriculture des États-Unis et une revue indépendante sur l'administration de l'agriculture aux États-Unis.

Employer l'indice qui convient le mieux à la responsabilité d'un organisme particulier. Par exemple, employer 352.5 pour un organisme de services généraux qui assume diverses fonctions à la condition que l'attribution prédominante porte sur l'administration des biens (comme c'est souvent le cas), même s'il possède des divisions d'archives et de formation du personnel.

Pour les ouvrages sur une composante d'un organisme, employer l'indice qui correspond le mieux aux responsabilités de la composante, même si l'indice est différent de l'indice pour l'organisme complet. Par exemple, employer 352.53 pour une division d'approvisionnement dans un organisme de services généraux, et 352.669 pour une division de formation du personnel de l'organisme. Pour une division des archives de l'organisme, employer soit 352.744 si elle fait la promotion de l'activité archivistique, soit 026.93–.99 si elle conserve les archives générales de l'autorité administrative.

Dans certains cas, les Tables générales mentionnent, dans une note « classer ici » à un indice donné, un nom précis d'un type général d'organisme désignant un organisme type. Un organisme qui porte un nom similaire, mais qui assume une fonction différente, devra se classer à sa fonction. Des notes expliqueront la distinction seulement s'il est bien évident que les pays l'utilisent différemment. Par exemple, à 353.3 une note indique « Classer ici les ministères de l'Intérieur, les ministères de l'Intérieur à l'européenne » ; une autre note se lit comme suit « Voir aussi 354.30973 pour le United States Department of the Interior ».

Employer le même indice pour deux organismes qui couvrent indépendamment à peu près le même domaine. Toutefois, employer la notation tirée de la table sous 352–354 pour un organisme qui a une relation différente au sujet. Par exemple, employer 354.760973 pour le Department of Transportation des États-Unis, mais employer 354.76280973 pour l'ancienne United States Interstate Commerce Commission (ou ICC, qui réglemente les transports et non le commerce). L'indice de base pour l'administration des transports (354.76) et la notation finale pour l'aire géographique (T1—0973) sont les mêmes dans les deux cas, mais la notation 28 pour la réglementation s'interpose entre les deux éléments pour désigner l'ICC.

Employer la notation sous 352–354 pour les organismes mentionnés sous 352–354 même s'ils sont théoriquement subordonnés à une autorité non exécutive du gouvernement. Par exemple, employer 352.430973 pour le General Accounting Office des États-Unis, qui fait officiellement partie de la branche législative, mais qui assume une fonction exécutive classique de révision des comptes et d'évaluation de l'efficacité des dépenses au sein du gouvernement.

Voir aussi T1 – 068 vs 353.354.

Table de complément

22

Organisation et structure des organismes gouvernementaux

Employer un indice sous 352–354 sans ajouter la notation 22 pour les ouvrages généraux sur les organismes particuliers, ex. : un ouvrage sur le Home Ministry de l'Inde, 353.30954. Employer les indices sous 352–354, et compléter en ajoutant la notation 22 uniquement pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les aspects organisationnels des ministères et des organismes administratifs. Dans le doute, préférer l'indice sous 352–354 sans la notation 22.

Voir aussi 351 vs 352.29.

2293

Chefs des ministères et des organismes

Secrétaires d'État

Employer la notation 2293 pour les secrétaires d'État du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth, là où le terme est un terme générique désignant les hauts fonctionnaires de ministères à pouvoir exécutif, souvent au niveau d'un cabinet. (Les ouvrages généraux sur cette catégorie de secrétaires d'État se classent à 352.293.)

Employer 353.22930973 pour le Secrétaire d'État des États-Unis, poste qui correspond au ministre des Affaires étrangères dans la plupart des autres pays.

Ne pas employer la notation 2293 pour les secrétaires d'État des États américains. On peut classer la plupart d'entre eux à 352.387 en ajoutant la notation 0974–0979, Table 1, lorsque leur principale attribution est l'authentification, la gestion et la conservation des documents importants de l'État et d'autres documents, de même que la compilation de manuels sur l'organisation du gouvernement de l'État. Lorsque la fonction d'un secrétaire d'État d'un État particulier comprend un éventail de tâches qui ne correspondent pas à l'indice pour la gestion des documents, classer cette fonction à d'autres indices sous 352–354.

Organismes désignés d'après leurs directeurs

Ne pas employer la notation 2293 de la table de complément sous 352–354 pour les services (habituellement assez petits) désignés d'après leurs directeurs, ex. : bureaux des inspecteurs généraux, bureaux des médiateurs. Ces organismes et les rapports publiés au nom de leur directeur se classent à l'indice qui correspond le plus à l'ensemble de leurs fonctions, ex. : rapports des inspecteurs généraux et des médiateurs ou protecteurs du citoyen, 352.88, rapports des médiateurs ou protecteurs du citoyen d'organismes de gestion du personnel, 352.6235.

27–28

Administration des fonctions de soutien et de contrôle du gouvernement

Employer les notations 27 et 28 dans les domaines où le rôle du gouvernement est à la fois un rôle de soutien et de réglementation et de contrôle. Par exemple, employer la notation 27 pour tous les indices sous 354 dans le sens particulier d'administration du développement ou de la recherche et du développement, suivant les explications données sous 354.27 dans les Tables générales.

Employer également la notation 28 pour la plupart des indices sous 354 dans le sens particulier de contrôle des services publics, suivant les explications données sous 354.428 et 354.728 dans les Tables générales.

Ne pas employer la notation 27 dans les secteurs où le rôle principal du gouvernement est un rôle de soutien, et ne pas employer la notation 28 dans les domaines où le rôle principal du gouvernement est la réglementation. Par exemple, employer 353.78 (et non 353.7827) pour l'administration des organismes régissant les loisirs, puisque le rôle principal de la plupart des organismes de loisirs en est un de soutien ; et employer 353.9 (et non 353.928), pour les organismes régissant la sécurité puisque le rôle principal de la plupart des organismes de sécurité est la réglementation de la sécurité. Cependant, employer les notations 27 et 28 pour la fonction la moins habituelle de ces organismes, ex. : ouvrages sur la réglementation des loisirs, 353.7828 et ouvrages sur l'administration des programmes de promotion de la sécurité, 353.927.

352.13 vs 352.15

Administration des États et des provinces vs Échelons intermédiaires de l'administration locale

Employer 352.13 pour les subdivisions territoriales ayant une étendue qui les place nettement au-dessus d'une « administration locale » sans égard à leur appellation. La liste ci-dessous indique les unités territoriales les plus larges qui peuvent être considérées comme des équivalents des « États et provinces » comme le définit la note à 352.13 :

- Afrique du Sud (provinces)
- Allemagne (États)
- Argentine (provinces)
- Australie (États)
- Brésil (unités fédérales)
- Canada (provinces)
- Chili (régions)
- Chine (provinces, régions autonomes)
- Corée (régions)
- Espagne (communautés autonomes)
- États-Unis (États)
- Éthiopie (États fédéraux)
- France (régions)
- Inde (États)
- Indonésie (provinces)
- Iran (provinces)
- Italie (régions)
- Japon (régions)
- Mexique (États)
- Nigeria (États)
- Pakistan (provinces)
- Pérou (régions)
- Philippines (régions)
- Russie (provinces, territoires, républiques autonomes)
- Soudan (régions)
- (ancienne) Tchécoslovaquie (régions)
- (ancienne) Union Soviétique (républiques de l'Union)
- (ancienne) Yougoslavie (républiques, provinces autonomes)

Employer aussi 352.13 pour les unités semblables qui pourraient être créées à l'avenir et pour les « territoires » considérés comme régions en voie de devenir des États, ex. : étude historique de l'administration des territoires des États-Unis, 352.13097309.

Employer 352.16 pour le traitement général d'unités urbaines particulières coordonnées avec les États ou les provinces, ex. : administration des municipalités contrôlées à l'échelon national en Chine, 352.160951.

Employer 352.15 pour toutes les autres unités intermédiaires entre l'administration nationale et les unités principales de l'administration locale.

355–359 vs 623

Science militaire vs Génie militaire et naval

Employer 623 pour la description matérielle, la conception, la fabrication, le fonctionnement et la réparation du matériel militaire ; employer 355–359 pour l'acquisition et le déploiement du matériel militaire ainsi que pour les unités et les services qui utilisent le matériel. Les histoires du développement des armes traitant surtout de l'interaction des facteurs humains et sociaux sont considérées comme l'histoire de l'approvisionnement et se classent à 355.8 et aux indices similaires sous 356–359 (ex. : 359.8, indice construit en ajoutant la notation 8 de la table de complément sous 356–359). Dans le doute, préférer 355–359.

355.1409

Histoire, étude géographique, biographie

Classer les uniformes de plusieurs participants à une guerre particulière à l'indice géographique correspondant à l'indice de la guerre en histoire générale, ex. : uniformes de la guerre d'Espagne, (dans le cadre des guerres napoléoniennes classées à 940.27) 355.14094 et non 355.140946.

Classer les uniformes d'une branche particulière des forces armées à la branche, ex. : uniformes de la Royal Air Force, 358.41140941.

359.32 vs 359.83

Navires considérés comme unités navales vs Navires considérés comme équipement et matériel de transport

Employer 359.32 ou les indices similaires sous 359.9 (ex. : 359.933, 359.9435, 359.9853) lorsqu'un ouvrage sur les navires met l'accent sur les questions les plus souvent traitées par des ouvrages analogues sur les régiments ou d'autres unités militaires, ex. : l'équipage et son organisation, ses attributions, son efficacité et son histoire. Les ouvrages sur un navire particulier considèrent le plus souvent le navire comme une unité navale (à moins qu'il n'existe qu'un seul navire d'une catégorie). Employer 359.83 ou les indices similaires sous 359.9 (ex. : 359.9383, 359.94835, 359.98583) lorsque l'ouvrage met l'importance sur le développement, l'acquisition, le fonctionnement et l'efficacité réelle ou potentielle au combat du matériel, ou lorsque l'ouvrage, dans son traitement du personnel ou des personnalités, met l'importance sur les personnes responsables du développement et de l'acquisition des navires, ex. : ouvrage de l'amiral Rickover sur le développement des sous-marins nucléaires, 359.93834092. Employer aussi 359.83 pour les ouvrages généraux. Dans le doute, préférer 359.32.

Employer la notation 09, Table 1, et ajouter les indices du pays, Table 2, pour les navires particuliers ou pour un certain nombre de navires d'une catégorie particulière employés par une nation.

361–365

Problèmes et services sociaux

Les problèmes et les services sont souvent des termes liés, et quand l'un est mentionné, l'autre est souvent implicite, ex. : toxicomanie à 362.29 sous-entend les services à l'intention des toxicomanes, et les services des établissements de soins médicaux à long terme à 362.16 sous-entendent les problèmes qui exigent ces services.

Voir aussi 300 vs 600.

361–365 vs 353.5

Problèmes et services sociaux vs Administration publique de l'aide sociale

Une bonne partie de la documentation portant sur les problèmes et les services sociaux est constituée de rapports officiels ou accorde beaucoup d'importance aux aspects politiques et juridiques liés aux services sociaux. Employer 361–365 pour les rapports sur les programmes et les institutions d'aide sociale ou pour les ouvrages qui mettent en évidence le problème ou le service, ex. : une étude sur les obstacles politiques à l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté, 362.5, une étude sur les intrigues politiques derrière l'adoption d'une loi établissant un nouveau programme de logement, 363.580973. Employer 353.5 pour les rapports qui présentent surtout les activités administratives des organismes de soutien et de réglementation des programmes et des institutions. Dans le doute, préférer 361–365 ; cependant, préférer 353.5 pour les rapports administratifs annuels des organismes gouvernementaux.

361 vs 362–363

Problèmes sociaux et aide sociale en général vs Problèmes et services sociaux particuliers

Employer 361 pour les ouvrages généraux sur tous les types de problèmes et de services qui apparaissent sous 362–363, pour les ouvrages sur les principes et les méthodes d'évaluation et de règlement des problèmes lorsqu'ils ne traitent pas de problèmes particuliers, et pour les ouvrages sur les principes et les méthodes du travail social en général. Employer l'indice pour un problème particulier sous 362–363, et compléter en ajoutant la notation 5 tirée de la table sous 362–363 pour les ouvrages sur l'application des principes et des méthodes à un problème particulier, ex. : travail social auprès des pauvres, 362.553, attribution des logements afin de contrer la discrimination, 363.55. Dans le doute, préférer 361.

362–363 vs 364.1

Problèmes et services sociaux particuliers vs Infractions pénales

Employer 362–363 pour une activité humaine considérée comme un problème social, mais employer 364.1 pour l'activité traitée comme un délit, ex. : l'abus des stupéfiants considéré comme un problème social, 362.29, mais la consommation illégale de drogues, 364.177 ; le suicide considéré comme un problème social, 362.28, mais le suicide considéré comme un crime, 364.1522. Dans le doute, préférer 362–363.

362.1–4 et 614.4–5

Personnes malades et handicapées, et Incidence de la maladie et mesures publiques de prévention

Employer 362.1 et 362.4 pour les ouvrages sur la prestation des services sociaux aux personnes malades et handicapées. Employer 614.4–5 pour les ouvrages sur les mesures de prévention, sans tenir compte du point de vue mis en évidence, qu'il soit médical ou social, ex. : prestation de services d'immunisation et ouvrages sur l'aspect médical de l'immunisation, 614.47. Employer 614.4–5 pour les mesures publiques qui se limitent à la prévention, ex. : fluoration et programmes de publicité pour faire connaître les mesures à prendre pour éviter la carie dentaire, 614.5996 ; mais employer 362.19767 pour les programmes qui servent à identifier et à soigner les personnes qui ont des caries dentaires. Dans le doute, préférer 362.1.

Employer 362.2 pour les ouvrages sur l'incidence des maladies mentales et leur prévention, sur les maladies mentales considérées comme un problème social et la prestation de services aux personnes atteints de maladies mentales.

Employer 614.4–5 pour les études sur l'épidémiologie et l'incidence des maladies physiques (y compris la déficience intellectuelle et les handicaps physiques) considérées seulement du point de vue médical. Employer 362.1 et 362.3–4 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les maladies considérées comme problèmes sociaux. Dans le doute, préférer 614.4–5.

362.1–4 vs 610

Biographies et antécédents médicaux des personnes malades et handicapées, et biographies du personnel médical

Employer 362.1–4 et compléter en ajoutant la notation 092, Table 1, pour les biographies et les mémoires de personnes en phase terminale et de personnes malades et handicapées si les ouvrages n'accordent pas d'importance à d'autres disciplines, puisque ces ouvrages illustrent généralement la façon dont la société s'occupe des problèmes de santé fondamentaux et de leur solution. Employer 001–999 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur une discipline particulière, ex. : un guide de vie chrétienne à l'intention des malades, 248.86, des textes de méditation chrétienne pour les malades, 242.4. Employer 362.1–4, sans ajouter la notation 092, Table 1, pour les études de cas individuels conçues à l'intention des chercheurs, des praticiens et des étudiants en service social, ex. : études de services aux patients atteints d'une maladie du cœur, 362.19612. Employer 616–618 et compléter en ajoutant la notation 09, Antécédents médicaux, tirée de la table sous 616.1–9, pour les études des patients qui décrivent leurs maladies d'un point de vue médical plutôt que de raconter leur vie d'un point de vue social, ex. : études des cas de maladies du cœur, 616.1209. Dans le doute, préférer 362 ; cependant, préférer 616.8909, 616.890092 et les indices similaires pour les troubles psychiatriques (subdivisions de 616.852, 616.858, 616.89, 618.76) puisque les circonstances extérieures sont généralement subordonnées à l'analyse de l'état d'esprit du patient.

Employer 610 pour la plupart des biographies du personnel médical, mais employer 362 pour les ouvrages sur les médecins et les infirmières qui font valoir leur influence sur les services de santé publique et sur l'existence de ces services, ex. : biographie d'un médecin connu surtout comme instigateur d'établissements de soins à long terme, 362.16092.

363 vs 302–307, 333.7, 570–590, 600

Contrôle de la technologie

Employer 363, particulièrement 363.1 (sécurité) et 363.7 (environnement), pour les ouvrages sur le contrôle de la technologie qui étudient ce qui doit être fait, qui règlementent comment ce doit être fait, qui vérifient si cela a été fait ou non et qui enquêtent, quand cela n'a pas été fait. Employer 600 seulement pour les ouvrages qui traitent des procédés technologiques pour effectuer une opération. Employer 363 pour l'interruption des services d'un établissement (trouver le responsable de cette interruption), mais employer 600 pour la panne de machines (trouver la source de la panne).

Employer 363 si l'auteur ou l'éditeur s'intéresse au service et au besoin sociaux, 304.2 s'il s'intéresse à l'écologie humaine, 333.7 s'il s'intéresse à l'économie, 579 ou 580–590 s'il s'intéresse à la survie des organismes, 620–690 s'il s'intéresse à la fabrication des choses, 628.5 s'il s'intéresse aux techniques physiques de lutte contre la pollution, 632–635 s'il s'intéresse à la survie des cultures.

Employer 363 pour les ouvrages généraux et les ouvrages traitant des problèmes et de leur solution. Employer 302–307 pour les ouvrages qui donnent beaucoup d'importance à la dynamique sociale du problème, employer 333.7 pour la documentation axée sur les ressources, et employer 600 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur la technologie.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 363, autres indices de la classe 300, 570–590, 600. Préférer les indices de la classe 300 pour la plupart des ouvrages publiés par les éditeurs commerciaux et les groupes d'intervention en environnement ou en sécurité.

Voir aussi 300 vs 600 ; aussi 301–307 vs 361–365.

363 vs 344.02–.05, 353–354

Autres problèmes et services sociaux vs Droit et administration publique

Employer 363 pour le travail des organismes dont se sert le gouvernement pour faire respecter l'esprit de la loi en matière de population, de sécurité, d'environnement et de fourniture des besoins essentiels, y compris la plupart des études des politiques et des procédures détaillées pour appliquer la loi, les politiques ou les règlements. Employer 344.02–.05 pour la loi elle-même, les projets de loi et l'application de la loi devant les tribunaux par rapport à ces domaines. Employer 353–354 pour l'administration interne des organismes responsables de ces domaines, y compris leurs rapports administratifs annuels. Dans le doute, préférer 363.

Application des lois

Employer 363.23 pour l'application de la loi par la police, mais employer 353–354 pour l'application de la loi par les organismes gouvernementaux dans le sens de vérification du respect des exigences de la loi, ex. : activités d'un ministère de l'Éducation pour s'assurer que les établissements scolaires répondent aux exigences de la loi, 353.8. Cependant, employer 340 pour les lois régissant les modes d'application des lois, ex. : la loi régissant les mesures que peut employer la police pour faire appliquer les lois, 344.0523 (ou 345.052 si l'ouvrage a trait aux questions d'enquêtes criminelles). Dans le doute, préférer 363.23.

Classer l'application des lois par les tribunaux sous 342–347, et compléter en ajoutant la notation 0269 de la table sous 342–347 si c'est approprié, ex. : instance qui vise à promouvoir l'application des lois fiscales, 343.040269.

363.1

Programmes de sécurité publique

Le sens et l'étendue attribués au terme « sécurité » peut varier. Employer 363 si le terme couvre presque l'ensemble des services sociaux ou même 361 s'il renferme suffisamment de matière qui se classe sous 362. Employer 363.2 si le terme « sécurité » se restreint au travail des services de police et d'incendie.

Priorité de la sécurité

Employer 363.1 ou 363.3 plutôt que d'autres indices de la classe 300 pour les aspects de la sécurité auxquels doit faire face la société par des enquêtes et des programmes (les sujets dans la table de complément sous 362–363), ex. : sécurité ferroviaire, 363.122 (et non 385.0289). Cependant, employer 353.9 pour l'administration publique de la sécurité.

363.1 vs 600

Règlements de sécurité

Employer 363.1 et ajouter la subdivision 6 de la table sous 362–363, s'il y a lieu, pour les manuels rédigés par ou pour les organismes de sécurité qui étudient des détails techniques nécessaires à la réglementation et à l'inspection des diverses opérations tout en mettant l'accent sur les services de sécurité. Employer un indice lié à la technologie concernée sous 600 pour les règlements de sécurité qui expliquent en détail les techniques de fonctionnement et de construction, même si les règlements sont présentés sous forme de réglementation officiellement promulguée par une autorité en matière de sécurité. Dans le doute, préférer 363.1.

363.31 vs 303.376, 791.4

Censure

Employer 363.31 pour la censure des films et des émissions après leur sortie ou leur diffusion, ex. : utilisation de la puce antiviolence par les parents. Employer 303.376 pour les théories sur la censure et les études sociales sur la censure des films, de la radio et de la télévision. Employer 791.4 pour la censure des films et des émissions au moment de leur production, ex. : censure par le montage. Dans le doute, préférer 363.31.

363.5, 363.6, 363.8 vs 338

Logement, services publics et approvisionnement alimentaire vs Production

Les indices 363.5, 363.6 et 363.8 couvrent les problèmes d'approvisionnement pour satisfaire les besoins essentiels de la vie, et chacun a des répercussions économiques. Employer 363.5, 363.6 ou 363.8 pour les facteurs sociaux touchant la disponibilité du logement, de l'eau, du combustible ou des aliments, ou pour les mesures sociales afin d'assurer un approvisionnement suffisant. Employer 338 pour l'effet de ces sujets sur les aspects économiques de la société ou pour l'effet des conditions économiques sur la disponibilité du logement, de l'eau, du combustible ou des aliments. Par exemple, employer 363.81 pour une étude sur l'écart entre la croissance anticipée de l'approvisionnement alimentaire et celle de la population, mais employer 338.19 pour une étude sur l'influence, sur l'approvisionnement alimentaire, de la chute des prix à la production. Dans le doute, préférer 363.5, 363.6 ou 363.8.

363.5 vs 307.336, 307.34

Logement

Employer 363.5 pour les ouvrages sur les problèmes de logement et les solutions adaptées spécifiquement au logement. Employer 307.336 pour l'analyse descriptive des modèles d'habitation qui aborde les problèmes dans le contexte de la sociologie des communautés. Employer 307.34 pour les ouvrages abordant les problèmes de logement dans le contexte de la restructuration de communautés entières. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 363.5, 307.34, 307.336.

363.5 vs 643.1

Logement vs Habitation

Employer 363.5 pour les ouvrages interdisciplinaires sur le logement traitant des aspects sociaux du problème puisque le terme « logement » désigne normalement le fait de disposer d'un abri au sens abstrait du terme. Employer 643.1 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les habitations et l'usage qu'on en fait et pour les aspects de l'économie domestique tant du logement que de l'habitation puisque le terme « habitations » se dit normalement des bâtiments considérés comme objets physiques concrets. Dans le doute, préférer 363.5.

363.61

Rapports sur l'approvisionnement en eau

Employer 363.61 pour les rapports centrés sur le problème du traitement et de la distribution de l'eau aux consommateurs et pour les rapports interdisciplinaires sur l'approvisionnement en eau. Employer 333.91 pour les rapports qui traitent surtout de la quantité d'eau utilisée ou de la quantité d'eau qui sera nécessaire dans l'avenir ; 363.7284 pour les rapports qui traitent surtout du traitement adéquat des eaux usées ; 363.739472 pour les rapports qui traitent surtout de la protection des eaux naturelles ; et 553.7 pour les rapports qui traitent surtout de la réserve d'eau disponible. Dans le doute, préférer 363.61.

Employer 333.9116 pour les ouvrages qui traitent en général du contrôle nécessaire pour assurer la protection de la qualité de l'eau ; 553.7 en ajoutant la notation 1-9, Table 2, s'il y a lieu, pour les rapports qui rendent compte de la qualité chimique et biologique de l'eau disponible, sans traiter d'un objectif particulier, ex. : étude de référence sur la qualité des eaux de surface en France, 553.780944 ; 363.61 pour les rapports sur la surveillance de la qualité de l'eau comme moyen d'assurer la conformité aux normes d'approvisionnement en eau ; 363.739463 pour les rapports sur le même sujet comme moyen d'assurer la conformité aux normes de pollution des eaux usées ; 628.16 pour les rapports comme moyen de déterminer la capacité des usines d'épuration de l'eau et les difficultés techniques du traitement de l'eau ; et 628.3 pour les rapports comme moyen de vérifier l'efficacité de l'épuration des eaux usées.

363.73 vs 571.95, 577.27

Pollution vs Toxicologie vs Influence de l'homme sur l'écologie

Employer 363.7363 ou l'indice pour le polluant ou le milieu particulier sous 363.738–.739, et compléter en ajoutant la notation 63 de la table sous 362–363 pour les études de la pollution dans lesquelles la croissance et le déclin d'espèces biologiques indicatrices servent simplement à mesurer l'étendue et le type de pollution, et sont interprétés pour suggérer le besoin et la pertinence de mesures correctives, ex. : surveillance des pluies acides par l'utilisation d'espèces indicatrices, 363.738663.

Employer 571.95 pour les états pathologiques causés par la pollution et d'autres agents dans les tissus d'organismes. Employer 577.27 ou l'indice pour le milieu écologique particulier (biome) sous 577.3–.7, et compléter en ajoutant la notation 27 dérivée des indications sous 577.3–.6 ou la notation 27 dérivée des indications sous 577.76–.79 pour les effets les plus généralisés des substances sur la communauté d'organismes, ex. : la réduction du décompte des espèces (biodiversité) et l'état de santé et la vitalité des espèces qui survivent.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 363.73, 571.95, 577.27.

Voir aussi 333.7–.9 vs 363.1, 363.73, 577.

363.8 vs 613.2, 641.3

Approvisionnement alimentaire vs Diététique vs Aliments

Employer 363.8 pour les ouvrages qui traitent des disponibilités alimentaires pour assurer les besoins de la société en général et de divers groupes sociaux ainsi que pour les ouvrages interdisciplinaires sur la nutrition. Employer 613.2 pour les ouvrages visant à aider les personnes à combler leurs besoins alimentaires et à maintenir l'équilibre de l'apport alimentaire sans perdre ni gagner du poids, pour la documentation destinée aux diététistes pour préparer des régimes individuels, et pour les ouvrages généraux sur les aspects personnels de la nutrition. Employer 641.3 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les aliments eux-mêmes, et pour les ouvrages interdisciplinaires sur les aliments. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 363.8, 641.3, 613.2.

364.1551 vs 364.1372

Traite des êtres humains vs. Trafic de migrants

Employer 364.1372 Trafic de migrants pour les ouvrages en criminologie qui s'intéressent aux passeurs facilitant l'entrée illégale de personnes dans un pays dans le but de réaliser un profit alors qu'il y a entente entre le passeur et la personne qui fait l'objet du trafic. Employer 364.1372 pour le trafic de migrants lorsque les passeurs maltraitent les personnes qui font l'objet du trafic ou, par négligence, ne les protègent pas mais sans chercher par ruse à les exploiter.

Employer 364.1551 Traite des êtres humains pour les ouvrages en criminologie qui s'intéressent au commerce coercitif des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, de travail ou d'une autre forme d'exploitation. Si ce qui se prétend être du trafic de migrants trompe en fait les gens pour les exploiter, employer 364.1551 Traite des êtres humains (et non 364.1372).

Classer les ouvrages généraux en criminologie qui traitent de façon égale du trafic de migrants et de la traite des êtres humains à 364.1551. Dans le doute, préférer 364.1551.

365.47 vs. 365.45, 323.631

Établissements pour immigrants et réfugiés vs Établissements pour prisonniers politiques et groupes de personnes apparentées vs Étrangers

Employer 365.47 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les établissements de détention pour les immigrants, pour les ouvrages interdisciplinaires sur les établissements de détention pour les réfugiés.

Employer 365.45 pour les ouvrages généraux sur les établissements qui détiennent des personnes sans inculpation en temps de guerre (camps de concentration ou camps d'internement). Les personnes détenues dans les camps de concentration ou dans les camps d'internement peuvent être des citoyens ou des étrangers, ex. : ressortissants de nations ennemies. Pour les camps de concentration ou les camps d'internement associés à une guerre particulière, employer l'indice de la guerre, ex. : camps de concentration de la Seconde Guerre mondiale, 940.5317.

Employer 323.631 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les aspects relatifs aux droits de l'homme des politiques concernant la détention d'étrangers.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 365.47, 365.45, 323.631.

371 vs 353.8, 371.2, 379

Administration scolaire et politique

Employer 371 pour les opérations et activités fondamentales des écoles et des systèmes scolaires. Employer 353.8 seulement pour l'administration des ministères d'éducation nationaux, des États ou des provinces qui régissent et soutiennent les systèmes scolaires locaux. Employer 371.2 pour les ouvrages généraux sur l'administration scolaire (ou des systèmes scolaires) et pour les ouvrages qui couvrent à la fois les concepts sous 371.2 et 353.8. Employer 371.201–.207 et les indices mentionnés sous 371.201–.207 pour des sujets particuliers en administration des installations et des systèmes scolaires.

Employer 379 pour la politique et les débats sur les principales questions en matière d'éducation, ex. : examen du rôle du gouvernement. Des subdivisions sont prévues sous 379 uniquement pour les ouvrages généraux portant sur le soutien et la gestion de l'enseignement public et pour une sélection limitée d'importantes questions controversées en matière d'éducation. Employer 370–378 pour la politique publique et les débats concernant toutes les autres questions en matière d'éducation (c'est-à-dire toutes les questions non mentionnées expressément sous 379).

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 371, 371.2, 379, 353.8.

371.01–.8 vs 372–374, 378

Niveaux d'enseignement particuliers et sujets relatifs à l'éducation

Employer 371.01–.8 pour des sujets particuliers relatifs à deux ou plusieurs niveaux en éducation, ex : sujet par rapport à l'enseignement primaire et secondaire, à l'enseignement secondaire et supérieur. Employer 372–374 et 378 pour n'importe quel sujet ou pour tous les sujets qui s'appliquent à un niveau particulier. Des dispositions particulières existent à chaque niveau pour tous les sujets particuliers mentionnés sous 371.01–.8, généralement la subdivision 1 sous le niveau

particulier, ex. : à 372.1. Dans le doute à savoir si l'ouvrage ne traite que d'un niveau ou de plusieurs niveaux, préférer 371.01–8.

371.262 vs 371.264

Tests normalisés vs Prévision de la réussite scolaire et classement

Employer 371.262 pour les ouvrages qui se concentrent sur des tests particuliers et leur utilisation. Employer 371.264 pour les études générales de l'utilisation des résultats des tests normalisés dans la prévision de la réussite scolaire et le classement. Employer 371.26 pour les ouvrages qui donnent un traitement important à la fois aux tests en général et à leur utilisation dans la prévision de la réussite scolaire et le classement. Dans le doute, préférer 371.262.

372.24 et 373.23

Niveaux d'enseignement primaire et secondaire particuliers

Les tables ci-dessous présentent différentes façons courantes de regrouper les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire. Employer le modèle de la première table quand il s'agit d'un seul niveau. Cette table reflète le plan 3–3–3 employé dans les Tables générales. Les autres tables montrent comment les autres regroupements se classent dans les Tables générales.

Niveaux	Indices
1–3 (premier cycle de l'enseignement primaire)	372.241
4–6 (deuxième cycle de l'enseignement primaire)	372.242
7–9 (premier cycle de l'enseignement secondaire)	373.236
10–12 (deuxième cycle de l'enseignement)	373.238
Le modèle 6–6 :	
Niveaux	Indices
1–6 (enseignement primaire)	372
7–12 (enseignement secondaire)	373
Le modèle 8–4 :	
Niveaux	Indices
1–8 (enseignement primaire)	372
9–12 (enseignement secondaire)	373
Le modèle 4–4–4 :	
Niveaux	Indices
1–4 (enseignement primaire)	372
5–8 (premier cycle du secondaire)	373.236
9–12 (enseignement secondaire)	373

Employer le niveau le plus élevé pour les autres combinaisons, à moins que la majorité des niveaux se situent à un niveau inférieur, ex. : une école primaire comprenant la maternelle jusqu'à la 2e année, 372.241. Employer 371 pour les écoles couvrant la première année jusqu'à la neuvième année ou plus.

Ces indications s'appliquent seulement à l'étude des regroupements de niveaux en général, ex. : écoles secondaires de premier cycle aux États-Unis, 373.2360973. Employer l'aire géographique sous l'indice général pour l'enseignement élémentaire ou secondaire (ou 371.009) pour une école particulière, ex. : une école secondaire de premier cycle particulière d'Atlanta, en Géorgie, 373.758231.

La source d'information relative à la comparaison des niveaux d'enseignement des différents pays est la *Classification internationale type de l'éducation : CITE 1997* (UNESCO 1997).

378.4–9 vs 355.00711

Écoles militaires au niveau supérieur

Employer 378.4–9 (378 suivi de la notation pour l'aire géographique où elle est située) pour une école militaire de niveau universitaire qui n'est pas une académie officielle de formation, c'est-à-dire celles où les étudiants (sauf en temps de guerre) se destinent normalement à des professions civiles, ex. : Virginia Military Institute (Lexington, Virginie), 378.755853, The Citadel (Charleston, Caroline du Sud), 378.757915.

Employer 355.00711 suivi de la notation du pays qu'elle dessert pour une académie militaire officielle (ou un indice similaire pour une académie d'un service particulier), ex. : Royal Military Academy (Sandhurst, Angleterre) 355.0071141, United States Naval Academy (Annapolis, Maryland) 359.0071173. Dans le doute, préférer 378.4–9.

380

Commerce, communications, transports

Puisque 380 fait partie de 330, la table de priorité des sujets sous 330 s'emploie également pour les sujets sous 380. Le commerce, les communications et les transports occupent, dans cette table, la même position que la production. Par conséquent, employer 331.1251388 pour un ouvrage sur le marché du travail dans les transports, mais employer 388.049 pour un ouvrage sur l'économie de la production des transports.

Table de complément

09 vs 065

Histoire et étude géographique vs Entreprises

Employer la notation 09 lorsque l'ouvrage traite du système (installations, activités, services) que maintient l'entreprise dans une aire géographique particulière, ex. : transport ferroviaire assuré par l'Union Pacific Railroad, 385.0978. Pour les entreprises internationales, employer la notation 09 seulement lorsque l'ouvrage se limite à une région particulière, ex : ouvrage général sur le transport aérien assuré par United Airlines, 387.7 ; transport aérien aux États-Unis assuré par United Airlines, 387.70973.

Employer la notation 065 pour l'histoire de l'entreprise, ex. : histoire de l'Union Pacific Railroad, 385.06578. Pour les entreprises internationales, employer l'indice géographique du pays où se trouve leur siège social, ex. : United Airlines, 387.706573. Dans le doute, préférer 09.

384.54, 384.55, 384.8 vs 791.4

Radio, télévision et films

Employer 384.54, 384.55 et 384.8 pour les ouvrages interdisciplinaires et pour les divers aspects de la présentation d'une émission au grand public, ex. : choix du jour et de l'heure de diffusion d'une émission de variétés télévisée, 384.5531. Employer 791.4 pour les divers aspects de la production d'une émission particulière, ex. : enchaînement des divers numéros d'une émission de variétés pour la télévision, 791.450232. Dans le doute entre 384 et 791.4, préférer 384.

Classer l'histoire d'une entreprise de radio, télévision ou cinéma comme suit :

1. Employer 384 et compléter en ajoutant la notation 09, Table 1, pour une histoire générale de l'entreprise, ex. : histoire du réseau de télévision NBC (National Broadcasting Company), 384.5540973, et pour l'histoire du système (installations, activités, services) maintenu par l'organisation, ex. : stations diffusant les émissions de télévision de NBC, 384.554530973.
2. Employer 384 et compléter en ajoutant la notation 065 de la table de complément sous 380 pour l'histoire de l'entreprise, ex. : histoire du réseau de télévision NBC en tant qu'entreprise commerciale, 384.55406573.
3. Employer 791.4 et compléter en ajoutant la notation 09, Table 1, pour l'histoire et l'évaluation critique des produits de l'entreprise, ex. : histoire des émissions télévisées fournies par NBC, 791.450973.

391 vs 646.3, 746.92

Costume vs Vêtements

Employer 391 pour les coutumes vestimentaires, comme ce qui se portait dans le passé, ce qui est à la mode présentement, les costumes nationaux, ex. : mode de l'époque édouardienne, 391.0094109041, les costumes nationaux de Lituanie, 391.0094793. Employer 646.3 pour les aspects de l'économie domestique, comme l'art de savoir s'habiller avec un budget limité, de choisir la meilleure qualité de vêtements, de se vêtir correctement pour évoluer dans le monde des affaires. Employer 746.92 pour les aspects artistiques, comme le vêtement considéré comme produit des arts du textile, de la création de mode. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 391, 746.92, 646.3.

La source d'information relative aux catégories de costumes et de vêtements est *The Fairchild Dictionary of Fashion*, 3^e éd. (New York : Fairchild Publications, 2003).

392, 393, 394 vs 793.2

Événements associés aux coutumes vs. Soirées et divertissements en société

Employer 392, 393 ou 394 pour les ouvrages généraux sur les événements associés aux coutumes et pour les ouvrages sur les événements associés aux coutumes qui mettent l'accent sur les activités habituelles. Par exemple, employer 392.5 pour les ouvrages généraux sur les réceptions de mariage et pour les ouvrages sur les réceptions de mariage qui mettent l'accent sur les activités habituelles comme les discours de félicitations aux mariés.

Employer 793.2 pour les ouvrages sur les événements qui mettent l'accent sur les activités récréatives. Par exemple, employer 793.23 pour les ouvrages sur les réceptions de mariage qui mettent l'accent sur les activités récréatives comme la danse.

Dans le doute, préférer 392, 393 ou 394.

398.2

Littérature populaire

Il n'y a aucun moyen, en littérature populaire à 398.2, de préciser si l'ouvrage est un recueil. Ne pas tenir compte de cet aspect dans la classification, et employer l'indice le plus précis possible.

Employer la notation 09, Table 1, pour distinguer la critique littéraire des recueils de contes et de légendes, ex. : critique d'histoires de fantômes, 398.2509, critique d'histoires de fantômes françaises, 398.209440509. Cependant, ne pas ajouter la notation 09 pour les contes et légendes particuliers, ex. : critique littéraire d'une histoire de fantômes de la France, 398.2094405.

398.2 vs 201.3, 230, 270, 292–299

Mythes et légendes

Employer 398.2 pour les mythes ou la mythologie présentés comme divertissement culturel ou, plus particulièrement, comme représentation de l'expression littéraire primitive d'une société, même s'ils sont peuplés de dieux et de déesses. Employer 201.3 et les indices similaires de la classe 200 pour la mythologie présentée d'un point de vue strictement théologique ou comme représentation de la religion d'un peuple. Par exemple, employer 398.2 pour les mythes gréco-romains racontés aux jeunes, mais employer 294.382325 pour les contes de Jataka illustrant le personnage de Bouddha.

Employer 398.2 pour la mythologie sans fondement religieux qui traite des croyances et des histoires souvent considérées comme des superstitions, des légendes, des contes de fées, etc., dans lesquelles le contenu ou l'intérêt religieux n'est pas évident. Employer 201.3 et les indices similaires de la classe 200 pour la mythologie ayant un fondement religieux qui traite des croyances les plus fondamentales des personnes, et des croyances et pratiques religieuses.

Classer les mythes et légendes particuliers présentés comme exemples de la religion d'un peuple au sujet en religion, ex. : légendes de l'avènement de Jésus en Bretagne (Grande-Bretagne), 232.9.

Employer 398.2 pour les ouvrages interdisciplinaires sur la mythologie, puisque cet indice comprend les récits populaires dont l'intérêt dépasse la seule religion. Dans le doute, préférer 398.2.

398.2 vs 398.3–.4

Littérature populaire

Employer 398.2 pour un conte populaire sur un sujet particulier et la critique littéraire de ce conte. Employer 398.3–.4 pour les ouvrages généraux sur l'histoire et la critique du conte, ex. : contes de sorcières et de magiciens, 398.21, un traité expliquant pourquoi, dans les contes, les sorcières sont presque toujours mauvaises et les magiciens, bons, 398.45. Dans le doute, préférer 398.2.

401.43 vs 306.44, 401.45, 401.9, 412, 415

Signification

Employer 401.43 pour les ouvrages sur la sémantique qui s'occupent de la signification du langage et traitent des sujets comme la synonymie, l'ambiguïté et la vérité sémantique (vérité métalinguistique). La sémantique s'intéresse particulièrement à la structure logique sous-jacente au langage naturel, c'est-à-dire à la détermination des éléments qui, dépassant la grammaire normative, sont nécessaires à la compréhension d'un énoncé. Employer 412 pour les ouvrages sur l'étymologie qui étudient l'histoire des significations des mots particuliers. Employer 415 pour les ouvrages sur la grammaire qui s'intéressent à la signification seulement en fonction de la morphologie et de la syntaxe. Dans le doute, préférer 401.43.

Employer 401.45 pour les ouvrages interdisciplinaires sur la pragmatique linguistique. Employer 306.44 pour les ouvrages sur la sociologie du langage qui s'intéressent à la signification dans la mesure où la signification est affectée par le contexte socioculturel. Employer 306.44 également pour les ouvrages sur la pragmatique linguistique qui étudient le langage dans son contexte socioculturel, mais employer 401.9 pour les ouvrages sur la pragmatique qui portent sur le contexte psychologique individuel. Dans le doute, préférer 401.45.

407.1, T1—071 vs 401.93, T4—019, 410.71, 418.0071, T4—80071

Étude et enseignement des langues vs Acquisition du langage

Employer 407.1 pour les ouvrages généraux sur l'étude et l'enseignement, tant des langues que de la littérature. Employer 410.71 pour les ouvrages sur l'étude et l'enseignement de la linguistique. Employer 418.0071 pour les ouvrages traitant des méthodes d'étude et d'enseignement des langues.

Employer la notation de la langue particulière, et compléter en ajoutant la notation 071, Table 1 (incorporée à la Table 4), pour les ouvrages sur l'étude et l'enseignement de la linguistique de cette langue, et pour les ouvrages généraux sur l'étude et l'enseignement, tant de la langue que de sa littérature, ex. : ouvrages généraux sur l'étude et l'enseignement du français et de la littérature française, 440.71. Employer la notation 80071, Table 4, pour les ouvrages sur les méthodes d'étude ou d'enseignement d'une langue particulière, ex. : méthodes d'enseignement du français élémentaire, 448.0071. Dans le doute, préférer T1—071.

Employer 401.93 pour les ouvrages sur la psychologie de l'apprentissage informel d'une langue comme, par exemple, lorsqu'un enfant apprend de ses parents. Employer T4—019 pour la psychologie de l'apprentissage informel d'une langue particulière. Employer 418.0071 ou T4—80071 pour une langue particulière, pour la psychologie de l'étude et de l'enseignement formels d'une langue. Employer 401.93 ou T4—019 pour une langue particulière, pour les ouvrages généraux sur la psychologie de l'apprentissage d'une langue, à la fois formel et informel. Dans le doute, préférer 401.93 ou T4—019.

410

Linguistique

Linguistique normative

Employer 410, 411–417, 419, et 420–490 suivi de la notation 1–7, Table 4, pour les ouvrages sur les approches non normatives de la linguistique (ex. : linguistique descriptive et théorique) qui décrivent ou expliquent l'usage d'une langue comme elle est ou comme elle était sans tenir compte de l'usage correct idéal. Employer 418 et 419–490 suivi de la notation 8, Table 4, pour les ouvrages

sur les approches normatives qui s'occupent de promouvoir un usage normatif ou correct d'une langue, c'est-à-dire la volonté d'apprendre à parler ou à écrire une langue aussi correctement que les gens instruits dont c'est la langue maternelle. Par exemple, employer 415 et la notation 5, Table 4, pour les ouvrages descriptifs sur la grammaire, mais employer 418 et la notation 82, Table 4, pour les ouvrages normatifs sur la grammaire, ex. : ouvrages descriptifs sur la grammaire française, 445, ouvrages normatifs sur la grammaire française, 448.2. Cependant, employer 413 et la notation 3, Table 4, pour les dictionnaires, qu'ils soient normatifs ou descriptifs, ex. : dictionnaires français, 443.

Employer l'indice pour les approches non normatives dans le cas des ouvrages généraux qui traitent de linguistique normative et de linguistique non normative, ex. : un recueil contenant des textes descriptifs et normatifs sur la grammaire en général ou la grammaire de différentes langues, 415. Dans le doute, préférer l'indice pour les approches non normatives.

Linguistique contrastive

Employer 410, ou les autres indices non limités à la linguistique appliquée, pour les ouvrages sur la linguistique contrastive qui sont purement descriptifs ou théoriques, ou encore une combinaison de linguistique appliquée et non appliquée. Employer 418 et la notation 8, Table 4, pour les ouvrages de linguistique contrastive qui mettent l'accent sur la découverte de moyens visant à prévenir les erreurs causées par l'interférence ou les transferts négatifs d'une première langue dans l'apprentissage d'une seconde langue ou dans la traduction vers une autre langue. Dans le doute, préférer l'indice non limité à la linguistique appliquée.

Linguistique historique

Employer 417.7 pour les ouvrages sur la linguistique historique (diachronique) générale. Employer la notation 09, Table 1, pour la linguistique historique générale d'une langue particulière ou pour la linguistique historique d'un sujet particulier, si l'ouvrage présente une histoire, mais non si l'ouvrage traite simplement de façon générale des processus de changement. Par exemple, employer 415 pour une étude générale de l'évolution grammaticale, 425.09 pour une histoire de l'évolution grammaticale de la langue anglaise et 420.9 pour une histoire de toutes les sortes de changements de la langue anglaise. Même s'il n'existe pas d'équivalent à l'indice 417.7 pour les langues particulières dans la Table 4, la notation 7 sous certaines langues particulières existe pour les ouvrages qui font ressortir les caractéristiques propres de certaines formes primitives de la langue, ex. : 427.02, moyen anglais.

Linguistique comparée

Classer une comparaison de deux langues à la langue qu'il est plus important de souligner localement (habituellement la langue la moins courante dans le contexte). Par exemple, les bibliothèques des pays anglophones classeront un ouvrage comparant l'anglais et le japonais à 495.6, mais les bibliothèques au Japon le classeront à 420. S'il n'est pas nécessaire d'établir de priorité, classer l'ouvrage à la langue mentionnée en dernier lieu dans la Table 6.

Classer une comparaison de trois ou plusieurs langues à l'indice le plus précis qui les englobe toutes ; ex. : employer 430 pour une comparaison du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais, puisqu'il s'agit de trois langues germaniques ; employer 491.6 pour une comparaison du gaélique, du gallois et du breton puisqu'il s'agit de trois langues celtiques.

Employer 410 s'il n'existe pas d'indice qui couvre toutes les langues, ex. : une comparaison du français, de l'hébreu et du japonais.

Appliquer ces critères pour les comparaisons d'un seul élément de plusieurs langues, mais ne pas ajouter la notation de la Table 4 à l'indice attribué aux familles linguistiques, sauf indication contraire. Par exemple, les bibliothèques des pays anglophones classeront un ouvrage comparant la grammaire de l'anglais et du japonais à 495.65, mais les bibliothèques au Japon le classeront à 425. Employer 415 pour une comparaison de la grammaire du français, de l'hébreu et du russe ; employer 430.045 pour une comparaison de la grammaire du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais (parce qu'il y a des indications de complément à 430.04) ; mais employer 491.6 pour une comparaison de la grammaire du gaélique, du gallois et du breton.

Voir aussi 407.1, T1—071 vs 401.93, T4—019, 410.71, 418.0071, T4—80071.

420–490

Langues particulières

Dialectes

Les sources ne s'accordent pas toutes pour établir si une langue particulière est une langue ou un dialecte. Considérer une langue comme un dialecte si la Classification décimale Dewey la traite comme un dialecte même si elle est considérée comme une langue dans l'ouvrage à classer, et vice versa.

Langue vs sujet

Classer les exemples et les recueils de « textes » dont le but est de présenter et d'étudier une langue à la langue, même s'ils se limitent à un sujet particulier, ex. : une grammaire de l'anglais scientifique, 425. Classer l'analyse linguistique d'un ouvrage particulier à l'indice de l'ouvrage. Dans le doute, préférer le sujet particulier ou l'ouvrage.

471–475, 478 vs 477

Latin classique vs Latin archaïque, postclassique, populaire

La période du latin classique s'étend de 80 av. J.-C. à 130 apr. J.-C. (l'époque de Cicéron de 80 av. J.-C. à 43 av. J.-C., l'âge d'or de la littérature du siècle d'Auguste de 43 av. J.-C. à 18 apr. J.-C., l'âge d'argent de 18 à 130 apr. J.-C.). Employer 471–475 et 478 pour le latin formel ou littéraire, écrit à n'importe quelle époque après l'âge classique, qui se conforme aux normes de cette époque, ex. : une étude linguistique sur les manuscrits latins des moines d'Ionie. Toutefois, employer 477 pour les ouvrages sur le latin populaire, sur le latin archaïque (80 av. J.-C. ou avant cette période) ou sur le latin postclassique. Le terme « latin postclassique » se rapporte au latin non classique ou populaire employé depuis la mort de Juvénal (140 apr. J.-C.) jusqu'à la période qui fut témoin d'un intérêt renouvelé pour le latin « pur » de la période classique aux 11^e et 12^e siècles et à partir du 14^e siècle. Dans le doute, préférer 471–475 et 478.

500 vs 001

Sciences naturelles et mathématiques vs Le savoir

Employer 500 pour les ouvrages sur les « sciences » qui accordent de façon évidente l'importance aux sciences naturelles et aux mathématiques. Employer 001 pour les ouvrages qui utilisent le mot « sciences » sans traiter davantage des « sciences naturelles », par exemple, un ouvrage qui couvre aussi les sciences sociales et les aspects analytiques d'autres disciplines. Employer 001.2 Acquisition du savoir et des connaissances quand le mot « sciences » sert à désigner des disciplines

à l'extérieur de la classe 500. Employer Recherche plutôt que 507.2 pour les ouvrages sur la méthode scientifique et la recherche scientifique qui n'accordent pas une importance particulière aux « sciences naturelles ». Cependant, employer 509 pour l' « histoire des sciences », car l'expression désigne habituellement les sciences naturelles et les mathématiques. Dans le doute, préférer 500.

510

Mathématiques

Matières scolaires aux niveaux primaire et secondaire

Employer les indices suivants pour le genre de mathématiques enseignées présentement dans les écoles primaires et secondaires :

Arithmétique	513
Algèbre	512.9
Géométrie	516.2
Trigonométrie	516.24

Le classificateur doit cependant faire attention quand il classe des ouvrages comportant dans le titre le mot « précalcul ». Employer 510 pour les ouvrages englobant trois ou plusieurs sujets dont l'algèbre, l'arithmétique, le calcul élémentaire, la géométrie et la trigonométrie. Employer 512 pour les ouvrages traitant principalement d'algèbre ou d'algèbre et d'arithmétique. Employer 515 pour les ouvrages traitant principalement de calcul élémentaire. Dans le doute, préférer 510.

Combinaison de sujets

Suivre les indications suivantes pour classer à 512.1 Algèbre en relation avec les autres branches des mathématiques, à 513.1 Arithmétique en relation avec les autres branches des mathématiques et à 515.1 Analyse et calcul en relation avec les autres branches des mathématiques. Suivre aussi les indications pour l'utilisation de la note « Classer ici l'algèbre linéaire en relation avec la géométrie analytique » à 512.5 Algèbre linéaire :

1. Employer ces indices pour les ouvrages qui traitent fondamentalement d'un sujet, mais qui contiennent de l'information sur un autre sujet, soit à la fin, soit tout au long de l'ouvrage. Par exemple, employer 512.12 Algèbre et géométrie euclidienne, pour un manuel qui contient dix chapitres sur l'algèbre et deux sur la géométrie euclidienne.
2. Employer ces indices seulement pour les ouvrages qui traitent principalement de la branche nommée la première. Par exemple, employer 512.13 pour les ouvrages sur l'algèbre contenant un peu de trigonométrie ; employer 516.24 pour les ouvrages sur la trigonométrie contenant un peu d'algèbre.

510, T1—0151 vs 003, T1—011

Systemes

Employer 510 pour les ouvrages sur les systèmes purement mathématiques, ex. : systèmes d'équations. Il peut être nécessaire d'examiner attentivement un ouvrage pour déterminer s'il se

limite aux systèmes purement mathématiques parce que les mêmes termes ou des termes similaires peuvent être employés pour les systèmes mathématiques et pour les descriptions mathématiques de systèmes réels ; par exemple, un ouvrage sur les systèmes dynamiques peut traiter des mathématiques (515.39) ou de systèmes du monde réel (003.85).

Employer 003 pour les ouvrages sur les mathématiques appliquées à des systèmes du monde réel, même s'ils sont hautement mathématiques et même s'ils sont structurés selon des notions mathématiques. Employer 003 si l'ouvrage explique clairement que les mathématiques ne sont présentées qu'à titre d'éléments de base à la théorie des systèmes et que la partie de l'ouvrage relative aux systèmes est présentée selon des applications particulières, des types ou des notions de systèmes, comme le contrôle, la stabilité, l'entrée-sortie, la rétroaction, l'observabilité ou l'estimation d'état.

Dans le doute, préférer 510.

Employer la notation 011, Table 1, pour les ouvrages qui soulignent clairement les systèmes, les modèles, la prévision ou d'autres sujets apparaissant sous 003. Employer la notation 0151, Table 1, pour les ouvrages qui n'insistent pas sur ces sujets. Dans le doute, préférer T1—0151.

Voir aussi 519.5, T1—015195 vs 001.422, T1—0727.

510, T1—0151 vs 004—006, T1—0285

Mathématiques et applications informatiques

Employer 510 et compléter en ajoutant la notation 0285, Table 1, pour l'emploi ou l'application de l'informatique dans le domaine des mathématiques, ex. : logiciels utilisés pour résoudre des équations différentielles ordinaires, 518.63028553. Employer 004—006 et compléter en ajoutant la notation 0151, Table 1, pour les mathématiques appliquées à l'informatique, ex. : fonctions récurrentes utilisées pour expliquer le fonctionnement des ordinateurs, 004.0151135. Dans le doute, préférer 510 suivi de la notation 0285, Table 1.

Si l'application se fait dans une troisième discipline, employer la notation 0285, Table 1, pour les ouvrages qui traitent à la fois de l'emploi des ordinateurs et de l'emploi des mathématiques, ex. : logiciel pour résoudre les calculs d'ingénierie structurale, 624.1028553.

519.5, T1—015195 vs 001.422, T1—0727

Statistiques

La statistique peut se diviser en trois parties :

1. Comment obtenir et organiser les données statistiques
2. Comment utiliser les données par des moyens mathématiques pour obtenir l'information sur le sujet étudié
3. Comment interpréter les résultats statistiques

Employer 519.5 ou l'indice sous 001—999 pour le sujet, et compléter en ajoutant la notation 015195,

Table 1, pour les ouvrages couvrant seulement la partie 2, ou encore la partie 2 avec des informations secondaires sur la partie 1 ou la partie 3, ou sur les parties 1 et 3. Employer 001.422 ou l'indice sous 001–999 pour le sujet, et compléter en ajoutant la notation 0727, Table 1, pour les ouvrages qui accordent un traitement égal aux parties 1, 2 et 3, ou qui contiennent l'information sur seulement la partie 1 ou la partie 3, ou sur les parties 1 et 3.

Dans plusieurs disciplines, on utilise pour un ouvrage statistique un suffixe comme –métrie ou –statistique associé au nom de la discipline, ex. : sociométrie, économétrie, biométrie, biostatistique. Ordinairement, les ouvrages sur ces sujets s'intéressent surtout à la partie 2 de la liste ci-dessus, avec un traitement secondaire de la partie 3 ou de la partie 1, ou des deux. Employer pour ces ouvrages l'indice sous 001–999 pour le sujet, et compléter en ajoutant la notation 015195, Table 1. Pour les ouvrages qui ont un traitement plus large et qui accordent de l'importance à la partie 1 ou 3, ou aux deux, employer l'indice sous 001–999 pour le sujet, et compléter en ajoutant la notation 0727, Table 1.

Dans le doute, préférer 519.5 ou T1—015195.

Voir aussi 510, T1—0151 vs 003, T1—011.

520 vs 500.5, 523.1, 530.1

Espace extra-atmosphérique

Employer 520 pour les ouvrages de vulgarisation sur l'astronomie qui utilisent les termes « espace » et « espace extra-atmosphérique » et qui étudient les divers corps et phénomènes astronomiques intéressants de l'univers, et employer 523.1 pour les ouvrages qui utilisent ces termes comme synonymes de l'univers considéré comme un tout.

Employer 520 pour les ouvrages sur l'exploration de l'espace ou de l'espace extra-atmosphérique qui mettent l'accent sur les découvertes astronomiques (ou employer un indice particulier sous 523 si l'ouvrage se limite à des corps particuliers, ex. : le système solaire, 523.2).

Employer 500.5 pour un ouvrage sur les sciences spatiales en général qui n'aborde pas de façon particulière les corps astronomiques. Employer 530.1 là où une note d'inclusion mentionne l'espace, si l'ouvrage se rapporte simplement à l'espace vide.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 520, 523.1, 530.1, 500.5.

Voir aussi 629.43, 629.45 vs 559.9, 919.904, 910.919.

520 vs 523.1, 523.112, 523.8

Astronomie et sciences connexes vs Univers, galaxies, quasars vs Galaxies vs Étoiles

Employer 520 pour les ouvrages décrivant l'univers et ses nombreux éléments distincts, ex. : planètes, étoiles, galaxies. Employer 523.1 pour les ouvrages traitant de l'univers considéré comme un tout. Dans le doute, préférer 520.

Étoiles et galaxies

Employer 523.8 pour les ouvrages généraux sur les étoiles et les galaxies étudiées comme corps astronomiques individuels. Cependant, employer 523.112 si l'ouvrage considère les étoiles surtout comme éléments des galaxies. Employer 523.1 si l'ouvrage considère les galaxies et les étoiles

surtout dans le contexte des théories cosmologiques traitant peu des étoiles ou des galaxies particulières. Employer 520 pour les ouvrages qui traitent d'autres corps astronomiques, ex. : planètes et comètes, en plus des étoiles et des galaxies.

Dans le doute entre 523.8 et 523.112, préférer 523.8.

523 vs 550

Sciences de la Terre des mondes extraterrestres

Employer 523 pour les phénomènes des corps célestes lorsque le corps céleste ne possède pas de lithosphère distincte puisqu'alors l'hydrosphère et la météorologie sont des notions purement théoriques et donc les phénomènes ne sont pas directement comparables aux phénomènes terrestres. Employer 559.9 et la notation 0999, Table 1, sous 551–553 pour les phénomènes des corps célestes qui ont des lithosphères distinctes et qui se comparent directement aux phénomènes terrestres. Par exemple, employer 551.5099923 pour l'atmosphère de Mars (qui a une lithosphère), mais employer 523.86 pour l'atmosphère des étoiles (qui n'en ont pas) ; employer 523.45 pour la tache rouge de Jupiter (une planète sans lithosphère distincte). Dans le doute, préférer 523.

526 vs 912

Cartographie

Employer 526 pour les ouvrages sur la cartographie qui sont limités à la science ou à l'art de faire des cartes. Employer 912 pour les ouvrages qui utilisent le terme « cartographie » pour englober l'étude, la collection ou l'appréciation de cartes, sans mettre l'accent sur la création de cartes. Dans le doute, préférer 526.

530.416 vs 539.75

Comportement réactif et phénomènes énergétiques vs Activités et interactions nucléaires

Employer 530.416 pour les ouvrages qui étudient des sujets liés au comportement réactif, aux phénomènes énergétiques, aux activités nucléaires, aux interactions nucléaires dans le contexte de l'état condensé (solide et liquide), c'est-à-dire en réponse à la question : que se passe-t-il dans la matière condensée pour qu'elle se comporte ainsi ? Employer 539.75 pour les ouvrages qui étudient ces sujets dans l'abstrait ou dans le contexte de la structure nucléaire, c'est-à-dire en réponse à la question : qu'est-ce qui fait agir ainsi l'atome et ses particules ? Dans le doute, préférer 530.416.

530.475 vs 530.12, 531.16

Mouvement brownien et mécanique des particules

Employer 530.475 (ou les indices similaires 530.415, 530.425, 530.435) pour l'étude des particules en diffusion dans les divers états de la matière. Employer 530.12 pour les ouvrages généraux sur la mécanique des particules. La mécanique des particules est un sujet qui existe en physique quantique et en physique classique, mais qui est beaucoup plus fondamental à l'étude de la physique quantique où les quanta peuvent être considérés comme des particules. Employer 531.16 seulement s'il est évident que l'ouvrage met l'accent sur la mécanique classique. Employer d'autres indices en physique moderne, s'il y a lieu, ex. : orbites des particules subatomiques, 539.725. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 530.475, 530.12, 531.16.

Employer 530.475 pour les ouvrages interdisciplinaires sur le mouvement brownien, qui se rapporte

habituellement au mouvement aléatoire des particules microscopiques. Toutefois, classer au sujet un ouvrage où le concept est étendu, par analogie, à divers mouvements aléatoires similaires, ex. : des prix, des populations biologiques, des enregistrements instrumentaux.

Employer 530.425 pour les ouvrages sur le mouvement brownien qui mettent l'accent (souvent sans le mentionner) sur ce mouvement dans les fluides.

541 vs 546

Chimie physique de produits chimiques particuliers

Employer une subdivision de 546 pour la chimie physique d'un élément ou d'un composé ; toutefois, employer une subdivision de 541 quand un ou deux exemples tirés de grands ensembles, comme les métaux (546.3) ou les métalloïdes (546.7) sont surtout utilisés pour étudier ou expliquer un sujet en chimie physique, ex. : concentration d'ions d'hydrogène, 541.3728 (*et non* 546.2).

Dans le doute, préférer 541.

548 vs 530.41

Cristallographie vs Physique de l'état solide

Employer 548 pour les ouvrages sur les cristaux et la cristallographie quand ces termes sont utilisés pour désigner des objets discrets et des modèles d'orientation cristalline. Employer 530.41 pour les ouvrages sur la cristallographie et sur l'état cristallin au sens large, c'est-à-dire quand les termes sont utilisés pour couvrir la disposition atomique dans les métaux, les céramiques, les matériaux amorphes ou les polymères. Employer comme indice général. Dans le doute, préférer 548 pour les ouvrages qui mettent clairement l'accent sur les cristaux ordinaires.

549 vs 546

Minéralogie vs Chimie inorganique

Employer les indices sous 549 pour des sujets de chimie physique et théorique ayant trait à la structure et au comportement des solides cristallins homogènes. Employer les indices sous 546 pour les ouvrages généraux sur la chimie et la minéralogie de types chimiques particuliers. Dans le doute, préférer 549.

549 vs 548

Minéralogie vs Cristallographie

Employer 549 pour la cristallographie des minéraux particuliers à moins que les minéraux servent à étudier ou à expliquer un sujet sous 548, ex. : quartz, feldspath et autres cristaux connexes, 549.68, mais une étude de l'isomorphisme employant le quartz, le feldspath et autres cristaux connexes, 548.3. Dans le doute, préférer 549.

550 vs 910

Sciences de la Terre vs Géographie et voyages

La géophysique (550) est l'analyse de la structure de la Terre et des forces qui la façonnent ; la géographie physique (910.02) est la description du paysage ainsi créé. Employer l'indice d'une force ou d'un processus particulier sous 551 pour les descriptions des résultats de l'application de cette force ou de ce processus particulier, ex. : tremblements de terre au Myanmar, 551.2209591. Employer l'indice d'une forme particulière de terrain sous 551.41–.45 pour la conjugaison de toutes les forces et de tous les processus entraînant la création d'un relief topographique particulier, ex. : formation des montagnes au Myanmar, 551.43209591. Employer 554–559 pour l'action de toutes les forces et processus pris dans leur ensemble dans une région, particulièrement si l'ouvrage traite surtout de la géologie du substrat rocheux, ex. : processus géophysiques au Myanmar ou géologie du Myanmar, 555.91. Par ailleurs, employer 910.02 ou l'indice de la région particulière sous 913–919, et compléter en ajoutant la notation 02 de la table sous 913–919 quand un ouvrage traite de l'ensemble du paysage géographique en ne s'intéressant que de façon secondaire aux processus géophysiques, ex. : description physique des caractéristiques de surface au Myanmar, 915.9102. Dans le doute, préférer 550.

Employer 910 ou l'indice de la région particulière sous 913–919, et compléter en ajoutant la notation 04 de la table sous 913–919 pour la description pour les voyageurs des caractéristiques de surface. D'habitude, ces descriptions couvrent l'hébergement touristique et l'ambiance du milieu autant que les caractéristiques géographiques, ex. : plages actuelles pour touristes au Myanmar, 915.91045.

551.302–.307 vs 551.35

Érosion et désagrégation, sédiments et sédimentation, formation du sol, mouvement de masse vs Action géologique de l'eau

Employer 551.302–.304 pour les ouvrages traitant en bonne partie de l'action du vent, des glaciers ou du gel, même s'ils traitent aussi, de façon moins élaborée, d'autres agents que l'eau, puisque l'eau est de loin le plus important facteur d'érosion, de transport et de dépôt de matières géologiques. Employer 551.352–.354 seulement pour les ouvrages limités à l'action de l'eau ou au transport de matières par l'eau.

Employer 551.305 pour l'action de l'eau dans la formation des sols, et 551.307 pour l'action de l'eau dans le mouvement de masse. L'eau est aussi le plus important facteur dans ces processus, mais elle agit presque toujours en conjonction avec d'autres agents, ex. : action de produits chimiques dissous, changements de température ou vibrations sismiques.

551.5 vs 551.6

Météorologie vs Climatologie et temps

La météorologie analyse et décrit les propriétés et les phénomènes de l'atmosphère et par conséquent, elle explique le climat et le temps. La climatologie est également le sujet général qui englobe l'étude de la climatologie et du temps. Employer 551.5 pour les ouvrages intitulés «climatologie», «climat et temps» ou simplement «climat» ou «temps» lorsqu'ils traitent des sujets en météorologie. Employer 551.6 uniquement lorsque les termes se limitent à quatre aspects :

1. La description des phénomènes de l'atmosphère considérés dans leur ensemble, le temps étant habituellement une description des phénomènes à court terme et le climat, une description à long terme (ex. : science des changements climatiques)

2. La prévision du temps, du climat ou de phénomènes météorologiques particuliers, c'est-à-dire la prévision et les prévisions météorologiques (551.63–.65)
3. L'étude du climat ou de la météorologie de petites régions, c'est-à-dire la micro-climatologie ou la micro-météorologie (551.66)
4. Les tentatives pour modifier le temps ou tout phénomène météorologique particulier (551.68), ce qui constitue en réalité une technologie

Employer les indices de 551.5 pour tous les autres aspects, y compris la description (bulletins météorologiques) de phénomènes particuliers sans tenir compte des termes utilisés dans l'ouvrage, ex. : une étude des facteurs qui créent les conditions atmosphériques, 551.5, les rapports sur les précipitations, 551.577, une description des types de climat de l'Asie, 551.62095, les prévisions des précipitations, 551.6477, la prévision d'une journée pluvieuse à Singapour, 551.655957.

Dans le doute, préférer 551.5.

551.7 vs 560

Géologie historique vs Paléontologie

Employer 551.7 pour les ouvrages sur la géologie historique qui étudient les roches et leurs strates, utilisant les données paléontologiques pour dater et interpréter les dépôts, le mouvement et l'érosion. Employer 560 pour les ouvrages sur la paléontologie qui étudient la vie des époques géologiques anciennes par l'interprétation des fossiles. La paléontologie fait appel au même matériel que la géologie historique, c'est-à-dire l'histoire géologique, mais seulement comme un dossier sur la vie et le milieu dans lequel elle a évolué. Dans le doute, préférer 551.7.

571–575 vs 630

Physiologie, anatomie et pathologie des plantes agricoles et des animaux

Employer 571–575 pour les résultats d'une recherche expérimentale sur la physiologie et la pathologie élémentaires qui se sert des plantes et des animaux domestiques comme modèles.

Pour l'étude des plantes et des animaux domestiques à des fins agricoles, suivre les lignes directrices suivantes :

Employer 571.2 et 571.32 et les indices similaires sous 571.5–.8 et 575 pour la physiologie et l'anatomie des plantes agricoles, mais 636.0891–.0892 et les indices similaires sous 636.1–.8 pour la physiologie et l'anatomie des animaux d'élevage.

Employer 632 pour les ouvrages généraux sur la pathologie et les maladies des plantes agricoles et des animaux d'élevage ou pour les ouvrages généraux sur la pathologie et les maladies des plantes. Employer 633–635 et compléter en ajoutant la notation 9 de la table sous 633–635 pour la pathologie et les maladies des plantes agricoles particulières, ex. : maladies du coton, 633.519. Employer 636.0896 pour les ouvrages généraux sur la pathologie et les maladies des animaux d'élevage. Employer 636.1–.8 pour la pathologie et les maladies des catégories particulières d'animaux d'élevage, et compléter en ajoutant la notation 39 de la table de complément sous 636.1–.8 ou la notation 0896 selon les

indications sous certaines rubriques dans les Tables générales, ex. : maladies des chevaux de course, 636.1239, maladies des chevaux, 636.10896.

Dans le doute, préférer 571–575.

Voir aussi 571–573 vs 610.

571–573 vs 610

Résultats de la recherche en biologie et en médecine

Employer 571–573 pour les résultats de la recherche en physiologie et en anatomie utilisant comme modèles des animaux qui se classent sous 571–573. Employer 615–618 pour les résultats de la recherche pharmacologique, thérapeutique et pathologique si la pertinence médicale pour les humains est mentionnée ou implicite. Dans le doute, préférer 571–573.

571.629 vs 571.29

Biologie cellulaire vs Physiologie des microorganismes

Employer 571.629 pour les ouvrages sur les microorganismes qui traitent de façon détaillée les structures internes, ex. : membranes et organites, sans aborder les détails de la reproduction. Employer 571.29 pour les ouvrages qui se limitent à des généralités sur les microorganismes ou qui étudient la reproduction cellulaire des microorganismes en plus de leur biologie cellulaire générale. Dans le doute, préférer 571.629.

571.8 vs 573.6, 575.6

Reproduction, développement et croissance vs Reproduction chez les animaux et les plantes

Employer 571.8 pour les ouvrages généraux sur la reproduction, le développement et la croissance, et pour les ouvrages sur la reproduction chez les animaux et les plantes. Employer 571.81 pour les ouvrages généraux sur la reproduction, le développement et la croissance chez les animaux, mais non pour les ouvrages qui traitent seulement de la reproduction chez les animaux. Employer 571.82 pour les ouvrages généraux sur la reproduction, le développement et la croissance chez les plantes, mais non pour les ouvrages qui traitent seulement de la reproduction chez les plantes. Employer 573.6 pour la reproduction chez les animaux et leur système reproducteur, et 575.6 pour la reproduction chez les plantes et leurs organes reproducteurs. Dans le doute, préférer 571.8.

Reproduction d'autres organismes

Employer 571.829 pour la reproduction des champignons et des algues. Même si certains champignons et algues ont des organes reproducteurs, ex. : champignons supérieurs et plantes marines, la plupart n'en possèdent pas et, dans le meilleur des cas, les organes sont peu développés. Employer 571.8429 (*et non* 571.829) pour la reproduction des microorganismes unicellulaires, et 571.84529 pour la reproduction sexuée des microorganismes unicellulaires.

Reproduction végétative

Employer 571.89 pour les ouvrages généraux sur la reproduction végétative. Employer 571.829 pour la reproduction végétative des microorganismes, et 575.49 pour la reproduction végétative des plantes.

573.44 vs 571.74

Hormones

Employer 573.44 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les hormones endocriniennes ou sur les hormones des animaux alors qu'ils traitent de façon limitée des hormones en dehors du règne animal. Employer 571.74 uniquement pour les ouvrages vraiment généraux sur les hormones, ex. : ouvrages qui accordent un traitement égal aux hormones des plantes et des microorganismes autant qu'aux hormones des animaux. Dans le doute, préférer 573.44.

576.5 vs 572.8

Génétique vs Génétique biochimique

Employer 576.5 pour les ouvrages généraux sur la génétique, pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les manifestations somatiques des gènes et pour les ouvrages qui ne mettent pas l'accent sur la structure chimique du matériel génétique liée à l'ADN. Employer 572.8 pour les ouvrages sur la génétique qui mettent l'accent sur la structure et les processus chimiques, ex. : l'ADN, l'ARN, la réplication, les erreurs de transcription et l'enjambement. Dans le doute, préférer 576.5.

576.8 vs 560

Évolution vs Paléontologie

Employer 576.8 pour les ouvrages qui expliquent comment les découvertes en paléontologie constituent des arguments expliquant l'évolution et pour les ouvrages qui comprennent des observations non paléontologiques significatives. Employer 560 pour les ouvrages sur l'évolution des organismes disparus et pour les ouvrages sur l'histoire de la vie qui mettent l'importance sur la description des organismes disparus et des milieux anciens. Dans le doute, préférer 576.8.

577.3–.7 vs 578.73–.77

Écologie des catégories particulières de milieux vs Biologie des catégories particulières de milieux

Employer 577.3–.7 pour les ouvrages accordant l'importance soit à la nature d'un milieu physique particulier soit aux interrelations entre les diverses catégories d'organismes vivant dans ce milieu. Employer 578.73–.77 pour les relevés descriptifs des organismes observés dans un milieu particulier, ex. : plantes et animaux des zones humides, 578.768 ; et pour les ouvrages généraux sur la biologie d'une catégorie particulière de milieux, ex. : biologie marine, 578.77. Dans le doute, préférer 577.3–.7.

577.3–.7 vs 579–590

Écologie des organismes dominants dans une catégorie particulière de milieux

Employer 577.3–.7 pour l'écologie des organismes dominants (habituellement les plantes) d'un milieu écologique particulier (biome). Par exemple, employer 577.4 (et non 584.9217) pour le rôle des herbages dans les prairies. De même, employer 577.3 pour l'écologie des divers peuplements forestiers, ex. : écologie des peuplements forestiers de conifères au Canada, 577.30971 (et non 585.0971 ni 585.170971) ; et employer 577.686 (et non 597.17686) pour l'écologie des étangs de pisciculture.

Employer 579 ou 580–590 seulement pour les ouvrages qui traitent surtout de la biologie de la catégorie dominante d'organismes, ex. : la biologie des herbages dans les prairies, 584.92 (et non 584.9217) ; la biologie des poissons vivant dans les étangs de pisciculture, 597.17636.

Dans le doute, préférer 577.3–.7.

578 vs 304.2, 508, 910

Histoire naturelle vs Écologie humaine vs Géographie

Employer 578 pour les ouvrages sur la nature qui se concentrent surtout sur les organismes vivants non humains et leurs milieux. Employer 304.2 si l'accent est mis sur la relation entre les phénomènes naturels et les institutions humaines. Employer 508 pour les ouvrages sur la nature qui accordent un traitement important aux phénomènes des sciences de la Terre, ex. : temps, étendues d'eau et montagnes. Employer 910 pour les ouvrages qui décrivent le peuplement humain autant que les phénomènes naturels. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 578, 508, 910, 304.2.

578.76–.77 vs 551.46, 551.48

Biologie des milieux aquatiques vs Océanographie et hydrologie

Employer 578.76–.77 pour les ouvrages sur la biologie aquatique et la biologie marine, y compris les ouvrages généraux sur la biologie et l'écologie des plans d'eau. Ces ouvrages peuvent accorder une grande importance aux eaux intérieures et aux eaux marines en tant qu'élément de la vie des organismes aquatiques mais ils ne traitent généralement pas de la description physique détaillée des plans d'eau. Employer 551.46 et 551.48 pour les ouvrages limités aux phénomènes naturels non biologiques et pour l'étude générale des phénomènes biologiques et physiques des plans d'eau. Dans le doute, préférer 578.76–.77.

579–590

Nomenclature taxinomique et sources d'information

Nomenclature taxinomique

Les notes ci-dessous mentionnent plusieurs des niveaux taxinomiques reconnus employés dans la classification des organismes. Le plus vaste est le règne, suivi (par ordre de spécificité croissante) du phylum ou de la division, de la classe, de l'ordre, de la famille, du genre et de l'espèce.

Dans les Tables générales relatives aux catégories particulières d'organismes, les termes scientifiques sont privilégiés dans les intitulés pour les indices taxinomiques sous le niveau du règne. S'il existe d'autres noms scientifiques toujours en usage, le terme privilégié apparaît dans l'intitulé et les autres termes sont donnés dans une note sur les variantes du nom. Par exemple, Mycétozoaires, Myxomycètes, Myxomycophytes, Myxomycota sont donnés comme variantes du nom pour Myxomycotina, à 579.52. La plupart des noms désuets ont été abandonnés. Lorsqu'un nom commun est bien établi dans la documentation, mais qu'il ne possède pas un terme (ou des termes) scientifique(s) correspondant parfaitement, le nom commun peut être employé seul, ex. : 598.412–.415 Canards.

Un nom scientifique donné dans une note « classer ici » est habituellement celui d'un taxon subordonné qui comprend presque tous les membres ou la plupart des membres du groupe de

l'intitulé. Par exemple, à 583.986 Paracryphiales, la note « classer ici » donne Paracryphiacées, l'unique famille de l'ordre.

Une illustration de deux problèmes terminologiques apparaît à 584.288 Laurales. La famille principale de cet ordre est Lauracées, qui englobe plus de 90 % des espèces de l'ordre. La famille est donc donnée dans une note « classer ici », ce qui signifie qu'on peut ajouter les subdivisions à l'indice pour les ouvrages sur la famille parce qu'elle couvre la quasi-totalité de l'ordre.

Toutefois, seules quelques espèces de la famille des lauriers sont connues individuellement comme étant des lauriers alors que plusieurs plantes appartenant à d'autres ordres sont également appelées lauriers. Comme il est utile de savoir où classer les ouvrages généraux sur les lauriers, la note d'inclusion se lit, en partie, comme suit : « Y compris... les ouvrages généraux sur les lauriers ». Le fait de figurer dans une note d'inclusion signifie que les lauriers (même dans le sens le plus large englobant toutes les plantes désignées lauriers) ne couvrent pas la quasi-totalité des 3000 espèces de l'ordre des Laurales.

Pour faciliter la tâche du classificateur, les classes d'organismes peuvent avoir jusqu'à deux notes d'inclusion ou de notes « classer ici ». La première note énumère les noms scientifiques ; la seconde, les noms communs.

Sources de l'information taxinomique

Les Tables générales relatives à la taxinomie suivent habituellement l'organisation reconnue dans *Encyclopaedia Britannica Online*. D'autres ouvrages se sont souvent révélés utiles : *Tree of Life web project* (tolweb.org), *Wikipedia* et *Wikispecies*.

Voir aussi 579.24–.25 ; aussi 579.3 ; aussi 583–584 ; aussi 599.

579–590 vs 571–575

Biologie des organismes complets vs Biologie des processus internes

Employer 579 ou 580–590 pour les phénomènes biologiques généraux et externes de catégories particulières d'organismes. Employer 571–575 et compléter en ajoutant la notation 1 (pour les animaux) ou 2 (pour les plantes et microorganismes) suivant les diverses indications de complément sous 571–575, pour les procédés biologiques internes et la structure de catégories particulières d'organismes.

La distinction entre la biologie des organismes entiers sous 579 ou 580–590 (première biologie) et la biologie fonctionnelle et structurale sous 571–575 (seconde biologie) se fonde sur la reconnaissance des différences fondamentales entre la documentation des deux types de biologie. Bien que cette distinction ne soit pas absolue, il existe plusieurs différences fondamentales :

1. La première biologie requiert l'étude des organismes entiers ou de groupes taxinomiques complets et les relations entre eux et le milieu ; la seconde biologie requiert l'étude des parties des organismes pour connaître le fonctionnement des divers processus biologiques.
2. La première biologie s'étudie principalement sur le terrain et fait appel à la recherche descriptive ; la seconde biologie s'étudie principalement en laboratoire et fait ordinairement appel à la recherche expérimentale. (Les deux types de recherche, cependant, peuvent s'utiliser dans les deux cas.)

3. Dans la première biologie, on considère habituellement les sujets comme une caractéristique propre seulement à la catégorie particulière d'organismes étudiés, ex. : coquilles d'escargot, comportement de reproduction des épinoches, nids des tisserins. Dans la seconde biologie, on considère le processus étudié dans un organisme comme caractéristique de tous les organismes vivants (ou à tout le moins caractéristique d'une grande classe d'organismes comme les animaux, les vertébrés ou les mammifères), ex. : division cellulaire, circulation sanguine, réaction immunitaire.
4. L'histoire naturelle est au cœur de la première biologie et en couvre la quasi-totalité ; la physiologie est au cœur de la seconde biologie et en couvre la quasi-totalité.
5. La plus grande partie de la documentation sur la première biologie est écrite par des spécialistes nommés d'après des catégories d'organismes, ex. : ornithologues et ichtyologistes alors que les auteurs de la plus grande partie de la documentation sur la seconde biologie sont des spécialistes qui portent le nom des processus et structures qu'ils étudient, ex. : biochimistes et cytologistes. La grande exception reste l'écologie (l'étude des processus d'organismes entiers, donc se rattachant à la première biologie) où les spécialistes ont tendance à étudier l'écologie de différentes catégories de milieux.
6. En dernier lieu, la première biologie est représentée de façon prédominante dans les collections de petites bibliothèques ou dans les collections générales alors qu'il y a beaucoup plus d'ouvrages sur la seconde biologie dans les bibliothèques universitaires et de recherche.

Dans le doute, préférer 579 ou 580–590.

579.165 vs 616.9041

Organismes nuisibles vs Microbiologie médicale

Employer 579.165 pour la biologie des microorganismes pathogènes. Employer 616.9041 pour l'étude des microorganismes en relation avec les maladies de l'homme. Dans le doute, préférer 579.165.

579.24–25

Classification des virus

Les subdivisions pour les catégories particulières de virus sous 579.24–25 se fondent sur *Classification and Nomenclature of Viruses* de l'International Committee on Taxonomy and Viruses, 1982.

579.3

Classification des bactéries

Les subdivisions pour les catégories particulières de bactéries à 579.3 se fondent sur les sections du *Bergey's Manual of Systematic Bacteriology*, 1984–1989. Dans la plupart des cas, les sections portent des noms qui sont des expressions en anglais définissant exactement ce que comprend la section, ex. : [en français à 579.325] « Bacilles à gram négatif, anaérobies, droits, courbes et hélicoïdaux ». Le *Bergey's* utilise certains noms latins ou grecs classiques. À 579.39, où il est clair qu'un des noms du *Bergey's* (Bactéries photosynthétiques oxygéniques) correspond à deux noms

classiques, ce sont les noms classiques « Cyanobactéries » et « Prochlorales » qui sont choisis pour l'intitulé, et le nom du Bergey's est donné sous forme de définition.

Catégories mineures de bactéries

Employer 579.32 pour les bactéries décrites dans les sections 1–3, 6–11, 20–25 et 33 du Bergey's Manual.

Actinomycètes et ordres connexes

Employer 579.37 pour les bactéries décrites dans les sections 14–17 et 26–32 du *Bergey's Manual*.

583–585 vs 600

Ouvrages interdisciplinaires sur les catégories particulières de plantes à graines

Employer 583–585 pour les ouvrages sur la botanique des plantes utiles et pour les ouvrages s'intéressant de façon importante aux espèces offrant un intérêt économique mineur. Par exemple, employer 583.34 pour un ouvrage englobant les 300 espèces de la famille des boutons d'or, et 583.9593 pour les ouvrages sur les piments qui couvrent toutes les espèces de *Capsicum* et autres genres qui sont appelés piments. Employer aussi 583–585 lorsqu'il existe deux ou plusieurs utilisations en technologie ou une utilisation importante compensée par un intérêt botanique évident, ex. : 583.65 pour les chênes puisque les chênes sont utiles comme arbres ornementaux et comme arbres fournissant du bois d'œuvre, et 584.288 pour les lauriers parce que les nombreuses espèces sauvages offrant de l'intérêt pour les botanistes l'emportent sur les quelques espèces d'arbustes ornementaux.

Employer les indices sous 600 pour les ouvrages interdisciplinaires sur la plupart des catégories particulières de plantes à graines ayant un seul usage prépondérant. Par exemple, employer 615.321 pour les plantes médicinales, 633.2–.3 pour les plantes fourragères, 635.9 pour les plantes ornementales (635.933644 pour les roses), 641.33–.35 pour les plantes fournissant des aliments de consommation (641.3411 pour les pommes), 674 pour les plantes fournissant du bois et 677 pour les plantes textiles (677.21 pour le coton).

L'indice interdisciplinaire pour la plupart des plantes communes est donné dans l'Index en face du terme sans subdivision. Employer 583–585 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les plantes qui n'apparaissent pas dans l'Index, sauf si elles appartiennent à l'une des catégories mentionnées au paragraphe précédent. Dans le doute, préférer 583–585.

583–584

Classification et noms communs des Angiospermes (plantes à fleurs)

Les subdivisions pour les Angiospermes (plantes à fleurs) sous 583–584 sont définies en référence à l'article « An update of the Angiosperm Phylogeny Group classification for the orders and families of flowering plants : APG III » dans *Botanical Journal of the Linnean Society* 161 (2009) : 105–121. Seul le schéma d'ensemble des éditions précédentes de la Classification décimale Dewey a été retenu, où les Eudicotylédones de 583 précèdent les Monocotylédones de 584. Autrement, l'agencement des classes est fondé sur Haston et al., « The Linear Angiosperm Phylogeny Group (LAPG) III: a linear sequence of the families in APG III » dans *Botanical Journal of the Linnean Society* 161 (2009) : 128–131.

Seules les familles de l'APG III ayant suffisamment de caution documentaire apparaissent dans les titres ou les notes de 583–584, alors que tous les noms de famille de l'APG III ont été indexés aux classes appropriées. Bien que les noms non-APG ne soient plus mentionnés dans les Tables générales, ils continuent à être indexés, mais à des indices transférés, si nécessaire. Comme les noms non-APG sont dérivés d'un système de classification différent, leur concordance ne peut être qu'approximative.

Les taxons latins ou grecs francisés sont donnés dans les intitulés, alors que leurs équivalents en français commun apparaissent dans les notes « classer ici ». Les autres taxons latins ou grecs francisés et leurs équivalents en français commun sont donnés dans des notes d'inclusion et « classer ici » distinctes.

Il faut faire attention quand on identifie des ordres et des familles de plantes à fleurs en se servant des noms communs ; plusieurs de ces noms sont employés pour des plantes dans de nombreux groupes taxinomiques sans aucun lien. Les notes dans les Tables générales qui font le lien entre les noms communs ne sont pas exhaustives.

583 vs 582.13

Angiospermes (Plantes à fleurs) vs. Plantes remarquables pour leurs fleurs

Employer 583 pour les ouvrages sur le groupe taxinomique appelé « plantes à fleurs » que l'on trouve sous 583–584. Ce groupe comprend la plupart des plantes qu'on trouve habituellement dans un potager. Employer 582.13 pour les ouvrages qui ne traitent en grande partie que de plantes sauvages à fleurs attrayantes. Ce sont les plantes qu'on trouve dans la nature, mais qui peuvent très bien se trouver aussi dans un jardin de fleurs ou dans les livres sur les fleurs. Dans le doute, préférer 583.

598.824–.88

Familles et noms communs des Oscines (Acromyodés, oiseaux chanteurs, passereaux)

Employer 598.8 pour les familles d'oiseaux chanteurs qui ne sont pas mentionnées sous 598.824–.88. Il faut faire attention quand on identifie des familles d'oiseaux chanteurs par les noms communs ; plusieurs de ces noms sont employés pour des oiseaux de plusieurs familles différentes.

599

Classification des mammifères

En plus des sources générales d'information taxinomique employées sous 579–590, le *Walker's Mammals of the World*, 1991 s'est révélé particulièrement utile pour les genres et les familles. Voir aussi 579–590.

599.94 vs 611

Anthropométrie vs Anatomie humaine

Employer 599.94 pour les ouvrages qui mettent l'importance sur la variation des caractéristiques externes, des formes et de la structure osseuse (ex. : la comparaison entre les personnes ayant une

forte ossature et celles ayant une ossature fine, les indices du squelette). Employer 611 pour les ouvrages qui s'occupent davantage des normes de la structure dans son ensemble ou pour la structure osseuse en particulier, et pour les ouvrages sur tous les autres organes et structures internes. Dans le doute, préférer 599.94.

604.7 vs 660.2804

Produits chimiques dangereux

Employer 604.7 pour l'étude générale des produits chimiques dangereux y compris la manipulation, le transport et l'utilisation en dehors de l'industrie chimique. Employer 660.2804 pour l'étude des produits chimiques dangereux en génie chimique. Dans le doute, préférer 604.7.

Cependant, employer les indices sous 660 comme indices généraux en technologie pour les produits chimiques dangereux particuliers, ex. : transformation, transport, utilisation du gaz naturel, 665.73.

610 vs 616

Médecine et santé vs Maladies

Employer 610 pour les ouvrages qui traitent séparément de la santé, de la pharmacologie et des thérapeutiques ainsi que des maladies. Employer 616 pour les ouvrages généraux sur les maladies énumérées sous 616–618.

Employer la table des matières comme guide pour déterminer si l'ouvrage se classe sous 610 ou 616. Employer 610 si l'ouvrage se présente comme un résumé des sujets sous 610.73–618 ; employer 616 s'il se présente comme un résumé des sujets sous 616.02–.99 ou 616–618. Employer aussi 616 si on utilise la médecine dans son ensemble pour étudier le concept des maladies dans un seul traité qui analyse tous les groupes de maladies l'un après l'autre.

Dans le doute, préférer 610.

Subdivisions communes

Employer la notation de la Table 1 sous 616 seulement pour les ouvrages qui se limitent nettement au concept de la maladie ou pour les ouvrages qui mettent l'accent aux sujets énumérés dans la note « classer ici » à 616 : médecine clinique, médecine factuelle, médecine interne. Employer 610.3 pour les dictionnaires médicaux, 610.711 pour les écoles de médecine, 610.92 pour les médecins généralistes. Dans le doute, préférer 610 en ajoutant la notation de la Table 1.

610.92 vs 615.534092

Biographies de chiropraticiens

Employer 610.92 pour la biographie des chiropraticiens qui ne pratiquent pas seulement la chiropraxie. Employer 615.534092 pour la biographie des chiropraticiens qui limitent leur pratique à la manipulation thérapeutique (615.82) ou à la manipulation dans le cas des maladies de l'appareil locomoteur (616.7062). Dans le doute, préférer 610.92.

612 vs 611

Physiologie humaine vs Anatomie, cytologie, histologie humaines

La physiologie étudie le fonctionnement des organes alors que l'anatomie étudie leur forme et leur structure. Employer 612.1–9 pour les ouvrages portant le nom des organes ou des régions du corps et qui (1) mettent l'accent sur leur physiologie, (2) traitent à la fois de la physiologie et de l'anatomie, (3) traitent à la fois de la structure des tissus et de l'anatomie macroscopique, (4) traitent de la cytologie (biologie cellulaire), ou (5) traitent de l'histologie (biologie des tissus). Employer 611.1–9 pour les ouvrages portant le nom des organes ou des régions du corps et qui mettent l'accent sur l'anatomie macroscopique. Employer 611.018 pour les études d'anatomie, de physiologie et de pathologie sur le plan cytologique et histologique si elles ne se limitent pas aux organes ou régions du corps particuliers. Dans le doute, préférer 612.

612.1–8

Physiologie des fonctions, systèmes, organes particuliers

Les indices 612.1–8 représentent la division fondamentale du corps humain dans les systèmes physiologiques. Les subdivisions parallèles 1–8 figurent, sous une forme plus courte ou légèrement modifiée, sous 611 pour l'anatomie humaine ; sous 615.7 pour la pharmacocinétique ; sous 616 pour les maladies, et sous 617.4 pour la chirurgie par système.

Employer 612.1–8 comme guide pour classer un organe ou une fonction ne figurant pas dans l'une des subdivisions parallèles, ex. : employer 615.74, Médicaments agissant sur les systèmes lymphatique et glandulaire, pour la pharmacocinétique de la glande pituitaire, car cet indice est parallèle à 612.4 Systèmes hématopoïétique, lymphatique, glandulaire et urinaire, où la glande pituitaire est mentionnée à 612.492 ; employer 615.73 Médicaments agissant sur l'appareil digestif et le métabolisme, pour la pharmacocinétique du pancréas, car cet indice est parallèle à 612.3 Système digestif, où le pancréas est mentionné à 612.34. Cependant, employer 615.761, où figure l'appareil urinaire, pour la pharmacocinétique des reins même si la physiologie des reins se trouve à 612.463, sous 612.46, où se classe l'appareil urinaire dans la table 612.

612.8 vs 152

Physiologie du système nerveux vs Psychologie de la perception sensorielle, du mouvement, des émotions, des pulsions physiologiques

Employer 612.8 pour les ouvrages qui traitent surtout des mécanismes physiques et chimiques et des réseaux conducteurs des sensations, des émotions et des mouvements, ex. : 612.8232 pour les études employant des électrodes pour déterminer le traitement des émotions par le cerveau. Employer 152 pour les ouvrages qui traitent surtout de la conscience, de la sensation, des intentions, des significations et des actions perçues par l'individu ou observées et décrites sans référence à la physique ou à la chimie du système nerveux, ex. : 152.47 pour le sentiment de colère. Employer 152 pour les ouvrages généraux. Dans le doute, préférer 612.8.

613 vs 612, 615.8

Santé et sécurité personnelles vs Physiologie humaine vs Thérapies et catégories de thérapies particulières

Certains sujets sous 613 se trouvent également sous 612, ex. : exercice, 612.044 et 613.71 ; repos, 612.76 et 613.79. Employer les indices sous 613 pour les ouvrages portant sur les aspects pratiques ou sur les moyens de rester en santé ; employer les indices sous 612 pour les ouvrages sur la physiologie descriptive ou sur le fonctionnement du corps. Employer 612 pour l'étude générale de la physiologie descriptive et de la promotion de la santé. Employer 613 pour les ouvrages qui fournissent l'information sur la physiologie pour faire valoir l'importance de la promotion de la santé. Dans le doute, préférer 613.

Certains sujets sous 613 se trouvent également sous 615.8, ex. : respiration, 613.192 et 615.836 ; diététique, 613.2 et 615.854 ; exercice, 613.71 et 615.82. Employer les indices sous 613 pour les ouvrages sur les aspects préventifs, c'est-à-dire sur le maintien de la santé ; employer les indices sous 615.8 pour les ouvrages sur les aspects thérapeutiques, c'est-à-dire le rétablissement de la santé. Cependant, employer 613.268 plutôt que 615.854 pour les aspects thérapeutiques des régimes qui excluent des aliments particuliers. Employer 613 pour les ouvrages généraux. Dans le doute, préférer 613.

613.7046 vs 615.824, 615.851, 615.852, 616–618

Yoga et santé

Employer 613.7046 pour les ouvrages sur l'emploi préventif ou pour le maintien d'une bonne santé du yoga physique, du hatha yoga, du yoga comme exercice (yoga postural moderne). Employer 615.824, 615.851, ou 615.852 pour les ouvrages sur les emplois thérapeutiques ou de récupération de la santé des différents types de yoga. Employer 613.7046 pour les ouvrages généraux sur l'emploi préventif et thérapeutique de tous les types de yoga en relation avec la santé.

Employer 615.824 pour les ouvrages sur l'emploi thérapeutique du yoga physique, du hatha yoga, du yoga comme exercice (yoga postural moderne). Employer 615.851 pour les ouvrages sur le yoga comme thérapie psychologique. Employer 615.852 pour le yoga comme thérapie basée sur la religion. Employer 615.824 pour les ouvrages généraux sur l'emploi thérapeutique de tous les types de yoga.

Classer le yoga thérapeutique appliqué à une maladie spécifique ou à un groupe de maladies avec la maladie ou le groupe de maladies sous 616–618, avec ajout de la notation 062–069 de la table sous 616.1–9, de la notation 062–069 de la table sous 617, ou de la notation 062–069 de la table sous 618.1–8. Dans chaque cas, suivre les instructions pour l'ajout des indices suivant 615.8, ex. : yoga thérapeutique pour l'arthrite, 616.7220624.

De nombreux ouvrages traitent de l'emploi thérapeutique du yoga dans le cadre d'un système thérapeutique général ou en relation avec une autre forme particulière de thérapie ; employer l'indice correspondant au système thérapeutique général ou à l'autre forme de thérapie, ex. : yoga dans le cadre de la naturopathie, 615.535 ; yoga et musicothérapie, 615.85154.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 613.7046, 615.824, 615.851, 615.852, 616–618.

614.4

Épidémiologie

Le terme « épidémiologie » évoque parfois une recherche technique avec application en dehors de 614, ex. : détermination des étiologies, tel le tabagisme comme cause du cancer, 616.994071 ; détermination des besoins à combler en service social, tels l'incidence, l'ampleur, la gravité de la déficience intellectuelle, 362.32 ; exploration de l'efficacité éventuelle des mesures préventives proposées, telle la réduction des accidents de la circulation, 363.1257.

615.1 vs 615.2–.3

Médicaments (*Materia medica*) vs Médicaments et groupes de médicaments particuliers

La plupart des médicaments sont organiques (615.3). Employer 615.1 pour les ouvrages généraux sur les médicaments, même si la priorité est accordée aux médicaments organiques, pourvu que les médicaments inorganiques aient un traitement proportionnel à leur importance. Cependant, employer 615.321 pour les ouvrages généraux sur les médicaments bruts et les médicaments simples (produits qui servent de médicaments sans avoir subi de préparation élaborée, ex. : tisanes médicinales). Dans le doute, préférer 615.1.

615.1 vs 615.7

Médicaments (*Materia medica*) vs Pharmacocinétique

Le terme « pharmacologie » peut servir dans les titres d'ouvrages qui n'abordent que la pharmacocinétique. Employer 615.1 si la table des matières se présente par types de médicaments. Employer aussi 615.1 pour les ouvrages généraux sur les médicaments. Employer 615.7 si la table des matières se présente par systèmes physiologiques ou si l'ouvrage porte surtout sur l'action physiologique et thérapeutique des médicaments. Dans le doute, préférer 615.1.

615.2–.3 vs 615.7

Médicaments et groupes de médicaments particuliers vs Pharmacocinétique

Employer 615.2–.3 pour les médicaments qui agissent sur plusieurs systèmes physiologiques ou qui ne sont pas connus particulièrement pour leur effet sur un seul système, ex. : antibiotiques, 615.329. Employer 615.7 pour les médicaments connus surtout pour leur effet sur un seul système, ex. : digitale, 615.711 Agents cardiotoniques ou 616.129061 Pharmacothérapie pour insuffisance cardiaque (et non 615.32395 Médicaments dérivés des Scrophulariales) ; alcool, 615.7828 (et non 615.32). Dans le doute, préférer 615.2–.3.

615.53

Systèmes thérapeutiques généraux

Employer 615.53 seulement pour les ouvrages historiques ou théoriques sur les systèmes thérapeutiques généraux, ex. : étude sur la théorie de la chiropraxie, 615.534. Employer les indices pour la thérapeutique pour les ouvrages traitant de l'application de ces systèmes à la thérapeutique, ex. : application thérapeutique de la chiropraxie, 615.82. Employer les indices sous 616–618 quand les thérapeutiques sont appliquées à des maladies particulières, ex. : chiropraxie dans le traitement des maladies de l'appareil locomoteur, 616.7062. Dans le doute, préférer un indice autre que 615.53.

Biographie

Classer la biographie des instigateurs des systèmes thérapeutiques à leur système respectif, ex. : employer 615.533092 pour la biographie d'Andrew Taylor Still, père de l'ostéopathie. Toutefois, employer 610.92 pour les autres praticiens d'un système particulier.

Voir aussi 610.92 vs 615.534092.

615.7 vs 615.9

Pharmacocinétique vs Toxicologie

Pour les effets et les interactions toxiques des médicaments, étudiés principalement en pharmacocinétique, employer 615.704 ou l'indice sous 615.71–.78 pour le système affecté. Cependant, employer 615.9 lorsqu'un médicament est considéré, en pharmacocinétique, comme un poison parce qu'il est tellement toxique qu'une seule ingestion accidentelle peut causer de graves complications et même la mort, ex. : la pharmacocinétique de l'atropine (belladone), 615.7 (et non à une subdivision particulière parce qu'elle agit sur plusieurs systèmes), mais la toxicologie de la belladone, 615.95239593. Dans le doute, préférer 615.7.

615.8

Thérapies et catégories de thérapies particulières

Classer les thérapeutiques apparaissant sous 615.8 appliquées à des types particuliers de troubles au trouble, même si l'ouvrage prend pour acquis cette application sans même le mentionner dans le titre, ex. : employer 616.9940642 (et non 615.842) pour la radiothérapie axée sur le traitement du cancer ; employer 616.891654 (et non 615.85154) pour la musicothérapie utilisée particulièrement en psychiatrie.

615.852 vs 203.1, 234.131, 292–299

Thérapies religieuses et psychiques vs Guérison spirituelle et Don chrétien de guérison

Employer 615.852 pour les ouvrages sur la guérison et la médecine s'ils mettent l'accent sur les pratiques religieuses dans le cadre de la pratique médicale. Employer 203.1, 234.131 et les indices similaires sous 292–299 pour les ouvrages sur la guérison comme pratique religieuse, y compris des sujets comme les croyances religieuses quant à la maladie, les rites et les prières pour la guérison, les guérisons miraculeuses par des chefs charismatiques ou des saints, ex. : guérison dans les religions autochtones de l'Amérique du Nord, 299.7131 (indice construit par l'ajout de 31 provenant de 203.1). Les ouvrages sur la guérison comme pratique religieuse peuvent aussi aborder le sujet de la guérison émotionnelle ou spirituelle autant que de la guérison physique ou au lieu de la guérison physique. Employer 615.8528 pour les ouvrages portant sur l'utilisation des pouvoirs psychiques dans la guérison qui ne mentionnent pas un contexte religieux. Dans le doute, préférer 615.852.

Classer les autres ouvrages concernant la maladie ou la médecine et la religion comme suit :

Religion et l'art et la science de la médecine	201.661
Christianisme	261.561
Autres religions	292–299

Religion et santé et maladie, et les questions et programmes sociaux à leur	201.7621
Christianisme	261.8321
Autres religions	292-299
Étude pour déterminer si les guérisons sont miraculeuses	202.117
Christianisme	231.73
Philosophie de la religion	212

616 vs 612

Maladies vs Physiologie humaine

Employer 616 pour les ouvrages généraux sur les maladies qui partent d'une étude physiologique pour en arriver à une étude plus générale des causes de la maladie, des complications, de la prévention et de la thérapeutique. Employer 612 pour les ouvrages généraux sur la physiologie (612) et la physiologie pathologique (616.07). Par exemple, employer 616.1 pour la physiologie, la pathologie et la thérapeutique de l'appareil circulatoire, mais employer 612.1 pour les conditions normales et pathologiques de l'appareil circulatoire. Dans le doute, préférer 616.

616 vs 616.075

Médecine clinique

Employer 616 pour les ouvrages sur la médecine clinique étudiant l'application de toutes les branches de la médecine au traitement des diverses maladies. Employer 616.075 pour les ouvrages sur la médecine clinique limités au diagnostic ou au travail d'un laboratoire de diagnostic clinique. Dans le doute, préférer 616.

616 vs 617.4

Thérapies non opératoires

Employer les indices sous 616 pour la majorité des ouvrages sur les traitements non chirurgicaux, ex. : manipulations thérapeutiques des muscles, 616.74062 (et non 617.473062). Employer 617.4, qui est principalement limité à la chirurgie des systèmes, pour les traitements non chirurgicaux seulement s'ils ont un certain rapport avec la chirurgie, ex. : électrothérapie par stimulateur cardiaque, 617.4120645 étant donné que l'implantation du stimulateur se fait par opération chirurgicale (617.4120592). Dans le doute, préférer 616.

616 vs 618.92

Maladies vs Pédiatrie

Employer 616 pour les maladies qui sont le plus souvent des maladies d'enfants, mais qui demeurent un problème ou présentent un risque durant toute la vie, ex. : maladies congénitales, 616.043, oreillons, 616.313. Employer 618.92 seulement si l'ouvrage se limite à l'occurrence de ces maladies chez les enfants, ex. : oreillons chez les enfants, 618.92313. Dans le doute, préférer 616.

616.1–9

Maladies particulières

Table de complément

071 vs 01

Étiologie vs Microbiologie

Employer la notation 071 quand un ouvrage examine les multiples causes possibles d'une maladie, ex. : facteurs génétiques, facteurs environnementaux et virus comme causes du cancer, 616.994071. Employer la notation 01 ou l'une de ses subdivisions si l'étude accorde l'importance aux microorganismes ou à un type particulier de microorganismes, même si la cause d'une maladie est complexe et n'est pas encore entièrement comprise, ex. : virus oncogènes, 616.994019. Dans le doute, préférer la notation 071.

Employer la notation 01 sans autre subdivision lorsque l'agent étiologique d'une maladie est connu comme type unique de microorganismes, sauf si l'ouvrage accorde l'importance aux facteurs prédisposants et contributifs, ex. : *Treponema pallidum*, agent causal de la syphilis, 616.951301, mais les facteurs prédisposants menant à la gravité de la syphilis, 616.9513071.

616.8583

Homosexualité

Employer 616.8583 pour l'homosexualité seulement quand l'ouvrage traite l'homosexualité comme un problème médical ou s'oppose au point de vue de ceux qui considèrent l'homosexualité comme un problème médical. Classer les ouvrages sur les hommes homosexuels et les lesbiennes en relation avec d'autres sujets en médecine au sujet, en ajoutant la notation 08664, Table 1, ex. : conseils aux hommes homosexuels et aux lesbiennes pour trouver une psychothérapie appropriée à plusieurs problèmes psychiatriques, 616.891408664. Classer la plupart des ouvrages sur l'homosexualité en dehors de la médecine, ex. : attitudes chrétiennes envers l'homosexualité, 270.08664, ouvrages interdisciplinaires sur l'homosexualité, 306.766, hommes homosexuels et lesbiennes dans les forces armées, 355.008664. Dans le doute, préférer un indice autre que 616.8583.

616.86 vs 158.1, 204.42, 248.8629, 292–299, 362.29

Réhabilitation de la dépendance

Employer 616.86 pour les programmes d'entraide destinés aux personnes se rétablissant d'une toxicomanie et pour les ouvrages interdisciplinaires sur les programmes de réhabilitation qui mettent l'accent sur la vie du toxicomane et qui couvrent l'expérience de la personne sous ses aspects sociaux et médicaux. Employer 204.42, 248.8629 et les indices similaires sous 292–299 pour les guides religieux et les ouvrages qui sont une source d'inspiration pour le toxicomane en voie de réhabilitation. Employer 362.29 pour les ouvrages sur les organisations fournissant des programmes de réhabilitation, y compris l'administration du programme et les ouvrages interdisciplinaires qui couvrent à la fois les aspects organisationnels et thérapeutiques des programmes de réhabilitation. Dans le doute, préférer 616.86.

Classer les ouvrages qui considèrent les programmes de réhabilitation pour les personnes se rétablissant d'une catégorie particulière de toxicomanie comme un service médical à la substance à

616.86 en ajoutant la notation 06, Traitement, ou la notation 03, Réadaptation, de la table sous 616.1–9, que les programmes soient dirigés par des professionnels, psychiatres ou psychologues cliniciens, ou qu'ils soient des programmes d'entraide dirigés par des non spécialistes. Employer la notation 06 pour les programmes visant à stopper la maladie et à amorcer la guérison, ex. : programmes en douze étapes. Employer la notation 03 pour les programmes destinés à éviter toute rechute du toxicomane. Dans le doute, préférer 06.

Classer les ouvrages qui considèrent les programmes de réhabilitation pour les personnes se rétablissant d'une catégorie particulière de toxicomanie comme un service social à la substance à 362.29 en ajoutant la notation 86, Conseils et orientation, de la table sous 362–363. Ces ouvrages mettent ordinairement l'accent sur les aspects organisationnels ou institutionnels du programme.

Par exemple, employer 616.86103 pour les ouvrages interdisciplinaires sur la vie d'un alcoolique en voie de réhabilitation ; 616.86106 pour le programme des douze étapes des Alcooliques anonymes ; 204.42 pour un guide général destiné à l'alcoolique en voie de réhabilitation sur la façon de vivre selon des principes religieux ; 248.86292 pour un guide destiné à l'alcoolique en voie de réhabilitation quant à la façon de vivre une vie chrétienne ; 362.29286 pour les ouvrages généraux sur les Alcooliques anonymes, l'organisation qui offre le programme en douze étapes et des lieux de rencontre aux participants.

Ne pas employer 158.1 pour les ouvrages sur la réhabilitation d'une toxicomanie, car la psychologie appliquée à un problème médical se classe au problème médical et non à 150.

616.89 vs 150.195

Troubles mentaux vs Systèmes psychanalytiques

Employer 616.89 et les indices similaires (616.852, 616.858, 618.76) pour les applications d'un système psychanalytique en psychiatrie, ex. : 616.8917 pour un traitement psychanalytique de la maladie mentale. Employer la subdivision pertinente de 150 pour les applications d'un système psychanalytique aux sujets ou branches particulières de la psychologie normale ou aux sujets ou branches particulières des psychologies normale et pathologique, ex. : 154.63 pour les théories freudiennes de l'analyse des rêves. Employer 150.195 pour les ouvrages généraux sur un système psychanalytique ou sur son fondateur, ex. 150.1952 pour le système freudien. Dans le doute, préférer 616.89.

617

Chirurgie, médecine par régions du corps, dentisterie, ophtalmologie, otologie, audiologie

Table de complément

06

Thérapie

Ne pas employer la notation 06 seule sous les indices dont le sens se limite à la chirurgie, puisque la chirurgie est une thérapie. Ajouter les subdivisions de 06 aux indices relatifs à la chirurgie pour les thérapies physiques particulières employées dans la préparation ou le rétablissement d'une chirurgie opératoire, ou pour les branches de la chirurgie qui ne se limitent pas à la chirurgie opératoire, ex. : pharmacothérapie dans le traitement des brûlures, 617.11061. Employer librement la notation 06 sous les indices non limités à la chirurgie, ex. : thérapie ophtalmologique, 617.706.

617.5

Médecine par régions du corps

Cet indice réunit deux concepts différents : (1) les régions, qui comprennent des parties de plusieurs systèmes physiologiques, ex. : région abdominale, 617.55 ; et (2) les organes, qui sont des éléments d'un seul système, ex. : estomac, 617.553. Employer les indices pour les régions à 617.5 pour les ouvrages traitant à la fois de la médecine par régions du corps et de la chirurgie topographique, mais employer la notation 059 de la table sous 617 pour les ouvrages traitant seulement de la chirurgie topographique, ex. : maladies de l'abdomen, 617.55, chirurgie abdominale, 617.55059. Employer les indices pour les organes particuliers sous 617.5 uniquement pour la chirurgie, puisque le traitement non chirurgical se classe au système sous 616.1–8, et ne pas ajouter 059 seul sauf pour la chirurgie qui utilise des techniques ou des instruments particuliers, ex. : maladies de l'estomac, 616.33, cryochirurgie de l'estomac, 617.553059, mais la chirurgie de l'estomac, 617.553. Employer la notation 0592–0598 de la table sous 617 avec les indices pour les organes particuliers, pour la chirurgie plastique, la greffe de tissus et d'organes, l'implantation d'organes artificiels, l'implantation ou le retrait d'appareils fonctionnels pour les organes, la chirurgie endoscopique et la chirurgie au laser, ex. : greffe du foie, 617.55620592. Dans le doute en ce qui a trait aux organes, préférer 616 ou 617.6–8 pour les dents, les yeux et les oreilles. Dans le doute en ce qui a trait aux régions, préférer 617.5.

618.92097 vs 617

Médecine par régions du corps, ophtalmologie, otologie, audiologie en pédiatrie vs Chirurgie, médecine par régions du corps, dentisterie, ophtalmologie, otologie, audiologie

Employer 618.92097 pour les spécialités non chirurgicales qui figurent sous 617.5 (médecine par régions du corps), et 617.7–8 (ophtalmologie, otologie, audiologie) lorsqu'elles s'appliquent aux enfants. Employer 617.98 pour les ouvrages généraux sur les spécialités chirurgicales appliquées aux enfants. Employer l'indice pour le sujet sous 617, et compléter en ajoutant la notation 0083 de la table sous 617, s'il y a lieu, pour la chirurgie d'un organe, d'un système ou d'un trouble particulier chez les enfants, ex. : médecine du dos chez les enfants, 618.9209756, mais la chirurgie du dos chez les enfants, 617.560083.

Employer 617 pour les aspects non chirurgicaux et chirurgicaux des sujets sous 617.1–2 lorsqu'ils s'appliquent aux enfants, ex. : médecine du sport en pédiatrie, 617.1027083. Employer 617.6 pour les aspects médicaux et chirurgicaux de la dentisterie pour enfants, ex. : ouvrages généraux, 617.645, maladies des dents et des gencives, 617.630083, chirurgie dentaire, 617.605083.

Dans le doute, préférer 618.92097.

618.977 vs 617

Branches particulières de la médecine gériatrique vs Chirurgie, médecine par régions du corps, dentisterie, ophtalmologie, otologie, audiologie

Employer 618.9775–9778 pour les spécialités non chirurgicales sous 617.5–8 (médecine par régions du corps, dentisterie, ophtalmologie, otologie, audiologie) quand elles s'appliquent aux personnes âgées. Employer 617.97 pour les ouvrages généraux sur les spécialités chirurgicales appliquées aux personnes âgées. Employer l'indice pour le sujet sous 617, et compléter en ajoutant la notation 00846 de la table sous 617, s'il y a lieu, pour la chirurgie d'un organe, d'un système, d'un trouble particulier chez les personnes âgées, ex. : médecine du dos chez les personnes âgées,

618.97756, mais la chirurgie du dos chez les personnes âgées, 617.5600846 ; maladies des dents et des gencives, 618.97763, mais la chirurgie dentaire, 617.6050846.

Employer 617 pour les aspects non chirurgicaux et chirurgicaux des sujets sous 617.1–.2 quand ils s'appliquent aux personnes âgées, ex. : blessures chez les personnes âgées, 617.100846. Dans le doute, préférer 618.977.

622.22, 622.7 vs 662.6, 669

Traitement in-situ et traitement du minerai vs Génie chimique des combustibles et métallurgie

Employer 622.22 ou l'indice pour le matériau particulier sous 622.3 pour le traitement in situ qui fait appel à des techniques chimiques pour extraire la matière cible (ou les composés contenant la matière cible) du sol et qui est généralement considéré comme une technique minière, ex. : extraction par solution de l'uranium, 622.34932. Cependant, classer le traitement in situ d'un combustible fossile en génie chimique à l'indice pour la matière produite, car le traitement transforme ordinairement le combustible en une autre forme, ex. : gazéification du charbon, 665.772.

Employer 622.7 pour le traitement du minerai, c'est-à-dire les moyens physiques utilisés pour séparer le minerai utilisable des matières extraites du sol, ex. : séparation magnétique du minerai de fer, 622.77. Cependant, employer un indice en génie chimique (ordinairement la métallurgie, 669) quand les moyens physiques utilisés causent un changement chimique important, ex. : électrodeposition du fer extrait du minerai, 669.14.

Classer l'utilisation de températures élevées causant des changements chimiques radicaux, en génie chimique, ex. : pyrométallurgie, 669.0282. Dans le doute, préférer 622.22 ou 622.7.

624 vs 624.1

Génie civil vs Technique de la construction

Employer 624 pour les textes fondamentaux sur le génie civil qui étudient à la fois (1) la technique de la construction (qui traitent les sous-disciplines particulières du génie civil qui s'appliquent de façon générale à tous les genres de structures) ; et (2) les divers types de structures auxquels le génie s'applique. Employer 624.1 uniquement pour les ouvrages qui traitent de la technique de la construction au sens étroit du terme, c'est-à-dire qui ne traitent pas des différents types de structures. Dans le doute, préférer 624.

624 vs 690

Génie civil vs Construction de bâtiments

Employer 624 pour les ouvrages qui traitent de « construction » englobant tous les genres de structures. Employer 690 seulement pour les ouvrages qui traitent uniquement de constructions habitables (bâtiments). Dans le doute, préférer 624.

629.046 vs 388

Équipement de transports vs Transports

Employer 629.046 et les autres indices pour les véhicules sous 600 (ex. : 623.74, 623.82, 625.2, 629.1–4 et 688.6) pour :

1. La description du véhicule, ex. : locomotives à vapeur des années 1930, 625.26109043
2. La technologie du véhicule, ex. : essais de qualification des navires, 623.810287
3. Le fonctionnement (technique) du véhicule, ex. : pilotage des véhicules spatiaux, 629.4582
4. L'entretien et la réparation du véhicule, ex. : réparation des motocyclettes, 629.28775

Employer 385–388 pour :

1. Les services assurés par le véhicule, ex. : transport de voyageurs par train, 385.22
2. Le fonctionnement général du véhicule, ex. : tâches du capitaine de navire, 387.54044
3. Les aspects économiques et sociaux du véhicule, ex. : registre des avions possédés par une compagnie, 387.73340216

Employer 385–388 pour les ouvrages interdisciplinaires. Dans le doute, préférer 629.046 et les autres indices attribués aux véhicules sous 600.

629.1366 vs 387.740426

Contrôle de la circulation aérienne

Employer 629.1366 pour l'équipement nécessaire au contrôle de la circulation aérienne, ex. : appareils radar, et les tâches des contrôleurs aériens. Employer 387.740426 pour les aspects opérationnels généraux, ex. : détermination du nombre de contrôleurs nécessaires par aéroport ; pour les aspects économiques et sociaux, ex. : indicatifs radio de la tour de contrôle ; pour les ouvrages interdisciplinaires. Dans le doute, employer 629.1366.

629.43, 629.45 vs 559.9, 919.904

Vol spatial vs Sciences de la Terre, géographie et voyages dans les mondes extraterrestres

Employer 629.43 et 629.45 pour le voyage vers un monde extraterrestre et son exploration depuis l'espace, ex. : Programme Viking d'exploration de Mars, 629.43543. Employer 559.9 et la notation 0999, Table 1, sous 551–553 pour les découvertes dans les mondes extraterrestres qui accordent beaucoup d'importance aux « sciences de la Terre » de ce monde, ex. : activité volcanique de Mars, 551.21099923. Employer 919.904 seulement pour les études projetées sur l'exploration du monde, ex. : astronautique sur Mars, 919.92304. Dans le doute, préférer 629.43 et 629.45.

629.43, 629.45 vs 559.9, 919.904, 910.919

Vol spatial vs Sciences de la Terre, géographie et voyages dans l'espace et les mondes extraterrestres

Employer 629.43 et 629.45 pour les aspects techniques des voyages vers des mondes extraterrestres ou à proximité, ex. : Programme Viking d'exploration de Mars, 629.43543. Employer 559.9 et la notation 0999, Table 1, sous 551–553 pour les découvertes dans les mondes extraterrestres qui accordent beaucoup d'importance aux « sciences de la Terre » de ce monde, ex. : activité volcanique de Mars, 551.21099923. Employer 919.904 (et les indices similaires construits avec l'aide de la notation 04 de la table sous 913–919) pour les relations de voyages projetés ou réalisés, habités ou non par des humains, vers ou à proximité des mondes extraterrestres, ex. : voyages humains vers la Lune de la Terre, 919.9104. Employer 919.904 pour les ouvrages généraux sur les voyages spatiaux. Employer 910.919 pour les voyages spatiaux circumterrestres, ex. : voyages dans l'orbite de la Terre, tourisme suborbital.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 629.43, 629.45, 559.9, 919.904, 910.919.

Voir aussi 520 vs 500.5, 523.1, 530.1.

630 vs 579–590, 641.3

Agriculture et techniques connexes vs Biologie des catégories particulières d'organismes vs Aliments

Indices interdisciplinaires

Employer les indices sous 630 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les plantes et les animaux domestiques, ou pour les ouvrages sur des espèces connues presque exclusivement en agriculture. Employer les indices sous 630 comme indices interdisciplinaires pour les espèces si l'ouvrage traite de variétés inconnues dans la nature. Employer les indices sous 579 ou 580–590 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les plantes et les animaux en général.

Employer les indices sous 630 pour les ouvrages qui contiennent des renseignements sur la localisation des espèces dans la nature, mais qui traitent surtout de leur culture, ex. : découverte et culture de fleurs sauvages, 635.9676 (et non 582.13) ; localisation des poissons d'aquarium et leur élevage, 639.34 (et non 597). Employer les indices sous 579 ou 580–590 comme indices interdisciplinaires pour les espèces récoltées dans la nature, ex. : champignons, arbres, poissons, à moins que l'espèce soit plus connue pour un produit particulier, ex. : teck pour le bois d'œuvre, 674.144 (et non 583.96).

Employer 641.3 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les aliments. Employer 641.3 (et non 579, 580–590 ni 630) pour les ouvrages qui traitent de l'utilisation des aliments et de leur valeur alimentaire de même que de l'agriculture et de la biologie des plantes et des animaux comestibles.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 630, 641.3, 579 ou 580–590.

632.95 vs 632.2–.8

Pesticides vs Maladies particulières et animaux et plantes nuisibles à l'agriculture

Les pesticides sont une exception à la règle générale qui veut que la lutte contre les divers parasites et maladies se classe à la maladie ou au parasite. Employer 632.95 si un ouvrage traite surtout d'un

pesticide et en étudie le mécanisme d'action, les effets sur l'environnement des exploitations agricoles ou les aspects liés à la sécurité, même si le pesticide est employé pour une seule catégorie de plantes et d'animaux nuisibles ou de maladies.

Employer 632.2–.8 si l'ouvrage traite de la lutte contre les plantes et les animaux nuisibles ou de la maladie dans les récoltes, plutôt qu'étudier particulièrement le pesticide et sa toxicité. Par exemple, employer 632.951 pour un ouvrage sur la façon dont un rodenticide tue les rats ou comment il constitue un danger pour la faune locale qui mange des rats empoisonnés, employer 632.9540289 pour les dangers que représentent les herbicides ; mais employer 632.69352 pour la lutte contre les rats en utilisant des rodenticides, 632.5 pour la lutte contre les mauvaises herbes par la pulvérisation d'herbicides. Dans le doute, préférer 632.95.

Employer 632.95 pour les effets des pesticides sur l'environnement des exploitations agricoles seulement si l'ouvrage se limite aux aspects techniques. Employer 363.7384 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les effets des pesticides sur l'environnement.

633–635

Plantes cultivées particulières

Certaines plantes reçoivent plus d'un indice si elles sont importantes pour deux ou plusieurs différentes cultures. Voici les distinctions les plus importantes :

Céréales vs herbes céréalières (633.1 vs 633.25)

Employer 633.1 si la céréale est cultivée pour le grain (même si le fourrage est un sous- produit important), mais employer 633.25 si toute la plante est destinée à la consommation par le bétail (même si on laisse le grain parvenir à maturité).

Légumineuses (633.3 vs 635.65)

Employer 633.3 si la légumineuse est cultivée pour la graine mûre ou pour le fourrage, mais employer 635.65 si la cosse est cueillie verte ou insuffisamment mûre pour servir à la consommation humaine.

Autres cultures

Pour les plantes qui ne figurent qu'à un seul indice, employer cet indice si la différence dans les techniques de production et dans l'apparence de la plante produite par l'agriculteur est mineure, ex. : employer 635.21 pour les pommes de terre, qu'elles soient cultivées pour la consommation humaine, la consommation animale ou pour la transformation en fécule puisqu'elles se cultivent toutes de la même façon et ont toutes la même apparence. Cependant, employer 634.9753 pour la pruche du Canada cultivée pour le bois d'œuvre, mais 635.97752 pour la pruche (sapin du Canada) destinée à l'aménagement paysager puisqu'on les cultive différemment et que leur apparence est très différente au moment de l'expédition. Si la plante décrite dans l'ouvrage ne correspond à aucun indice où la plante est mentionnée, employer l'indice le plus rapproché qui convient, ex. : une légumineuse cultivée pour sa fibre dure, 633.58. Dans le doute, préférer l'indice qui apparaît en premier dans les Tables générales.

635.9 vs 582.1

Fleurs et plantes ornementales en agriculture vs Plantes herbacées et ligneuses, plantes remarquables pour leurs fleurs

Employer 635.9 (souvent 635.97 Autres groupements de plantes ornementales) pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les plantes qui sont cultivées ou appréciées dans un décor façonné par l'homme. Employer 582.1 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur les plantes dans la nature ou sur leur biologie. Dans le doute, préférer 635.9.

Voir aussi 630 vs 579–590, 641.3.

636.1–.8 vs 636.088

Catégories particulières d'animaux domestiques vs Élevage des animaux à des fins particulières

Employer les indices sous 636.1–.8 pour les termes utilisés dans les subdivisions de 636.88 qui s'appliquent à des catégories particulières d'animaux domestiques. Les termes mentionnés sous 636.088 ne peuvent s'appliquer qu'à une ou quelques-unes des catégories d'animaux indiquées sous 636.1–.8 et servent donc surtout à la construction des indices. Par exemple, les indices représentant l'élevage des vaches pour le lait et l'élevage de la volaille pour les œufs sont tous deux tirés, en partie, de l'indice pour les œufs et le lait, 636.08842. On ajoute la notation 42 à 636.21 (élevage des bovins à des fins particulières), ce qui donne 636.2142 pour l'exploitation des fermes laitières, et à 636.51 (élevage de la volaille à des fins particulières), ce qui donne 636.5142 pour la production des œufs. L'indice 636.08842 est rarement utilisé, car il existe peu d'ouvrages sur la production du lait et des œufs ensemble, ou sur la production du lait à partir de plusieurs catégories d'animaux. Employer 636.5142 pour les ouvrages sur la production des œufs à partir de plusieurs catégories d'oiseaux. Dans le doute entre une subdivision de 636.088 et une subdivision dérivée sous 636.1–.8, préférer cette dernière.

636.70886, 636.70888 vs 636.73, 636.752

Chiens pour le travail et pour des activités sportives vs Chiens de travail et de sport

Employer 636.70886 et 636.70888 pour les ouvrages qui traitent des chiens utilisés comme animaux de travail (ex. : chiens de recherche et de sauvetage, chiens-guides), ou des chiens utilisés pour des activités sportives (ex. : chiens de combat) sans se limiter à une race ou groupe particuliers de chiens. Les chiens en tant qu'animaux de travail comprennent aussi les chiens utilisés dans les films, à la télévision et sur scène. Les chiens de traîneau et les chiens de garde sont des exceptions explicites à la règle générale, dans la mesure où même si ce sont des chiens utilisés comme animaux de travail, on les classe à 636.73, puisque presque tous ces chiens appartiennent au groupe de races reconnues comme chiens de travail.

Employer 636.73 et 636.752 pour les ouvrages sur les races et groupes de races particulières de chiens, reconnus par l'American Kennel Club (AKC) comme des « chiens de travail » ou comme des « chiens de sport ».

Dans le doute, préférer 636.70886 et 636.70888.

636.72–.75

Races et groupes particuliers de chiens

Les principaux groupements utilisés sont ceux reconnus par l’American Kennel Club (AKC) dans *The Complete Dog Book*, 1997. Les groupements correspondant à peu près à ceux du Kennel Club of England (KC) sont présentés dans les notes « classer ici » lorsque les noms diffèrent d’une manière appréciable. La plupart des races, mais non pas toutes, énumérées dans les Tables générales sont celles reconnues par l’AKC. Classer les autres races avec pedigree, reconnues ailleurs et qui correspondent aux groupes établis par l’AKC ou le KC au groupe, ex. : chien de chasse européen, 636.752.

Dans le doute au sujet d’une race ne figurant pas dans les Tables générales, la classer à 636.7 (et non 636.71).

Chiens courants (Chiens de chasse à courre)

Employer l’*Encyclopedia Americana* pour aider à distinguer les chiens de chasse à vue (636.7532) des chiens de pistes (636.7536).

636.82–.83

Races et catégories particulières de chats domestiques

Employer *The Ultimate Cat Book*, 1989, de David Taylor, pour aider à déterminer le classement d’une race particulière de chats.

643.29, 690.879, 728.79 vs 629.226

Maisons mobiles et autocaravanes (camping-cars)

Employer 643.29 pour les ouvrages interdisciplinaires sur les maisons mobiles et les maisons mobiles destinées à devenir des résidences permanentes. Employer 629.226 (indice où les caravanes, les autocaravanes et les remorques sont identifiées aux types de véhicules motorisés terrestres) seulement pour les automobiles aménagées pour y loger, pour l’équipement pliant ou démontable qu’on peut utiliser avec les camions ou les remorques, ou encore pour les remorques si peu aménagées qu’elles ne pourraient (même fixées) servir d’habitations permanentes. Ne pas employer 629.226 pour les maisons mobiles qui doivent être remorquées et qui sont destinées à demeurer longtemps au même endroit. Employer 690.879 pour les ouvrages sur la construction des maisons mobiles et employer 728.79 pour les ouvrages sur l’architecture des maisons mobiles. Dans le doute, préférer 643.29.

647 vs 647.068, 658.2, T1—0682

Entretien ménager des établissements recevant le public vs Gestion des usines

Employer 647 et les subdivisions de 647.9 sans ajouter la notation de la Table 1 relative à la gestion, pour la plupart des ouvrages sur la gestion des établissements recevant le public parce que le terme « gestion » renvoie souvent aux techniques de base des services généraux d’un établissement, c’est-à-dire aux sujets sous 642–646 et 648 en général, lorsqu’on les applique aux installations publiques. Employer 647.068 (ou 647.94068, 647.95068, etc.) seulement quand l’ouvrage fait référence aux aspects de la gestion qui se trouvent sous 658.1–.8, ex. : gestion financière et marketing. Dans le doute entre 647 et 647.068, préférer 647.

La gestion des usines englobe certains sujets qui appartiennent à la gestion des établissements recevant le public, ex. : installations intérieures, équipement, entretien. Employer 647 (ou d'autres indices de 640 pour des aspects particuliers) si l'accent est mis sur les travaux eux-mêmes, mais employer 658.2 si l'accent est mis sur le contrôle de l'exécution des travaux, ex. : un manuel sur les modalités de fonctionnement des installations des restaurants, 644, sur les services sanitaires d'un hôpital, 648.5, mais un ouvrage sur la gestion des installations intérieures d'un restaurant, 647.950682, sur la gestion des services sanitaires d'un hôpital, 362.110682. Dans le doute entre 647 (ou d'autres indices de 640 pour des aspects particuliers) et 658.2 (ou T1—0682), préférer 647.

649.12–.15 vs 649.1024, 649.108

Éducation des enfants en relation avec les groupes de personnes

Enfants en cours d'éducation

Employer 649.12–.15 pour un ouvrage sur l'éducation d'un groupe particulier d'enfants s'il y a un développement pour le groupe sous 649.12–.15. Les notes des subdivisions de 649.108 peuvent aider à trouver les développements appropriés. Par exemple, une note « ne pas employer » à 649.108691 renvoie à 649.1565 pour l'éducation des enfants dont le statut se définit par les changements de résidence. Une note « ne pas employer » à 649.1087 renvoie à 649.15 pour l'éducation des enfants handicapés et malades, des enfants surdoués.

S'il n'y a pas de développement pour un groupe particulier d'enfants sous 649.12–.15, et qu'il y a un développement approprié dans une subdivision de 649.108, employer alors cette subdivision pour l'éducation des enfants de ce groupe.

Parents et autres personnes associées à l'éducation des enfants

Sauf indications contraires, employer les subdivisions de 649.108 pour les groupes particuliers de parents ou pour les autres groupes associés à l'éducation des enfants, ex. : ouvrages sur l'éducation des enfants pour les pères, 649.10851 ; ouvrages sur l'éducation des enfants pour les grands-parents, 649.10853 ; ouvrages sur l'éducation des enfants pour les parents handicapés, 649.1087.

Dans certains cas, on trouve des indications pour l'emploi des subdivisions de 649.1024. Par exemple, une note « ne pas employer » à 649.10855 renvoie à 649.10245 pour les ouvrages destinés aux aînés de la famille.

Ordre de priorité

L'ordre de priorité est complexe ici. Le modèle général est présenté dans la note de priorité à 649.1 : « Sauf indications contraires, classer un sujet ayant des aspects touchant à deux subdivisions ou plus de 649.1 à la dernière subdivision ».

Les notes de la Table 1 affectent l'ordre de priorité pour les subdivisions communes s'appliquant à 649.1. Selon la note de priorité à T1—081–088 Groupes de personnes selon des caractéristiques particulières, l'ordre de priorité pour 649.1081–.1088 est aussi de type « classer au dernier ».

L'ordre de priorité entre 649.1089 Groupes ethniques et nationaux et 649.1081–.1088 est différent, comme mentionné dans les notes « classer à » de T1—081–088 et de T1—089, Table 1. Cependant, cette différence affecte rarement la classification de ces sujets puisque les parents et les enfants qu'ils éduquent appartiennent habituellement à la même ethnie ou au même groupe national ; dans ces cas, les ouvrages sont classés d'après les caractéristiques des enfants. Par exemple, employer 649.15796073 (et non 649.108996073 ou 649.132) pour les ouvrages destinés aux parents afro-

américains éduquant des fils afro-américains.

D'après la table de priorité au début de la Table 1, T1—024 Le sujet destiné à des groupes professionnels particuliers a priorité sur T1—08. À 649.1, T1—024 a été modifié pour inclure quelques sujets appartenant habituellement aux subdivisions de T1—08. Les notes « ne pas employer » renvoyant des subdivisions de 649.108 aux subdivisions de 649.1024 assurent la priorité de 649.1024. Par exemple, dans le cas des ouvrages pour les pères monoparentaux, le modèle « classer au dernier » présenté à T1—081—088, Table 1, s'applique au choix entre 649.10851 pour les pères et 649.108652 pour les personnes seules, ce qui veut dire que 649.108652 a priorité sur 649.10851.

Mais une note « ne pas employer » à 649.108652 renvoie à 649.10243 pour les ouvrages destinés aux parents uniques. Par conséquent, il faut employer 649.10243 pour les ouvrages destinés aux pères monoparentaux.

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 649.12–.15, 649.1024, 649.108.

658.04 vs 658.114, 658.402

Gestion des entreprises de formes particulières vs Création d'entreprises de formes particulières de propriété vs Organisation interne

Employer 658.04 pour les ouvrages généraux sur la gestion des entreprises d'une forme juridique ou de propriété particulière (ex. : sociétés, sociétés de personnes, partenariats). Employer 658.114 pour les ouvrages qui mettent l'accent sur la création d'entreprises d'une forme juridique ou de propriété particulières, que ce soit pour créer une nouvelle entreprise ou pour convertir une entreprise déjà existante à une nouvelle forme, ex. : création d'une nouvelle entreprise individuelle, 658.1141 ; conversion d'une entreprise individuelle en une société, 658.1145.

Employer 658.402 pour les ouvrages sur l'organisation de la gestion interne d'une entreprise (le partage des pouvoirs et des responsabilités) et non sur son organisation juridique ou de propriété. Par exemple, dans l'organisation hiérarchique, un seul gestionnaire exerce l'autorité ultime, directement sur les employés de la production, ou sur plusieurs superviseurs qui dirigent les travailleurs. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 658.04, 658.114, 658.402.

658.45 vs 651.7, 808.06665

Communication en gestion vs Communication considérée comme service de bureau vs Techniques d'écriture commerciale

Employer 658.45 pour les ouvrages qui traitent avant tout de l'utilisation de la communication pour atteindre des objectifs de gestion. Ces ouvrages mettent souvent l'accent sur les aspects des relations personnelles de la communication en gestion.

Employer 651.7 pour les ouvrages qui insistent sur des sujets tels que l'utilisation du téléphone, les techniques de dictée, l'utilisation d'un logiciel de microordinateur pour obtenir des lettres types, les techniques de traitement du courrier, bref, la mécanique de la communication. Ne pas employer 651.7 pour les ouvrages qui traitent surtout de l'efficacité des styles d'écriture commerciale.

Employer 808.06665 lorsqu'il s'agit de guides de rédaction pour l'écriture commerciale et pour les ouvrages sur l'écriture commerciale efficace, qu'ils soient destinés aux secrétaires ou aux cadres.

Employer 808.066651 pour les ouvrages sur l'écriture d'un type particulier de communication (ex. : lettres commerciales) et les recueils de modèles d'un type particulier destinés à illustrer un style d'écriture approprié. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 658.45, 808.06665, 651.7.

669

Alliages

Employer 669 pour les ouvrages généraux sur les alliages d'une variété de métaux. Employer 669.1-.7 pour les ouvrages généraux sur un alliage particulier ou sur les alliages d'un métal particulier. Employer 669.9 pour la métallurgie physique et chimique des alliages et le processus de formation des alliages.

Employer l'indice du métal principal qui constitue un alliage (s'il est facilement vérifiable) ne figurant pas sous 669, ex. : Monel®, un alliage de nickel à environ 67 pour cent de nickel et 30 pour cent de cuivre, 669.7332 (et non 669.3). Si le constituant principal n'est pas facilement vérifiable, employer l'indice du premier métal mentionné dans les Tables générales, mais employer 669.142 pour tous les alliages de l'acier.

671-679 vs 680

Fabrication de produits à partir de matériaux particuliers vs Fabrication de produits à usages particuliers

En général, employer 671-679 pour les produits primaires, et employer 680 pour les produits finis à partir d'un matériau donné, ex. : textiles, 677, vêtements, 687. La distinction entre 671-679 et 680 ne peut pas toujours se faire de la même façon parce que certains produits à partir de matériaux précis se classent sous 680, ex. : articles de cuir et de fourrure, 685, alors que certains produits à usages particuliers se classent sous 671-679, ex. : gobelets et assiettes en papier, 676.34. Dans le doute, préférer 671-679.

680 vs 745.5

Artisanat

Employer 680 pour l'artisanat dans le sens de produits artisanaux régionaux et pour les produits et les métiers de l'industrie artisanale, comme ceux de forgeron, (682) ; de sellier ou bourrelier, (685.1). Employer aussi 680 pour les produits d'artisanat considérés comme des produits secondaires et finis de fabrication commerciale. Employer 745.5 pour l'artisanat qui est exclusivement un travail artistique. Dans le doute, préférer 680.

690 vs 643.7

Construction de bâtiments vs Rénovation, amélioration, réfection en économie domestique

Employer 690.80286 ou d'autres indices sous 690 pour les ouvrages sur la rénovation et le réaménagement d'habitations résidentielles destinés aux professionnels de la construction. (Employer la subdivision commune spéciale 0286 pour la réfection sous 690 seulement avec les indices tirés de 725-728 ; ne pas employer, pour ce sujet, de subdivision commune ailleurs sous 690.) Employer 643.7 et les autres indices sous 643 pour un large éventail de documents destinés au bricoleur amateur, en conformité avec la note d'application à 643 : « ouvrages pour les propriétaires-occupants ou les locataires exécutant eux-mêmes les travaux ». Dans le doute, préférer 690.

700.92

Personnes dans le domaine des arts

Les indications relatives au classement des artistes varient, soit entre les grandes catégories des arts, soit à l'intérieur d'une division, ex. : employer 736.092 pour un sculpteur qui travaille avec divers matériaux, 736.4092 pour un sculpteur sur bois, 738.092 pour un potier sans tenir compte du matériau ou du produit.

Employer, soit la notation 092, Table 1, soit la notation de la période ou du lieu, pour les œuvres d'un ou de plusieurs artistes, selon les indications aux indices particuliers, ex. : employer 730.92 pour les œuvres d'un sculpteur français, mais employer 741.944 pour les dessins d'un artiste français.

704.9 et 753–758

Iconographie

Préférer l'iconographie plutôt que l'histoire et l'étude géographique, ex. : un ouvrage général sur l'art roman, 709.0216 ; la peinture romane, 759.0216 ; l'art roman en Normandie, 709.44209021 ; la peinture romane en Normandie, 759.4209021 ; mais la Vierge à l'Enfant dans l'art roman en Normandie, 704.948550944209021 ; la Vierge à l'Enfant dans la peinture romane en Normandie, 755.550944209021. Il faut cependant faire attention au classement des écoles et des styles qui sont ordinairement limités à certains sujets, comme l'école chrétienne primitive, l'école byzantine et l'école romane, dont les thèmes sont habituellement religieux. Employer 704.9 ou 753–758 seulement s'il est bien établi que l'ouvrage met l'accent sur l'iconographie ou sur un de ses aspects.

Emploi des subdivisions communes

Ajouter les subdivisions communes aux indices de l'iconographie, même si le sujet ne couvre pas la quasi-totalité de l'intitulé. Il y a quatre exceptions : 704.9428 et 757.8 Pornographie, 704.9434 et 758.5 Plantes, 704.9432 et 758.3 Animaux, et enfin la notation de la Table 2. Par exemple, si un ouvrage ne traite que des roses dans l'art ou des jaguars dans la peinture, on ne doit pas ajouter de subdivision commune.

Ajouter la notation 09, Table 1, et la notation 3–9, Table 2, pour indiquer la nationalité ou la localité de l'artiste plutôt que le lieu du sujet, ex. : portraits canadiens des enfants de la famille royale britannique, 704.94250971 ; peintures canadiennes de portraits des enfants de la famille royale britannique, 757.50971. Ne pas ajouter la notation de la table sous T1—093–099, Table 1, à moins que la localité des artistes traités dans l'ouvrage à classer ne couvre la quasi-totalité de l'aire géographique indiqué à la notation de la Table 2.

709.012-.015, 709.02-.05 vs 709.3-.9

Beaux-arts et arts décoratifs par périodes historiques vs Beaux-arts et arts décoratifs par continents, pays, localités particuliers

Classer les œuvres produites par une école d'art ou dans un style particulier, de la façon suivante :

1. D'une même localité, à la localité, sous 709.3-.9
2. De plusieurs localités d'un pays particulier, au pays sous 709.3-.9
3. De deux pays, à celui qui apparaît le premier dans la Table 2, sous 709.3-.9
4. De trois pays européens ou plus, à la période d'épanouissement de l'école ou du style sous 709.012-.015 ou 709.02-.05
5. De trois ou plusieurs pays d'un même continent (à l'exception de l'Europe), au continent sous 709.3-.9
6. De trois ou plusieurs pays de continents différents, à la période d'épanouissement de l'école ou du style, sous 709.012-.015 ou 709.02-.05

Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 709.012-.015 et 709.02-.05, l'indice du pays sous 709.3-.9, l'indice de la localité sous 709.3-.9.

709.2 vs 381.457092

Marchands d'œuvres d'art

Employer 709.2 pour les marchands d'œuvres d'art considérés comme faisant partie du monde de l'art, ex. : les artistes que connaissaient les marchands, et les œuvres d'art qu'ils ont eues en leur possession. Employer 381.457092 pour les ouvrages sur les marchands d'art qui mettent l'accent sur l'aspect économique du commerce de l'art. Dans le doute, préférer 709.2.

729

Conception et décoration des constructions et des constructions accessoires

Employer 729 seulement pour les ouvrages généraux qui traitent explicitement de la conception architecturale. Employer 690 pour les ouvrages sur la construction traitée seule, et employer 721 pour les ouvrages sur la conception et la construction traitées ensemble. Employer 729 pour les ouvrages sur la décoration seulement quand le sujet est traité comme un aspect de la décoration architecturale plutôt que comme une œuvre d'art proprement dite, ex. : l'utilisation de peintures murales comme décoration architecturale, 729.4, mais les ouvrages généraux sur les peintures murales, 751.73.

731–735 vs 736–739

Sculpture vs Arts tridimensionnels connexes

Employer 731-735 pour les produits et techniques de la sculpture. Employer 736-739 pour les produits et techniques des arts tridimensionnels connexes. En cas de chevauchement, puisque des matériaux et des techniques similaires peuvent être utilisés à la fois pour la sculpture et les autres arts, employer 731-735 pour les formes de grandes dimensions et les formes autonomes, ex. : buste sculpté, 731.4 ; employer 736- 739 pour des formes plus petites et des formes qui font partie d'une œuvre décorative complète, ex. : une forme en bronze constituant un fleuron ou une anse, 739.512. Dans le doute, préférer 731-735.

741.5

Choix entre albums de bandes dessinées, romans graphiques, romans-photos, dessins humoristiques, caricatures, bandes dessinées et sujet

Employer 741.5 et ses subdivisions pour les ouvrages d'imagination sous la forme d'album de bandes dessinées, de romans graphiques, de romans-photos, de dessins humoristiques, de caricatures ou de bandes dessinées dont le but principal est de divertir. Employer 001–999 et compléter en ajoutant la notation 0207 ou la notation 0222, Table 1, pour les ouvrages sous ces formes et qui sont principalement destinés à informer ou à persuader. Employer la notation 0207 Traitement humoristique pour les ouvrages dans lesquels l'intention de l'auteur est sérieuse, mais où il emploie l'humour pour livrer son message ; employer la notation 0222 Images et illustrations connexes pour les ouvrages dans lesquels l'humour n'est pas évident. Par exemple, employer 900 et compléter en ajoutant la notation 0207, Table 1, pour les récits d'histoire en bandes dessinées qui sont principalement destinés à informer le lecteur sur l'histoire tout en utilisant l'humour pour transmettre un message, ex. : l'histoire des États-Unis en bandes dessinées, 973.0207 ; cependant, employer 741.5 et ses subdivisions pour les ouvrages dont le but principal est humoristique et qui utilisent simplement des bribes d'histoire en vue de faire rire. Employer 510 et compléter en ajoutant la notation de la Table 1 pour un ouvrage dont le but principal est d'enseigner les mathématiques, même si le cadre fictif est mince. Employer 001–999 et compléter en ajoutant la notation de la Table 1 pour les ouvrages présentés comme des manuels en bandes dessinées, des ouvrages de journalisme, des biographies ou des autobiographies sur des sujets non fictifs, ex. : *The Cartoon Guide to Physics* de Larry Gonick 530.0207, *Safe Area Goražde* [“the War in Eastern Bosnia, 1992–95”] de Joe Sacco, 949.742, *Our Cancer Year* (de Joyce Brabner et Harvey Pekar ; illustrations de Frank Stack), 362.1969940092 ; cependant, employer 741.5 et ses subdivisions pour les ouvrages présentés comme factuels mais que l'on sait fictifs, ex. : autobiographie fictive. Dans le doute au sujet d'un ouvrage présenté comme un manuel en bandes dessinées, comme un récit journalistique, biographique ou autobiographique d'un sujet non fictif, préférer l'indice pour le sujet.

Voir aussi T1—0207 vs T3B—7, T3A—8 + 02, T3B—802, T3B—8 + 02, T3A—8 + 07, T3B—807, T3B—8 + 07.

Employer 741.5 et ses subdivisions pour les ouvrages sous la forme d'albums de bandes dessinées, de romans graphiques, de romans-photos, de dessins humoristiques, de caricatures ou de bandes dessinées qui présentent des récits de fiction comparables à des nouvelles ou à des romans en littérature. On rencontre des difficultés avec les romans documentaires qui utilisent les techniques des œuvres de fiction pour raconter l'histoire de personnes et d'événements réels. Classer le récit d'un événement ou d'une série d'événements réels qui utilise le nom des personnes, qui n'invente pas les personnages ou qui ne dénature pas les faits pour créer un effet artistique et qui ne dépasse pas l'information recueillie par l'auteur après enquête et entrevues, à la discipline appropriée aux

faits décrits, ex. : *The Beast of Chicago : An Account of the Life and Crimes of Herman W. Mudgett Known to the World as H. H. Holmes* de Rick Geary, 364.1523092. Cependant, si l'auteur, dans sa description des conversations, des émotions, des pensées ou des états d'esprit des personnes qu'il décrit, va plus loin que ce que lui ont révélé son enquête et ses entrevues, employer 741.5 et ses subdivisions. Dans le doute au sujet d'un ouvrage qui utilise les techniques des œuvres de fiction, préférer 741.5 et ses subdivisions.

Employer 741.5 et ses subdivisions pour les adaptations sous la forme d'albums de bandes dessinées, de romans graphiques, de romans-photos, de dessins humoristiques, de caricatures ou de bandes dessinées des autres ouvrages d'imagination tels que les œuvres littéraires, les opéras, les films de fiction, ex. : une adaptation de *La métamorphose* de Kafka en roman graphique par Peter Kuper, un Américain, 741.5973. On classe les adaptations des ouvrages d'imagination à l'indice établi pour l'adaptation, et non à l'ouvrage adapté. (Ne considérez pas une traduction comme une adaptation sauf si les changements sont beaucoup plus grands que d'habitude dans les traductions ; par exemple, employer 741.59519 pour un roman graphique traduit du coréen à l'anglais.) Cependant, classer les adaptations des ouvrages documentaire au sujet, ex. : *La Bible en bandes dessinées* (texte d'Iva Hoth ; illustrations d'André Le Blanc), 220.9505.

741.5 vs 741.56

Albums de bandes dessinées, romans graphiques, romans-photos vs Dessins humoristiques, caricatures, bandes dessinées

Employer 741.5 et 741.59 pour les albums de bandes dessinées, les romans graphiques, les romans-photos, ex. : Astérix (de Uderzo et Goscinny), Astro Boy (d'Osamu Tezuka), Un pacte avec Dieu (de Will Eisner), Les quatre fantastiques, La trilogie Nikopol (d'Enki Bilal), Strangers in Paradise (de Terry Moore), Tintin (de Hergé), Wonder Woman. Ceux-ci sont des ouvrages en plusieurs parties conçus pour être lus par segments relativement longs, comme des nouvelles ou des romans. S'ils ont été publiés à l'origine par sections, celles-ci ont probablement été diffusées chaque mois ou moins fréquemment (parfois de manière hebdomadaire ou aux deux semaines dans le cadre d'anthologies périodiques), et non quotidiennement.

Employer 741.56 et 741.569 pour les dessins humoristiques, les caricatures, les bandes dessinées, ex. : caricatures de Max Beerbohm, Al Hirschfeld, et David Levine ; dessins humoristiques du *New Yorker* et de *Punch* ; dessins humoristiques de Michael Leunig ; Andy Capp (de Reg Smythe), *Doonesbury* (de G. B. Trudeau), *The Far Side* (de Gary Larson), *For Better or for Worse* (de Lynn Franks Johnston), *Garfield* (de Jim Davis), *Peanuts* (de Charles M. Schulz). Ceux-ci ont été écrits en vue d'être lus par brefs segments, comme des plaisanteries ou des anecdotes. Ils contiennent une seule case ou quelques cases publiées de manière quotidienne ou hebdomadaire en ligne ou dans un journal ; ils ont donc une qualité anecdotique même si les mêmes personnages apparaissent dans plusieurs segments regroupés dans des recueils.

Employer 741.56 et 741.569 pour les ouvrages publiés d'abord comme bandes dessinées, sauf si les mêmes personnages principaux apparaissent aussi fréquemment dans des albums de bandes dessinées, des romans graphiques ou des romans-photos. Éviter de partager les ouvrages sur les mêmes personnages entre 741.569 et 741.59 ; employer l'indice du genre où les personnages apparaissent le plus couramment, que le contenu de l'ouvrage en main ait d'abord été publié comme bandes dessinées ou dans des albums de bandes dessinées, ex. : 741.56973 pour les ouvrages sur Dick Tracy (plus couramment publiés comme bandes dessinées), mais 741.5973 pour les ouvrages sur Spider-Man ou *La guerre des étoiles* (plus couramment publiés dans des albums de bandes dessinées). Dans le doute, préférer 741.59.

Employer 741.5 et 741.59 pour les ouvrages généraux sur les deux catégories d'ouvrages graphiques. Employer 741.59 pour les graphistes et les auteurs graphiques qui sont reconnus de manière égale pour leur travail dans les deux catégories d'ouvrages graphiques. Dans le doute, préférer 741.5 et 741.59.

Employer 741.51 Techniques, procédés, appareils, équipement, matériel, et 741.53 Aspects particuliers des albums de bandes dessinées, des romans graphiques, des romans photos, des dessins humoristiques, des caricatures, des bandes dessinées pour les deux catégories d'ouvrages graphiques.

741.593–.599 et 741.5693–.5699

Continents, pays, localités particuliers

Employer les mêmes indications pour le choix de la notation géographique dans le cas des dessins humoristiques, des caricatures, des bandes dessinées ou pour les albums de bandes dessinées, les romans graphiques, les romans-photos

Employer la notation pour le pays de l'artiste ou de l'écrivain pour un ouvrage ou un recueil qui présente un artiste ou un écrivain particulier, ex. : un recueil d'albums de bandes dessinées par un seul artiste japonais, 741.5952. Employer le même indice pour la biographie ou la critique d'un seul écrivain ou artiste, ex. : une biographie de l'artiste japonais, 741.5952. Si un artiste ou un écrivain va habiter dans un autre pays mais ne change pas de nationalité, employer la notation géographique du pays d'origine. Cependant, si l'artiste ou l'écrivain change de nationalité, employer la notation géographique du pays dont il est devenu citoyen. S'il est difficile d'établir la citoyenneté d'un artiste ou d'un écrivain dans l'ouvrage à classer ou dans les ouvrages de référence, employer la notation géographique du pays d'origine, s'il est connu, ou la notation du pays où ont été publiés ses ouvrages antérieurs.

Éviter de séparer les œuvres impliquant les mêmes personnages principaux, à moins qu'elles n'aient aucun lien entre elles. Utiliser la notation du pays de l'auteur fondateur principal pour une série de longue durée avec les mêmes personnages principaux, même s'il est remplacé plus tard par un auteur principal d'un autre pays. Par exemple, utiliser la notation de la Belgique pour une série commencée par un bédéiste belge, même après son décès et son remplacement par un bédéiste français.

Employer la notation du premier pays où a été publié un ouvrage ou un recueil dans lequel plusieurs mains (ex. : écrivains, dessinateurs, encreurs, coloristes, lettrés) ont contribué et où aucun artiste ou écrivain n'est mis en évidence, si l'ouvrage reflète la culture de ce pays, ex. : un roman graphique d'abord publié aux États-Unis, 741.5973 ; un roman graphique d'abord publié au Japon puis traduit en anglais et ensuite publié aux États-Unis, 741.5952 (et non 741.5973).

Dans le doute, essayer de déterminer quelle tradition culturelle d'une aire géographique est principalement représentée dans l'ouvrage ou que l'on désirait représenter à l'origine et employer la notation de cette aire géographique. Si le doute subsiste, préférer la notation de l'aire géographique qui vient en dernier dans la Table 2.

741.6 vs 800

Illustrations

Employer 741.6 pour l'illustration en général. Classer un type particulier d'illustrations au genre artistique représenté, si le type d'illustration est mis en évidence, ex. : gravures à l'eau-forte, 767.2. Employer 800 pour les illustrations qui ne font qu'accompagner ou mettre en valeur le texte littéraire. Dans le doute, préférer 741.6.

Voir aussi 744 vs 741.6.

744 vs 741.6

Design graphique vs Illustration

Employer 744 pour le design graphique et le graphisme conçu pour communiquer des idées précises. Ce graphisme peut contenir des éléments particuliers tels que des dessins, des photographies ou des caractéristiques typographiques en tant que parties d'un ouvrage plus important.

Employer 741.6 pour les dessins créés à des fins commerciales. Dans le doute, préférer 744.

Voir aussi 741.6 vs 800.

744.4 vs 686.22

Typographie et forme des lettres vs Impression

Employer 744.4 pour la création, le dessin, le design, de même que pour l'utilisation de la forme des lettres, des polices de caractères et des autres éléments des systèmes d'écriture.

Employer 686.22 pour les techniques physiques d'impression, le fonctionnement de l'équipement d'imprimerie et l'imprimerie en tant que discipline. Dans le doute, préférer 744.

745.1

Antiquités

Employer l'indice prévu sous 700 pour un genre particulier d'antiquités, ex. : pièces de monnaie en or, 737.43, meubles anciens de la Nouvelle-Angleterre, 749.0974.

S'il n'existe aucun indice pour le sujet sous 700–779, employer l'indice d'un genre particulier d'antiquités sous 600–699, ex. : voitures anciennes, 629.222. S'il existe des indices distincts sous 600–699 pour l'utilisation de l'objet et pour sa fabrication, préférer l'indice pour l'utilisation, ex. : dés à coudre, 646.19 (et non 687.8).

S'il n'existe aucun indice sous 600–699 ni sous 700–779 pour un genre particulier d'antiquités ou d'objets de collection, le classer au sujet avec lequel il est le plus étroitement associé, ex. : objets de collection relatifs à Shirley Temple, 791.43028092.

745.5928

Modèles réduits et miniatures fabriqués à la main

Classer les modèles réduits et miniatures de fabrication artisanale comme suit : Employer 700 pour les modèles réduits de fabrication artisanale :

1. S'il y a un indice particulier sous 700 pour le modèle réduit, ex. : avions de papier, 745.592.
2. S'il y a un indice particulier sous 700 pour le sujet illustré par le modèle réduit, ex. : mobilier miniature de fabrication artisanale, 749.0228. (Employer la notation 0228, Table 1, pour indiquer le modèle réduit ou la miniature.)
3. S'il n'y a pas d'indice sous 600 pour le modèle réduit ou pour le sujet illustré par le modèle réduit. En pareil cas, choisir l'indice le plus précis possible.

Employer 600 pour les modèles réduits et miniatures de fabrication artisanale s'il n'y a pas d'indice particulier sous 700 *et* si l'ouvrage répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1. S'il y a un indice particulier sous 600 pour le modèle réduit, ex. : modèles réduits d'avions de fabrication artisanale, 629.133134.
2. S'il y a un indice particulier pour le sujet illustré par le modèle réduit, ex. : modèles réduits de fabrication artisanale de machines à vapeur, 621.1640228. (Employer la notation 0228, Table 1, pour indiquer le modèle réduit ou la miniature.)
- 3.

769.9

Histoire, étude géographique, biographie concernant l'estampe et les estampes

Employer 769.92 à la fois pour les graveurs d'estampes qui reproduisent les œuvres d'autres artistes et les artistes dont on reproduit les œuvres (à condition qu'il ne soit question que d'estampes), ex. : estampes d'après les œuvres de Gainsborough, 769.92. Employer 769.93–.99 pour les estampes produites par un atelier ou un studio. Dans le doute, préférer 769.92.

776 vs 006.5–.7

Art par ordinateur (Art numérique)

Employer 776 pour les ouvrages généraux sur l'art par ordinateur (art numérique) et pour les ouvrages sur l'art par ordinateur lorsque l'ordinateur lui-même affiche l'objet d'art ou crée l'objet d'art définitif. Employer 700–780 et compléter en ajoutant la notation 0285, Table 1, ou utiliser les possibilités offertes dans les Tables générales pour les ouvrages sur les ordinateurs employés comme outils ou appareils qui servent à créer des objets d'art, ex. : ordinateurs et les arts, 700.285, ordinateurs dans les arts graphiques, 740.285, composition musicale par ordinateur, 781.34.

Employer 006.5–.7 pour les ouvrages sur le matériel informatique et les logiciels utilisés dans les arts par ordinateur, ex. : son par ordinateur, 006.5, infographie, 006.6, systèmes multimédias, 006.7. Ces ouvrages expliquent ordinairement comment utiliser le matériel informatique ou le logiciel et peuvent comprendre de l'information sur des sujets comme la compression des fichiers.

Dans le doute, préférer 776.

779 vs 770.92

Images photographiques vs Biographie

Employer 779 et ses subdivisions, et compléter en ajoutant la notation 092, Table 1, pour les recueils et les critiques d'images photographiques par un seul photographe. Employer 779 et ses subdivisions, et compléter en ajoutant la notation 09, Table 1, suivie de la notation 1–9, Table 2, pour les recueils et les critiques d'images photographiques par plusieurs photographes d'une même région, pour indiquer le lieu d'origine des photographes, ex. : recueil de portraits par des photographes français, 779.20944. Dans les deux cas, le recueil peut contenir une ou plusieurs catégories d'images photographiques, ex. : photographies, épreuves, images numériques, films fixes, diapositives, transparents. Employer 770.92 pour les biographies et les critiques sur l'ensemble des œuvres des photographes, qui peuvent aussi contenir quelques images photographiques. Dans le doute, préférer 779.

780

Musique

Construction d'indices

La construction d'indices pour un ouvrage qui se classe sous 780 se déroule en quatre étapes :

1. Déterminer les diverses facettes de l'ouvrage.
2. Mettre les facettes dans l'ordre approprié.
3. Déterminer si les sujets relatifs aux facettes peuvent ou non être indiqués.
4. Suivre les indications de complément.

Par exemple, dans la construction de l'indice pour un ouvrage intitulé *Harmonie dans les sonates pour piano de Beethoven*, on suit les étapes suivantes :

1. *Déterminer les diverses facettes de l'ouvrage* : l'ouvrage comporte quatre facettes ou aspects : un sujet musical général, l'harmonie ; le compositeur, Beethoven ; l'instrument, le piano ; et une forme musicale, la sonate.
2. *Mettre les facettes dans l'ordre approprié* : l'ordre habituel est l'exécutant (la voix ou l'instrument qui produit la musique), ici le piano, à 786.2 ; la forme musicale, ici la sonate, à 784.183 ; les principes généraux, ici l'harmonie, à 781.25 ; les subdivisions communes, ici une personne associée à la musique, à 780.92 (dans ce cas, Beethoven). Cet ordre obéit à l'indication générale sous 780 qui se lit comme suit : sauf indication contraire, classer les sujets complexes touchant à plusieurs subdivisions de 780 à la dernière. La principale exception à l'ordre voulant que l'exécutant vienne avant la forme se produit lors de la classification de la musique vocale (*voir 782 pour tous les détails*). Si le classificateur accepte l'option qui classe tous les ouvrages ayant trait à un compositeur sous 789, l'ordre serait alors le compositeur, l'exécutant, la forme musicale, les principes généraux, les autres subdivisions.
3. *Déterminer si les sujets relatifs aux facettes peuvent être indiqués ou non* : si le sujet est mentionné dans une note « classer ici » ou est le même, ou à peu près le même, que l'intitulé d'un indice, on

peut indiquer un sujet d'une autre facette. Si le sujet est mentionné dans une note d'inclusion, on ne peut indiquer les sujets des autres facettes. Comme les sujets « piano », « sonate » et « harmonie » correspondent aux intitulés à 786.2, 784.183 et 781.25, respectivement, on peut indiquer d'autres sujets. (Pour l'*Harmonie dans les mazurkas pour piano de Chopin*, les sujets « harmonie » et « Chopin » ne peuvent être indiqués puisque la mazurka fait partie de la note d'inclusion à 784.1884.)

4. *Suivre les indications de complément* : à 786.2 *Pianos, l'astérisque (*) renvoie à la note en bas de page qui demande de compléter selon les indications dans la table de complément sous la rubrique centrée 784–788. La note de complément de cette table demande que les formes musicales et les instruments soient représentés en ajoutant 1, puis le développement de 784.1 sous 784.18–.19. Par conséquent, l'indicateur de facette 1 auquel on ajoute 83 de 784.183, †Forme sonate et sonates ajoutée à 786.2, donne 786.2183, Sonates pour piano. À 784.183, l'obèle (†) renvoie à la note en bas de page qui demande de compléter selon les indications de la table de complément sous la rubrique centrée 781.2–.8, laquelle permet d'ajouter 1 pour représenter les principes généraux, puis le développement de 781 sous 781.1–.7. L'indice résultant de l'ajout de 1 puis de 25 tiré de 781.25, *Harmonie, est 786.2183125, harmonie dans les sonates pour piano. Même si l'astérisque (*) à 781.25 indique que d'autres ajouts sont possibles, ex. : ajouter 092 pour indiquer Beethoven, la note de complément générale sous 780 interdit d'employer 0 ou 1 (séparément ou en combinaison) plus de deux fois. (Une option autorise d'autres ajouts.) Par conséquent, l'indice de classification pour l'*Harmonie dans les sonates pour piano de Beethoven* est 786.2183125.

Exemples

Ouvrages sur la musique

Nouveau vocabulaire de la musique : guide des signes de notation	780.148
Notation musicale	780.148
Structure sonore en musique	781.234
Timbre	781.234
Renouveau en musique country	781.642
Musique populaire « western » Country	781.642
Wagner comme homme et artiste	782.1092
Opéra	782.1
Biographie générale et critique	092 (de la Table 1)
Production de la voix en technique chorale	782.5143
Musique chorale	782.5
Indicateur de facette	1
Technique d'interprétation	43 (de 781.43)
Musique orchestrale de Bartok [critique]	784.2092
Orchestre	784.2
Compositeur	092 (de la Table 1)
Bartok, Concerto pour orchestre [critique]	784.2186
Orchestre	784.2
Indicateur de facette	1
Forme du concerto	86 (de 784.186)
Arrangement pour orchestre de cuivres	784.9138
Orchestre de cuivres	784.9
Indicateur de facette	1

Arrangement	38 (de 781.38)
Quatuors à cordes de Beethoven [critique]	785.7194092
Ensemble de chambre – instruments à cordes	785.7
Taille de l'ensemble	19
Quatuor	4 (de 785.14)
Compositeur	092 (de la Table 1)
La fugue dans la musique pour piano	786.21872
Piano	786.2
Indicateur de facette	1
Fugue	872 (de 784.1872)
Accordage et entretien spécialisé du piano	786.21928
Piano	786.2
Indicateur de facette	1
Accordage	928 (de 784.1928)
Les origines de l'archet	787.1936909
Instruments à cordes et à archet	787
Indicateur de facette	1
Techniques d'archet	9369 (de 784.19369)
Histoire	09 (de la Table 1)
Pablo Casals : biographie	787.4092
Violoncelle	787.4
Interprètes	092 (de la Table 1)
Discographie de musique pour cithare	016.78770266
Bibliographie spécialisée	016
Cithare	787.7
Enregistrements	0266 (de 780.266)
Les orgues de Londres	786.519421
Orgue	786.5
Indicateur de facette	19
Londres	421 (de la Table 2)
L'histoire de « Douce nuit »	782.281723
Noëls	782.28
Indicateur de facette	1
Musique de Noël	723 (de 781.723)

Partitions

Hymnes pour chœurs, arrangés pour voix mixtes et orgue par David Willcocks	782.527
Musique chorale pour voix mixtes	782.5
Hymnes	27 (de 782.27)
Lees. Breathe on me, breath of God ; motet pour chœur à trois voix de femmes sans accompagnements	782.6265
Musique chorale – voix de femmes	782.6
Motets	265 (de 782.265)
Cycles de mélodies (chansons classiques) de	783.247

Schubert Voix seule	783.2
Cycle de mélodies (chansons classiques)	47 (de 782.47)
Brahms. Variations sur le Choral de St-Antoine	784.21825
Orchestre	784.2
Indicateur de facette	1
Variations	825 (de 784.1825)
Berlioz. Roméo et Juliette : symphonie dramatique	784.22184
Orchestre avec parties vocales	784.22
Indicateur de facette	1
Forme symphonique	84 (de 784.184)
Schuller. Trio : hautbois, cor, alto	785.42193
Ensembles de bois, cuivres et cordes	785.42
Taille de l'ensemble	19
Trios	3 (de 785.13)
Chopin. Mazurka, piano	786.21884
Piano	786.2
Indicateur de facette	1
Forme de mazurka	884 (de 784.1884)

780.079 vs 790.2

Musique et les arts du spectacle vs Les arts du spectacle en général

Employer 780.079 pour les ouvrages mettant l'accent sur la musique reliée aux autres arts du spectacle. Employer 790.2 pour les ouvrages sur les arts du spectacle dans leur ensemble. Dans le doute, préférer 780.079.

780.26

Textes ; traités sur les partitions musicales et les enregistrements

Dans la classe 780, ajouter 026 (de 780.26) aux indices sous 781–788 pour indiquer les traités sur les partitions musicales et les enregistrements. (Pour distinguer les partitions musicales et les enregistrements mêmes sous 780, employer l'option décrite à 780). Cependant, lorsqu'on ajoute les indices 780 et 781–788 à d'autres indices des Tables générales, ajouter 026 pour les partitions musicales et les enregistrements, de même que pour les traités à leur sujet.

Par exemple :

Indice	Utilisé pour
787.2	Traité sur la musique de violon
787.2	Partitions de violon
787.2	Enregistrements de musique pour violon
787.2026	Traité sur les partitions pour violon
787.20266	Traité sur les enregistrements de musique pour violon
016.7872	Bibliographie de traités sur la musique pour violon
016.7872026	Bibliographie de partitions pour violon
016.7872026	Bibliographie d'études sur des partitions pour violon
016.78720266	Discographie d'enregistrements de musique pour violon
016.78720266	Bibliographie de traités sur des enregistrements de musique pour violon

780.92 et 791.092

Biographie de personnes associées aux spectacles et aux représentations publiques

Pour la biographie d'un artiste du spectacle, employer l'indice correspondant à l'activité à laquelle la carrière de cette personne est principalement identifiée, ex. : biographie d'un chanteur d'opéra, 782.1092. Si la carrière d'une personne s'étend à plus d'un type de performances publiques ou de spectacles sans que l'un soit prédominant, employer la première activité qui apparaît dans la table de priorité ci-dessous :

Musique	780
Danse	792.8
Théâtre	792
Cinéma	791.43
Télévision	791.45
Radio	791.44
Baladodiffusion	791.46

Par exemple, employer 792.028092 pour la biographie d'un comédien de théâtre qui a aussi beaucoup travaillé à la télévision. Donner la priorité aux activités figurant dans la table ci-dessus, plutôt qu'à toute autre activité énumérée sous 791.

780.92

Musiciens et compositeurs

Musiciens

Les ouvrages généraux sur les musiciens se classent à l'indice le plus précis qui décrit leur carrière. Employer 780.92 uniquement pour les musiciens qui sont connus autant pour leur œuvre vocale que pour leur œuvre instrumentale, ex. : Ludwig van Beethoven, 780.92. Employer 782–783 pour les musiciens connus surtout en musique vocale, ex. : Richard Wagner, compositeur d'opéra, 782.1092 ; Elvis Presley, chanteur rock, 782.42166092. Employer 784–788 pour les musiciens connus surtout en musique instrumentale, ex. : Sir Thomas Beecham, chef d'orchestre, 784.2092 ; Niccolò Paganini, violoniste, 787.2092 . (*Voir aussi 781.6 pour l'étude des musiciens associés à des traditions musicales autres que classique.*)

Voir aussi 784–788 : Table de complément : 092.

Compositeurs

Employer la notation 092, Table 1, pour indiquer une biographie, une critique générale du compositeur, une analyse de l'apport d'un compositeur au développement d'un aspect de la musique (tel le rôle de Haydn dans le développement de la forme du concerto), les ouvrages critiques sur l'ensemble des œuvres d'un compositeur (telle une critique de la musique pour piano de Ravel) et un recueil d'analyses de pièces musicales. Ne pas employer la notation 092 pour la critique d'une œuvre particulière d'un compositeur.

L'ordre de priorité pour la musique exige de séparer la critique générale des œuvres d'un compositeur dans une forme particulière de la critique d'un seul aspect des œuvres puisque l'aspect est signalé par un ajout à partir de 781. Par exemple, employer 784.2184092 pour la critique générale des symphonies de Brahms, mais employer 784.2184125 pour la critique de l'harmonie dans les

symphonies de Brahms. Néanmoins, si une bibliothèque désire grouper toutes les critiques des œuvres d'un compositeur au même indice, il est facultatif de ne rien ajouter de 781, ex. : critique des symphonies de Brahms et celle de l'harmonie dans les symphonies de Brahms, les deux à 784.2184092.

Voir aussi 784–788 : Table de complément : 092.

781.38

Arrangements

Ajouter 138 (la notation pour les arrangements dérivée de 781.38) aux indices sous 782–788 pour la voix, l'instrument ou l'ensemble, pour indiquer les arrangements en général de ou pour la voix, l'instrument ou l'ensemble. Par exemple, employer 787.2138 à la fois pour la musique de violon arrangée pour divers instruments et la musique de plusieurs instruments arrangée pour le violon, 787.2 (musique pour violon) auquel on ajoute 138 (arrangements).

Ajouter 1382–1388 (la notation pour les arrangements dérivée de 781.382–.388) aux indices sous 782–788 pour la voix, l'instrument ou l'ensemble pour lequel la musique a été arrangée afin d'indiquer la voix, l'instrument ou l'ensemble original. Employer 781.382–.388 uniquement pour la construction d'autres indices ; ne jamais employer ces indices seuls. Par exemple, employer 786.213872 pour un arrangement pour piano d'une musique de violon, 786.2 (musique pour piano) auquel on ajoute 13872 (arrangements de musique de violon).

781.47

Accompagnement

Pour les études, ajouter 147 (la notation pour l'accompagnement dérivée de 781.47) pour indiquer comment accompagner l'œuvre ou y collaborer, ex. : comment accompagner la musique pour violon ou y collaborer, 787.2147.

(Option : dans le cas des partitions, ajouter 147 pour indiquer la présence d'accompagnement, ex. : musique pour violon avec accompagnement, 787.2147, musique pour violon sans accompagnement, 787.2.)

781.6

Traditions musicales

Styles hybrides

Employer 781.621–.629 pour un style hybride (un mélange ou fusion de plusieurs styles provenant de différentes traditions musicales en vue de créer un nouveau style) issu d'un groupe ethnique ou national et qui y est associé, ex. : un style nigérien qui mélange la musique folklorique nigérienne au jazz, 781.629669. Employer le dernier indice sous 781.63–.69 pour les autres styles hybrides, et compléter en ajoutant la notation 17 de la table sous 781.63–.69 si c'est approprié, ex. blues-rock, 781.661743, musique du troisième courant (third stream), 781.68175.

Musiciens non classiques

Les ouvrages généraux sur les musiciens qui n'appartiennent pas à la tradition de la musique classique se classent à l'indice le plus précis qui décrit leur carrière. Employer les indices 781.62–.66 et les indices de 781.69 pour les musiciens qui sont connus autant pour leur œuvre vocale que

pour leur œuvre instrumentale, ex. : Louis Armstrong, trompettiste, chanteur et chef d'orchestre de jazz, 781.65092. Employer 782–783 pour les musiciens connus surtout en musique vocale, ex. : Ella Fitzgerald, chanteuse de jazz, 782.42165092. Employer 784–788 pour les musiciens connus surtout en musique instrumentale, ex. : John Coltrane, saxophoniste ténor de jazz, 788.7165092. Ajouter 162–166 ou 169 (la notation pour les traditions musicales dérivée de 781.62–.66 et 781.69) aux indices sous 782–788 avant d'ajouter la notation 092, Table 1.

Voir aussi 784–788 : Table de complément : 092.

781.6 vs 780, 780.9

Musique du monde

Employer 781.6 pour la musique qui met l'accent sur des traditions particulières, ex. : musique folklorique dans le monde, 781.62. Employer 780 pour la musique de traditions variées dans le monde, ex. : une encyclopédie de musique du monde, 780.3. Employer 780.9 pour la musique de lieux particuliers dans le monde, ex. : ouvrages généraux sur la musique du Brésil, 780.981. Dans le doute, préférer 781.6, 780.9, 780.

781.62 vs 780.89

Musique folklorique vs Musique en relation avec les groupes ethniques et nationaux

Employer 781.62 pour la musique propre à un groupe ethnique ou national, ex. : musique afro-américaine, 781.6296073. Employer 780.89 pour le groupe en relation avec la musique en général, ex. : un ouvrage sur les compositeurs, les chanteurs d'opéra, les chefs d'orchestres de jazz afro-américains, 780.8996073. Dans le doute, préférer 781.62.

781.62 vs 781.63–.66

Musiques folklorique et populaire

Employer 781.62 pour la musique folklorique ou populaire issue d'un groupe ethnique ou national et qui y est associée. Employer 781.63–.66 pour d'autres musiques populaires. Dans le doute, préférer 781.62.

Employer [allmusic.com](http://www.allmusic.com/) (<http://www.allmusic.com/>) ou une source en ligne similaire pour aider à déterminer le style de musique populaire occidentale.

782

Musique vocale

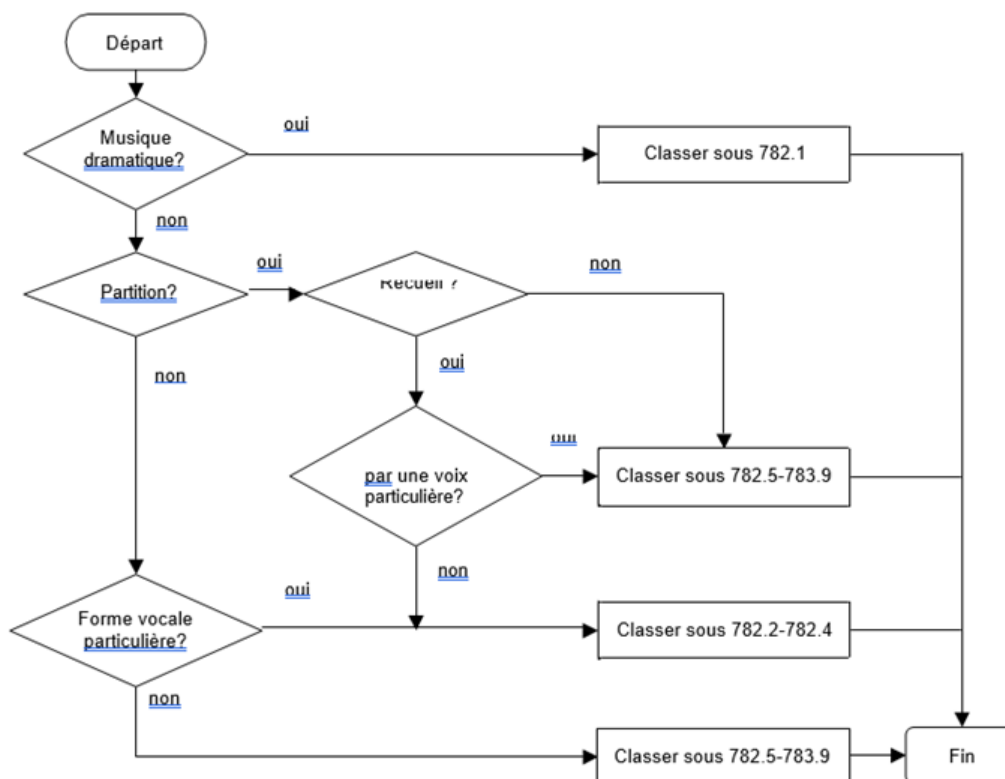
Employer 782.1 pour les partitions de musique vocale dramatique, ex. : partitions d'opéra, 782.1, partitions de théâtre musical, 782.14. Employer 782.5–.9 et 783 pour les partitions de musique vocale non dramatique. (Employer 792.5 pour la mise en scène de musique dramatique.)

Pour la musique vocale non dramatique (782.2–.9 et 783), il faut déterminer si un ouvrage est soit une étude ou un enregistrement, soit une partition. Une personne qui souhaite lire à propos d'un chanteur ou l'écouter, ou encore écouter une pièce musicale ne connaît habituellement pas le registre vocal du chanteur ni les exigences vocales de cette pièce musicale. Par ailleurs, une personne

intéressée par les partitions connaîtra certainement le type de voix ou des voix dont il s'agit, ex. : un cycle de mélodies chantées par un soprano ou une messe chantée par un ténor et un chœur d'hommes. Par conséquent, employer 782.2–.4 pour les études sur des chanteurs et leurs enregistrements, et sur des formes vocales non dramatiques, mais employer 782.5–.9 et 783 pour les partitions et les livrets.

Le diagramme suivant aidera les utilisateurs à choisir la section appropriée en musique vocale.

Diagramme pour la musique vocale



Exemples (d'application du diagramme)

Arias (Airs) d'opéra pour soprano [partitions]	782.1
Airs pour soprano ne provenant pas d'opéra [partitions]	783.66
Chants sacrés interprétés par des sopranos [enregistrements]	782.25
Voix de sopranos féminines [étude]	783.66

Partitions vocales

Lorsqu'il est question de partitions, il faut tenir compte du type de voix et de la taille de l'ensemble vocal. La distinction entre 782.5–.9 et 783 tient au nombre de voix par partie. Employer 782.5–.9 pour la musique à plusieurs voix par partie (ce qui correspond habituellement à la musique chorale). Employer 783 pour la musique à une voix par partie (chants à plusieurs voix et à voix solistes). Suivre l'ordre de priorité suivant pour les partitions et les parties de musique vocale non dramatique: Taille de l'ensemble vocal (y compris les solos)

Type de voix, ex. : voix d'homme, aiguë, de soprano, d'enfant

Formes vocales

La taille de l'ensemble vocal correspond aux grandes divisions de la partie sur les instruments dans les Tables générales. La musique chorale est analogue à la musique orchestrale (plus d'une voix/instrument par partie dans certaines parties) ; la combinaison de voix solistes est analogue à la musique de chambre (une seule voix/instrument par partie) ; la musique pour voix soliste est analogue à la musique pour instrument seul.

Le type de voix correspond aussi aux instruments dans les Tables générales, car préciser le sexe et le registre vocal est analogue à préciser la catégorie et le type d'instrument. Les différentes sortes de voix se distinguent d'abord par le sexe et l'âge (femmes, enfants, hommes) et ensuite par le registre.

Par exemple :

Chanson profane par un chœur d'hommes	782.842
Chœur d'hommes	782.8
Chanson profane	42 (de 782.42)
Chants de Noël pour chœur sans accompagnement	783.11928
Chœur sans accompagnement	783.1
Formes vocales non dramatiques	19
Chants de Noël	28 (de 782.28)

782.1 vs 792.5, 792.6

Formes dramatiques de musique vocale

Employer 782.1 pour les formes dramatiques de musique vocale considérées comme un type de musique vocale, y compris des sujets comme les tempos, les intrigues, les interprètes, la direction d'orchestre. Employer 792.5 et 792.6 pour les formes dramatiques de musique vocale considérées comme un type de représentation sur scène, y compris des sujets comme les costumes, les décors, la mise en scène. Par exemple, employer 782.1 pour les opéras en tant que musique vocale, 792.5 pour la mise en scène des opéras ; employer 782.14 pour le théâtre musical en tant que musique vocale, 792.6 pour la représentation sur scène du théâtre musical. Employer 792.509 pour une salle d'opéras et ses productions, ex. : une histoire de La Scala de Milan, 792.5094521. Dans le doute, préférer 782.1.

784–788

Instruments et leur musique

092

Biographie

Pour les personnes associées à un instrument et à sa musique, et pour les personnes associées à la musique pour l'instrument, ajouter la notation 092, Table 1, directement à l'indice pour l'instrument et sa musique, ex. : Niccolò Paganini (violoniste et compositeur) et Isaac Stern (violoniste), 787.2092. Pour les personnes ne s'intéressant qu'à l'instrument, ajouter 19 (la notation pour l'instrument dérivée de 784.19) avant d'ajouter la notation 092, Table 1, ex. : Antonio Stradivari dit Stradivarius (luthier), 787.219092.

En plus de la fabrication, la plupart des facteurs d'instruments sont impliqués dans la conception, les tests et les vérifications, et l'entretien ; c'est pourquoi les indices les concernant sont basés sur 784.19. Ajouter la notation 092 aux indices construits avec 784.1923 pour les facteurs d'instruments qui ne s'occupent que de la fabrication. En cas de doute, préférer les indices construits avec 784.19 et T1—092 plutôt que les indices construits avec 784.1923 et T1—092.

Pour les personnes associées à une tradition musicale particulière autre que la musique classique occidentale, ajouter 162–166 ou 169 (la notation des traditions musicales dérivée de 781.62–.66 et 781.69) avant d'ajouter la notation 092, Table 1, ex. : violoniste de musique country, 787.21642092. Si la personne est associée à plus d'une tradition, ne rien ajouter pour représenter la tradition.

785.6–9

Ensembles constitués d'instruments d'un seul groupe d'instruments

Sauf indications contraires, quand on ajoute des subdivisions de 786–788 pour spécifier un instrument ou des instruments, employer l'indice le plus précis qui inclut tous les instruments de l'ensemble. Privilégier les indices des ouvrages généraux sur les catégories d'instruments (que ce soit implicite ou explicite) et ne tenir compte que des catégories des instruments qui composent l'ensemble, sans déterminer si une catégorie d'instruments prédomine.

Exemples (sans tenir compte de la taille de l'ensemble) :

Musique pour ensemble d'instruments à clavier constitué d'un piano et d'un clavecin	785.6
Musique pour ensemble d'instruments à percussion constitué de tambours à timbre, de cloches manuelles, d'une cymbale, de carillons et d'harmonicas de verres	785.68
Musique pour ensemble d'instruments à cordes constitué de quatre violons, de deux altos et d'un violoncelle	785.7
Musique pour ensemble d'instruments à cordes constitué de deux violons	785.72
Musique pour ensemble d'instruments à plectre constitué d'un tympanon, d'un luth et d'une harpe celtique	785.77

Musique pour ensemble d'instruments de la famille du luth à plectre constitué d'une mandoline et d'une guitare	785.78
Musique pour ensemble d'instruments de la famille du luth à dos bombé constitué d'une mandoline et d'un luth	785.782
Musique pour ensemble de flûtes constitué d'une flûte traversière, d'un piccolo, d'une flûte alto et d'une flûte basse	785.832
Musique pour ensemble de cuivres constitués d'une trompette, d'un cor, d'un trombone et d'un tuba	785.9

Les indications de complément dans les subdivisions sous 785.6–.9 qui mentionnent « [...] et compléter selon les indications sous 785.2–.9 » s'appliquent à tous les ensembles, que les instruments participatifs soient totalement ou quasi totalement compris dans leur indice d'instrument sous 786–788.

791.43, 791.45 vs 777

Cinéma et télévision

Employer 791.43 et 791.45 pour le cinéma et la télévision comme formes d'art et pour les ouvrages généraux sur leur production. Employer 777 pour les aspects techniques du cinéma et de la vidéo. Par exemple, employer 791.43025 pour l'utilisation des techniques d'éclairage pour améliorer l'atmosphère d'une scène et pour un ouvrage général sur l'éclairage cinématographique, mais employer 777.52 pour un ouvrage sur le choix du type d'appareil d'éclairage qu'il faut utiliser lors d'un tournage sous un soleil éclatant. Dans le doute, préférer 791.43 et 791.45.

791.43 vs 791.45

Cinéma vs. Télévision

Employer l'Internet Movie Database (<http://www.imdb.com/>) ou une source en ligne similaire pour aider à déterminer si une production doit être traitée comme un film ou une émission de télévision. Dans le doute, préférer 791.43.

791.437 et 791.447, 791.457, 792.9

Films, émissions de radio, émissions de télévision, productions sur scène

Une production enregistrée sur un support différent de la production originale se classe à l'enregistrement et non à la production originale, ex. : un opéra sur scène enregistré pour la télévision, 791.4572 (émission de télévision) et non 792.542 (opéra sur scène).

795.015192 vs 519.27

Jeux de hasard

Employer 795.015192 pour les probabilités de gagner aux « jeux de hasard » quand on parle de loisir, c'est-à-dire dans tous les jeux où la chance, et non l'habileté, est le facteur le plus important pour déterminer le résultat, ex. : dés, poker, solitaire. Employer 519.27 pour les « jeux de hasard » dans le contexte des mathématiques appliquées, qui se limitent aux jeux joués par une personne seule pour déterminer ses possibilités optimales de gagner ou la stratégie pour gagner, et qui font partie de la théorie des probabilités contrôlées. Dans le doute, préférer 795.015192.

796.08 vs 796.04

Groupes de personnes vs Catégories générales de sports et de jeux

Employer 796.08 ou la notation 08, Table 1, ajoutée aux indices des sports ou des jeux particuliers, pour les ouvrages sur la participation des groupes particuliers de personnes, si les sports ou les jeux ne sont pas modifiés pour permettre leur participation. Employer soit 796.04 ou l'indice pour la version modifiée si les sports ou les jeux ont été modifiés pour permettre la participation de groupes particuliers de personnes. Les indices pour les versions modifiées d'un sport se trouvent ordinairement dans les subdivisions « catégories particulières » ou « variantes » du sport, ex. : baseball, 796.357, baseball de la Little League (aux États-Unis), 796.35762, baseball d'intérieur, 796.3578. En l'absence de telles subdivisions, classer à l'indice pour le type de sport dans son ensemble. Par exemple, employer 796.3520873 pour les ouvrages sur la technique du golf pour les unijambistes puisque ces personnes peuvent habituellement jouer sans que les règles du golf soient changées de façon importante. Cependant, pour participer à d'autres sports, l'unijambiste a parfois besoin d'un fauteuil roulant. Employer 796.0456 pour les ouvrages généraux sur les sports en fauteuil roulant. Classer la version en fauteuil roulant d'un sport particulier avec les variantes du sport, ex. : basketball en fauteuil roulant, 796.3238. Dans le doute, préférer 796.08 ou l'indice pour le sport ou le jeu particulier en ajoutant la notation 08, Table 1.

Le nom d'une variante d'un sport peut laisser croire que cette variante ne concerne qu'un groupe de personnes, alors que tout le monde peut y jouer. Par exemple, le basketball pour femmes était, avant 1971, une variante du basketball dans laquelle il y a six joueurs par équipe, et les trois joueurs « avants » jouent dans la zone avant. Employer 796.3238 (*et non* 796.323082) pour cette variante car elle peut se jouer autant par les hommes que par les femmes.

Certains sports ou jeux ont des noms semblables, mais les règles sont si différentes qu'ils sont des sports complètement différents, même s'ils sont connexes. Par exemple, le football américain, le football canadien et le football australien sont des sports similaires, mais qui ont chacun leurs propres règles, et ils se classent respectivement à 796.332, 796.335 et 796.336.

796.15 vs 629.0460228

Jeu avec modèles réduits de véhicules télécommandés ; jeu avec cerfs-volants vs Modèles réduits et miniatures d'équipement de transports

Employer 796.15 pour le jeu avec modèles réduits de véhicules télécommandés et pour les ouvrages généraux sur ces appareils, ex. : construction et vol de modèles réduits d'avions télécommandés, 796.154. Employer 629.0460228 et les indices similaires sous 620 pour la conception et la construction des véhicules en modèles réduits, ex. : construction de modèles réduits d'avions, 629.133134. Dans le doute, préférer 796.15.

Employer 790.133 pour les ouvrages généraux sur le jeu avec tous les types de modèles réduits de chemins de fer et de trains, car presque tous ces jeux ne comprennent pas de véhicules télécommandés.

Littérature (Belles-lettres)

Cette rubrique utilise la notation de la Table 3 pour illustrer l'application des principes aux diverses littératures, ex. : on emploie « T3—1 » pour l'étude de la poésie dans les diverses littératures plutôt que « 811, 821, 831, 841, etc. » La notation « T3—1 » fait référence à la fois à T3A—1 de la Table 3A (auteurs individuels) et à T3B—1 de la Table 3B (plusieurs auteurs). On rencontre des difficultés avec la notation 8, Écrits divers, parce que la période littéraire intervient entre T3—8 et ses diverses subdivisions. Pour désigner cette forme, la rubrique l'exprime comme ceci : T3—8 + la notation pour la subdivision, ex. : journaux intimes, T3—8 + 03.

Choix entre littérature et sujet non littéraire

La discipline de la littérature se limite : (1) aux ouvrages d'imagination écrits dans les divers genres littéraires, ex. : fiction, roman, poésie ; (2) à la critique et à l'analyse littéraires ; (3) à l'histoire et à la biographie littéraires. Classer les œuvres d'imagination dont le but est de divertir sous 800, mais classer les ouvrages essentiellement documentaires au sujet dans les autres disciplines, quel que soit le genre littéraire emprunté. Par exemple, classer l'œuvre de Jonathan Swift, *The Drapier's Letters*, comme un ouvrage sur la politique monétaire à 332.49415 (et non comme un recueil de lettres de l'auteur).

Les essais, discours, lettres et journaux intimes servent souvent à des fins non littéraires. Dans le doute à savoir si un ouvrage dans un de ces genres doit se classer en littérature sous 800 ou à un sujet ailleurs dans les Tables générales, préférer le sujet.

Classer un roman documentaire qui utilise les techniques des œuvres de fiction pour raconter l'histoire de personnes et d'événements réels selon les explications qui suivent. Classer le récit d'un événement ou d'une série d'événements réels qui utilise le nom des personnes, qui n'invente pas les personnages ou qui ne dénature pas les faits pour créer un effet artistique et qui ne dépasse pas l'information recueillie par l'auteur après enquête et entrevues, à la discipline appropriée aux faits décrits. Par exemple, classer *De sang froid* de Truman Capote, récit véridique d'un meurtre multiple, à 364.1523. Cependant, si l'auteur, dans sa description des conversations, des émotions, des pensées ou des états d'esprit des personnes qu'il décrit, va plus loin que ce que lui ont révélé son enquête et ses entrevues, l'ouvrage se classe en fiction, ex., *The Executioner's Song* de Norman Mailer, 813.54. Dans le doute, classer en fiction.

D'autres genres particuliers de fiction, de poésie et d'œuvres dramatiques servent parfois à véhiculer des informations factuelles, ex. : biographies en vers, fiction utilisée pour enseigner des principes fondamentaux en mathématiques. Employer 800 pour la poésie, les œuvres dramatiques et les œuvres de fiction, à moins que le genre ne soit purement accessoire, à l'explication d'un sujet particulier, ex. : *Circulation of the Blood*, un traité de William Harvey sur la circulation sanguine (écrit en vers latins), 612.13 (et non 871.04). Il y a une exception à la règle générale pour certaines œuvres anciennes qui depuis longtemps ont été classées en littérature, quel qu'en soit le contenu, ex. : Les travaux et les jours d'Hésiode 881.01 (et non 630), même si l'ouvrage traite d'agriculture pratique.

Classer un recueil de textes littéraires ou d'extraits de textes littéraires destiné à servir de modèle dans l'étude d'une autre discipline à la discipline illustrée. Par exemple, employer 307 pour un recueil destiné à expliquer une communauté.

Classer une étude littéraire des œuvres non littéraires sous 809.935, ex. : la Bible considérée comme œuvre littéraire, 809.93522.

Langue

Classer les œuvres littéraires d'après la langue et non d'après le pays d'origine. Cependant, classer les œuvres de langue anglaise provenant de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, d'Hawaï et des îles géographiquement associées sous 810 (et non sous 820). Classer les œuvres de langue anglaise provenant de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi que les ouvrages généraux sur la littérature anglaise sous 820. Dans certains cas, employer la Table 3C pour indiquer le pays d'origine. (Voir aussi T3C—93–99.)

Classer les œuvres littéraires à la langue dans laquelle elles ont été écrites à l'origine, ex. : une traduction anglaise d'une œuvre originalement écrite en espagnol, 860 (et non 820).

Littérature de deux ou plusieurs langues

Les ouvrages qui traitent de la littérature de deux ou plusieurs langues sont habituellement des recueils ou des ouvrages de critique. S'il est question de deux langues, employer l'indice qui vient le premier sous 820–890, sauf indication contraire. Par exemple, employer 820 (et non 860) pour l'anglais et l'espagnol, mais employer 880 (et non 870) pour le grec et le latin. S'il est question de plus de deux langues, mais que ces langues appartiennent toutes à une famille particulière, employer l'indice le plus précis qui les comprend toutes. Par exemple, employer 830 pour un ouvrage qui comprend de l'anglais, de l'allemand et du néerlandais puisqu'elles sont toutes des langues germaniques. Ne pas employer 820–890 pour un groupement étendu comme la littérature indo-européenne. Par exemple, employer 808 pour un recueil qui comprend de l'anglais, du français et du russe (toutes des langues indo-européennes), 809 pour la critique, 800 pour une combinaison de recueils et de critique. De même, employer 800, 808 ou 809 pour un ouvrage sur la littérature dans plus de deux langues lorsque les langues ne présentent aucun lien, si ce n'est qu'elles appartiennent à un groupement étendu comme les langues non occidentales ou asiatiques. Par exemple, employer 808 (et non 890) pour un recueil de textes littéraires en arabe, en perse et en turc. Si l'une des langues prédomine, classer l'ouvrage à cette langue.

Genre littéraire

En littérature, il y a deux modes d'expression fondamentaux : la poésie et la prose. Classer les œuvres dramatiques, écrites en vers ou en prose, au théâtre à T3—2. Classer les épigrammes avec les écrits divers à T3—8 + 02, sans tenir compte du mode. Classer les œuvres écrites dans d'autres genres avec la poésie à T3—1 si elles sont écrites en vers. Classer les œuvres en prose à T3—3 Fiction, T3—4 Essais, T3—5 Discours, T3—6 Correspondance et T3—8 Écrits divers. N'employer la subdivision pour la littérature en prose, T3—8 + 08 que pour les œuvres en prose en plus d'un genre littéraire. Classer les œuvres en prose d'un genre littéraire particulier, au genre littéraire.

Employer la notation 7 Humour et satire, seulement pour un recueil d'humour et de satire ou pour les ouvrages critiques sur l'humour et la satire en deux ou plusieurs genres littéraires, comprenant la poésie et la prose, parce que l'humour et la satire sont des catégories d'écrits plutôt qu'un genre ou un mode. Classer les œuvres littéraires d'un genre particulier (T3—1–6 et T3—8) contenant de la satire et de l'humour au genre littéraire. La Table 3A pour les auteurs individuels n'a pas de notation équivalente à T3B—7 ; classer un recueil d'œuvres par un seul auteur en plusieurs genres littéraires contenant de la satire et de l'humour à T3A—8 + 09.

Périodes littéraires

Employer les tables des périodes qui apparaissent sous les diverses langues pour la littérature de cette langue provenant du monde entier et pour la littérature d'un pays particulier. Par exemple, employer 843.912 pour la fiction de langue française du début du 20^e siècle provenant du monde entier et pour la fiction de langue française du début du 20^e siècle provenant de la France. Les mêmes périodes s'emploient pour les littératures apparentées (littératures dans la même langue mais provenant d'autres pays que le pays traditionnel de cette langue), ex. : employer 843.912 pour la fiction de langue française du début du 20^e siècle provenant de la Belgique, de la Suisse, du Canada et du Sénégal. Il existe parfois des options de périodes pour un pays autre que le pays traditionnel de cette littérature lorsqu'on utilise un symbole particulier pour la séparer de la littérature en général. Les options sont décrites dans les tables générales sous 810–890. Dans certains cas, employer la Table 3C pour indiquer le pays d'origine des littératures apparentées. (*Voir aussi T3C—93–99*)

Dans les tables des périodes littéraires, on mentionne le siècle particulier quand l'intitulé couvre moins de 75 ans, ex. : en littérature anglaise, le 19^e siècle est mentionné dans une note « classer ici » sous la notation 8, Période victorienne, 1837–1899 dans la table des périodes pour la littérature anglaise sous 821–828. Le siècle n'est habituellement pas précisé lorsque l'intitulé couvre 75 ans ou plus, ex. : le 20^e siècle ne figure pas sous la notation 91, qui couvre les années 1900–1999 dans la table des périodes pour la littérature anglaise.

Autres éléments

Si c'est approprié, ajouter la notation 08 de la Table 3B (ou la notation 08 ou 008 de T3B—1008, la notation 08 de la table sous T3B—102–107) pour les recueils d'ouvrages par ou sur plusieurs auteurs, et la notation 09 de la Table 3B (ou la notation 09 ou 009 de T3B—1009, la notation 09 de la table sous T3B—102–107) pour l'histoire, l'analyse, la critique d'œuvres par plusieurs auteurs. Employer cette notation à la fois seule et aussi afin d'ajouter une notation de la Table 3C qui permet de préciser d'autres caractéristiques telles que les thèmes ou les sujets littéraires, les éléments littéraires (ex. : dialogue), les mouvements et écoles littéraires (ex. : romantisme) et les catégories particulières de personnes pour qui ou par qui sont écrites les œuvres littéraires.

Critique littéraire

Classer la critique à la littérature critiquée. Classer la critique d'une œuvre particulière au même indice que l'œuvre, ex. : une analyse critique de Pour qui sonne le glas d'Hemingway, 813.52. Classer la critique de l'ensemble de l'œuvre d'un auteur à l'indice d'ensemble de l'auteur, ex. : critique d'Hemingway, 813.52.

Employer 809 et la notation 09 de la Table 3B (ou la notation 09 ou 009 de T3B—1009, la notation 09 de la table sous T3B—102–107) pour la critique de toutes les catégories de littératures, sauf pour les œuvres des auteurs individuels. Employer 809 pour la critique de plusieurs littératures considérées ensemble, 809.3 pour la critique de la fiction de plusieurs littératures. Employer 810.9 pour la critique de la littérature de langue anglaise des États-Unis en général, 813.009 pour la critique de la fiction de langue anglaise des États-Unis en général, 813.5209 pour la critique de la fiction américaine de langue anglaise du début du 20^e siècle.

Employer 809.1–.7 pour la critique littéraire d'un genre particulier de plus de deux littératures. Employer 808.1–.7 pour les ouvrages critiques qui mettent l'accent sur les divers genres littéraires comme tels, et non sur les divers auteurs et littératures qui peuvent servir d'exemples. Dans le doute entre 808.1–.7 et 809.1–.7, préférer 809.1–.7.

Employer 801.95 pour la théorie et la technique de la critique littéraire. Employer 808.1–.7 pour la théorie et la technique de la critique des genres littéraires particuliers. Dans le doute entre 801.95 et 808.1–.7, préférer 801.95.

Classer le commentaire littéraire de la même façon qu'une autre critique.

Classer la critique textuelle de la littérature comme une autre critique. Cependant, employer 801.959 (et non 808.1–.7) pour la théorie et la technique de la critique textuelle des genres littéraires particuliers.

Classer la critique de la critique avec la critique qui fait l'objet de la critique, donc avec le sujet original de la critique, ex. : une critique d'Hemingway et une critique de cette critique par une tierce personne, les deux 813.52.

Classer les ouvrages sur les critiques (les personnes) de la même manière que les ouvrages sur d'autres auteurs, c'est-à-dire classer le critique avec le genre de littérature qu'il critique principalement, ex. : une personne qui a consacré la plus grande partie de ses travaux à la critique des œuvres d'Hemingway, 813.52 ; un critique de la littérature espagnole, 860.9.

Classer la critique et les critiques (les personnes) à la langue de la littérature qu'ils critiquent et non à la langue dans laquelle est écrite la critique, ex. : un critique français qui écrit en français une critique de la littérature américaine, 810.9.

Adaptations

Une adaptation peut changer le genre d'une œuvre ou en modifier le contenu à un point tel sur le plan de la langue, de la portée ou du niveau de la présentation, qu'elle ne peut plus être considérée comme une version de l'original. Classer une adaptation à l'indice approprié à l'adaptation, ex. : *Tales from Shakespeare de Lamb*, 823.7.

Cependant, classer une traduction en prose d'une œuvre poétique (ce qui représente un simple changement de mode) à l'indice de l'œuvre originale, ex. : la *Divine Comédie* de Dante, traduite en prose allemande, 851.1.

Extraits

Classer un recueil d'extraits de différentes œuvres littéraires comme un recueil.

800, T3C—362 vs 398.245, 590, 636

Littérature (Belles-lettres) et animaux familiers considérés comme sujets particuliers en littérature vs Littérature populaire sur les animaux vs Animaux vs Élevage

Classer les récits littéraires d'animaux, fictifs ou non, au genre littéraire approprié, ex. : poésie. Employer les subdivisions T3—8, Écrits divers, pour les récits littéraires d'animaux réels, sous forme d'anecdotes ou de souvenirs personnels, T3—8 + 02 pour les anecdotes, T3—8 + 03 pour les souvenirs, les journaux intimes, les carnets ; ou T3—8 + 07 pour les ouvrages sans genre littéraire identifiable.

Employer T3C—362 pour les recueils d'œuvres littéraires ayant pour thème ou sujet particulier les animaux familiers, ex. : un recueil de fiction anglaise sur les chats, 823.00803629752.

Classer les ouvrages sur les animaux considérés comme une contribution à une discipline autre que la littérature à la discipline pertinente. Employer 398.245 pour la littérature populaire sur les

animaux. Employer 590 pour les histoires d'animaux dans lesquelles l'auteur insiste sur les habitudes et le comportement de l'animal. Employer 636 si l'accent est mis sur les soins et le dressage de l'animal.

Dans le doute, préférer 800.

800 vs 398.2

Littérature (Belles-lettres) vs Littérature populaire

La littérature populaire est anonyme, ayant été transmise par la bouche à oreille d'une génération à la suivante. En d'autres mots, la littérature populaire est anonyme parce qu'elle provient de la tradition orale. La littérature populaire peut être rassemblée et adaptée, ex. : contes populaires rassemblés et adaptés par Jacob et Wilhelm Grimm ; mais ceux qui rassemblent et adaptent ne sont pas les auteurs de la littérature. Employer 398.2 pour la littérature populaire.

Les ouvrages d'auteurs inconnus, seulement parce que ces auteurs choisissent de publier sous un pseudonyme, ne sont pas considérés comme de la littérature populaire. Employer 800 pour les ouvrages littéraires publiés sous un pseudonyme.

Les classiques anonymes ne sont pas considérés comme de la littérature populaire. Malgré le fait que leurs auteurs ne sont pas connus et que plusieurs de ces œuvres proviennent de la tradition orale, celles-ci ont une valeur littéraire reconnue et sont conformes au canon littéraire. Employer 800 pour ceux-ci, ex. : La saga de Njall, 839.63, La mort le roi Artu (Mort Artu), 843.1, Mabinogion, 891.6631. On peut se servir du texte suivant pour identifier les classiques anonymes des littératures européennes : Anonymous Classics : A List of Uniform Headings for European Literatures, 2e éd. révisée par le IFLA Working Group on Anonymous Classics (<http://bibpurl.oclc.org/web/9557>). Ces classiques anonymes ne sont pas tous littéraires ; certains doivent se classer au sujet, surtout en religion.

Les ouvrages d'auteurs connus, même écrits dans un genre traditionnel pour la littérature folklorique ou concernant des sujets littéraires folkloriques typiques, ne sont pas considérés comme de la littérature folklorique. Employer 800 pour ceux-ci, ex. : contes folkloriques de Hans Christian Andersen 839.8136 ; Inner City Nursery Rhymes de Barbara Sillars Harvey, 811.54, romans de Keri Arthur sur les loups-garous et les vampires, 823.92.

Certains événements ou thèmes légendaires ou historiques constituent la base d'œuvres originales dans plusieurs littératures, à plusieurs époques et dans plusieurs genres littéraires, ex. : la quête du Graal ou la bataille de Roland livrée aux Sarrasins. Les œuvres médiévales qui les racontent sont souvent anonymes. Classer chaque récit de l'événement ou du thème à la littérature, au genre et à la période où il a été écrit, ex. : la trilogie de Merlin, de Mary Stewart, 823.914. Employer 809.933 pour les ouvrages sur un thème particulier traité dans plusieurs littératures.

Dans le doute, préférer 800.

808.8

Ordre de priorité pour plus de deux littératures

Voici des exemples qui illustrent l'ordre de priorité pour les recueils de textes de plus d'un genre littéraire appartenant à plus de deux littératures. L'ordre de priorité est le même pour la critique (809).

1. Thèmes et sujets particuliers, ex. : 808.80382 (religion)
2. Éléments particuliers, ex. : 808.8024 (intrigue)
3. Caractéristiques particulières, ex. : 808.8013 (idéalisme)
4. Pour ou par les catégories particulières de personnes, ex. : 808.899282 (enfants)
5. Période, ex. : 808.80033 (18e siècle)

Voir aussi Table 3B : Ordre de priorité ; aussi T3B—1 ; aussi T3B—2 ; aussi T3B—3.

808.81–.88 et 809.1–.7

Catégories particulières de poésie, d'œuvres dramatiques, de fiction, de discours

Les indications de complément à 808.812–.818, Genres particuliers de poésie, qui permettent d'ajouter le développement de T3B—10 sous la notation 102–107, Table 3B, autorisent également d'autres ajouts, puisque les indices sous T3B—102–107 renvoient à une note de bas de page qui mène à une table de complément sous une rubrique centrée : « Compléter selon les indications sous T3B—102–107. »

Ne pas ajouter la notation 08, Recueils de textes littéraires, de la table de complément sous T3B—102–107 seule, car ce serait redondant puisque l'indice 808.8 désigne déjà des recueils de textes littéraires, ex. : un recueil de poésie narrative, 808.813 (et non 808.81308). Cependant, ajouter la notation 08 pour servir de lien à un développement supplémentaire de la Table 3C, ex. : un recueil de poésie narrative sur des thèmes politiques, 808.813083581.

Suivre les mêmes directives pour les recueils de genres particuliers d'œuvres dramatiques, de fiction et de discours, ex. : un recueil de nouvelles, 808.831 (et non 808.83108), mais un recueil de nouvelles sur des thèmes politiques, 808.831083581.

Suivre des directives analogues pour l'histoire et la critique des genres particuliers de poésie, d'œuvres dramatiques, de fiction, de discours. Ne pas ajouter la notation 09, Histoire, analyse, critique, seule, aux indices sous 809, Étude historique, analyse, critique portant sur plusieurs littératures, ex. : histoire et critique de la poésie narrative, 809.13 (et non 809.1309). Cependant, ajouter la notation 09 pour servir de lien à un développement supplémentaire de la Table 3C, ex. : histoire et critique de la poésie narrative sur des thèmes politiques, 809.13093581.

808.82 vs 791.437, 791.447, 791.457, 792.9

Textes des pièces vs Scénarios techniques

Employer 808.82 et les indices connexes construits à partir de T3A—2 ou de T3B—2 pour les textes de pièces de théâtre. Employer 791.437, 791.447, 791.457 et 792.9 pour les scénarios de production. Un scénario technique renferme diverses indications, ex. : emplacement du mobilier, endroit où se placent les acteurs. Par exemple, employer 812.52 pour le texte de *Our Town* de Thornton Wilder, mais employer 792.92 pour le scénario technique de la représentation théâtrale de *Our Town*. Dans le doute, préférer 808.82 et les indices connexes.

900

Histoire

Employer 900 pour l'histoire des événements qui se sont passés en un lieu ou une région particulière ou pour un récit des conditions prédominantes dans ce lieu ou cette région. Employer 001–899 pour l'histoire d'un sujet déterminé, ex. : une histoire de l'évolution politique (comme celle de l'évolution interne d'un gouvernement) sans tenir compte de son effet sur la société et le lieu où elle se déroule, 320.9 ; une histoire de l'activité économique en France, 330.944 ; histoire des activités militaires, 355.0209 ; histoire des horloges, 681.11309.

L'organisation générale de la Table 2, qui détermine l'indice assigné à l'histoire d'un lieu déterminé, est géographique plutôt que par affiliation politique, car si l'affiliation politique peut changer, la position occupée à la surface du globe ne change pas, ex. : histoire d'Hawaii, 996.9 sous Océanie (et non sous l'histoire des États-Unis).

L'histoire englobe le temps présent (situation et conditions), mais ne tient pas compte de l'avenir (événements prévus). Employer 303.49 pour les événements prévus.

Événements historiques vs événements non historiques

Selon leur influence, classer les événements particuliers sous 900, ou aux diverses disciplines sous 001–899. Employer 930–990 pour les événements importants dont la portée influence la vie sociale et l'histoire d'un lieu, quelle que soit la discipline concernée, ex. : le torpillage du *Lusitania*, 940.4514 ; l'assassinat d'Abraham Lincoln, 973.7092 ; le tremblement de terre de San Francisco de 1906, 979.461051.

Employer 001–899 pour l'histoire de la discipline à laquelle se rattachent d'autres événements particuliers. Par exemple, employer 364 pour l'histoire d'un crime, ex. : les meurtres de Whitechapel commis par Jack l'Éventreur, 364.15232. Employer 796–799 pour un accident sportif, ex. : accident mortel survenu au cours d'une course automobile, 796.72.

Dans le doute au sujet de l'impact de l'événement, préférer 900.

Cependant, il faut tenir compte de l'intention ou du point de vue de l'auteur. Par exemple, employer 364.1524092 (et non 973.922092) pour un ouvrage sur l'assassinat de John F. Kennedy qui s'intéresse aux modalités d'exécution du crime, au déroulement de l'enquête menée, ou aux deux. Employer 300 pour les événements qui mettent en évidence les aspects sociaux. Employer 363 (et non les autres disciplines concernées) si l'accent est mis sur des facteurs de sécurité, ex. : employer 363.12365 pour une étude du naufrage de l'Andrea Doria pour déterminer les causes de l'accident ou les mesures préventives mises en place à la suite de cet accident.

Employer 001–899 pour les recueils de récits d'événements se rapportant à une seule discipline, ex. : voyages scientifiques, 508. Employer 904 pour les recueils d'événements qui n'ont aucun point commun.

909, 930–990 vs 320

Histoire et politique

Histoire politique

Employer 909 et 930–990 pour l’histoire politique qui fait une large place aux événements politiques marquants, caractérisés par l’école historique « des batailles, des rois et des dates ». Employer 320.9 pour l’histoire politique qui souligne la mécanique des forces et des mouvements politiques qui s’opposent et à leur évolution interne. Employer 909 et 930–990 si les forces et les mouvements passent au pouvoir ou provoquent des changements importants dans la société. Dans le doute, préférer 909 et 930–990.

Voir aussi 909, 930–990 vs 320.4, 321, 321.09.

Activités politiques

Employer 909 et 930–990 pour l’ensemble de l’activité politique d’une période ou d’un lieu particulier. Employer 320 pour les activités politiques importantes particulières du point de vue de la discipline « science politique », mais il ne faut pas oublier 909 et 930–990 quand on étudie une activité pour en faire ressortir l’influence sur les événements en général. Employer 909 et 930–990 pour les événements importants et les chefs qui ont de grandes responsabilités, à moins qu’ils ne soient étudiés surtout dans le contexte d’un sujet particulier. Dans le doute, préférer 909 et 930–990.

Éléments spéciaux à considérer pour les indices 320.9, 324 et 328 :

320.9 : employer 320.9 pour les activités habituelles et les styles des principaux personnages politiques en tant que groupe, sur les activités qui reflètent l’ajustement des forces politiques ou la situation des partis et des mouvements politiques. Employer 909 et 930–990 pour les activités analysées quant à leur influence sur les événements généraux.

324 : employer 324.2 pour les histoires des partis politiques ; employer 324.5 et 324.24–.29, et compléter en ajoutant la notation 015 pour les histoires des nominations des candidats ; employer 324.9 pour les histoires des campagnes électorales, mais seulement si elles traitent largement des événements à l’intérieur des partis et des campagnes, ou si elles font état des vainqueurs, des perdants et des votes. Employer 930–990 pour une histoire qui montre comment un parti ou un candidat est arrivé au pouvoir (ou presque), ou comment les activités d’un parti et d’une campagne ont changé l’orientation d’une nation (ou d’autres régions).

328 : employer 328.4–.9 pour les histoires des corps législatifs particuliers, mais seulement quand elles se limitent à l’histoire interne ou à ce qu’il est advenu du corps législatif, sans s’occuper particulièrement de ce qu’un corps législatif a pu accomplir pour l’unité politique desservie. Employer 328 pour les comptes rendus des délibérations d’une législature (c’est-à-dire ses résolutions, ses débats, ses actions). Employer 930–990 pour les réalisations d’une session législative particulière, mais employer 328 si l’ouvrage traite surtout de l’histoire interne du corps législatif.

909, 930–990 vs 320.4, 321, 321.09

Changement de gouvernement

Employer 909 et 930–990 pour l’histoire des changements de gouvernement ou pour les révolutions et coups d’État particuliers dans des régions particulières, ex. : révolutions au 20^e siècle, 909.82 ; Révolution russe, 947.0841. Employer 320.4 pour l’étude politique des systèmes de gouvernement

qui précèdent ou suivent les changements dans un pays particulier, ex. : gouvernement de l'Union soviétique après la révolution de 1917, 320.4470904. Employer les indices sous 321 autres que 321.09 pour les ouvrages sur les catégories ou systèmes particuliers de gouvernement, et pour l'étude politique générale d'un système particulier de gouvernement précédant ou suivant les changements, ex. : nouvelles républiques, 321.86. Employer 321.09 surtout pour les études du processus de changement, plutôt que pour les ouvrages sur les changements particuliers. Dans le doute, préférer les indices dans l'ordre suivant : 909 ou 930–990 ; 320.4 ; toutes les subdivisions de 321 sauf 321.09 ; 321.09.

909, 930–990 vs 910

Histoire vs Géographie et voyages

Employer 909 ou 930–990 si un ouvrage traite de géographie et de civilisation, ou de voyages et de civilisation. Cependant, employer 910 si l'étude géographique ou le voyage prédomine. Dans le doute, préférer 909 ou 930–990.

Employer 910.02 ou 913–919, et compléter en ajoutant la notation 02 de la table sous 913–919 si l'ouvrage traite seulement de la géographie physique.

913–919

Géographie du monde antique et des continents, pays, localités particuliers du monde moderne et voyages dans ces lieux ; mondes extraterrestres

Sites et monuments historiques

Classer les ouvrages décrivant les sites et les monuments historiques à la discipline qui est mise en évidence.

Classer un ouvrage sur un monument ou un site historique qui a ou avait une utilité particulière, à l'utilité du monument ou du site, à moins qu'une autre discipline ne soit mise en évidence, ex. : un ouvrage sur un monastère bénédictin en Basse-Autriche qui met l'accent sur l'histoire de l'ordre religieux en ces lieux, 271.1043612, un guide de l'édifice de la Bourse de New York, 332.64273. Classer les ouvrages sur les monuments qui sont associés à la vie d'une personne, à l'indice biographique de cette personne, ex. : la maison de Thomas Wolfe à Asheville, en Caroline du Nord, 813.52. Classer les ouvrages sur un site qui est célèbre pour un événement historique, à l'histoire de l'événement, ex. : Gettysburg National Military Park, 973.7349.

Employer 720.9 ou 725–728 pour les ouvrages sur un ou des monuments dans un lieu, qui mettent en évidence l'architecture du ou des monuments, ex. : un ouvrage sur une église de Paris donnant l'importance à l'histoire architecturale, 726.50944361. Employer également 725–728 pour les ouvrages généraux sur l'histoire de l'art d'un monument et de son contenu, y compris l'architecture du monument et les œuvres d'art qu'il renferme.

Employer 930–990 pour un ouvrage décrivant les monuments d'un lieu pour illustrer l'histoire de ce lieu. (Voir 930–990 : Conservation du patrimoine historique.)

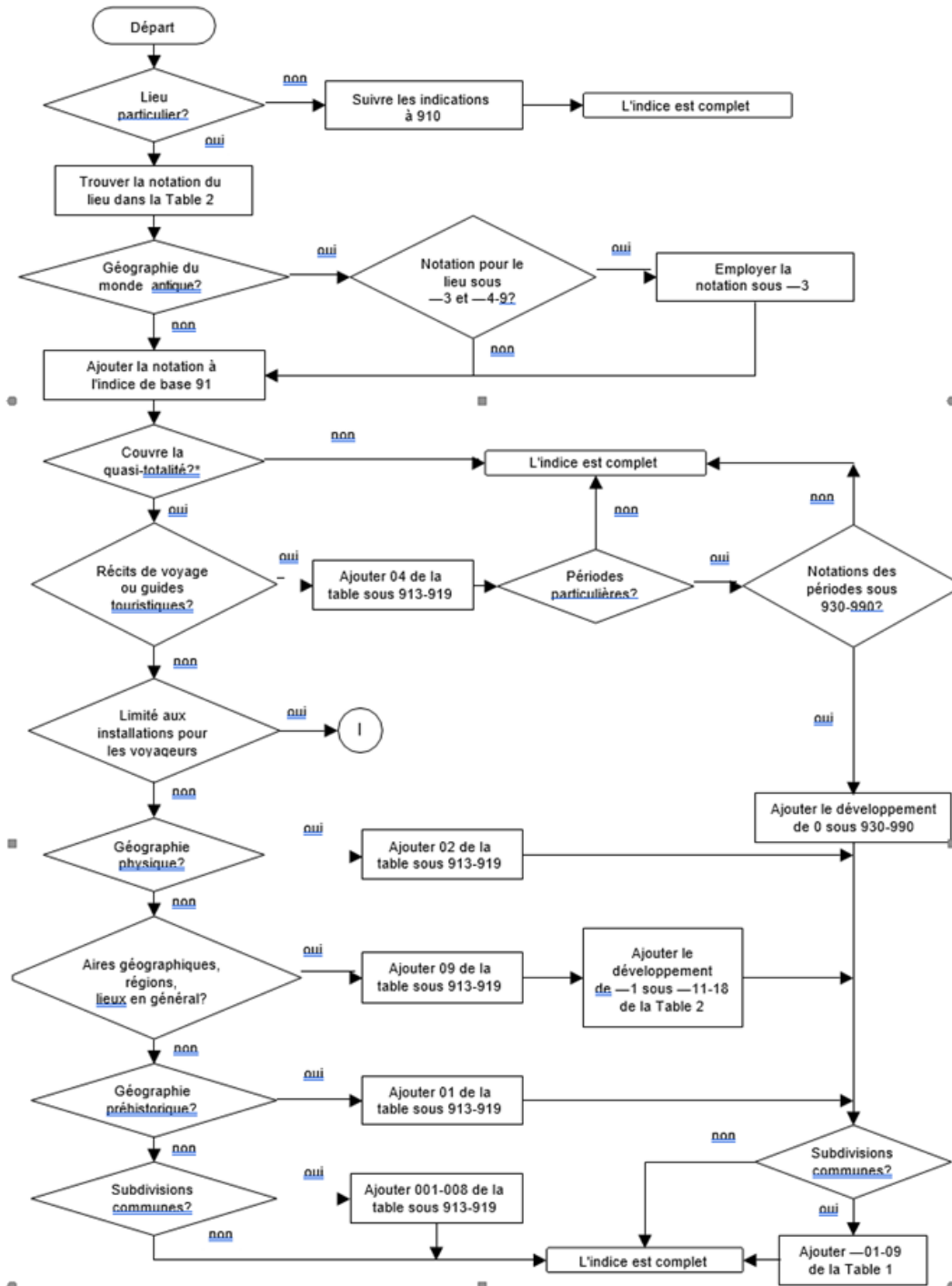
Employer 913–919 lorsqu'aucune intention ni discipline n'est apparente dans l'ouvrage. (Voir plus bas sous 04 Voyages, Guides touristiques.)

Voir aussi 333.7–.9 vs 508, 913–919, 930–990.

Table de complément

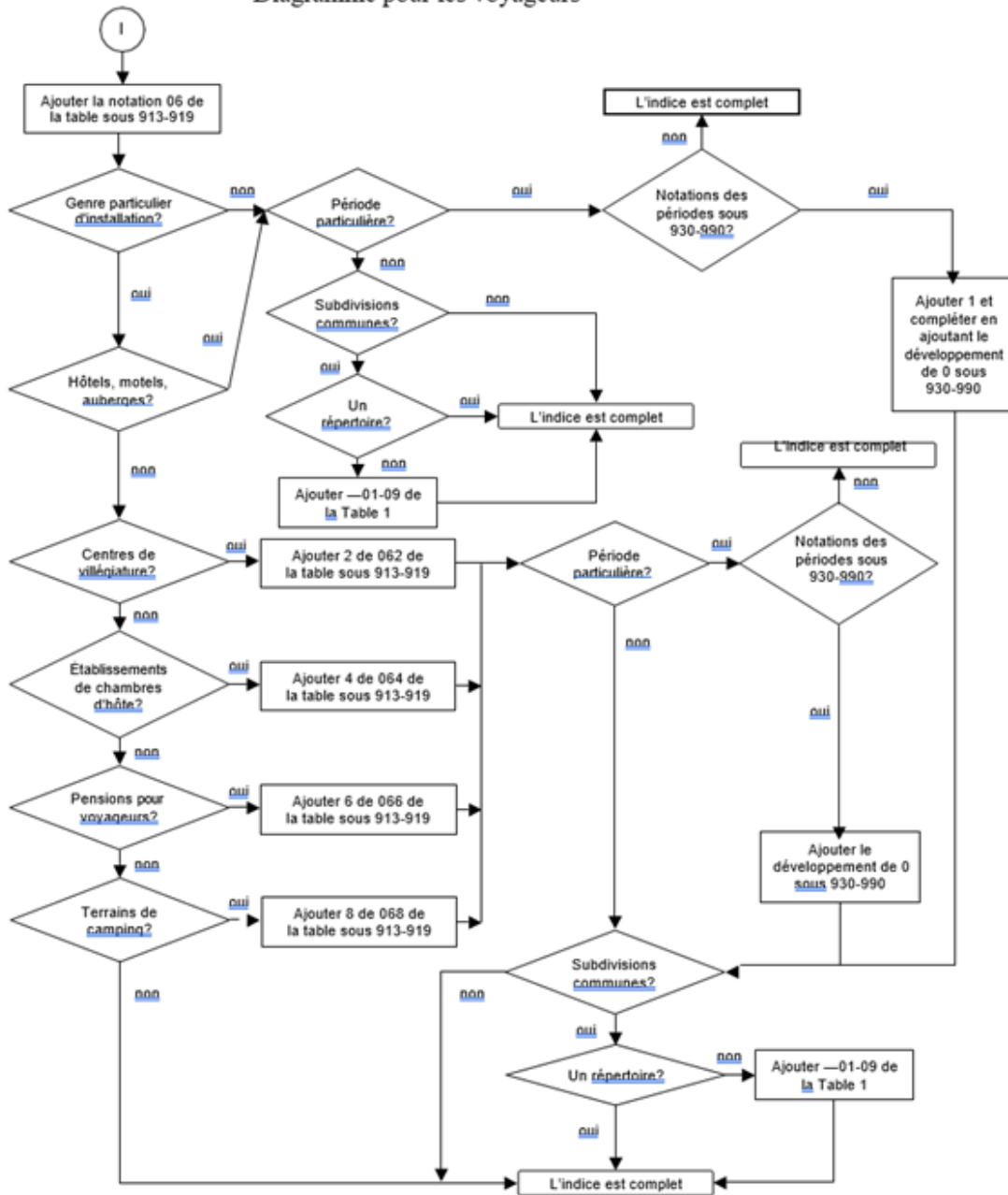
Voici un diagramme pour faciliter la construction des indices et pour compléter les indications détaillées sous 913-919.

Diagramme pour la géographie et les voyages



*Voir aussi « Quasi-totalité » dans l'Introduction et le Glossaire

Diagramme pour les voyageurs



04 Voyages

Employer 04 pour les récits de voyages qui mettent en évidence les événements du voyage, les lieux de halte, l'hébergement, les moyens de transport. Si l'ouvrage donne exclusivement la description du lieu visité sans mentionner, ou à peine, les autres éléments, employer la subdivision 02 pour la géographie physique. Employer 930–990 pour la civilisation et les conditions sociales du lieu visité, et pour les ouvrages d'une personne qui a vécu plusieurs années dans le lieu décrit.

Les ouvrages sur les voyages ne couvrent généralement pas une région au complet. Classer les récits à l'indice qui couvre le mieux la région dont il est question, ex. : voyage de Marseille à Paris, 914.404 ; voyage de New York à San Francisco, 917.304 ; voyage en 1981 de New York à Buffalo, 917.470443. On peut ajouter les subdivisions communes à ces indices.

Découverte et exploration

Employer 04 pour les ouvrages qui décrivent des excursions dans des territoires inconnus ou peu connus, ex. : expédition de Lewis et Clark, 917.8042 ; expédition de Byrd au Pôle Sud, 919.8904. Cependant, employer 930–990 si l'exploration initiale d'un lieu constitue un important volet du début de son histoire, ex. : premières explorations de l'Amérique du Nord, 970.01. Employer 930.1 pour les récits d'expéditions archéologiques.

Guides touristiques

Un guide peut être soit un guide pour résidents (c'est-à-dire un guide destiné au résident permanent ou au visiteur séjournant longtemps dans une région), soit un guide touristique (c'est-à-dire un guide destiné au visiteur qui ne fait qu'un court séjour dans une région). Le guide pour résidents couvre non seulement les attractions touristiques mais également les autres éléments de la région, notamment les banques, les églises, les épiceries, les agences immobilières et les quartiers résidentiels. Employer 940–990, en plus de la notation de la période pour laquelle il a été écrit, pour les guides pour résidents, ex. : employer 975.3042 pour un guide pour résidents de Washington, D.C., écrit en 2003. Les guides touristiques fournissent des renseignements détaillés sur la région où voyagent les touristes, leur indiquant ce qu'il faut voir, où séjourner et où manger. Dans le doute quant à savoir si l'ouvrage est un guide pour résidents ou un guide touristique, le classer comme guide touristique.

Employer 913–919 et compléter en ajoutant la notation 04 de la table sous 913–919 pour les guides touristiques, ex. : guides touristiques ou de voyages des États-Unis, 917.304. Pour les guides individuels, compléter en ajoutant la notation pour la période historique durant laquelle il a été écrit, ex. : employer 917.530442 pour un guide touristique de Washington, D.C. écrit en 2003. Employer 913 pour les guides écrits avant ou aux environs de l'année 499, ex. : employer 913.85049 pour le guide de l'Attique écrit par Pausanias vers 130. Employer l'indice correspondant sous 914–919 pour les guides modernes sur des régions anciennes, ex. : guide des ruines de Rome écrit en 2003, 914.56320493.

Un guide qui se limite à un aspect du voyage se classe à cet aspect, ex. : guide du métro de Londres, 388.4209421 ; restaurants d'Hawaii, 647.95969 ; hébergement pour les touristes à Londres, 914.2106 ; établissements de chambres d'hôte de Londres, 914.21064. Par ailleurs, les guides mettant l'accent sur un sujet particulier se classent au sujet, ex. : guide des lieux sacrés en Espagne, 263.04246 ; guide des parcs thématiques d'Orlando, en Floride, 791.06875924 ; guide de ski à Aspen, au Colorado, 796.930978843. (Pour les guides touristiques de sites et de monuments historiques, voir la section ci-dessus Sites et monuments historiques.)

Voir aussi 333.7–.9 vs 508, 913–919, 930–990 ; aussi 913–919 vs 796.51.

Biographie

Ajouter la notation 092, Table 1, aux subdivisions 041–049 pour les biographies des découvreurs, des explorateurs et des voyageurs, mais non pour les géographes en général ni pour les récits de voyages faits à la première personne. Employer l'indice pour le lieu, sans subdivision, pour les biographies des géographes en général. Employer les subdivisions 041–049 pour les récits de voyages faits à la première personne, mais ne pas ajouter la notation 092.

913–919 vs 796.51

Guides de randonnées pédestres

Les guides de marche peuvent être destinés au randonneur ou au touriste. Les deux types de guides donnent des indications sur la façon d’aller d’un point A à un point B, ex. : « à l’embranchement, tourner à gauche », et une description générale du parcours afin que le marcheur puisse choisir un parcours plutôt qu’un autre, notamment la distance, ce qu’il y a à voir. Les guides destinés au touriste donnent également une description détaillée de différents éléments sur le parcours, ex. : le type de végétation, l’histoire d’une chapelle en bordure de la route. Employer 913–919 et compléter en ajoutant la notation 04 de la table sous 913–919 pour les guides touristiques et les guides de visite d’une région urbaine, ex. : guides de visite à pied de San Francisco, 917.946104. Employer 796.51 pour les guides destinés au randonneur dans les régions hors des villes. Dans le doute, préférer 913–919.

Employer 001–999 pour un guide limité à un sujet, ex. : un guide de randonnée à pied s’intéressant à la géologie du Parc national Yosemite, 557.9447, une visite à pied des gratte-ciels de San Francisco, 720.4830979461.

920.008 vs 305–306, 362

Biographie considérée comme discipline en relation avec les groupes de personnes ; recueils généraux de biographies par groupes de personnes selon des caractéristiques particulières vs Groupes de personnes et problèmes sociaux des groupes de personnes et services à leur intention

Employer 920.008 pour les biographies collectives d’un groupe social. Cependant, employer 305 ou 306 complété par la notation 0922, Table 1, pour les biographies qui mettent l’accent sur les aspects sociologiques du groupe. Employer 362, complété par la notation 0922, Table 1, pour les biographies qui s’intéressent davantage aux problèmes sociaux d’un groupe et à leurs solutions. Dans le doute, préférer 920.008.

Par exemple, employer 920.0086642 pour un recueil de biographies d’hommes homosexuels. Cependant, employer 306.76620922 si les biographies mettent l’accent sur ces hommes considérés comme leaders du mouvement des droits des homosexuels ou sur d’autres aspects sociologiques. Employer 920.00871 pour un recueil de biographies de personnes célèbres qui sont aveugles. Cependant, employer 362.410922 si les biographies s’intéressent davantage aux problèmes causés par la cécité et aux services sociaux offerts aux personnes aveugles.

Appliquer la même politique pour les biographies collectives de membres d’un groupe ethnique ou national particulier ; cependant, employer 920.0092 (et non 920.0089). Appliquer la même politique aussi pour les biographies collectives d’hommes et de femmes ; cependant, employer 920.71 et 920.72 respectivement (et non 920.00811 ni 920.0082).

920.009, 920.03–.09 vs 909.09, 909.1–.8, 930–990

Biographie vs Histoire

Employer 920.009 et 920.03–.09 pour les biographies collectives qui contiennent (a) des biographies d’historiens et de personnages publics qui ont eu une influence marquante sur l’histoire générale d’un lieu ou d’une époque, et (b) des biographies d’autres personnages publics ou des biographies de personnes de diverses professions. Employer 909.09, 909.1–.8 et 930–990 pour les biographies collectives qui se limitent aux biographies d’historiens et de personnages publics qui ont eu une influence marquante sur l’histoire générale d’un lieu ou d’une époque. Par exemple, employer 920.009033 pour une biographie collective de personnes célèbres du 18^e siècle qui inclut non

seulement les biographies de rois et de reines, mais aussi les biographies d'évêques, de scientifiques, d'artistes et d'athlètes ; 920.04 pour le même type de biographie qui se limite à l'Europe, et 920.044 pour ce type de biographie qui se limite à la France. Cependant, employer 909.70922 pour une biographie collective de chefs d'État du 18e siècle ;

940.099 pour une biographie collective de rois et de reines de l'Europe, et 944.0099 pour une biographie collective de rois et de reines de la France. Dans le doute, préférer 920.009 et 920.03-.09.

929.2

Histoires des familles

Ne pas employer d'indices trop précis pour l'histoire d'une famille, puisque les familles se dispersent hors de leur lieu d'origine. Employer l'indice géographique du pays où vit la famille et non l'indice pour l'État, la province ou une région plus petite, ex. : l'histoire d'une famille de Floride, 929.20973 (et non 929.209759). Considérer l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord comme des pays distincts.

Classer l'histoire d'une famille au pays où elle vit présentement et non au pays d'origine de ses ancêtres, ex. : les Dupont, famille américaine d'origine française, 929.20973 (et non 929.20944).

Classer l'histoire des familles qui donne des renseignements historiques sur la région où elles vivent à l'histoire de la région, ex. : familles importantes de la ville de New York, 974.71.

930–990

Histoire du monde antique ; des continents, pays, localités particuliers ; des mondes extraterrestres

Guerras

Si la plupart des batailles d'une guerre ont eu lieu dans une région ou un pays, employer l'indice de l'histoire de la région ou du pays. Par exemple, classer la guerre de la Succession d'Autriche à l'histoire de l'Europe à 940.2532 ; classer la guerre du Viêt-Nam à l'histoire du Viêt-Nam à 959.7043. Employer l'indice de l'histoire du pays considéré dans son ensemble, même si la guerre se limitait à une partie d'un pays. Par exemple, classer la deuxième guerre des Séminoles, qui mettait en cause les Séminoles de Floride, à l'histoire des États-Unis à 973.57 (et non à l'histoire de la Floride à 975.904).

Si la plupart des batailles ont eu lieu en haute mer, employer l'indice de l'histoire du pays participant dont les eaux territoriales ont été le théâtre de la majorité des batailles (et non au plan d'eau sous 909.096). Si la majorité des batailles ont eu lieu en haute mer ou dans les eaux territoriales d'un pays non participant ou dans le doute sur l'endroit où ont eu lieu la majorité des batailles, employer l'indice de l'histoire du pays participant qui vient en dernier sous 930–990. Par exemple, classer les guerres anglo-hollandaises, qui consistaient en des batailles navales en Mer du Nord et dans la Manche entre l'Angleterre et les Pays-Bas, à l'histoire des Pays-Bas à 949.204 (et non à l'histoire de la Mer du Nord et de la Manche à 909.096336 ou à l'histoire de l'Angleterre à 941.06).

S'il n'y avait aucun endroit où la majorité des batailles ont eu lieu, mais que la guerre s'est déroulée dans les colonies d'un ou plusieurs des principaux participants, employer l'indice de l'histoire du participant qui avait pris possession ou contrôlé toutes ou la plupart des colonies à la fin de la guerre, soit la mère patrie des colonies ou le vainqueur de la guerre. Par exemple, classer la guerre anglo-espagnole (guerre de l'oreille de Jenkins), qui s'est déroulée dans les colonies espagnoles du Panama, de la Colombie, de Cuba et de la Floride et dans les colonies anglaises de la Géorgie, à l'histoire de l'Espagne à 946.055. Classer la guerre hispano-américaine, qui s'est déroulée dans les

colonies espagnoles des Philippines, de Cuba et de Puerto Rico, qui étaient toutes des possessions des États-Unis et contrôlées par lui à la fin de la guerre, à l'histoire des États-Unis à 973.89 (*et non* à l'histoire de l'Espagne à 946.074).

Si aucune des règles précédentes ne s'applique, employer l'indice de l'histoire de la région ou du pays où a commencé la guerre.

Les guerres suivantes constituent des exceptions aux règles ci-dessus.

La guerre franco-allemande, 1870–1871, se classe à l'histoire de l'Allemagne à 943.082 (*et non* à l'histoire de la France à 944.07). La guerre s'est déroulée en France entre la France et la Prusse. Les conséquences politiques de la guerre ont été la création de la Troisième République de la France (pendant la guerre) et de l'Empire germanique (à la fin de la guerre).

La guerre de Livonie, 1557–1582, se classe à l'histoire de la Russie à 947.043 (*et non* à l'histoire des Pays baltes à 947.9). La guerre s'est déroulée entre la Russie et la coalition formée par le Danemark, le Grand-duché de Lituanie, le Royaume de Pologne (ultérieurement le Commonwealth Pologne-Lituanie ou République des Deux Nations), et la Suède en vue du contrôle de la Grande Livonie (territoire de l'Estonie et de la Lettonie d'aujourd'hui) où les batailles ont eu lieu.

La guerre russo-japonaise, 1904–1905, se classe à l'histoire du Japon à 952.031 (*et non* à l'histoire de la Russie à 947.083). La guerre s'est déroulée en Mandchourie, en Chine, au sujet de l'influence de la Russie en Corée.

Voir aussi 333.7–.9 vs 508, 913–919, 930–990 ; aussi 930–990 vs 355.009, 355–359.

Guerres : guerres en cours

Pour une guerre continue, employer l'indice de l'histoire de la région ou du pays où la plupart des batailles ont eu lieu. Par exemple, lorsque la Seconde Guerre mondiale a été ajoutée dans la 14e édition, la plupart des batailles s'étaient déroulées en Europe ; donc la Seconde Guerre mondiale se classait à l'histoire de l'Europe à 940.53 (*et non* à l'histoire universelle à 909.824). En l'absence d'une région ou d'un pays où la plupart des batailles ont eu lieu, employer l'indice de l'histoire de la région ou du pays où la guerre a débuté.

Guerres : ensembles de guerres

Employer l'indice de l'histoire de la région ou l'indice de la période d'histoire universelle générale pour un groupe de guerres étudiées ensemble. Par exemple, classer les ouvrages généraux sur les croisades à la période historique générale vers 500–1450/1500 à 909.07. Cependant, classer une seule croisade à l'histoire de la région ou du pays où la plupart des batailles ont eu lieu. Par exemple, classer la première croisade à l'histoire du Moyen-Orient à 956.014.

Guerres : batailles et autres actions militaires

Pour des batailles ou des actions militaires particulières d'une guerre, employer l'indice de la guerre, et non l'indice du lieu où l'action s'est produite, ex. : classer une bataille ayant eu lieu aux Philippines pendant la guerre hispano-américaine à 973.8937 (*et non* à l'histoire des Philippines à 959.9031), les raids aériens sur Tokyo pendant la Seconde Guerre mondiale à 940.54252135 (*et non* à l'histoire de Tokyo à 952.135033).

Employer l'indice de la guerre en général même si on peut considérer une série de batailles ou autres actions militaires de cette guerre comme des guerres en elles-mêmes, ex. : classer la guerre

d'Espagne (guerre péninsulaire), qui est une des guerres napoléoniennes, aux guerres napoléoniennes à 940.27 (et non à l'histoire de l'Espagne à 946.06).

Cependant, employer les indices de l'histoire des États-Unis, et non les indices de l'histoire de l'Europe, pour les diverses batailles et autres actions militaires dans les colonies nord-américaines de l'Angleterre et de la France qu'on qualifie de guerres mais qui sont des répercussions des guerres européennes, ex. : classer la guerre du roi William (répercussion en Amérique du Nord de la guerre de la Ligue d'Augsbourg) à l'histoire des États-Unis à 973.25 (et non à la guerre de la Ligue d'Augsbourg à 940.2525 ou à l'histoire de l'Angleterre à 941.068).

Quand une bataille ou autre action militaire se déroule pendant la même période et dans la même région qu'une guerre importante mais ne fait pas partie de cette guerre, employer l'indice de l'histoire du pays où ont eu lieu les batailles. Par exemple, classer la tentative d'invasion de la Sardaigne par la France en 1793, qui a eu lieu pendant la période des guerres napoléoniennes mais qui n'est pas reconnue comme faisant partie de ces guerres, à l'histoire de la Sardaigne à 945.9082 (et non à la période des guerres napoléoniennes à 940.27). (Note : en 1783, l'Italie n'était pas un pays unifié, donc classer cette action à l'histoire de la Sardaigne, et non à l'histoire de l'Italie.)

Guerres : unités militaires

Employer les indices relatifs aux unités militaires sous l'histoire d'une guerre particulière, pour l'histoire des unités militaires particulières dans cette guerre, ex. : unités militaires dans la Première Guerre mondiale, 940.412–.413. Employer l'indice pour les opérations militaires en l'absence d'un indice particulier pour les unités militaires, ex. : unités militaires de la guerre du Viêt-Nam, 959.70434.

Employer 355.3 (ou les indices similaires sous 355–359, ex. : 358.4131, 359.31, 359.933) pour les ouvrages généraux sur les unités militaires particulières et pour les unités militaires en temps de paix.

Guerres : récits personnels

Classer les récits personnels de personnes qui ont participé à une guerre à la subdivision appropriée des indices de l'histoire de la guerre, ex. : récits personnels de soldats américains de la Seconde Guerre mondiale, 940.548173. Classer les récits qui ne traitent que d'une campagne, d'une bataille ou d'un sujet particulier au sujet, ex. : récit personnel de la bataille de Berlin, 940.54213155092, des opérations de renseignement des puissances de l'Axe pendant la Seconde Guerre mondiale, 940.5487092.

Classer les récits des expériences d'une personne en temps de guerre, s'ils n'accordent pas l'importance à la guerre elle-même, comme une biographie, et non à l'indice de la guerre, ex. : expérience personnelle d'un acteur qui se produisait en Écosse de 1940 à 1942, 792.092 (*et non* 940.53088792092).

Voir aussi 930–990 : Biographie ; aussi 930–990 vs 355.009, 355–359.

Guerres : pays occupés

Employer l'indice de la guerre pour l'histoire de l'occupation d'un pays en temps de guerre, ex. : occupation de pays durant la Seconde Guerre mondiale, 940.5336. Employer 355.49 pour l'administration militaire du gouvernement d'un pays occupé pendant ou après la guerre. Employer 341.66 pour le droit international concernant l'occupation.

Guerres : archéologie

Classer l'archéologie des guerres selon les règles qui s'appliquent à l'histoire des guerres. Par exemple, classer l'archéologie de la campagne de Gallipoli de la Première Guerre mondiale à 940.426 (et non à l'archéologie de la péninsule de Gallipoli, en Turquie, 949.61200909). Ajouter la notation 09009, Table 1, pour les sujets qui couvrent la quasi-totalité de l'indice de base, ex. : archéologie du front occidental de la Première Guerre mondiale, 940.414409009. Pour l'archéologie de guerres multiples qui ne sont pas limitées à une période historique particulière, ajouter la notation 00909 de la table sous 930–990, ex. : archéologie de toutes les guerres en Grande-Bretagne, 941.00909.

Guerres : histoire d'une aire géographique non liée à l'histoire de la guerre

Trois catégories d'histoire en temps de guerre ne se classent pas à l'histoire de la guerre (*sauf* si l'indice de l'aire géographique traitée coïncide avec l'indice de la guerre).

Employer l'indice de l'aire géographique pour l'histoire habituelle des événements de la vie courante d'une aire géographique, même en temps de guerre, ex. : l'histoire du Maryland pendant la guerre de Sécession (Guerre civile), 975.203 (*et non* 973.709752).

Employer l'indice de l'histoire d'un lieu pour l'effet d'une action militaire sur la vie quotidienne et la civilisation du lieu, ex. : l'effet des actions militaires de la guerre de Sécession (Guerre civile) sur le Maryland, 975.203 (*et non* 973.709752). Cependant, employer l'indice de la guerre pour la participation d'une région à cette guerre, ex. : participation du Maryland à la guerre de Sécession, 973.709752 (*et non* 975.203).

Employer l'indice de l'histoire du pays si la participation du pays à la guerre n'est pas mise en évidence, ex. : une histoire de la Grande-Bretagne sous le règne de George VI, 941.084. Cependant, employer l'indice de la guerre si la participation du pays est mise en évidence, ex. : participation de la Grande-Bretagne à la Seconde Guerre mondiale, 940.5341.

Autres sujets appelés « guerres »

Le terme « guerre » est parfois utilisé pour désigner une campagne soutenue contre un problème ou pour une période de conflit, de tension et de compétition entre des régions ou des pays. Suivre les indications suivantes pour classer les ouvrages interdisciplinaires sur ces sujets :

1. Une campagne soutenue contre un problème : employer l'indice du problème, ex. : classer la guerre contre le crime à la prévention de la criminalité à 364.4.
2. Une période de conflit, de tension et de compétition entre des régions ou des pays : s'il n'y a que deux pays impliqués et situés dans la même région, employer l'indice du pays qui vient en dernier. S'il y a plus de deux pays situés dans la même région, employer l'indice de la région. Autrement, employer l'indice général de l'histoire universelle pour la période des hostilités. Par exemple, classer la période de la guerre froide, 1947–1991 (la période de conflit, de tension et de compétition entre les États-Unis et l'Union soviétique et leurs alliés) à la période de l'après Seconde Guerre mondiale à 909.825.

Suivre aussi cette indication pour classer les ouvrages interdisciplinaires sur une guerre qui est à la fois une campagne soutenue et qui correspond à une période. Par exemple, classer la guerre contre le terrorisme (les diverses actions militaires, politiques et légales entreprises par les États-Unis et ses alliés pour mettre fin au terrorisme international) à la période 2000–2019 à 909.831.

Contrairement aux guerres militaires, classer un aspect particulier de cette catégorie de guerre à l'aspect, et non à l'indice général pour la guerre. Par exemple, classer les relations étrangères entre

l'Union soviétique et les États-Unis pendant la guerre froide aux relations étrangères à 327.4707309045 ; classer la guerre de Corée à l'histoire de la Corée à 951.9042. Classer le terrorisme considéré comme catégorie de conflit social au terrorisme considéré comme problème social à 363.325 ; classer la guerre d'Irak, 2003-, à l'histoire de l'Irak à 956.70443.

Conservation du patrimoine historique

Employer 363.69 pour les ouvrages généraux sur la conservation du patrimoine historique et les listes de projets de conservation à mettre en œuvre. Cependant, employer 930–990 si cette liste fait surtout l'inventaire ou la description des sites ; employer 720 si la liste fait surtout la description des monuments érigés sur les sites.

Employer 353.77 pour les rapports administratifs annuels des organismes de promotion de la conservation des sites historiques.

Employer 720.288 (ou les indices sous 721–729, et compléter en ajoutant la notation 0288, Table 1) pour les ouvrages sur la conservation du patrimoine historique dans un contexte architectural.

Voir aussi 333.7–.9 vs 508, 913–919, 930–990.

Biographie

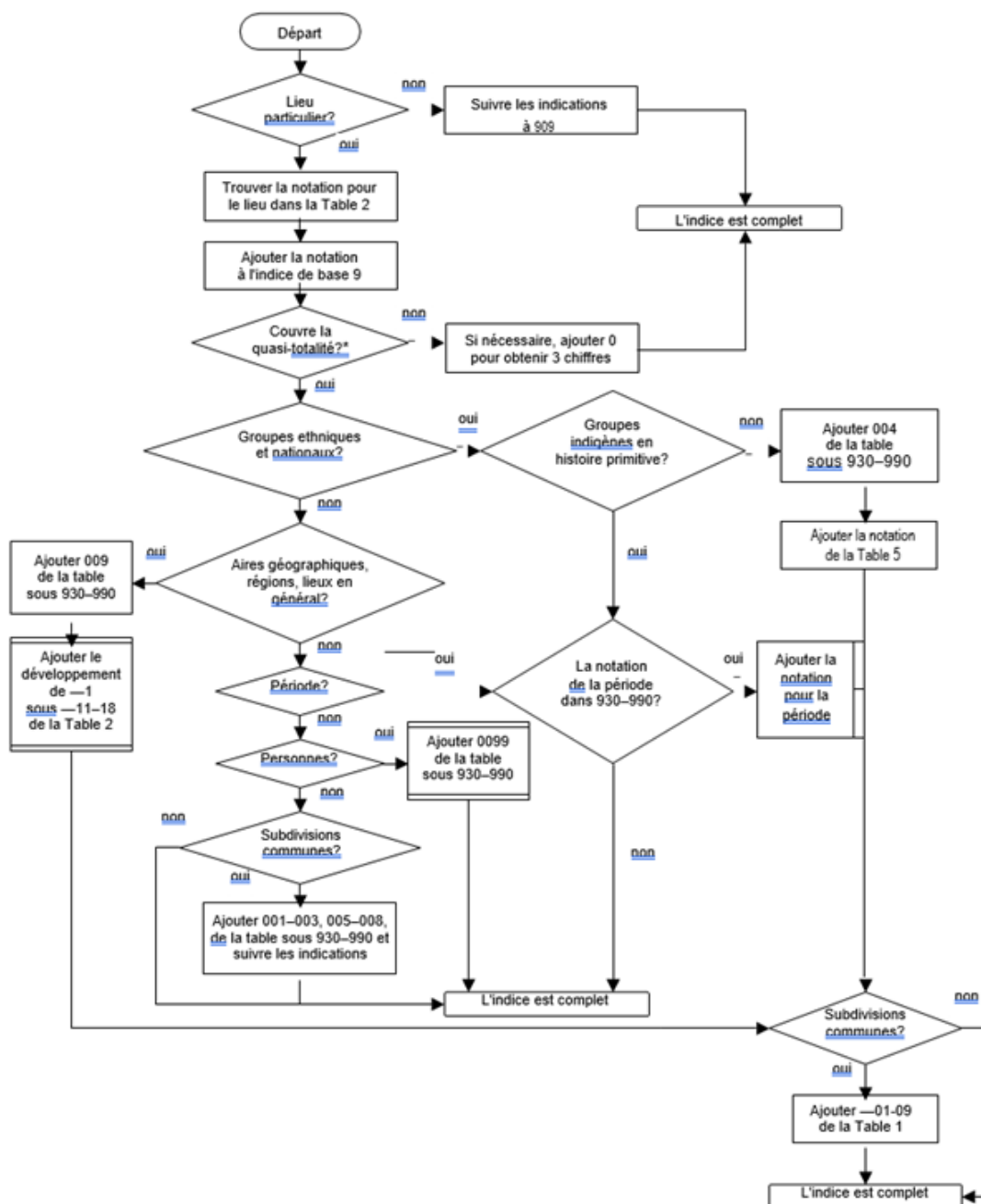
Ajouter la notation 092, Table 1, aux subdivisions chronologiques 01–09 pour les biographies des personnes qui ont vécu pendant la période historique et pour les biographies des historiens et historiographes de cette période, ex. : biographies d'Abraham Lincoln et de Bruce Catton, historien de la guerre de Sécession, 973.7092. Ajouter la notation 092, même si toute la vie de la personne ou le temps pendant lequel la personne a influencé l'histoire du pays ou de la localité ne couvre pas la quasi-totalité de la période, ex. : biographie de Rajiv Gandhi, 954.052092. Employer la subdivision 0099 (réservée à une étude collective) *uniquement* pour les ouvrages non limités à une période particulière, ex. : biographies des rois et des reines de la Grande-Bretagne, 941.0099. Si les subdivisions 01–09 pour les périodes historiques ne figurent pas dans les Tables générales, ne pas ajouter la subdivision 0099 pour les biographies collectives limitées à une période particulière ni pour les biographies individuelles, ex. : biographies des princes et des princesses de Monaco au 20^e siècle et une biographie de Grace, princesse de Monaco, 944.949 (*et non* 944.9490099). Cependant, ajouter la subdivision 0099 pour les biographies collectives non limitées à une période particulière, ex. : biographies des princes et des princesses de Monaco, 944.9490099. Employer la subdivision 007202 pour les biographies des historiens et des historiographes dont les ouvrages ne traitent pas seulement d'une période particulière, ex. : biographies des historiens de l'histoire britannique, 941.007202.

Voir aussi T1–092 : Biographie générale : Personnages publics ; aussi 920.009, 920.03–.09 vs 909.09, 909.1–.8, 930–990.

Table de complément

Voici un diagramme pour faciliter la construction des indices et pour compléter les indications détaillées sous 930–990.

Diagramme pour l'histoire



*Voir aussi « Quasi-totalité » dans l'Introduction et le Glossaire

01–09

Périodes historiques

Les dates de début et de fin des subdivisions d'une période historique sont généralement définies par des événements importants, qui se produisent rarement le 1er janvier ou le 31 décembre. L'année pendant laquelle l'événement s'est produit servira donc à indiquer à la fois la date de fin d'une période et la date de début de la période suivante. Par exemple, 1861, l'année où le Kansas est devenu un État, figure à 978.102, Statut de territoire (1803–1861) et à 978.103, Statut d'État (1861–). De la même manière, 1945, l'année où a pris fin la Seconde Guerre mondiale, figure à 978.1032, [Kansas au cours de] 1918–1945, et à 978.1033 [Kansas au cours de] 1945–.

En ajoutant les subdivisions communes aux périodes historiques, employer la notation 01–09, Table 1 (et non 001–009 de la table sous 930–990). Par exemple, employer la notation 09009 Archéologie, Table 1 (et non 00909 Archéologie de la table sous 930–990), ex. : archéologie de la République romaine, 937.0209009. Cependant, ne pas employer les notations T1–089 et T1–091 puisque les indications données à 004 et sous 0091–0098 de la table sous 930–990 ont priorité sur les périodes historiques.

Table de complément : siècles

Les dates de début et de fin des subdivisions d'une période historique peuvent marquer des siècles ou des décennies plutôt que des événements importants de la région. Comme ces périodes débutent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre, l'année commençant ou terminant la période figurera dans un seul intitulé, ex. : 978.02 [Ouest des États-Unis au cours de] 1800–1899, et 978.03 [Ouest des États-Unis au cours de] 1900–. (La CDD a pour convention qu'un siècle débute en l'an 00 et se termine en l'an 99.) Sous 940–990, le nom d'un siècle particulier est mentionné si le nombre d'années dans l'intitulé est inférieur à 75 ans, ex. : le 15^e siècle dans l'histoire de l'Allemagne est donné dans une note « classer ici » à 943.028, Règnes d'Albert II et de Frédéric III, 1438–1493. Le siècle n'apparaît généralement pas si le nombre d'années dans l'intitulé est de 75 ans ou plus, ex. : le 17^e siècle de l'histoire de l'Allemagne ne figure pas sous 943.04, [Allemagne pendant] 1618–1705. Cependant, si le nombre d'années de l'intitulé couvre trois siècles et que le premier et le troisième siècles figurent dans une note d'inclusion « y compris », le siècle entre les deux fait l'objet d'une note « classer ici », ex. : la rubrique 947.03 pour l'histoire de la Russie comporte 1240–1462 à l'intitulé, les 13^e et 15^e siècles sont mentionnés dans la note « y compris » et le 14^e siècle dans la note « classer ici ».

930–990 vs 355.009, 355–359

Sujets militaires et guerre

Employer 930–990 pour les ouvrages sur l'histoire militaire qui traitent du résultat d'événements importants au cours des guerres, ex. : l'utilisation des blindés sur le front oriental et comment leur utilisation a influencé l'issue de diverses batailles, 940.54217. Employer les subdivisions communes pour l'histoire sous 355–359 pour les ouvrages accordant beaucoup d'importance à l'histoire militaire ou aux sujets sans tenir compte du cours général d'une guerre, ex. : changements dans la tactique des blindés durant la Seconde Guerre mondiale, 358.18409044. Dans le doute entre 930–990 et 355–359, préférer 930–990.

Voir aussi 930–990 : Guerres.

Personnes

Employer 930–990 pour les ouvrages généraux sur les soldats principalement associés à l’histoire d’une guerre particulière, ex. : William Tecumseh Sherman, 973.73092. Employer 355.0092 pour les ouvrages généraux sur les soldats associés à plus d’une guerre ou qui ont connu une carrière longue et variée, ex. : Douglas MacArthur. Dans le doute, préférer 930–990.

941

Histoire des îles Britanniques

Employer 941 pour les ouvrages sur le Royaume-Uni (Angleterre, Pays de Galles, Écosse et Irlande du Nord) comme entité politique, et sur la Grande-Bretagne (Angleterre, Pays de Galles et Écosse) comme entité géographique. Employer 942 seulement pour les ouvrages qui traitent de l’Angleterre seule ou de l’Angleterre et du Pays de Galles. L’histoire depuis 1603 (ou incluant cette période) portera rarement sur l’Angleterre ou sur l’Angleterre et le Pays de Galles seulement. L’histoire de la période antérieure à 1603 peut traiter de l’Angleterre ou de l’Angleterre et du Pays de Galles seulement. Les ouvrages sur la civilisation de cette région peuvent traiter de n’importe quelle combinaison. Employer 941 pour les combinaisons suivantes de deux régions : Angleterre et Écosse, Angleterre et Irlande, Irlande et Pays de Galles.